



Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

**États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions**

**Organismes de services du gouvernement,
fiducies et autres états financiers**

2003-2004

VOLUME

**2
b**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics	v
Divulgence des traitements dans le secteur public	vii

ÉTATS FINANCIERS

VOLUME 2a

Section 1 - Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2004	1-1
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2003	1-11
Commission de transport Ontario Northland	31 décembre 2003	1-27
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2003	1-51
Hydro One Inc.	31 décembre 2003	1-63
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 2003	1-119
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2004	1-229
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 mars 2004	1-241

VOLUME 2b

Section 2 - Organismes de services du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2004	2-1
Agence des systèmes intelligents pour la santé	31 mars 2004	2-23
Agricorp	31 mars 2004	2-37
Aide juridique Ontario	31 mars 2004	2-53
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie	31 mars 2004	2-73
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2004	2-75
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2004	2-85
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2004	2-101
Musée royal de l'Ontario	30 juin 2003	2-115
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario) ..	31 mars 2004	2-127
Office ontarien de financement	31 mars 2004	2-141
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2004	2-153
Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités	31 mars 2004	2-161
Ontario Immigrant Investor Corporation	31 mars 2004	2-171
Palais de congrès du Toronto métropolitain	31 mars 2004	2-179
Régie des transports en commun du grand Toronto	31 mars 2004	2-193
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 2004	2-207
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2004	2-213
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 2003	2-215
Société d'exploitation de la Place Ontario	31 décembre 2003	2-225
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2004	2-237
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2004	2-251
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	31 décembre 2003	2-267

Section 3 - Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2004	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 2003	3-7
Commission du Régime de retraite de l'Ontario	31 décembre 2003	3-23
Fonds de garantie des prestations de retraite	31 mars 2004	3-41
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2004	3-51
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 2003	3-65
Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2004	3-73
Pertes radiées des comptes	31 mars 2004	3-75
Remises de recettes	31 mars 2004	3-77

**RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR
LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS**

Ministre des Affaires municipales et du Logement
Société de logement de l'Ontario

Ministre de l'Agriculture et Alimentation
Agricorp

Ministre de la Culture
Centre des sciences de l'Ontario
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministre du Développement économique et du Commerce
Ontario Immigrant Investor Corporation
Régie des alcools de l'Ontario
Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Ministre de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Ministre de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Hydro One Inc.
Ontario Power Generation Inc.
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Ministre de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministre des Finances
Caisse de retraite juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités
Pertes radiées de comptes
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministre de Formation, Collèges and Universités
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)

Ministre du Procureur général
Aide juridique Ontario
Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre de la Santé et Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Président du Conseil de gestion du gouvernement (Secrétariat du Conseil de gestion)
Commission du Régime de retraite de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario

Ministre des Tourisme et Loisirs
Commission des parcs du Niagara
Palais de congrès du Toronto métropolitain
Société d'exploitation de la Place Ontario

Ministre des Transports
Régie des transports en commun du grand Toronto
Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministre du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2003-2004 comprennent le **Rapport annuel et États financiers** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le **volume 2** contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des dépenses ainsi que la divulgation des traitements dans le secteur public de l'Ontario.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

DIVULGATION DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige que les organisations qui reçoivent des fonds publics divulguent annuellement les noms, postes, traitements et avantages imposables des employés qui touchent 100 000 \$ ou plus par année. Une des exigences est d'inclure cette information avec leur rapport annuel et leurs états financiers.

Les employés des prochaines entreprises, organismes de services, fiducies et les employés des ministères sont inscrits sur la liste de paye du gouvernement de l'Ontario ainsi, tous les employés payés 100 000 \$ ou plus en 2003 sont inscrits sur la liste du SPO du volume 3 des *Comptes publics* :

Caisse de retraite des juges provinciaux
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Régie des transport en commun du grand Toronto
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Société de logement de l'Ontario
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

Pour les entreprises, organismes de services et fiducies qui emploient des employés payés 100 000 \$ ou plus, en 2003, la liste requise par la Loi est incluse dans ce volume avec leurs états financiers.

Organismes de services du gouvernement

ACTION CANCER ONTARIO

Le 14 mai 2004

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de toutes les informations présentées dans ces états financiers incombe à la direction et au conseil d'administration. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en incluant, le cas échéant, des montants calculés d'après ses estimations et son jugement.

Action Cancer Ontario respecte les normes d'intégrité et de soins aux patients les plus strictes. Pour préserver son actif, Action Cancer Ontario s'est dotée d'un ensemble solide et dynamique de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a établi et maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité des finances et de la vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de la vérification, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Il contrôle les activités financières de Action Cancer Ontario et passe en revue les états financiers et le rapport des vérificateurs externes sur ces derniers.

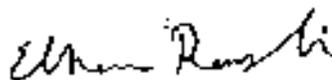
Le vérificateur provincial a examiné les états financiers. Sa responsabilité consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario, selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur définit l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, le conseil d'administration de Action Cancer Ontario, par l'entremise de son comité des finances et de la vérification, était chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles financiers. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur provincial pour s'assurer que chaque groupe a rempli correctement ses fonctions respectives, et pour passer en revue les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur provincial a eu directement et pleinement accès au comité des finances et de la vérification, en présence et en l'absence de la direction, pour discuter de sa vérification et de ses constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière de Action Cancer Ontario et de l'efficacité de son système de contrôles internes.

Au nom de la direction de Action Cancer Ontario,



Alan R. Hudson, OC
Président et chef de la direction



Elham Roushani
Vice-présidente provinciale et chef des finances

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 14 mai 2004

Le vérificateur provincial adjoint,
J.R. McCarter, CA

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan

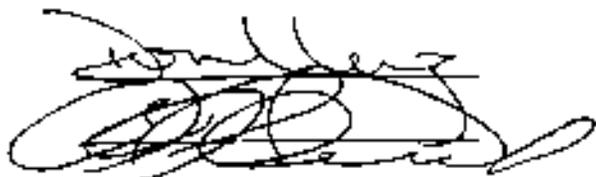
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2004, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2003

	2004	2003
Actif		
Actif à court terme :		
Liquidités	63 279 \$	35 757 \$
Placements à court terme	—	4 010
Débiteurs (note 2)	15 760	37 378
	<u>79 039</u>	<u>77 145</u>
Placements à long terme (note 3)	62 209	58 434
Actif au titre des prestations de retraite constituées (note 4)	—	7 879
Immobilisations (note 5)	57 055	67 424
Autres	247	337
	<u>198 550 \$</u>	<u>201 219 \$</u>
Passif, apports reportés et solde des fonds		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	37 151 \$	44 502 \$
Apports reportés :		
Subventions de fonctionnement reportées (note 6a))	38 897	23 657
Apports reportés pour immobilisations (note 6b))	73 952	71 782
	<u>112 849</u>	<u>95 439</u>
Charges complémentaires de retraite (note 4)	5 471	6 801
Solde des fonds :		
Fonds de dotation	2 613	2 613
Fonds grevés d'affectations internes et externes	28 813	34 592
Investissement en immobilisations (note 7)	6	4 849
Fonds non affectés	11 647	12 423
	<u>43 079</u>	<u>54 477</u>
Engagements (note 12)		
Éventualité (note 13)		
	<u>198 550 \$</u>	<u>201 219 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur

Administrateur

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2003

	Fonds affecté		Fonds d'administration générale		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Recettes :						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– \$	– \$	333 766 \$	292 811 \$	333 766 \$	292 811 \$
Revenus de placements (note 8)	175	61	4 580	3 210	4 755	3 271
Dons, legs et subventions	20 294	28 135	2 305	157	22 599	28 292
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 6b))	1 882	1 705	15 210	13 130	17 092	14 835
Autres (note 9)	–	–	15 185	18 164	15 185	18 164
	22 351	29 901	371 046	327 472	393 397	357 373
Dépenses						
Salaires	5 545	5 622	92 706	118 888	98 251	124 510
Charges sociales	1 338	1 183	24 586	30 962	25 924	32 145
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de lutte contre le cancer	–	–	55 243	–	55 243	–
Restructuration des programmes intégrés de lutte contre le cancer	–	–	12 956	–	12 956	–
Médicaments	9	16	72 159	67 935	72 168	67 951
Autres dépenses de fonctionnement (note 10)	15 674	17 421	62 776	58 369	78 450	75 790
Fournitures et services médicaux et chirurgicaux	2 613	2 131	26 767	29 021	29 380	31 152
Amortissement des immobilisations	1 882	1 705	16 950	17 047	18 832	18 752
Perte découlant de la cession d'immobilisations	–	–	2 684	–	2 684	–
Charges de retraite (note 4)	–	–	12 109	4 605	12 109	4 605
Charges complémentaires de retraite (note 4)	–	–	(1 202)	2 098	(1 202)	2 098
	27 061	28 078	377 734	328 925	404 795	357 003
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses						
	(4 710) \$	1 823 \$	(6 688) \$	(1 453) \$	(11 398) \$	370 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2003

					2004	2003
	Fonds affecté		Fonds d'administration générale	Fonds non affectés	Total	Total
	Fonds de dotation	Autres	Investis- sement en immobili- sations (note 7)			
Solde des fonds au début de l'exercice	2 613 \$	34 592 \$	4 849 \$	12 423 \$	54 477 \$	54 107 \$
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	–	(4 710)	(4 424)	(2 264)	(11 398)	370
Virements interfonds (note 11)	–	(1 069)	–	1 069	–	–
Investissement en immobilisations (note 7)	–	–	(419)	419	–	–
Solde des fonds à la fin de l'exercice	2 613 \$	28 813 \$	6 \$	11 647 \$	43 079 \$	54 477 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2003

	2004	2003
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation :		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses – Fonds affecté	(4 710)\$	1 823 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Déficit des recettes par rapport aux dépenses – Fonds d'administration générale	(6 688)	(1 453)
Amortissement des immobilisations	18 832	18 752
Perte découlant de la cession d'immobilisations	2 684	–
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(17 092)	(14 835)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	29 507	29 810
	22 533	34 097
Activités d'investissement :		
Placements à court terme, net	4 010	(994)
Placements à long terme, net	(3 775)	(2 668)
Ajouts (achats) d'immobilisations :		
Financés par les apports pour immobilisations	(41 886)	(40 792)
Financés à l'interne	419	(2 031)
Autres éléments d'actif	90	117
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite constituées	7 879	979
Variation des charges complémentaires de retraite	(1 330)	1 937
Réduction des apports reportés liés à des immobilisations cédées	20 320	–
Apports reportés pour immobilisations	19 262	39 740
	4 989	(3 712)
Augmentation des liquidités	27 522	30 385
Liquidités au début de l'exercice	35 757	5 372
Liquidités à la fin de l'exercice	63 279 \$	35 757 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création de Action Cancer Ontario (l'«organisme») le 29 avril 1997 pour contribuer à améliorer sensiblement les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie au profit des patients atteints d'un cancer, de leur famille et du public. Les services de cancérologie comprendront la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en vertu d'une loi de la province d'Ontario en 1943 et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. C'est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 31 décembre 2003, l'organisme a intégré les activités de ses centres régionaux de cancérologie à ses hôpitaux d'accueil, ce qui a entraîné le transfert du personnel, des activités et de nombreux actifs de chacun des centres régionaux de cancérologie vers l'hôpital d'accueil correspondant.

En date du 1^{er} janvier 2004, les hôpitaux d'accueil sont devenus responsables de la gestion des centres de cancérologie en vertu de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer. Selon cette entente, l'organisme financera des programmes intégrés de lutte contre le cancer dans les hôpitaux d'accueil en échange de certains volumes de services reliés à la lutte contre le cancer.

L'organisme s'efforce d'améliorer le fonctionnement du système de traitement du cancer en Ontario en assurant la qualité, la reddition de comptes et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. De cette façon, l'organisme compte promouvoir de nouvelles idées, favoriser le changement et faire progresser la qualité dans le système de traitement du cancer.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif, la présentation de l'actif et du passif éventuel, les apports reportés et le solde des fonds à la date des états financiers, et sur les montants présentés dans les états des résultats et de l'évolution du solde des fonds pour l'exercice. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ces estimations.

a) Comptabilité par fonds

L'organisme comptabilise les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds affecté présente toutes les ressources grevées d'affectations externes et internes. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre et réservés pour un usage particulier par celui-ci.

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe en vertu desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence.

b) Constatation des recettes

Les apports affectés reliés aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sont constatés à titre de recettes du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de recettes du fonds affecté approprié dans l'exercice où ils sont reçus.

Les apports pour dotation sont constatés à titre de recettes du fonds de dotation approprié dans l'exercice où ils sont reçus.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus de placement affectés provenant des ressources du fonds de dotation sont constatés à titre de recettes du fonds affecté.

Les apports non affectés sont constatés à titre de recettes du fonds d'administration générale dans l'exercice où ils sont reçus.

c) Stocks

Les stocks de médicaments sont indiqués selon la méthode de la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette) et sont inclus dans les autres éléments d'actif à court terme.

d) Placements

Les placements à court terme sont indiqués au coût, qui se rapproche de la valeur de marché. Les placements à court terme sont ceux échéant à plus de trois mois mais à moins d'un an. Les placements à court terme échéant à moins de trois mois sont comptabilisés à titre de liquidités.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Si la valeur de marché des placements devient inférieure à leur coût et si cette baisse de valeur n'est pas considérée comme temporaire, les placements sont ramenés à leur valeur de marché.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de subventions pour immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an.

Les terrains et bâtiments pour quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

f) Apports de services

L'organisme bénéficie de services rendus par des bénévoles dans les centres régionaux de cancérologie. Étant donné qu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, les apports de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Avantages postérieurs au départ à la retraite

i) Charges de retraite

Les charges de retraite et les obligations découlant du régime de retraite ont été déterminées par calcul actuariel selon une méthode modifiée de répartition des prestations au prorata des services et en fonction des hypothèses les plus probables de la direction. La charge de retraite de l'exercice comprend également les ajustements liés aux modifications apportées au régime et aux hypothèses, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs. Les gains et pertes actuariels qui dépassent 10 % des obligations au titre des prestations constituées ou 10 % de la juste valeur de l'actif du régime, si ce montant est plus élevé, sont amortis en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire découlant de l'adoption de cette convention comptable est amortie sur la durée moyenne des années de service restantes des employés actifs censés toucher les prestations prévues par les régimes d'avantages sociaux.

Les pertes découlant de compressions sont comptabilisées dans l'état des résultats dans la période où il est probable qu'elles se produiront et où leurs effets pourront faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les gains et pertes découlant de règlements et les gains découlant de compressions sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où ils se produisent.

Une compression est un événement qui se traduit par une réduction importante de la durée estimative des services futurs devant être rendus par les employés actifs, ou par la suppression du droit d'un nombre important d'employés actifs de toucher des prestations déterminées pour une partie ou la totalité de leurs services futurs. Un règlement est une opération par laquelle une entité met fin à la quasi-totalité de son obligation au titre de prestations constituées. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à la fois à une compression et à un règlement, l'organisme comptabilise la compression avant le règlement.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

2. Débiteurs

	2004	2003
Débiteurs	1 609 \$	10 701 \$
À recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	4 791	18 248
À recevoir de fondations communautaires	8 387	4 821
Autres	973	3 606
	15 760 \$	37 378 \$

3. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur de marché des placements à long terme de l'organisme sont indiquées ci-dessous :

2004	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et liquidités	4 065 \$	4 065 \$	2,00 %	Moins d'un an
Obligations	35 302	35 940	3,0 % - 20,5 %	0 à 46 ans
Actions	22 842	22 860	s.o.	s.o.
	62 209 \$	62 865 \$		

2003	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et liquidités	5 206 \$	5 196 \$	2,81 %	Moins d'un an
Obligations	43 306	43 151	3,39 % - 15,68 %	0 à 49 ans
Actions	9 922	7 888	s.o.	s.o.
	58 434 \$	56 235 \$		

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

4. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

L'organisme offre un régime de retraite à cotisations déterminées assorti de prestations déterminées minimales garanties. Les cotisations faites par l'organisme au cours de l'exercice ont atteint 4 230 \$ (3 626 \$ en 2003). Les cotisations faites par les employés au cours de l'exercice se sont établies à 4 230 \$ (3 626 \$ en 2003). Les prestations versées au cours de l'exercice se sont élevées à 20 244 \$ (12 966 \$ en 2003).

L'organisme offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite à ses employés, notamment une garantie d'assurance maladie complémentaire et une garantie d'assurance médicaments. Les prestations versées au cours de l'exercice en vertu de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 129 \$ (161 \$ en 2003).

Dans le cadre de sa restructuration entreprise pendant l'année, l'organisme a commencé la liquidation des régimes auparavant offerts pendant la retraite. En conséquence, la compression et le règlement du régime de retraite se sont traduits respectivement par une hausse de 24 571 \$ et de 3 777 \$ de l'obligation au titre des prestations constituées. Les charges de retraite figurant dans l'état des résultats incluent une perte de 5 226 \$ pour compression et une perte de 3 777 \$ pour règlement. De son côté, la compression du régime d'avantages complémentaires de retraite s'est traduite par une réduction de 13 410 \$ de l'obligation au titre des prestations constituées. Les charges complémentaires de retraite figurant dans l'état des résultats incluent un gain de 3 535 \$ pour compression.

Les renseignements relatifs aux régimes de l'organisme figurent ci-dessous :

	2004		2003	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complé- mentaires de retraite	Régime de retraite	Régime d'avantages complé- mentaires de retraite
Obligation au titre des prestations cons- tituées avant compression/règlement	(162 815) \$	(17 064) \$	(180 851) \$	(16 301) \$
Effet de la compression	(24 571)	13 410	–	–
Effet du règlement	(3 777)	–	–	–
Obligation au titre des prestations cons- tituées après compression/règlement	(191 163)	(3 654)	(180 851)	(16 301)
Juste valeur de l'actif des régimes	191 163	–	172 195	–
Niveau de capitalisation – déficit	–	(3 654)	(8 656)	(16 301)
Perte actuarielle non amortie (gain)	–	(4 622)	57 523	(3 719)
Obligation transitoire nette non amortie (actif)	–	2 705	(40 983)	13 219
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	– \$	(5 471) \$	7 879 \$	(6 801) \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

4. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables :

	2004		2003	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
Taux d'actualisation	7 %	6,25 %	7 %	7 %
Taux de croissance de la rémunération	5 % par an	s. o.	5 % par an	s. o.
Taux de rendement net prévu de l'actif des régimes	6,5 % par an	s. o.	6,5 % par an	s. o.
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	s. o.	De 11 % en 2004 à 5 % pendant les six années suivantes	s. o.	De 8 % en 2003 à 4 % en 2013 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	s. o.	4 % par an	s. o.	4 % par an
Âge normal de la retraite	65	65	65	65

5. Immobilisations

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	13 960 \$	12 793 \$	1 167 \$	26 006 \$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	162 123	106 235	55 888	30 473
Radiocobalt et radium	219	219	—	133
Acomptes sur le matériel	—	—	—	812
	176 302 \$	119 247 \$	57 055 \$	57 424 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

6. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent des ressources non dépensées reliées aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les sommes non dépensées sont conservées pour utilisation au cours des périodes subséquentes ou règlement par le ministère. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	23 657 \$	19 679 \$
Sommes reçues au titre des périodes subséquentes	19 963	9 171
Sommes constatées à titre de recettes	(3 818)	(5 160)
Sommes rendues au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(905)	(33)
Solde à la fin de l'exercice	38 897 \$	23 657 \$

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats. Les apports sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	71 782 \$	46 877 \$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	19 262	39 740
Sommes constatées à titre de recettes	(17 092)	(14 835)
Solde à la fin de l'exercice	73 952 \$	71 782 \$

Le solde des apports pour immobilisations non amortis est consentis des éléments ci-dessous :

	2004	2003
Apports non amortis affectés à l'achat d'immobilisations	57 049 \$	52 575 \$
Apports inutilisés	16 903	19 207
Solde à la fin de l'exercice	73 952 \$	71 782 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

7. Investissement en immobilisations

	2004	2003
Immobilisations	57 055 \$	57 424 \$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(57 049)	(52 575)
	6 \$	4 849 \$

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous :

	2004	2003
Excédent des dépenses par rapport aux recettes		
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	17 092 \$	14 835 \$
Amortissement des immobilisations	(18 832)	(16 752)
Perte découlant de la cession d'immobilisations	(2 684)	–
	(4 424) \$	(3 917) \$
Variation nette des investissements en immobilisations		
Achats d'immobilisations	41 467 \$	42 823 \$
Apports reportés pour immobilisations	(41 886)	(40 792)
	(419) \$	2 031 \$
Perte découlant de la cession d'immobilisations		
Cession d'immobilisations	23 004 \$	– \$
Apports reportés pour immobilisations	(20 320)	–
	2 684 \$	– \$

8. Revenus de placement

Des revenus nets de placement de 40 \$ (44 \$ en 2003) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

9. Autres recettes

	2004	2003
Fonds d'administration générale		
Divers	5 912 \$	6 687 \$
Vente au détail de médicaments	4 317	3 996
Recouvrement de salaires	3 131	3 514
Sommes provenant des patients	694	894
Sommes provenant des hôpitaux d'accueil	639	820
Association des oncologues	383	2 088
Hébergement et restauration	109	165
	15 185 \$	18 164 \$

10. Autres dépenses de fonctionnement

	2004	2003
Fonds affecté		
Services acquis	5 036 \$	6 084 \$
Matériel	639	2 036
Consultation	724	1 074
Bâtiments	412	1 336
Autres	8 431	6 415
Déplacements	432	476
	15 674 \$	17 421 \$
Fonds d'administration générale		
Services acquis	23 066 \$	21 717 \$
Matériel	12 122	11 282
Consultation	8 487	4 994
Bâtiments	8 371	9 873
Autres	7 342	6 361
Déplacements	1 541	2 043
Programmes et publications de formation et de recherche	1 047	1 299
Services aux patients	800	800
	62 776 \$	58 369 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

11. Virements interfonds

	2004	2003
Virement du fonds affecté au fonds d'administration générale	1 069 \$	1 541 \$

Le virement du fonds affecté au fonds d'administration générale résulte du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origine interne.

12. Engagements

L'organisme loue du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles en vertu des baux sont estimés comme suit :

2005	940 \$
2006	607
2007	291
2008	54
2009	19
	1 911 \$

13. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada («HIROC»), régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des revenus de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des dépenses et des dépenses de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont les primes majorées des revenus de placement dépassent l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des dépenses et des dépenses de fonctionnement peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2004.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

14. Instruments financiers

La valeur comptable des liquidités, des placements à court terme, des débiteurs, des créiteurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

La juste valeur des placements à long terme (note 3), de l'actif au titre des prestations de retraite constituées (note 4) et des charges complémentaires de retraite (note 4) est indiquée ailleurs dans les présents états financiers.

15. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs/dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs/dirigeants, des anciens administrateurs/dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des poursuites découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient subir ou engager dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas si les frais résultent d'une malhonnêteté, négligence volontaire ou faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de façon raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour faire face à des versements potentiels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants.

Aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2004

15. Garanties (suite)

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, l'organisme signe des conventions prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restrictions : indemnisation du propriétaire des locaux au titre du bail; indemnisation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée en cas de poursuites fondées sur les actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes et gynécologues/oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des 11 hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de lutte contre le cancer, en cas de poursuites, dommages-intérêts et frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations en vertu de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les conditions de ces indemnisations varient selon le contrat correspondant, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque potentiel maximal. Pour autant que la direction le sache, l'organisme n'a pas versé de sommes importantes en vertu de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Cancer Care Ontario

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
ARJUNE	BANSKUMAR	Medical Physicist	\$130,572.64	\$439.88
ASSURAS	JOHN	General Practitioner, Oncology	\$223,719.37	\$514.00
BARNETT	ROBIN	Manager, Physics	\$145,205.84	\$491.12
BATTISTA	JERRY	Director, Physics Research & Education	\$157,107.84	\$497.60
BERTOTHY	MICHELE	General Practitioner, Oncology	\$170,180.15	\$471.16
BRIEN	SUSAN	VP, Reg. Cancer Srvc, Windsor	\$144,974.48	\$417.51
BROWMAN	GEORGE	VP, Reg. Cancer Srvc, Hamilton	\$219,657.85	\$663.52
BRUNSKILL	IAN	Chief Information Officer	\$207,120.22	\$0.00
CAMERON	IAN	Physicist	\$114,454.89	\$431.14
CANO	PABLO	Medical Oncologist	\$114,264.51	\$129.96
CARTER	BRENDA	Director, Regional Planning & Admin	\$120,676.07	\$366.48
CASALE	MARIA	General Practitioner, Oncology	\$136,309.16	\$406.06
CHAMBERS	ANN	Senior Scientist	\$117,806.58	\$394.58
CHEN	ZONGHUA	Physicist	\$124,222.92	\$402.40
CHOW	THOMAS	Physicist	\$126,011.11	\$420.44
CLARK	CAROLYN	General Practitioner, Oncology	\$144,497.01	\$0.00
COVENS	ALLAN	Gynecological Oncologist	\$117,046.40	\$373.20
COWAN	DONALD	Senior Consultant	\$140,034.27	\$0.00
CRAIGIE	PAMELA	General Practitioner, Oncology	\$129,936.06	\$363.91
CYGLER	JOANNA	Senior Physicist	\$133,387.62	\$503.52
DAR	ABDUL	Radiation Oncologist	\$114,455.42	\$555.69
DAVID NOLAN	CATHERINE	Prov. VP, Corporate Services/ CFO	\$245,084.93	\$612.48
DHALIWAL	HARBHAJAN	VP, Reg. Cancer Srvc, Thunder Bay	\$134,859.59	\$306.24
DINGLE	BRIAN	VP, Reg. Cancer Srvc, Grand River	\$121,241.78	\$408.32
DIXON	PETER	VP, Regional Cancer Srvc, Durham	\$184,211.00	\$612.48
DRODGE	KAREN	General Practitioner, Oncology	\$144,077.91	\$411.82
ELSWORTHY	KATHERINE	General Practitioner, Oncology	\$102,902.33	\$0.00
EVANS	WILLIAM	VP/ Chief Medical Officer	\$342,099.30	\$612.48
FARRELL	THOMAS	Senior Physicist	\$141,655.96	\$472.54
FAVELL	LISA	Director, Capital Planning	\$158,384.18	\$493.80
FRALICK	RICHARD	General Practitioner, Oncology	\$172,404.97	\$0.00
GARCIA	JOHN	Director, Prevention Unit	\$129,869.51	\$454.50
GEORGE	RALPH	Surgical Oncologist	\$118,401.01	\$393.60
GERIG	LEE	Supervisor, Clinical Physics & Treatment	\$169,632.86	\$468.94
GERMOND	COLIN	Head, Medical Oncology	\$165,125.12	\$153.12
GOH	MARY	Senior Manager, IT	\$113,181.09	\$361.20
GREEN	ESTHER	Chief Nursing Officer	\$104,027.36	\$363.54
GRUNFELD	EVA	Clinician Scientist	\$211,115.95	\$0.00
HALIKOWSKI	MARVIN	General Practitioner, Oncology	\$275,019.61	\$514.00
HAYWARD	JOSEPH	Physicist	\$112,613.97	\$378.74
HEYDON	ANGELICA	Director, Provincial Affairs	\$114,019.10	\$380.88
HOLLOWATY	ERIC	Director, Surveillance Unit	\$140,074.04	\$489.78
HORANI-SHIRKEY	MARIA	General Practitioner, Oncology	\$119,360.60	\$330.74
HUDSON	ALAN	President & CEO	\$404,034.35	\$4,000.10
HUYNH	CHAU	General Practitioner, Oncology	\$225,284.84	\$514.00
JADAVJI	MOYEZ	Director, Regional Planning & Admin	\$110,239.96	\$349.14
JORDAN	KEVIN	Physicist	\$107,881.04	\$378.40
JOSHI	CHANDRA	Medical Physicist	\$131,611.77	\$447.22
KARNAS	SCOTT	Physicist	\$108,610.92	\$342.08
KELLER	BRIAN	Physicist	\$112,616.71	\$414.44
KERR	ANDREW	Medical Physicist	\$133,771.71	\$447.22
KNIGHT	ANDREW	General Practitioner, Oncology	\$235,173.75	\$512.64
KOCANDRLE	HANNA	General Practitioner, Oncology	\$150,886.32	\$425.26
KOROPATNICK	JAMES	Director, Cancer Research Lab	\$128,939.39	\$344.48
KREIGER	NANCY	Director, Research - DPO	\$131,643.26	\$442.52
KRON	TOMAS	Physicist	\$144,382.18	\$504.16
KWOK	CHUN-BUN	Physicist	\$111,916.56	\$390.50

LAM	KIT YING	Senior Physicist	\$134,953.67	\$408.90
LAMB	ALASTAIR	Director, Regional Planning & Admin	\$106,286.41	\$354.48
LAROCHELLE	CATHERINE	General Practitioner, Oncology	\$115,882.11	\$0.00
LELIEVRE	CHRISTINE	General Practitioner, Oncology	\$136,767.43	\$377.56
LESZCZYNSKI	KONRAD	Chief Physicist	\$164,684.01	\$439.76
LEWIS	CRAIG	Physicist	\$132,275.56	\$445.28
LIGHTSTONE	ALEXANDER	Physicist	\$124,281.65	\$434.92
LOGAN	DIANE	Director, Medical Oncology	\$144,280.81	\$153.12
LOPEZ	PEDRO	Medical Oncologist	\$146,860.75	\$153.12
MACPHERSON	MILLER	Senior Physicist	\$107,756.16	\$382.36
MAH	KATHERINE	Senior Physicist	\$139,042.92	\$0.00
MAI	VERNA	Division Director, Preventive Oncology	\$194,970.81	\$612.48
MATHESON	GARTH	Director, Regional Planning & Admin	\$127,010.22	\$414.84
MCFARLANE	SANDRA	Director, Nursing & Patient Services	\$105,641.26	\$342.36
MCGHEE	PETER	Chief Physicist	\$163,730.20	\$458.08
MESSNER	SANDRA	General Practitioner, Oncology	\$110,795.26	\$215.08
MOULIN	DWIGHT	Physician, Pain & Symptom Mgmt	\$167,706.31	\$415.92
MYLER	UWE	Physicist	\$103,976.61	\$0.00
NIXON	JUDITH	General Practitioner, Oncology	\$138,037.96	\$368.16
O'BRIEN	PETER	Chief Physicist	\$157,228.34	\$523.68
OSBORNE	RAYMOND	Gynecological Oncologist	\$117,046.94	\$373.20
OSTAPIAK	OREST	Physicist	\$119,041.46	\$420.44
OSTIC	HEATHER	General Practitioner, Oncology	\$135,975.87	\$387.92
PANG	GEORDI	Physicist	\$112,439.22	\$390.50
PATTERSON	MICHAEL	Head, Medical Physics	\$159,633.75	\$509.52
PETERS	VICTOR	Senior Physicist	\$151,042.68	\$503.52
POWER	MICHAEL	VP, Reg. Cancer Svcs, Thunder Bay	\$130,701.64	\$382.44
PROSS	DIANE	GP, Onc./ Reg'l Med Coord, OBSP	\$129,333.41	\$410.68
PROVOST	DANIEL	Medical Physicist	\$114,491.25	\$368.40
RAAPHORST	PETER	Manager, Physics	\$153,810.66	\$508.12
RAJASINGHAN	RAJ	General Practitioner, Oncology	\$170,180.65	\$471.16
RAND	CAROL	Director, Community Oncology	\$112,838.64	\$320.56
RAPLEY	PATRICK	Medical Physicist	\$124,739.16	\$419.54
RAWLINSON	ALAN	Project Manager, Medical Physics	\$138,345.19	\$483.48
REID	TRUDY	Director, Regional Planning & Admin	\$127,977.68	\$437.54
ROBERTS	WAYNE	Senior Manager, IT	\$123,229.62	\$378.90
ROBILLARD	LUCILE	General Practitioner, Oncology	\$164,423.08	\$459.04
ROBINS	JEAN	Medical Physicist	\$107,658.02	\$393.72
ROSS	ELISABETH	Executive Director, NOCA	\$105,108.90	\$341.86
ROUSHANI	ELHAM	Director, Finance	\$104,787.56	\$349.77
ROY	GASTON	Director, IT	\$104,388.70	\$346.08
SANKREACHA	RAXA	Physicist	\$120,676.17	\$369.60
SAUNDERS	DEBORAH	Medical Head, Dental Oncology	\$112,011.30	\$443.58
SAWKA	CAROL	VP, Regional Cancer Services, Toronto	\$219,403.11	\$630.19
SCHREINER	JOHN	Chief Physicist	\$146,515.77	\$486.84
SCORA	DARYL	Physicist	\$108,638.15	\$376.82
SETO	JOYCE	Project Manager, IT	\$114,326.88	\$0.00
SEXTON	FRED	General Practitioner, Oncology	\$200,532.31	\$411.16
SHUMAK	RENE	Radiologist In Chief	\$120,592.48	\$420.00
SIMUNOVIC	MARKO	Surgical Oncologist	\$181,211.89	\$612.48
SINGH	GURMIT	Senior Scientist	\$127,613.48	\$441.14
SIXEL	KATHARINA	Senior Physicist	\$124,310.13	\$436.74
SKOT	JANICE	VP, Regional Cancer Svcs, Sudbury	\$191,289.90	\$4,180.28
SMITH	ANNE	VP, Regional Cancer Svcs, Kingston	\$190,211.04	\$612.48
SNIDER	ANNE	Director, Regional Planning & Admin	\$128,857.46	\$372.76
SZABO	JOSEPH	Physicist	\$131,163.63	\$447.22
SZANTO	JANOS	Senior Physicist	\$133,651.38	\$503.52
TAYLOR	DONALD	VP, HR & Organizational Development	\$173,749.87	\$0.00
TAYLOR	JOHN	Physicist	\$114,460.41	\$364.80
TENHUNEN	LINDA	General Practitioner, Oncology	\$198,590.61	\$409.44
THOMPSON	LESLEE	VP, Cancer Sys. Integ. & Performance	\$139,482.67	\$306.24

TOUCHIE	MICHAEL	General Practitioner, Oncology	\$166,140.77	\$459.04
TURLEY	EVA	Senior Scientist	\$106,209.25	\$367.44
VAN DYK	JAKE	Manager, Clinical Physics	\$153,351.34	\$496.44
VERGIDIS	DIMITRIOS	Medical Oncologist	\$157,823.09	\$153.12
VIDELA	NELSON	Physicist	\$105,596.91	\$363.30
WADDELL	MARY	General Practitioner, Oncology	\$161,843.28	\$0.00
WANG	XIAOFANG	Medical Physicist	\$132,002.94	\$422.88
WEINROTH	JUDITH	General Practitioner, Oncology	\$170,181.09	\$471.85
WHITTON	ANTHONY	Prov. Head, Radiation Oncology	\$180,670.30	\$612.48
WILKINS	DAVID	Senior Physicist	\$116,869.51	\$436.74
WOLCH	GARY	General Practitioner, Oncology	\$119,959.18	\$260.65
WONG	EUGENE	Physicist	\$110,677.73	\$388.24
WONG	SUSAN	General Practitioner, Oncology	\$130,231.21	\$0.00
WOO	MILTON	Senior Physicist	\$141,023.16	\$503.52
WYMAN	DOUGLAS	Manager, RT Technical Support	\$140,851.64	\$467.72
YEUNG	TAI	Senior Physicist	\$140,002.20	\$456.84
ZANKE	BRENT	Prov. Head, Systemic Therapy	\$161,559.66	\$547.00

**Smart Systems
for Health Agency**415 Yonge Street, 19th Floor
Toronto ON M5B 2E7Telephone: 416 327-9741
Facsimile: 416 327-9705**Agence des systèmes
intelligents pour la santé**415, rue Yonge, 19^e étage
Toronto ON M5B 2E7Téléphone : 416 327-9741
Télécopieur : 416 327-9705

Le 15 juin 2004

Responsabilités de la direction concernant l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables de l'information présentée dans le rapport annuel, y compris les états financiers. La direction a produit les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, en y incorporant, lorsqu'il y avait lieu, des montants basés sur ses meilleures estimations et opinions. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme avec celle présentée dans les états financiers à tous égards.

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé s'oblige au respect de la plus grande intégrité dans la conduite de ses activités. Soucieuse de préserver son actif et de garantir la fiabilité de son information financière, l'Agence a adopté de saines pratiques de gestion et maintient des systèmes d'information et des contrôles financiers internes de qualité.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il a approuvé les états financiers après que son comité de vérification les ait passés en revue.

Les états financiers ont été soumis à PricewaterhouseCoopers LLP, les vérificateurs externes indépendants engagés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à donner leur opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence, **conformément aux normes de vérification généralement reconnues**. Le rapport des vérificateurs énonce l'étendue de leur vérification des comptes et la portée de leur opinion.

Handwritten signature of Michael Connolly in black ink.

Michael Connolly
Directeur général
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Handwritten signature of Geoffrey Knapper in black ink.

Geoffrey Knapper
Directeur général de l'administration
Agence des systèmes intelligents pour la santé



PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés
North American Centre
5700 Yonge Street, Suite 1900
North York, Ontario
Canada M2M 4K7
Téléphone +1 416 218 1500
Télécopieur +1 416 218 1499

Le 30 avril 2004

Rapport des vérificateurs

À l'intention du conseil d'administration de l'Agence des systèmes intelligents pour la santé

Nous avons vérifié le bilan de l'Agence des systèmes intelligents pour la santé (« l'Agence ») au 31 mars 2004 ainsi que l'état des résultats et du solde du fonds (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2004 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Bilan

31 mars 2004

	2004 \$	2003 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	6 205 076	83 697
Charges payées d'avance	370 557	29 337
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	8 702 688	-
	<u>15 278 321</u>	<u>113 034</u>
Immobilisations (note 4)	<u>21 430 495</u>	<u>19 169 972</u>
	<u>36 708 816</u>	<u>19 283 006</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs, y compris les chèques retenus de 5 187 395 \$ (néant en 2003)	11 009 242	567 113
Charges à payer		
Frais de fonctionnement	2 883 492	2 186 272
Dépenses en immobilisations	958 466	716 219
	<u>14 851 200</u>	<u>3 469 604</u>
Apports de capital reportés (note 5)	<u>21 430 495</u>	<u>18 473 586</u>
	<u>36 281 695</u>	<u>21 943 586</u>
Solde du fonds (déficit)	<u>427 121</u>	<u>(2 660 580)</u>
	<u>36 708 816</u>	<u>19 283 006</u>



, administrateur



, administrateur

Agence des systèmes intelligents pour la santé

État des résultats et du solde du fonds (déficit)

	Exercice terminé le 31 mars 2004 \$	Période allant du 17 janvier 2003 au 31 mars 2003 \$
Produits		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	72 443 411	9 758 326
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	10 796 976	1 151 738
Récupération des frais (note 3)	2 551 470	-
	<u>85 791 857</u>	<u>10 910 064</u>
Charges		
Activités liées aux technologies de l'information		
Production	33 396 321	5 419 575
Mise au point	19 030 787	3 173 599
Soutien à la clientèle	9 551 054	1 374 030
	<u>61 978 162</u>	<u>9 967 204</u>
Protection de la vie privée, sécurité et normes	5 650 748	1 101 849
Frais généraux et frais d'administration	6 563 422	1 329 624
	<u>74 192 332</u>	<u>12 398 677</u>
Total des frais de fonctionnement	8 914 877	1 171 967
Amortissement	<u>83 107 209</u>	<u>13 570 644</u>
Gain à la cession d'immobilisations (note 4)	<u>403 053</u>	<u>-</u>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	3 087 701	(2 660 580)
Déficit au début de l'exercice	<u>(2 660 580)</u>	<u>-</u>
Solde du fonds (déficit) à la fin de l'exercice	<u>427 121</u>	<u>(2 660 580)</u>

Agence des systèmes intelligents pour la santé

État des flux de trésorerie

	Exercice terminé le 31 mars 2004 \$	Période allant du 17 janvier 2003 au 31 mars 2003 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	3 087 701	(2 660 580)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(10 796 976)	(1 151 738)
Amortissement des immobilisations	8 914 877	1 171 967
Gain à la cession d'immobilisations	(403 053)	-
	<u>802 549</u>	<u>(2 640 351)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province de l'Ontario	(8 702 688)	-
Charges payées d'avance	(341 220)	(29 337)
Comptes créditeurs	10 442 129	567 113
Charges à payer, fonctionnement	697 220	2 186 272
	<u>2 095 441</u>	<u>2 724 048</u>
	2 897 990	83 697
Activités d'investissement		
Nouvelles immobilisations	(10 530 100)	(5 669 297)
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus	<u>13 753 489</u>	<u>5 669 297</u>
Augmentation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	6 121 379	83 697
Encaisse au début de l'exercice	<u>83 697</u>	<u>-</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>6 205 076</u>	<u>83 697</u>

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

1 Nature des activités

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé (l'«Agence») est une personne morale sans capital-actions établie le 11 février 2002 en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 pris en application de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de développement*. L'Agence est un organisme de services opérationnels, tel qu'il est défini dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. Aux termes du paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, l'Agence est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit par ailleurs que le conseil d'administration de l'Agence est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Enfin, selon le paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve de toute directive donnée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée (le «ministère») en vertu de l'article 8, le conseil d'administration de l'Agence en assure la gestion et la direction. Le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé onze personnes au conseil d'administration de l'Agence.

Le conseil d'administration de l'Agence a adopté son premier règlement administratif le 16 janvier 2003. Conformément à ce règlement, l'Agence a cessé de fonctionner comme partie intégrante du ministère et commencé à fonctionner comme organisme sans lien de dépendance avec le ministère le 17 janvier 2003.

L'Agence établit ses états financiers suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada, et non plus suivant la méthode de la comptabilité de caisse qui était la méthode suivie par l'Agence lorsqu'elle faisait partie intégrante du ministère.

Le gouvernement de l'Ontario assume la totalité du financement de l'Agence par l'intermédiaire du ministère. En tant qu'organisme de ce ministère, l'Agence est exemptée de l'impôt sur le revenu. L'Agence est en attente de son exemption de la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale; dans l'intervalle, elle a reçu la permission du ministère d'utiliser son numéro d'exemption de la TPS.

L'Agence fournit, à l'échelle de l'Ontario, l'infrastructure sécuritaire et intégrée nécessaire à la communication électronique entre les fournisseurs de soins de santé de la province, appuyant ainsi les initiatives de cybersanté du gouvernement provincial. L'Agence attache la plus haute importance à la protection des renseignements personnels sur la santé des Ontariennes et des Ontariens. Les services de protection de la vie privée et autres services de sécurité fournis par l'Agence renforcent les services d'infrastructure de réseau prévus pour préserver la confidentialité des renseignements personnels dont elle est dépositaire. Enfin, l'Agence s'efforce de forger un consensus au sein du milieu ontarien des soins de santé quant aux normes applicables en matière de technologie et de gestion des données.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

2 Principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les paragraphes ci-après résument les conventions comptables considérées d'une importance particulière.

Constatation des produits

L'Agence applique la méthode du report des apports. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'actifs sont reportés, puis constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement est pris en compte. Les paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario qui sont affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés l'exercice où ils sont reçus et constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement de l'immobilisation en cause est pris en compte. Le solde est constaté dans les produits soit au moment où les apports sont reçus, soit au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

Constatation des charges

Les charges sont constatées au moment où elles sont engagées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Catégories de charges

Les charges liées à la technologie de l'information se rapportent aux activités suivantes :

- la production, qui inclut principalement des activités liées au réseau, au centre de données, au centre d'information et au bureau du directeur général;
- la mise au point, qui inclut principalement la mise en place de l'infrastructure de messagerie sécurisée, de clef publique et de portail, de même que les travaux préliminaires concernant la création de dossiers médicaux électroniques facultatifs;
- le soutien à la clientèle, qui inclut les services à la clientèle, l'architecture client, le bureau de la direction de projet, ainsi que la planification et la gestion de produit.

Les charges liées à la protection de la vie privée, à la sécurité et aux normes comprennent des coûts liés à la mise en place et au maintien d'un niveau élevé de sécurité de l'information et de protection de la vie privée, de même qu'à l'établissement d'un consensus au sein de la communauté ontarienne des soins de santé sur les normes en matière de techniques de gestion des données.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

Les frais généraux et frais d'administration comprennent les frais liés au conseil d'administration, au bureau du directeur général, aux services généraux, aux ressources humaines, exception faite des frais juridiques, des frais de location et des frais liés aux technologies de l'information internes, qui ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction de la superficie occupée et des services juridiques utilisés.

Immobilisations

Le 17 janvier 2003, le ministère a transféré à l'Agence l'ensemble des biens acquis pour le compte de celle-ci alors qu'elle faisait partie intégrante du ministère. Ce transfert a eu lieu sans contrepartie monétaire. Les biens ont été comptabilisés à leur valeur comptable nette de 13 956 423 \$, comme si la politique du ministère consistait à les capitaliser et à les amortir à la date du transfert. Un apport correspondant de capital a été comptabilisé à la date du transfert (note 5).

Les immobilisations sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé et toute perte pour moins-value. La perte pour moins-value correspond à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur d'un bien et elle est constatée lorsqu'il est déterminé que la valeur comptable du bien ne peut plus être recouvrée du montant net des flux de trésorerie estimatifs non actualisés à recevoir de l'utilisation continue du bien, plus sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée à l'égard de l'exercice durant lequel un bien a été acheté, sur la durée utile d'utilisation estimative du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Licences	1 an

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent s'avérer différents de ces estimations.

3 Fonds reçus du gouvernement

Conformément aux exigences énoncées dans la directive applicable du Conseil de gestion du gouvernement, l'Agence et le ministère ont signé un protocole d'entente. Ce protocole décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres entre le ministère et l'Agence. L'exercice de l'Agence coïncide avec celui du gouvernement de l'Ontario.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

En 2004, le ministère s'est engagé à fournir du financement à l'Agence d'une valeur de 86 196 900 \$ (15 427 623 \$ en 2003). De ce montant, 8 702 688 \$ ont été recouvrés après la fin de l'exercice (néant en 2003). Ce financement est calculé selon les conventions comptables suivies par l'Agence comme suit :

	2004 \$	2003 \$
Paiements directs à des tiers pour le compte de l'Agence	-	3 107 623
Apport en espèces promis	86 196 900	12 320 000
	86 196 900	15 427 623
Montants reçus et désignés comme apports de capital reportés (note 5)	(13 753 489)	(5 669 297)
Financement constaté à l'état des résultats	72 443 411	9 758 326
Récupération des frais d'autres programmes du ministère i)	2 551 470	-

- i) Représente des frais facturés au ministère pour des coûts convenus qui ont été engagés par l'Agence au titre de la prestation de services à divers programmes du ministère, dont l'*Integrated Services for Children Division*, le projet pilote *Public Health*, le projet *Emergency Department Access to Drug History*, le *Health Network System*, le projet *Community Care Connects* et le projet *ePhysician*.

4 Immobilisations

			2004	2003
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Matériel informatique	19 951 082	5 415 951	14 535 131	12 452 523
Logiciel	8 289 119	2 791 426	5 497 693	5 896 678
Licences	771 147	385 573	385 574	-
Mobilier et matériel de bureau	1 250 488	238 391	1 012 097	820 771
	30 261 836	8 831 341	21 430 495	19 169 972

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

Au cours de l'exercice, l'Agence a remplacé du matériel informatique. Voici les détails de l'opération :

	\$
Juste valeur du matériel acheté	3 601 964
Versement en espèces	<u>(1 337 041)</u>
Valeur de reprise attribuée	2 264 923
Valeur comptable nette du matériel repris	<u>1 861 870</u>
Gain net	<u>403 053</u>

En outre, par suite de ce remplacement, l'Agence a constaté à titre de produit un montant de 1 861 870 \$ comme produits reportés non amortis, qui correspond aux actifs repris. Ce montant est inclus dans le montant de l'amortissement des apports de capital reportés à l'état des résultats de l'exercice écoulé.

5 Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent les biens transférés à l'Agence par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée le 17 janvier 2003, de même que les apports ultérieurs reçus pour l'achat d'immobilisations. Ces apports sont comptabilisés comme recettes aux mêmes conditions que l'amortissement du bien correspondant.

	2004 \$	2003 \$
Solde au début de l'exercice	18 473 982	13 956 423
Apports reçus	13 753 489	5 669 297
Amortissement	<u>(10 796 976)</u>	<u>(1 151 738)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>21 430 495</u>	<u>18 473 982</u>

Les apports reçus au cours de l'exercice se composent des éléments suivants :

	2004 \$	2003 \$
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice	13 037 270	5 669 297
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations de l'exercice précédent	<u>716 219</u>	<u>-</u>
	<u>13 753 489</u>	<u>5 669 297</u>

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

Au cours de l'exercice, l'Agence a constaté un montant de 958 466 \$ à titre d'apports liés à l'achat d'immobilisations qui ont été payées après la fin de l'exercice. L'Agence est d'avis que cette modification de méthode par rapport à l'exercice précédent est appropriée étant donné qu'elle exerce dorénavant ses activités comme partie liée au ministère. La poursuite de ses activités dépend du financement à recevoir du ministère, dont un solde est toujours à recevoir en date de fin d'exercice.

L'amortissement des apports de capital reportés comprend les éléments suivants :

	2004 \$	2003 \$
Amortissement des immobilisations	8 914 877	1 171 967
Amortissement lié au matériel repris (note 4)	1 861 870	-
Amortissement lié aux immobilisations à payer de l'exercice précédent	20 229	(20 229)
	10 796 976	1 151 738

6 Engagements contractuels

L'Agence a pris des engagements contractuels jusqu'en 2007 visant la mise sur pied et le déploiement de services d'infrastructure à l'appui de la vision et de la stratégie du gouvernement de l'Ontario concernant ses initiatives de cybersanté. Ces engagements portent la mise sur pied de centres de données protégées, de même que la création et la gestion d'une infrastructure de clef publique. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2005	8 749 934
2006	8 559 753
2007	7 531 546

Les engagements contractuels de l'exercice ont diminué par rapport à ceux de l'exercice précédent étant donné que l'Agence a résilié le contrat portant sur la mise au point d'une infrastructure de messagerie sécurisée. La décision de mettre fin au contrat a été prise par la direction qui considérait que le moment était approprié étant donné l'achèvement de la mise sur pied de l'infrastructure et la décision de l'Agence de poursuivre ce type d'activité à l'interne.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

7 Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

a) Bureaux

La Société immobilière de l'Ontario détient trois baux sur les bureaux qu'occupe l'Agence. L'Agence est entièrement responsable des paiements en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2005	991 979
2006	941 084
2007	57 217

L'Agence compte renouveler ces baux à mesure qu'ils expireront. L'un de ces baux arrive à expiration le 31 janvier 2006 et les deux autres expirent en 2007. Il n'est tenu compte, dans le tableau ci-dessus, d'aucune période de renouvellement.

b) Ordinateurs et autre technologie de bureau

L'Agence loue ses ordinateurs de bureau et autre technologie connexe par l'intermédiaire d'un fournisseur attitré du gouvernement de l'Ontario. Ses obligations de paiement en vertu du contrat de location existant se chiffrent comme suit :

	\$
2005	231 703
2006	37 269

Depuis janvier 2004, l'Agence a décidé d'acheter les technologies de bureau nécessaires à ses activités. Les engagements contractuels existants portent sur des locations cédées par le ministère. Ces engagements prennent fin en 2007.

8 Régime de retraite

En 2004, l'Agence a constitué un régime à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 67 750 \$.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

9 Éventualités

Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, en vertu duquel l'Agence est établie, prévoit que l'Agence est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. L'article 17 du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit par ailleurs ce qui suit :

[traduction non officielle]

- 17(1) Nul employé ou mandataire de l'agence et nul administrateur nommé en vertu du paragraphe 13(1) n'est personnellement responsable d'un acte accompli ou d'une omission commise de bonne foi dans l'exercice ou le prétendu exercice des pouvoirs ou des responsabilités que lui confère ou lui impose le présent règlement.
- 17(2) Sous réserve des devoirs, obligations et responsabilités que lui impose la loi, nul membre ni dirigeant de l'agence n'est personnellement responsable d'un acte accompli ou d'une omission commise de bonne foi dans l'exercice ou le prétendu exercice des pouvoirs ou des responsabilités que lui confère ou lui impose le présent règlement.

AgriCorp

Responsabilité de communiquer l'information financière

Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés dans les états financiers. Les renseignements financiers donnés ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, tels que des provisions pour des indemnités non réglées, qui sont nécessairement établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction.

En s'acquittant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que la tenue de livres est adéquate. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives aux rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil se réunit régulièrement pour superviser les activités financières de la société et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de la société.

Le président-directeur général,

L'agent en chef des finances,



Randy Jackiw



Rolly Stroeter

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2004, l'état des résultats de fonctionnement et le solde des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Peall".

Toronto (Ontario)
Le 4 juin 2004

Gary R. Peall, CA
Le vérificateur provincial adjoint par intérim

AGRICORP

Bilan
au 31 mars 2004

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
ACTIF		
Encaisse	—	1 723
Comptes débiteurs (Note 4)	16 953	24 782
Fonds administrés (Note 5)	2 592	12 461
Investissement (Note 6)	133 435	150 307
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 7)	93 858	96 418
Immobilisations (Note 8)	1 266	1 102
	<u>248 104</u>	<u>286 793</u>
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif		
Dette bancaire	75	—
Comptes créditeurs et charges à payer	1 675	1 554
Primes et revenu non acquis (Note 9)	15 250	20 804
Provision pour indemnités non payées	5 133	13 021
Fonds administrés créditeurs (Note 5)	2 592	12 461
	<u>24 725</u>	<u>47 840</u>
Solde des fonds (Notes 1 et 13)		
Fonds d'administration générale	7 910	6 067
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	121 405	140 731
Programme d'assurance du revenu de marché	94 064	92 155
	<u>223 379</u>	<u>238 953</u>
	<u>248 104</u>	<u>286 793</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Le président,



Randy Jackiw

L'agent en chef des finances,



Rolly Stroeter

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds
Fonds d'administration générale
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Recettes		
Fonds de fonctionnement (Note 10)	11 650	10 510
Ventes, conseils et autres services	7 194	6 497
Intérêts créditeurs	173	59
	<u>19 017</u>	<u>17 066</u>
Dépenses		
Frais de commercialisation, frais généraux et charges administratives	16 353	14 580
Dépréciation	821	632
	<u>17 174</u>	<u>15 212</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	1 843	1 854
Solde, début de l'exercice	<u>6 067</u>	<u>4 213</u>
Solde, fin de l'exercice	<u><u>7 910</u></u>	<u><u>6 067</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

**État des résultats de fonctionnement et solde des fonds
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004**

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Recettes		
Primes des producteurs assurés	57 337	48 823
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	57 337	48 823
Revenu des intérêts et des placements	8 706	10 929
Réassurance reçue (Note 11)	—	39
Rentrées sur créances radiées	—	41
	<u>123 380</u>	<u>108 655</u>
Dépenses		
Indemnités (Note 12)	126 716	143 447
Réassurance (Note 11)	15 981	17 041
Créances irrécouvrables	9	—
	<u>142 706</u>	<u>160 488</u>
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(19 326)	(51 833)
Solde des fonds, début de l'exercice	<u>140 731</u>	<u>192 564</u>
Solde des fonds, fin de l'exercice	<u><u>121 405</u></u>	<u><u>140 731</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP
**État des résultats de fonctionnement et solde des fonds
 Programme d'assurance du revenu de marché
 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004**

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Recettes		
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	16	14 579
Intérêts créditeurs	<u>2 550</u>	<u>3 089</u>
	<u>2 566</u>	<u>17 668</u>
Dépenses		
Indemnités (Note 12)	<u>657</u>	<u>47 448</u>
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	1 909	(29 780)
Solde des fonds, début de l'exercice	<u>92 155</u>	<u>121 935</u>
Solde des fonds, fin de l'exercice	<u><u>94 064</u></u>	<u><u>92 155</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP**Flux de trésorerie
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004**

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation		
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges		
▪ Fonds d'administration générale	1 843	1 854
▪ Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	(19 326)	(51 833)
▪ Programme d'assurance du revenu de marché	1 909	(29 780)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds fournis par les activités d'exploitation		
▪ Dépréciation	821	632
▪ Variation nette du fonds de roulement	<u>(2 932)</u>	<u>26 083</u>
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	<u>(17 685)</u>	<u>(53 044)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(985)	(747)
Diminution des placements	<u>16 872</u>	<u>52 220</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>15 887</u>	<u>51 473</u>
Augmentation (réduction) nette de l'encaisse	(1 798)	(1 571)
Encaisse au début de l'exercice	<u>1 723</u>	<u>3 294</u>
(Dette bancaire) Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>(75)</u></u>	<u><u>1 723</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2004****1. NATURE DES ACTIVITÉS**

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a permis de créer officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne le 1^{er} janvier 1997. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent la Caisse d'assurance-récolte et le Programme d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été créée en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario)*. Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les réductions de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures majeures produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre d'une entente provisoire relative au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces et est entré en vigueur le 1^{er} avril 1991. Ce programme protège les exploitants agricoles contre les réductions de revenu causées par des baisses des prix de certaines cultures agricoles.

En janvier 2001, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario a confié à AgriCorp l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles en vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations d'AgriCorp comprennent principalement l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et, déduction faite d'une redevance administrative, le transfert des droits nets aux organismes agricoles généraux accrédités de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode de comptabilité**

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est déterminée selon la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	reste de la durée de location

c) Régime de retraite

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2004**

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuair indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations des gestionnaires. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

d) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont déclarés en revenus de placement. Les mouvements d'encaisse du Programme d'assurance du revenu de marché, de la Caisse d'assurance-récolte et du Fonds d'administration générale et les placements sont séparés pour éviter la nécessité de répartir les revenus de placement. Les placements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée de placement jusqu'à la date d'échéance.

e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées concerne certaines demandes d'indemnités de l'assurance-récolte qui sont demeurées non réglées à la fin de l'exercice et qui sont calculées à partir des montants des règlements à la fin de l'exercice ou à partir des meilleures estimations des gestionnaires pour les sommes à verser.

f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues pendant l'exercice sont reportées pour les cultures qui seront récoltées après la fin de l'exercice.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO**a) Assurance-récolte**

Un nouvel accord d'assurance Canada-Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 et expirera le 31 mars 2008 ou à la date convenue mutuellement par les parties. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient la moitié du coût des primes d'assurance et l'autre moitié est prise en charge par les gouvernements fédéral et provincial, à raison de 60 % et 40 % respectivement. Le coût intégral des frais de commercialisation, des frais généraux et des charges administratives est partagé par les deux ordres de gouvernement dans les mêmes proportions.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2004

b) Revenu de marché

L'accord Canada-Ontario d'assurance du revenu de marché a expiré. Il n'y a pas de nouvel accord en place pour l'exercice en cours. Cependant, la province et le gouvernement fédéral ont entamé des pourparlers concernant la reconduction de ce programme.

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Financement du gouvernement	15 710	17 980
Intérêts courus	10	6
Primes des producteurs, montant net	570	6 021
Opérations commerciales	663	775
	<u>16 953</u>	<u>24 782</u>

5. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie à l'égard de programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada.

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Fonds administrés		
Placements à court terme	—	10 452
Encaisse (paiements en souffrance)	2 592	1 954
Autres	—	55
	<u>2 592</u>	<u>12 461</u>
Fonds administrés créditeurs		
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	—	3 021
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	1 159	8 863
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales du Canada	3	20
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	99	169
Programme Canada-Ontario de relance suite à l'ESB	2 007	—
Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB (découvert bancaire)	(1 121)	—
Autres	445	388
	<u>2 592</u>	<u>12 461</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

6. INVESTISSEMENT

Les lois limitent les placements de la société à des instruments de haute qualité et pouvant être encaissés très facilement, tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres titres approuvés par le ministre des Finances.

a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	2004		2003	
	Valeur comptable (milliers \$)	Juste valeur (milliers \$)	Valeur comptable (milliers \$)	Juste valeur (milliers \$)
Court terme	13 013	12 984	19 535	19 473
Long terme				
Gouvernement du Canada	20 060	20 938	20 382	20 928
Gouvernement de l'Ontario	25 545	27 357	25 708	26 813
Autres gouvernements provinciaux	28 496	30 233	28 825	29 577
Services publics provinciaux	46 321	49 614	45 713	47 214
Autres institutions financières	—	—	10 144	10 152
Total des placements à long terme	120 422	128 142	130 772	134 684
Total des placements	133 435	141 126	150 307	154 157

b) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 pour cent à 10,25 pour cent, avec un rendement moyen pondéré de 5,858 pour cent. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de prestations différaient de façon significative par rapport aux niveaux attendus et qu'une liquidation de l'actif s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2004, une variation d'un pour cent des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence d'environ 3,6 millions de dollars sur la valeur marchande.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

c) Échéances du portefeuille

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
< 1 an	13 013	19 535
1 à 3 ans	47 301	56 096
3 à 5 ans	59 250	37 727
> 5 ans	13 871	36 949
Total	<u>133 435</u>	<u>150 307</u>

7. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Aucun financement n'a été reçu pour la campagne agricole 2003, l'accord Canada-Ontario d'assurance du revenu de marché ayant expiré. Les intérêts sont versés sur une base trimestrielle sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte déterminée d'après le taux moyen d'escompte des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2004			2003
	Coût (milliers \$)	Amortissement cumulé (milliers \$)	Valeur comptable nette (milliers \$)	Valeur comptable nette (milliers \$)
Matériel informatique	3 408	2 396	1 012	808
Logiciels informatiques	1 496	1 278	218	227
Améliorations locatives	153	126	27	34
Machines et équipement	122	113	9	31
Véhicules	36	36	—	—
Mobilier et agencements	18	18	—	2
	<u>5 233</u>	<u>3 967</u>	<u>1 266</u>	<u>1 102</u>

9. PRIMES ET REVENUS NON ACQUIS

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (9,53 millions de dollars) et d'autres cultures (4,42 millions de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les revenus non acquis (1,3 million de dollars) comprennent le Fonds de fonctionnement lié à la valeur non amortie des immobilisations.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2004****10. FONDS DE FONCTIONNEMENT**

Le Canada et l'Ontario se sont entendus pour partager de façon égale les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario à raison de 60 pour cent et 40 pour cent respectivement. Puisque l'accord Canada-Ontario du revenu de marché a expiré, les activités du Programme d'assurance du revenu de marché ont considérablement diminué au cours de l'exercice 2003-2004. Cependant, la société continue à tenir et à administrer l'actif du Programme d'assurance du revenu de marché. La contribution fédérale ne doit pas être supérieure à celle de la province même si elle représente moins de 50 pour cent des frais engagés. Selon une estimation raisonnable de la charge de travail administrative, ces coûts ont été imputés dans une proportion de 95 pour cent à la Caisse d'assurance-récolte et de 5 pour cent au Programme d'assurance du revenu de marché.

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-récolte selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts d'expertise engagés par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sousprovision de 0,2 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2003 (pour 2002, il y avait une sousprovision de 0,35 million de dollars). En outre, ces résultats comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2003 s'élevant à 5,13 millions de dollars (1,02 million de dollars pour 2002).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une sousprovision de 0,7 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2003 (pour 2002, il y avait une sousprovision de 35,45 millions de dollars). Aucune provision pour indemnités non payées n'était requise aux fins du Programme d'assurance du revenu de marché pour les récoltes de la campagne agricole 2003 étant donné qu'il n'y avait pas d'accord Canada-Ontario d'assurance du revenu de marché pour cette campagne agricole. Au 31 mars 2003, la provision pour indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2002 s'élève à 12 millions de dollars.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2004

13. INFORMATION SECTORIELLE

	Fonds d'admin. générale	Caisse d'assur.- récolte	Assur. du revenu de marché	Total 2004	Total 2003
	(milliers \$)				
Actif					
Encaisse	—	—	—	—	1 723
Comptes débiteurs	1 681	15 027	245	16 953	24 782
Fonds administrés	2 592	—	—	2 592	12 461
Investissement	7 931	125 504	—	133 435	150 307
Sommes dues par le ministre des Finances	—	—	93 858	93 858	96 418
Immobilisations	1 266	—	—	1 266	1 102
	<u>13 470</u>	<u>140 531</u>	<u>94 103</u>	<u>248 104</u>	<u>286 793</u>
Passif					
Dettes bancaires	78	(3)	—	75	—
Comptes créditeurs et charges à payer	1 586	50	39	1 675	1 554
Primes et recettes non acquises	1 304	13 946	—	15 250	20 804
Provision pour indemnités non payées	—	5 133	—	5 133	13 021
Fonds administrés créditeurs	2 592	—	—	2 592	12 461
	<u>5 560</u>	<u>19 126</u>	<u>39</u>	<u>24 725</u>	<u>47 840</u>
Solde des fonds	<u>7 910</u>	<u>121 405</u>	<u>94 064</u>	<u>223 379</u>	<u>238 953</u>

14. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce régime est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions mondiales.

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	2 463	2 312
Cotisations de la société	376	286
Cotisations des employés	303	286
Paiement des prestations de retraite	(80)	(132)
Rendement de l'actif du régime	<u>619</u>	<u>(289)</u>
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	<u>3 681</u>	<u>2 463</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur de l'actif net disponible pour verser les prestations de retraite se répartissent comme suit :

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Engagements au titre du régime de retraite	4 524	3 119
Juste valeur de l'actif du régime	3 681	2 463
Excédent (déficit) du régime de retraite	<u>(843)</u>	<u>(656)</u>

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré en déficit en raison du faible rendement des placements. Certaines hypothèses ont été émises en vue de déterminer les engagements au titre du régime de retraite. On estime que l'actif du régime rapporte 7 pour cent par an et que les augmentations de salaire s'élèvent à 4 pour cent par an et on a choisi une valeur de 6,75 pour cent comme taux d'escompte.

À ce jour, le passif du régime de retraite de la société se répartit comme suit :

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
Passif du régime de retraite – début de l'exercice	85	54
Charges du régime de retraite – pour l'exercice	359	317
Cotisations de la société	<u>(376)</u>	<u>(286)</u>
Passif du régime de retraite – fin de l'exercice	<u>68</u>	<u>85</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. En vertu des conditions de ces accords, la société a versé la somme de 374 180 \$ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. En outre, la société a versé la somme de 374 903 \$ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

AGRICORP**Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2004****16. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES**

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 29 783 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 (43 587 \$ pour 2003).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2003, les montants payés à ces employés sont les suivants :

<u>Nom</u>	<u>Poste</u>	<u>Traitement</u> <u>(\$)</u>	<u>Avantages</u> <u>sociaux</u> <u>imposables (\$)</u>
Brown, Greg	Directeur général, Développement des entreprises	112 579	8 270
Ip, Stephen	Directeur, Technologie de l'information	103 833	6 453
Jackiw, Randy	Agent en chef des finances	156 106	10 856
Vleck, Michael	Directeur, Recherche et développement	101 487	3 332

17. ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION

La société s'est engagée aux termes d'un contrat de location-exploitation visant des locaux loués dont le loyer minimal à verser sera selon le calendrier suivant :

	(milliers \$)
2005	357
2006	357
	<u>714</u>

18. PASSIF ÉVENTUEL

Le solde du fonds d'administration générale contient une accumulation de 0,8 million de dollars liée au remboursement, par les compagnies de réassurance, des coûts de rajustement engagés par la société. La province de l'Ontario a également remboursé ces coûts à la société. En conséquence, il est incertain si ce solde revient de droit à la province ou à la société. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation portera cette question à l'attention du ministère des Finances pour qu'il tranche.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

375 University Avenue, Suite 404 Toronto, ON M5G 2G1
375, avenue University, bureau 404 Toronto ON M5G 2G1
www.legalaid.on.ca

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Il revient à la direction et au conseil d'administration de voir à la présentation des états financiers et de toute autre information dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et, au besoin, contiennent des montants calculés à partir des évaluations faites par les membres de la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes les plus élevées qui soient dans la prestation de ses services. La direction a établi et continue de maintenir des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la protection des éléments d'actif.

Le conseil s'assure que la direction s'acquitte de sa responsabilité relative à l'information financière et au contrôle interne en mettant sur pied un Comité des finances et de la vérification. Les membres du conseil se réunissent tous les deux mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relativement à la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé et de son opinion.

Angela Longo
Présidente-directrice générale

Michelle A. Séguin
Vice-présidente aux services généraux

July 29, 2004

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'attention du procureur général de l'Ontario
et d'Aide juridique Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2004 et les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 2 juin 2004

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.R. McCarter".

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Aide juridique Ontario Bilan

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2004 2003
(en milliers de dollars)

ACTIF

Actif à court terme

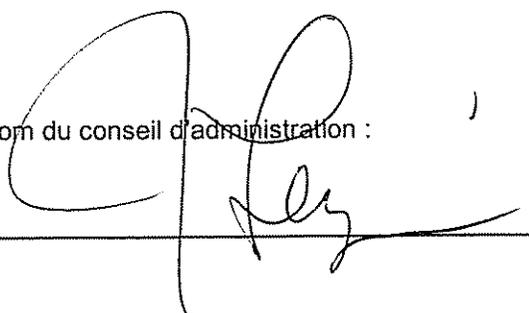
Encaisse et quasi-espèces (Note 2)	203 \$	6 520 \$
Encaisse et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses (Note 8)	490	236
Comptes débiteurs (moins provisions pour créances douteuses)	28 394	20 216
Charges payées d'avance	956	1 161
Placements à court terme (Note 3)	2 607	3 197
Placements à court terme - réserve pour éventualités diverses (Notes 3 et 8)	1 950	2 076
	34 600	33 406
Placements à long terme (Note 3)	36 800	38 494
Placements à long terme – réserve pour éventualités diverses (Notes 3 et 8)	16 857	24 985
Immobilisations (Note 4)	14 889	8 945
	103 146 \$	105 830 \$

PASSIF ET ACTIF NET

Actif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (Note 5)	55 156 \$	58 530 \$
Engagements contractés au titre du régime de retraite (Note 11)	241	107
Contributions différées (Note 6)	5 188	4 789
	60 585	63 426
Actif net		
Excédent accumulé (Note 1(c))	14 402	10 755
Placements en immobilisations (Note 7)	9 761	4 156
Réserve pour éventualités diverses (Notes 3 et 8)	18 398	27 493
	42 561	42 404
	103 146 \$	105 830 \$

Au nom du conseil d'administration :



Administrateur

Aide juridique Ontario État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2004 2003
(en milliers de dollars)

REVENUS

Province de l'Ontario (Note 1(a))	256 048 \$	244 966 \$
Fondation du droit de l'Ontario	24 205	17 678
Contributions de la clientèle	13 090	13 327
Jugements, dépens et règlements	1 701	1 095
Placements et autre revenus	4 582	5 181
	299 626	282 247

CHARGES

Services juridiques

Certificats d'aide juridique		
Droit criminel	84 777	80 960
Droit de la famille	42 410	41 434
Immigration et réfugiés	17 804	16 434
Autres domaines de droit civil	5 426	5 333
Conférences de règlement	178	191
	150 595	144 352
Bureaux régionaux	23 176	23 705
Bureaux du droit de la famille	2 016	1 892
Bureau du droit des réfugiés	749	653
	176 536	170 602

Avocats de service

Honoraires et débours des avocats de service	33 135	28 754
Services élargis	595	542
	33 730	29 296

Cliniques juridiques et services spéciaux

Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (Note 9)	54 038	57 482
Attribution à Nishnawbe-Aski	1 544	1 524
Sociétés étudiantes d'aide juridique	2 755	2 617
	58 337	61 623

Programmes d'innovation dans la prestation des services

Projets-pilotes	158	311
Services d'accès pour la clientèle	343	-
Autres	871	1 088
	1 372	1 399

Aide juridique Ontario
État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé
(suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
CHARGES (suite)		
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	2 020	2 132
Administration		
Bureau provincial	21 285	20 327
Mise en œuvre d'un logiciel à l'échelle de la société et autres projets	3 518	2 505
Amortissement de l'exercice	2 671	3 820
	27 474	26 652
	299 469	291 704
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges de l'exercice	157	(9 457)
Excédent accumulé, début de l'exercice	10 755	18 511
Placements en immobilisations	(5 605)	(2 695)
Transfert de la réserve pour éventualités diverses (Note 8)	9 095	4 396
Excédent accumulé, fin de l'exercice	14 402 \$	10 755 \$

Aide juridique Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2004 2003
(en milliers de dollars)

Encaisse provenant de (utilisée pour)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges de l'exercice	157 \$	(9 457) \$
Rajustements pour rapprocher l'excédent (l'insuffisance) des revenus sur les charges et l'encaisse nette liée aux activités d'exploitation		
Amortissement	2 671	3 820
Amortissement de la prime d'émission	256	432
Amortissement des contributions différées	(2 083)	(3 114)
Réalisation des contributions différées	(3 518)	(2 470)
Réduction de valeur des placements à court terme	6	82
Profits sur la vente de placements	(1 161)	(202)
Radiation d'immobilisations	2	-
Transfert d'immobilisations aux cliniques communautaires	-	306
Changements aux bilans des fonds de roulement autres que les disponibilités		
Comptes débiteurs	(8 178)	9 423
Charges payées d'avance	205	(647)
Comptes créditeurs et charges à payer	(3 374)	(2 611)
passif accumulé pour le régime de retraite	134	107
Intérêts courus sur les placements à long terme	97	123
Contributions différées	6 000	4 443
	(8 786)	235

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations	(8 617)	(5 680)
Achat de placements	(79 800)	(47 471)
Rachat de placements	91 140	57 297

2 723 4 146

Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des quasi-espèces pendant l'exercice

(6 063) 4 381

Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice

6 756 2 375

Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice

693 \$ 6 756 \$

Représenté par

Encaisse et quasi-espèces 440 \$ 6 520 \$

Dette bancaire (237) -

Encaisse et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses 203 6 520
490 236

693 \$ 6 756 \$

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2004

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique**, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la **Loi de l'impôt sur le revenu**.

La **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique** donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

MÉTHODE COMPTABLE

La Société se conforme à la méthode du report pour les contributions.

L'excédent accumulé correspond à l'excédent des contributions sur les charges relatives aux activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

CONSTATATION DES REVENUS

Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme des revenus si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et si le recouvrement est assuré de façon raisonnable. Du fait de l'incertitude liée au recouvrement, les contributions des clients et les montants perçus à partir des jugements sont estimés en se basant sur l'expérience acquise. Les créances comprennent 13,4 millions de dollars (13,4 millions en 2003) liées aux contributions des clients et aux jugements.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi que le montant estimatif pour le travail exécuté par les avocats et non facturé.

ENCAISSE ET QUASI-ESPÈCES

L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées de l'encaisse disponible, des soldes bancaires et de placements très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2004

PLACEMENTS

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont dépréciés lorsque leur valeur subit un déclin qui est permanent. Les primes d'acquisition ou les escomptes sur obligations sont amortis en ligne droite sur la durée de la valeur mobilière concernée. Les obligations du gouvernement et de sociétés sont reportées au coût amorti. Les dépréciations ou gains et pertes réalisés à la cession des placements sont consignés pendant l'année où ils se sont réalisés, à titre d'augmentation ou de diminution du revenu de placement. Les gains et pertes à la cession sont calculés en fonction du coût moyen des valeurs vendues.

IMMOBILISATIONS

Le montant des immobilisations correspond à leur coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en répartissant le coût sur le nombre d'années d'utilisation du bien :

Mobilier et matériel de bureau	-	5 ans
Matériel informatique et logiciels	-	3 ans
Logiciels conçus sur mesure	-	5 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	-	7 ans
Améliorations locatives	-	sur la durée entière du bail

CONTRIBUTIONS DIFFÉRÉES

Les contributions différées pour les initiatives spéciales représentent des ressources inutilisées relatives aux projets financés par la province de l'Ontario. Les montants non dépensés sont conservés pour les exercices ultérieurs ou pour un règlement par la province.

Les contributions différées pour dépenses en immobilisations représentent une fraction non amortie des contributions utilisées pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de la contribution différée est calculé de la même façon que l'actif afférent.

RÉGIME DE RETRAITE

La presque totalité des employés de la Société sont inscrits à un régime à cotisation déterminée. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisation déterminé est imputé au budget d'exploitation lorsque les cotisations viennent à échéance. Un petit nombre d'employés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés inscrits au régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode prospective calculée au prorata des services et de l'évaluation que fait la direction du rendement anticipé de l'investissement au régime, de la hausse des salaires, des congédiements et de l'âge de la retraite des membres du régime. Les ajustements effectués aux fins de la modification du régime, des changements d'hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont imputés au budget d'exploitation sur le nombre anticipé de la moyenne d'années de service restantes au sein de ce groupe d'employés, soit environ 13 ans.

RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à élaborer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers ainsi que sur le montant des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction une fois que les données requises seront disponibles.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2004

INSTRUMENTS FINANCIERS

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants associés aux taux d'intérêts, aux devises étrangères ou au crédit provenant de ses instruments financiers. Elle est aussi d'avis que la valeur comptable des instruments financiers de la Société est proche de la juste valeur à moins d'indication contraire.

Aide juridique Ontario Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

1. Financement assuré par l'Ontario

L'article 71 de la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique** stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif du protocole d'entente est de préciser les questions relatives à l'exploitation, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente a été signé le 22 décembre 2000 et il est en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2004. La Société et le Procureur général de l'Ontario discutent actuellement des modalités du prochain protocole d'entente.

(a) Les contributions reçues de la province de l'Ontario ont été attribuées comme suit :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Contributions	250 447 \$	239 382 \$
Réalisation des contributions différées (Note 6)	3 518	2 470
Amortissement des contributions différées (Note 6)	2 083	3 114
	256 048 \$	244 966 \$

(b) Est compris dans les contributions obtenues de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 un montant de 50,6 millions de dollars (45,6 millions en 2003) représentant une attribution de fonds provenant du transfert d'une somme forfaitaire du gouvernement fédéral versée à la province dans les domaines du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des autres dépenses pour tensions exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.

(c) Le paragraphe 66 (3) de la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique** permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69 (2).

2. Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'un montant de 0,386 million de dollars (1,623 million en 2003), venant à échéance en avril 2004 et portant intérêt au taux de 2,06 % à 2,18 % (2,83 % en 2003).

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeurerait inutilisée au 31 mars 2004. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est non garantie.

Aide juridique Ontario Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

3. Placements

	2004		2003	
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Valeur Marchande	Coût	Valeur marchande
Obligations du Canada	13 802 \$	14 084 \$	17 440 \$	17 928 \$
A un taux d'intérêt de 4,25 % à 6,0 % venant à échéance entre septembre 2004 et juin 2010				
Obligations provinciales	26 721	27 630	32 340	32 866
À un taux d'intérêt de 4,75 % à 7,75 % venant à échéance entre juin 2005 et décembre 2011				
Obligations de société	16 957	17 494	18 141	18 423
À un taux d'intérêt de 4,4 % à 7,0 % venant à échéance entre septembre 2004 à janvier 2010				
Intérêts courus sur les obligations	734	734	831	831
	58 214	59 942	68 752	70 048
Moins : Réserve pour éventualités diverses				
- court terme (Note 8)	(1 950)	(1 982)	(2 076)	(2 123)
- long terme (Note 8)	(16 857)	(17 524)	(24 985)	(25 456)
	(18 807)	(19 506)	(27 061)	(27 579)
	39 407 \$	40 436 \$	41 691 \$	42 469 \$
Représenté par				
Placements à court terme	2 607 \$	2 645 \$	3 197 \$	3 276 \$
Placements à long terme	36 800	37 791	38 494	39 193
	39 407 \$	40 436 \$	41 691 \$	42 469 \$

La Société a établi une politique d'investissement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7 (1), 7 (2), 7 (3) et 7 (4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique**. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2004 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 4,5 millions de dollars en 2004 (4,7 millions en 2003).

Aide juridique Ontario Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

4. Immobilisations

	2004		2003	
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	3 090 \$	2 156 \$	2 634 \$	1 852 \$
Matériel informatique et logiciels	15 788	13 952	14 524	12 301
Logiciels conçus sur mesure	817	817	817	747
Logiciels pour toute l'entreprise	10 623	-	4 180	-
Améliorations locatives	4 597	3 101	4 149	2 459
	34 915	20 026	26 304	17 359
Valeur comptable nette		14 889 \$		8 945 \$

Les immobilisations comprennent des logiciels pour toute l'entreprise, du matériel informatique et des logiciels d'une valeur d'environ 10 623 millions de dollars (4,235 millions en 2003) qui n'étaient pas utilisés à la fin de l'exercice, de sorte qu'aucun amortissement n'a été comptabilisé à leur égard.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Comptes juridiques`- factures reçues mais non réglées	13 271 \$	17 217 \$
- travail exécuté mais non facturé	25 934	29 048
Incitations locatives	100	172
Engagements liés au commerce et autres créditeurs	15 118	11 475
Indemnité de vacances	733	618
	55 156 \$	58 530 \$

À la fin de l'exercice, la direction estime la valeur du travail que les avocats du secteur privé ont accompli, mais n'ont pas encore facturé, à environ 25,9 millions de dollars (29,0 millions en 2003). Cette estimation découle d'un calcul fondé sur une moyenne des coûts et des délais pour des cas semblables sur une période de sept ans.

À cause de certains impondérables inhérents au procédé d'estimation, le montant estimatif des comptes juridiques différera probablement des charges réelles. La direction est d'avis que les charges réelles pourront varier de 20 pour cent en plus ou en moins (entre 20,7 millions de dollars à 31,1 millions de dollars). Tout redressement de l'estimation des charges entraînera l'augmentation ou la diminution correspondante des charges pour le programme de certificats, de l'excès (ou de l'insuffisance) des revenus sur les charges pour l'exercice ainsi que de l'excédent accumulé.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

6. Contributions différées

Les changements dans les contributions différées pour les initiatives spéciales et pour les dépenses en capital relatives aux projets financés par l'Ontario sont les suivants :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Contributions différées pour les initiatives spéciales		
Solde, début de l'exercice	- \$	- \$
Contributions reçues durant l'exercice	6 000	4 443
Transférées sur l'acquisition d'immobilisations	(2 422)	(1 973)
Réalisation des contributions différées (Note 1(a))	(3 518)	(2 470)
	60	-
Contributions différées pour les dépenses en capital		
Solde, début de l'exercice	4 789	5 930
Contributions pour immobilisations	2 422	1 973
Amortissement des contributions différées (Note 1(a))	(2 083)	(3 114)
	5 128	4 789
	5 188 \$	4 789 \$

7. Changement de l'actif net investi dans des immobilisations

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	4 156 \$	1 461 \$
Amortissement	(2 671)	(3 820)
Amortissement des contributions différées	2 083	3 114
Achat d'immobilisations	8 617	5 680
Contributions pour les immobilisations	(2 422)	(1 973)
Aliénation d'immobilisations	(2)	(306)
	9 761 \$	4 156 \$
Représenté par		
Immobilisations (Note 4)	14 889 \$	8 945 \$
Contributions différées pour dépenses en capital (Note 6)	(5 128)	(4 789)
	9 761 \$	4 156 \$

Aide juridique Ontario Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

8. Réserve pour éventualités diverses

L'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique** exige que la Société maintienne une réserve pour éventualités diverses d'au moins 20 millions de dollars. Le règlement permet aussi à la Société d'accroître sa réserve pour éventualités diverses par des revenus de placement réalisés par les fonds de la réserve pour éventualités diverses et par le fond d'administration ainsi que de retirer des fonds de la réserve pour couvrir ses frais de fonctionnement. Au 31 mars 2003, il y avait 7,493 millions de dollars en revenus de placement réalisés disponibles pour financer les charges générales de fonctionnement. En juin 2003, le gouvernement provincial a ordonné à la Société d'utiliser la réserve pour éventualités diverses pour financer les coûts d'un montant de 9,095 millions de dollars encourus en 2003-2004 à la suite de l'augmentation du tarif entrée en vigueur le 1^{er} août 2002. De ce fait, les revenus de placements accumulés ont été entièrement utilisés et la réserve pour éventualités diverses n'est plus que de 18,4 millions de dollars, soit au-dessous des 20 millions requis par le règlement. Il n'y a à l'heure actuelle aucun plan en place pour rétablir la réserve pour éventualités diverses au minimum requis de 20 millions de dollars. Cette réserve est composée comme suit :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	27 493 \$	31 889 \$
Transfert de la réserve pour éventualités diverses au fonds d'administration	(9 095)	(4 396)
Solde, fin de l'exercice	18 398 \$	27 493 \$
Représenté par	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et quasi-espèces	490 \$	236 \$
Montant provenant du (au) fonds d'administration	(899)	196
Placements – court terme (Note 3)	1 950	2 076
Placements – long terme (Note 3)	16 857	24 985
	18 398 \$	27 493 \$

Le transfert de 9,095 millions de dollars (4,396 millions en 2003) a servi à financer l'augmentation du tarif entrée en vigueur le 1^{er} août 2002. Du transfert de 4,396 millions de dollars effectué en 2003, 3,233 millions de dollars ont servi à financer la hausse du tarif entrée en vigueur le 1^{er} août 2002 et 1,163 million de dollars a servi à financer d'autres coûts uniques. Le transfert de 9,095 millions de dollars est réparti ainsi : 9,652 millions de dollars (7,659 millions en 2003) en transferts d'espèces du fonds de réserve pour éventualités diverses au fond d'administration, moins 1,652 millions de dollars (1,724 million en 2003) de revenu de placements réalisé dans la réserve pour éventualités diverses et 1,095 million de dollars (1,539 million en 2003) à recevoir du (verser au) fonds d'administration au cours de l'exercice précédent. Le transfert a servi principalement à financer les 9,095 millions de dollars (3,233 millions en 2003) résultant de l'entrée en vigueur de l'augmentation du tarif le 1^{er} août 2002.

Aide juridique Ontario Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

8. Réserve pour éventualités diverses (suite)

L'encaisse et les quasi-espèces de la réserve pour éventualités diverses comprennent des bons du Trésor d'un montant de 0,490 million de dollars au 31 mars 2004 (0,220 million en 2003), qui viendront à échéance entre avril et mai 2004 et dont le taux d'intérêt est de 1,99 % à 2,13 % (2,72 % en 2003).

9. Domaines de pratique des cliniques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont érigées en personnes morales sans capital-actions et sont régies par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais lui sont redevables en vertu des articles 33 à 39 de la **Loi de 1998 sur les services d'aide juridique**. Chaque clinique communautaire subit une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total du financement des cliniques se répartit comme suit :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Sommes versées aux cliniques ou au compte de celles-ci	52 311 \$	55 331 \$
Frais d'administration	1 727	2 151
	54 038 \$	57 482 \$

10. Engagements et éventualités

- (a) La Société délivre des certificats aux particuliers nécessitant une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarif. Bien que le passif des factures pour services juridiques soit reflété dans les états financiers au 31 mars 2004, selon les estimations de la direction, la Société pourrait encore être responsable de certificats émis à cette date ou antérieurement, pour un montant total de 53 millions de dollars, montant qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non facturé.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

10. Engagements et éventualités (suite)

- b) La Société loue à bail des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Les sommes minimales qu'elle s'est engagée à payer annuellement à ce titre pour les cinq prochaines années sont approximativement les suivantes :

	Montant (en milliers de dollars)
2005	7 152 \$
2006	6 493
2007	5 849
2008	5 340
2009	2 671
Par la suite	2 639
	30 144 \$

- (c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et la décision finale relatives à ces actions ne seront vraisemblablement pas considérables et ne sont pas déterminables pour le moment. Les pertes, s'il y en a, seront comptabilisées au moment du règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par l'assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars établie selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

11. Régime de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant des prestations de retraite pour ses employés. Le régime comporte deux volets : un élément à cotisations déterminées et un élément à prestations déterminées.

Élément à cotisations déterminées

L'élément à cotisations déterminées du régime couvre 566 employés (471 employés en 2003), soit la majorité du personnel. La Société contribue au volet à cotisations déterminées du régime, participation qui se limite à faire des versements réguliers correspondant aux cotisations versées par son personnel. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 1,381 million de dollars pour cet exercice (1,512 million en 2003).

Élément à prestations déterminées

L'élément à prestations déterminées du régime couvre 16 participants (16 participants en 2003). Dans ce régime de prestations, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles pour fins de financement sont effectuées à

Aide juridique Ontario Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

11. Régime de retraite (suite)

intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2006, selon la valeur en janvier 2005. La Société verse des contributions à cet élément du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

La Société n'a versé aucune cotisation à cet élément du régime pendant l'exercice en cours.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, une évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'escompte	6,5 %
Augmentation salariale	4,5 %

L'évaluation actuarielle pour fins de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 indique un excédent actuariel de 0,184 million de dollars (0,126 million en 2003), résultant des engagements contractés au titre du régime de retraite d'environ 2,046 millions de dollars (1,765 million en 2003) et d'une valeur actuelle de l'actif du régime disponible pour fournir ces prestations d'environ 2,230 millions de dollars (1,891 million en 2003). Les charges de retraite pour l'exercice étaient de 0,048 million de dollars (0,020 million de dollars en revenu de pension en 2003) et l'actif accumulé pour les prestations du régime au 31 mars 2004 était de 0,006 million de dollars (0,054 million en 2003). Durant l'exercice, les employés ont contribué pour 0,035 million de dollars (0,040 million en 2003) et le régime de retraite a versé des prestations totalisant 0,008 million de dollars (0,008 million en 2003).

Le conseil de la Société a approuvé l'établissement d'un régime supplémentaire de retraite pour certains cadres désignés. En vertu du régime supplémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas financé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles seront dues. Une évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 mars 2004.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, une évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'escompte	5,0 %
Augmentation salariale	3,0 %
Taux de rendement prévu sur les immobilisations	5,0 %

Selon l'évaluation actuarielle aux fins de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, les charges de retraite de la Société s'élevaient à 0,085 million de dollars pour l'exercice (0,074 million en 2003), ses obligations au titre du régime de retraite étaient de 0,516 million de dollars au 31 mars 2004 (0,471 million en 2003) et l'actif accumulé pour les prestations du régime était de 0,247 million de dollars au 31 mars 2004 (0,161 million en 2003). Au cours de l'exercice, la Société et les employés n'ont versé aucune cotisation à ce régime (aucune en 2003).

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

12. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été classées différemment pour correspondre à la présentation de l'exercice courant.

RECORD OF EMPLOYEES' 2003 SALARIES AND BENEFITS

Please refer to the PSSD Guide before filling out this form

Cal Year	Sector	Employer	Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Biggar	George	VP, Policy, Planning & External Relations	\$137,933.12	\$363.12
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Buchanan	Robert	VP, Client Legal Services	\$133,403.02	\$345.84
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Carten	Jennifer	Area Director/Executive Director	\$112,065.88	\$289.04
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Champagne	Nathalie	Area Director	\$103,417.59	\$272.40
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Davies	Simon	Area Director	\$111,065.65	\$289.04
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Dee	Garth	Director, Clinic Resource Office	\$101,266.44	\$259.92
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Ellisworth	Randall	Director, Clinic Services Office	\$102,562.59	\$273.72
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Gardner	Ross	Director, Finance	\$113,563.04	\$293.76
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Gillham	Jeff	Administrator	\$101,236.94	\$166.24
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Hastings	Maureen	Executive Lead	\$112,863.83	\$299.04
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Lake	Douglas	Business Analyst	\$100,031.78	\$168.24
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Lawson	Ruth	General Counsel	\$138,869.76	\$361.80
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Longo	Angela	President and CEO	\$187,582.20	\$9,471.26
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	McCaftrey	Susan	VP, Clinic and Special Services	\$131,844.86	\$344.96
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Morett	Vicki	Area Director	\$103,671.57	\$272.40
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Morley	Jane	Director, LAO Law	\$106,970.56	\$285.72
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Pasut	Robert	Manager IT, Special Assignment	\$107,464.64	\$288.48
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Robertson	Heather	Area Director	\$114,159.97	\$304.44
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Seguin	Michelle	VP, Corporate Services	\$142,285.35	\$367.74
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Silver	Margaret	Area Director	\$107,540.79	\$285.72
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Stevens	Mary Anne	Area Director	\$103,119.41	\$275.04
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Thomas	Aneurin	Policy Director	\$106,380.76	\$283.74
2003	Agencies	Legal Aid Ontario	Wilkins	Keith	Counsel, Legal Aid Directorate	\$116,228.16	\$308.40

Insert additional rows as needed

I certify that the information provided on this record is correct in accordance with the Public Sector Salary Disclosure Act, 1996.

This record has been approved by

 Name

Position Title

President and CEO

416-204-7110
 Phone Number

March 2 2004
 Date

Prepared under the Public Sector Salary Disclosure Act, 1996

Les états financiers de le Centre Centennial des sciences et de la technologie n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur provincial de l'Ontario, dont le rapport suit.



Catherine Barker-Hoyes
Directrice générale des services opérationnels

Rapport du vérificateur

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2004, les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et celui de l'évolution de la situation financière pour les huit mois précédent le 31 mars 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour les huit mois précédent le 31 mars 2004, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Peall'.

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2004

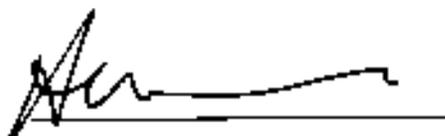
Gary R. Peall, CA
Vérificateur provincial adjoint par intérim

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 Au 31 mars 2004

	2004 \$
<hr/>	
ACTIF	
Actif à court terme :	
Espèces	9 371 846
Comptes débiteurs	69 213
Dépôts et charges payées d'avance	94 774
Frais d'audience devant être évalués	182 029
Total de l'actif à court terme	9 717 862
Immobilisations (note 4)	734 562
TOTAL DE L'ACTIF	10 452 424
<hr/>	
PASSIF	
Passif à court terme :	
Comptes créditeurs et charges à payer	1 095 344
Sommes payables à la province de l'Ontario (note 7)	6 306 584
Report des revenus à recouvrer (note 5)	1 611 694
Total du passif à court terme	9 013 622
Report des revenus liés aux immobilisations	734 562
TOTAL DU PASSIF	9 748 184
<hr/>	
ACTIF NET	704 240
<hr/>	
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	10 452 424
<hr/>	

Voir les notes complémentaires des états financiers

Au nom du Comité de gestion



Howard Wetston
Président



Jan Carr
Vice-président

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET
Huit mois précédant le 31 mars 2004

	2004 \$
<hr/>	
REVENUS	
Droits liés aux permis	11 500
Revenus d'intérêt	84 724
Autres revenus (note 7c)	704 240
	800 464
Recouvrement des coûts :	
Coût liés aux audiences	214 651
Recouvrement des coûts généraux (note 5)	12 562 447
	12 777 098
TOTAL DES REVENUS	13 577 562
CHARGES	
Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	7 781 726
Consultants et professionnels	2 229 628
Coûts liés au programme général	761 579
Bien-fonds	1 221 903
Technologie de l'information	229 205
Bureaux et administration	649 281
TOTAL DES CHARGES	12 873 322
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	704 240
Actif net au 1 ^{er} août 2003	0
ACTIF NET AU 31 MARS	704 240

Voir les notes complémentaires des états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Huit mois précédant le 31 mars 2004

	2004 \$
<hr/>	
<i>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :</i>	
RECouvreMENT DES COÛTS :	
Frais d'audience devant être évalués	32 622
Évaluations des coûts généraux	18 404 398
Moins les montants liés aux activités ayant eu lieu avant le 1 ^{er} août 2003	(3 495 695)
	14,941,325
<hr/>	
FONCTIONNEMENT	
Revenus autres que le recouvrement des coûts	800 464
Charges	(12 873 322)
Changements aux fonds de roulement hors caisse :	
Dépôts et charges payées d'avance	(94 774)
Comptes débiteurs	(69 213)
Comptes créditeurs et charges à payer	1 095 344
	(11 141 501)
<hr/>	
FINANCEMENT	
Sommes payables à la province de l'Ontario (note 7)	6 306 584
	6,306,584
<hr/>	
INVESTISSEMENT	
Achats de biens immobilisés	(734 562)
	(734 562)
<hr/>	
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	9 371 846
Encaisse, au début de la période	0
Encaisse, à la fin de la période	9 371 846

Voir les notes complémentaires des états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Le 31 mars 2004

1. NATURE DE LA COMMISSION

La Commission de l'énergie de l'Ontario est l'organisme responsable de la réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est, depuis le 1^{er} août 2003, une société de la Couronne sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

2. PORTÉE DES ÉTATS FINANCIERS ET DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les présents états financiers établissent les résultats de fonctionnement de la Commission, de la constitution de la Commission à titre de société sans capital-actions le 1^{er} août 2003 à la fin de l'exercice le 31 mars 2004.

La note 5 fournit des renseignements supplémentaires pour la période de 12 mois qui a pris fin le 31 mars 2004, laquelle comprend des dépenses non vérifiées pour les quatre mois précédant le 1^{er} août 2003. Ces dépenses relèvent du ministère de l'Énergie et non de la Commission, à titre de société sans capital-actions. Les renseignements supplémentaires sont conformes aux dossiers du ministère de l'Énergie pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2004.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

La Commission méthode comptable du report pour le recouvrement des coûts. La constatation des revenus de recouvrement est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts liés aux audiences, évalués aux termes de l'article 30 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, est constaté lorsque les charges afférentes sont engagées.

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Le 31 mars 2004

- Le recouvrement des coûts généraux, évalués aux termes de l'article 26 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, est constaté à titre de portion des charges de la Commission qui n'est pas recouverte par d'autres moyens et qui excèdent les droits de permis et les revenus de placements. Le recouvrement des coûts généraux liés aux dépenses d'immobilisation est reporté. Les revenus reportés liés aux immobilisations sont amortis et constatés à titre de revenus sur la même base que celle l'amortissement des immobilisations sous-jacentes.

Les droits de permis sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont encaissés et les revenus de placements le sont dès qu'ils sont à recevoir.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans

c) Instruments financiers

La Commission n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. La valeur comptable des espèces, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer équivaut approximativement à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les sommes réelles peuvent être différentes des prévisions.

4. IMMOBILISATIONS

	Le 31 mars 2004		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Mobilier et équipement de bureau	34 902	-	34 902
Équipement informatique et logiciels afférents	699 660	-	699 660
	734 562	-	734 562

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Le 31 mars 2004

5. ÉVALUATIONS DE L'INDUSTRIE POUR 2003-2004

En décembre 2003, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz et de l'électricité pour l'ensemble de l'exercice 2003-2004 en se fondant sur des prévisions. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels seront déduites de l'évaluation de 2004-2005 et comptabilisées à titre de Report des revenus à recouvrer dans l'État de la situation financière. Les coûts réels et le calcul du Report des revenus à recouvrer sont détaillés dans les tableaux suivants.

a) Coûts réels pour la période de 12 mois ayant pris fin le 31 mars 2004

	Ministère de l'Énergie (4 mois) <i>Non vérifié - voir note 2</i>	Commission de l'énergie de l'Ontario (8 mois) <i>État des résultats de fonctionnement</i>	Total
	\$	\$	\$
Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	3 131 149	7 781 726	10 912 875
Consultants et professionnels	673 428	2 229 628	2 903 056
Coûts liés au programme général	242 837	761 579	1 004 416
Bien-fonds	343 421	1 221 903	1 565 324
Technologies de l'information	71 893	229 205	301 098
Bureaux et administration	199 898	649 281	849 179
Total des charges	4 662 626	12 873 322	17 535 948
Recouvrement des coûts liés aux audiences, droits liés aux permis et revenus de placements	(202 712)	(310 875)	(513 587)
Recouvrement des coûts généraux	4 459 914	12 562 447	17 022 361

Les coûts recouverts pour la période précédent le 1^{er} août 2003 sont payés au ministère de l'Énergie aux termes d'une convention de services (note 7b).

b) Report des revenus à recouvrer au 31 mars 2004

	2004 \$
Évaluations	18 404 398
Moins : revenus provenant du recouvrement des coûts généraux	17 022 361
Report des revenus à recouvrer liés aux activités de l'exercice 2003-2004	1 382 037
Redressement comptable au 31 mars 2003	964 219
Report des revenus à recouvrer au 31 mars 2004	2 346 256
Report des revenus liés aux immobilisations	734 562
Report des revenus à recouvrer	1 611 694
Total du report des revenus à recouvrer au 31 mars 2004	2 346 256

Commission de l'énergie de l'Ontario
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS
Le 31 mars 2004

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

La Commission offre un régime de retraite à ses employés et à ses membres à temps plein par l'entremise d'une participation au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite à prestations déterminées financé par de nombreux employeurs. À l'instar d'autres sociétés de la Couronne, la Commission a comptabilisé ce régime comme un régime à cotisations déterminées, puisqu'elle ne disposait pas de renseignements suffisant pour utiliser une comptabilité de régime à prestations déterminées. Les contributions de la Commission au régime durant la période représentent les charges liées au régime de retraite durant cette dernière. Les employés qui relevaient du ministère de l'Énergie sont devenus des employés de la Commission le 29 mars 2004. La Commission remboursera au ministère les contributions de pensions pour la période précédent le 29 mars 2004 aux termes d'une convention de services (voir la note 7b).

Durant l'exercice, les charges liées au régime de retraite (notamment les sommes devant être remboursées au ministère) sont de 500 123 \$ et sont comprises dans les Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

a) Actif et passif au 1^{er} août 2003

L'actif transféré à la Commission par la province de l'Ontario a été imputé les années précédentes et n'avait aucune valeur comptable au 1^{er} août 2003. Aucun passif n'a été pris en charge par la province.

b) Convention de services avec le ministère de l'Énergie

Le ministère de l'Énergie a fourni des services au prix coûtant à la Commission pour la période de huit mois qui a pris fin le 31 mars 2004. Le coût total de ces services s'élève à 10 998 487 \$, soit des salaires et avantages sociaux, 6 970 139 \$, et d'autres coûts de fonctionnement directs, 4 028 348 \$.

De plus, le ministère a fait l'acquisition d'immobilisations d'une valeur de 734 562 \$ pour la Commission.

La Commission a recouvré, au nom du ministère de l'Énergie, des coûts liés au fonctionnement antérieur au 1^{er} août 2003 auprès des industries du gaz et de l'électricité, soit 3 569 301 \$.

En février 2004, la Commission a versé à la province la somme de 8 291 526 \$ en relation aux montants indiqués plus haut.

Le solde de 6 306 584 \$ qui est dû à la province de l'Ontario reflète les sommes décrites plus haut, moins le financement de transition ponctuel évoqué à la note 7c.

c) Financement de transition ponctuel

Le ministère de l'Énergie offrira une subvention de 704 240 \$ pour l'important transfert des employés du ministère à la Commission qui a eu lieu le 29 mars 2004.

Commission de l'énergie de l'Ontario

Disclosure for 2003 under The Public Sector Salary Disclosure Act, 1996

Divulgence pour 2003 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Employer/ Employeur	Surname/ Nom de famille	Position/ Poste	Salary Paid/ Traitement	Taxable Benefits Avant. impos.
Ontario Energy Board	BETTS ROBERT	Board Member	\$116,947.03	\$219.22
Ontario Energy Board	BIRCHENOUGH ARTHUR	Board Member	\$129,031.05	\$0.00
Ontario Energy Board	GARNER MARK	Board Secretary	\$110,239.94	\$196.13
Ontario Energy Board	SOMMERVILLE PAUL	Board Member	\$116,947.03	\$219.22
Ontario Energy Board	VLAHOS PAUL	Board Member	\$160,505.18	\$276.70
Ontario Energy Board	WETSTON HOWARD	Chair	\$191,434.00	\$388.32

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION**

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'engage à fournir un exposé complet, clair et véridique de ses activités. Elle maintient un système interne de vérification pour assurer avec une certitude raisonnable l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction quant à des opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur provincial, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.



David A. Brown, c.r.
Président-directeur général
Le 7 mai 2004

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2004 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Ontario
Le 7 mai 2004



J. R. McCarter, C.A.
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Bilan**

Au 31 mars 2004

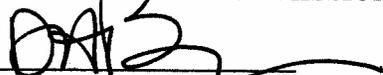
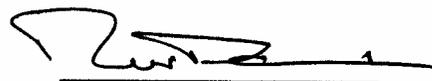
	2004	2003
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	30 652 492 \$	22 704 342 \$
Débiteurs	1 427 708	2 139 605
Charges payées d'avance	465 923	401 421
	32 546 123	25 245 368
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 9)	2 000 711	474
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 3)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS (Note 5)	5 237 023	7 039 570
	71 783 857 \$	64 285 412 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créiteurs et charges à payer	8 077 550 \$	9 854 764 \$
Montant dû à la province de l'Ontario (Note 11(a))	-	14 480 975
	8 077 550	24 335 739
À LONG TERME		
Autres éléments de passif à long terme (Note 8(b))	928 060	813 131
	9 005 610	25 148 870
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 9)	2 000 711	474
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 6)	28 679 292	7 037 824
Réserve (Note 3)	32 000 000	32 000 000
	60 679 292	39 037 824
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	60 777 536	39 136 068
	71 783 857 \$	64 285 412 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 10)

Engagements et éventualités (Note 4)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DE LA COMMISSION


David A. Brown, c.r.
Président

Robert W. Davis, FCA
Commissaire

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
RECETTES		
Droits (Note 6)	74 854 942 \$	68 995 363 \$
Revenu de placements	1 672 727	1 375 337
Divers	84 973	102 208
	<u>76 612 642</u>	<u>70 472 908</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 8)	40 688 739	38 278 354
Administration	4 561 661	6 617 364
Charges locatives (Note 7)	3 972 891	3 726 817
Amortissement	3 233 401	3 069 103
Services professionnels (Note 2b)	1 415 905	3 122 824
Autres charges	1 098	1 059 811
	<u>54 971 174</u>	<u>55 874 273</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	21 641 468	14 598 635
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	39 037 824	41 375 164
MOINS : Distributions à la province de l'Ontario (Note 11(a))	-	16 935 975
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>60 679 292 \$</u>	<u>39 037 824 \$</u>
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	28 679 292 \$	7 037 824 \$
Réserve	32 000 000	32 000 000
	<u>60 679 292 \$</u>	<u>39 037 824 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	21 641 468 \$	14 598 635 \$
Redressements aux fins d'amortissement	3 233 401	3 069 103
	<u>24 874 869</u>	<u>17 667 738</u>
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	711 897	(1 135 371)
Charges payées d'avance	(64 502)	20 831
Montant dû à la province de l'Ontario	(14 480 975)	8 583 027
Créditeurs et charges à payer	(1 777 214)	1 598 834
Autres obligations à long terme	114 929	282 336
	<u>(15 495 865)</u>	<u>9 349 657</u>
	9 379 004	27 017 395
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Distributions à la province de l'Ontario	-	(16 935 975)
	-	<u>16 935 975</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(1 430 854)	2 231 763)
	<u>(1 430 854)</u>	<u>(2 231 763)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	7 948 150	7 849 657
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	22 704 342	14 854 685
TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>30 652 492 \$</u>	<u>22 704 342 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2004

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est devenue une société sans capital-actions le 1^{er} novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception.

Les coûts d'enquête recouverts sont déduits des services professionnels à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas les montants recouverts sont comptabilisés à la réception du montant en espèces.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2004

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exigent que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

d) Régime de prestations

La Commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La Commission offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains participants à plein temps. La Commission calcule la valeur courue de ses obligations au titre de ces régimes et les coûts y afférents. L'obligation transitoire est amortie sur la durée moyenne du reste de la carrière des participants actifs censés bénéficier de ces régimes. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants, par la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction.

Les charges complémentaires de retraite des salariés ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 11(c).

3. RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2004 ont été investis dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office ontarien de financement.

La Commission a obtenu l'autorisation du ministère des Finances de conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel est applicable uniquement aux coûts de mise en oeuvre de la fusion proposée avec la Commission des services financiers de l'Ontario, décrite à la note 12, et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

- i) Les fonds sont versés au Trésor, en tout ou en partie, s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion;
- ii) Les fonds conservés par la Commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2004

Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à peu près à la valeur marchande. Les critères principaux de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la Commission.

4. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La Commission a garanti une tranche de 61 % d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, la MFDA doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commissions concernées et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. Au 31 mars 2004, la MFDA avait utilisé cette ligne de crédit à hauteur de 0 \$ (2 963 000 \$ en 2003). L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 % par année. En mars 2004, les Commissions ont demandé que la MFDA prenne des dispositions pour qu'elles ne soient plus garants de l'accord. Cette demande sera présentée au conseil d'administration de la MFDA en juin 2004.
- b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites.

5. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2004 Valeur comptable nette</u>	<u>2003 Valeur comptable nette</u>
Ameublement de bureau	2 832 884 \$	1 858 821 \$	974 063 \$	1 503 676 \$
Matériel de bureau	282 246	179 875	102 371	151 026
Matériel informatique et matériel connexe	10 571 990	8 298 812	2 273 178	2 238 438
Améliorations locatives	5 828 866	3 941 455	1 887 411	3 146 430
	19 515 986 \$	14 278 963 \$	5 237 023 \$	7 039 570 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2004

6. RATIONALISATION DES DROITS EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Le 31 mars 2003, la Commission a instauré un nouveau modèle de droits en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le nouveau régime de droits répond à trois objectifs principaux : réduire l'ensemble des droits imposés aux participants des marchés par rapport à ce qui existait précédemment en Ontario, créer une structure de droits transparente et rationalisée et appliquer des droits qui témoignent des coûts de fonctionnement véritables de la Commission.

Le régime de droits est fondé sur le concept de « droits de participation » et « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la Commission engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants des marchés. Les droits transitoires représentent des droits uniques pour faciliter le passage au nouveau régime de droits.

Conformément au nouveau régime de droits, la Commission établit les droits pour une période de trois ans. De ce fait, l'Excédent général de fonctionnement de 28 679 292 \$ au 31 mars 2004, ajustés selon les excédents ou les déficits en 2005 et en 2006, se reflétera dans les droits établis pour les trois années suivantes commençant en 2007.

La structure du régime précédent de droits se fondait seulement sur la notion de « droits d'activités », si bien que les droits perçus en vertu du nouveau modèle de droits ne sont pas comparables ligne par ligne. Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2004 sont les suivants :

Droits de participation	33 880 566	\$
Droits transitoires	26 826 132	
Droits d'activités	11 765 826	
Droits perçus tardivement	2 382 418	
Total	<u>74 854 942</u>	<u>\$</u>

Les droits perçus pour l'exercice se terminant au 31 mars 2003 étaient les suivants :

Dépôts de prospectus	35 853 829	\$
Inscriptions	26 724 635	
Dépôts de documents d'information	5 105 622	
Demandes de dispense	1 311 277	
Total	<u>68 995 363</u>	<u>\$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

7. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

Location-exploitation

La Commission s'est engagée à verser des loyers au cours des cinq prochains exercices, comme suit :

2005	3 885 043 \$
2006	1 673 922 \$
2007	82 504 \$
2008	51 205 \$
2009	0 \$

8. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) La Commission a versé un montant de 2 104 631 \$ (1 346 895 \$ en 2003) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- b) Les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation représentaient une obligation de 735 476 \$ au 31 mars 2004 (544 565 \$ en 2003). La charge afférente de la Commission pour l'exercice était de 114 929 \$ (282 336 \$ en 2003); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Aucune prestation n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2003). La durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 0,25 à 5,04 ans (0,92 à 3,85 ans en 2002). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2004 comprennent un taux d'actualisation de 5,5 % (6,5 % en 2003) et un taux de progression des salaires de 2,5 %, s'il y a lieu (0,0 % en 2003).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2004

9. RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2004, le solde cumulé s'établit comme suit:

	2004	2003
Solde à l'ouverture	474 \$	130 879 \$
Règlements	1 999 400	150 000
Intérêts	1 311	3 474
Versements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs – période précédente	(474)	(130 879)
Fonds pour l'éducation des investisseurs – période actuelle	-	(153 000)
Fonds pour l'éducation des investisseurs – Total	(474)	(283 879)
Solde à la clôture	2 000 711 \$	474 \$
Représenté par :		
Encaisse	1 628 195 \$	101 \$
Débiteurs	372 516	373
	2 000 711 \$	474 \$

10. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le Fonds) a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000, à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels et d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La Commission supervise le fonctionnement du Fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la Commission, car la Commission ne tirera pas d'avantage financier du Fonds et ne sera pas exposée aux risques y afférents. Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2004 et pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 :

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2004

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

	2004	2003
Situation financière		
Actif total	7 037 458 \$	7 598 660 \$
Passif total	235 808 \$	166 285 \$
Investi dans les immobilisations	753 806	164 027
Disponible pour les besoins du Fonds	6 047 844	7 268 348
Actif net total	6 801 650	7 432 375
	<u>7 037 458 \$</u>	<u>7 598 660 \$</u>
Résultats de fonctionnement		
Contributions et revenu d'intérêts	700 852 \$	369 047 \$
Dépenses totales	1 331 577	1 109 991
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	(630 725 \$)	(740 944 \$)
Flux de trésorerie		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Recettes provenant de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	474 \$	283 878 \$
Recettes provenant de tiers	500 000	8 000
Revenu de placement	207 033	196 439
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 180 041)	(1 135 825)
Somme versée au titre d'achats capitaux	(671 792)	(164 027)
Augmentation nette (baisse) de la position de trésorerie	(1 144 326)	(811 535)
Position de la trésorerie, au début de la période	7 415 470	8 227 005
Position de la trésorerie, à la fin de la période	<u>6 271 144 \$</u>	<u>7 415 470 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2004

b) Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu certaines opérations avec le Fonds:

- i) Le conseil d'administration de la Commission n'a autorisé aucun transfert dans le Fonds d'argent reçu au titre des règlements affectés (2003 -153 474 \$), en raison d'une modification à la *Loi sur les valeurs mobilières* qui stipule que le ministre des Finances doit approuver ce genre de transfert.
- ii) La Commission a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant.

Pour la période terminée le 31 mars 2004, la Commission a engagé des frais de 386 735 \$ (310 923 \$ en 2003) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds; sur ce montant, une somme de 116 288 \$ est due à la Commission en date du 31 mars 2004 (116 288 \$ en 2003).

11. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit:

- a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que, sur demande du ministère des Finances, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 6, et de l'intention de la Commission d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la Commission n'est plus tenue de verser tous les trimestres au Trésor ses fonds excédentaires. Les fonds excédentaires que la Commission gardent sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b) La Commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

12. INSTAURATION D'UN ORGANISME UNIQUE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS

Dans le budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des services financiers de l'Ontario seraient fusionnées de manière à former un organisme unique de réglementation des marchés et des services financiers.

Un texte de loi est nécessaire à la mise en place du nouvel organisme proposé ainsi qu'à l'établissement de son mandat et de ses pouvoirs. En avril 2001, le ministère des Finances a publié à cette fin un avant-projet de loi, afin d'obtenir les observations des intéressés. Au 31 mars 2004, la le projet de loi n'avait toujours pas été déposé.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2004

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés, en conformité à la présentation actuelle.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario				
Traitements et avantages sociaux des employés en 2003				
Veuillez consulter le guide de consultation rapide pour la divulgation des traitements dans le secteur public avant de remplir ce formulaire.				
Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avantages imposables
Alexopoulos	Tula	Chef, Projets	\$152,829.28	\$256.78
Antoniou	Noulla	Comptable principale	\$116,194.46	\$225.16
Au	Matthew	Comptable	\$100,714.90	\$472.17
Beck	Joan	Conseillère juridique principale	\$158,797.98	\$304.89
Bertoia	Julie	Comptable principale	\$119,501.08	\$184.89
Blackburn	Lisa	Comptable	\$105,299.23	\$496.53
Blumberger	Erez	Sous-directeur, Équipe du financement 1	\$160,815.30	\$643.71
Bridge	Marriane	Chef, Conformité	\$159,413.40	\$275.61
Britton	Matthew	Conseiller juridique principal, Contentieux	\$159,618.25	\$276.57
Brown	David	Président-directeur général	\$606,156.16	\$9,755.77
Brown	Michael	Conseiller juridique	\$125,342.12	\$209.49
Bureauud	Jean-Paul	Conseiller juridique	\$139,655.58	\$469.65
Butler	Brian	Chef, Enquêtes	\$176,762.13	\$718.92
Byers	Christopher	Conseiller juridique	\$118,727.89	\$205.65
Byrnes	Robert	Sous-directeur, Technologie de l'information	\$171,277.55	\$1,433.61
Carchrae	John	Chef comptable	\$218,103.13	\$329.25
Casiero	Vincent	Conseiller juridique, Enquêtes	\$135,131.31	\$235.53
Chaukos	Pat	Comptable principal, Conseiller juridique	\$152,738.66	\$683.73
Chisholm	Yvonne	Conseillère juridique, Contentieux	\$140,644.04	\$351.09
Cho	Peter	Juricomptable principal	\$143,165.33	\$786.00
Chung	YuMee	Conseiller juridique	\$108,854.84	\$197.88
Clark	Alexandra	Conseillère juridique, Contentieux	\$128,757.40	\$206.61
Clarkin	Brian	Chef adjoint, Enquêtes	\$152,886.89	\$251.97
Cole	Emily	Conseillère juridique, Contentieux	\$133,570.50	\$145.38
Collins	Stephanie	Juricomptable	\$120,039.93	\$199.35
Corbett	Hugh	Conseiller juridique, Contentieux	\$138,792.29	\$352.05
Cottrell	John	Juricomptable principal	\$125,591.91	\$636.84
Coutice	David	Conseiller juridique principal	\$109,995.67	\$195.48
Cowdery	Rebecca	Chef, Fonds de placement et réforme de la réglementation	\$109,029.47	\$154.44
Daniels	Kathryn	Chef adjointe, Contentieux	\$161,295.38	\$494.53
Davis	Robert	Commissaire	\$119,000.00	\$0.00
Day	Robert	Chef, Planification et information	\$139,133.70	\$226.89
De_Lint	Dirk	Conseiller juridique	\$142,016.04	\$632.82
De_Souza	Paul	Juricomptable	\$107,764.68	\$512.61
De_Verteuil	Michael	Juricomptable principal	\$140,310.43	\$241.32
Dempsey	Paul	Chef, Fonds de placement	\$114,109.76	\$168.98
Dhillon	Indi	Comptable	\$101,965.51	\$182.49
Di_Lieto	Rossana	Conseillère juridique principale	\$166,749.21	\$271.29
Dublin	Julia	Conseillère juridique principale	\$183,111.40	\$489.93
Dundas	Linda	Spécialiste principale des produits dérivés	\$120,986.94	\$203.57
Enright	Lisa	Comptable principale	\$105,194.29	\$663.72
Fallone	Joanna	Chef, Évaluation des dossiers	\$168,976.68	\$293.01
Forster_Pazienza	Christina	Chef adjointe, Conformité	\$135,162.53	\$581.13
Franken	Heidi	Comptable principale	\$121,428.85	\$205.17
Fung	Carlin	Comptable principal	\$119,948.45	\$203.15
Fydell	Barbara	Conseillère juridique	\$135,979.52	\$224.97
Gerhart	Marsha	Conseillère juridique principale	\$162,096.13	\$793.60
Gilkes	David	Chef, Services juridiques aux personnes et sociétés i	\$156,743.03	\$514.09
Goldberg	Rhonda	Conseillère juridique principale	\$133,742.66	\$241.89
Gorman	Kelly	Chef adjointe, Équipe du financement 2	\$153,324.64	\$247.62
Greenglass	Susan	Conseillère juridique principale	\$155,957.37	\$284.28
Gunn	George	Chef, Surveillance	\$157,065.72	\$1,644.33
Hayward	Paul	Conseiller juridique	\$117,227.16	\$537.21
Heldman	Sandra	Comptable principale	\$122,730.05	\$338.49
Holmes	Janet	Conseillère juridique principale	\$158,249.47	\$284.35
Hubley	Michael	Assistant, Chef, Enquêtes	\$102,244.01	\$829.80
Hughes	John	Chef, Information continue	\$175,786.51	\$291.09
Humphreys	John	Conseiller juridique, Enquêtes	\$111,356.98	\$290.62
Jepson	Christopher	Conseiller juridique	\$142,262.94	\$593.10
Jiwani	Nurez	Directeur, Coordination de la réglementation	\$103,442.50	\$0.00
Kalra	Ritu	Comptable principal	\$120,884.81	\$502.53
Kanji	Naizam	Conseiller juridique	\$130,607.24	\$219.18
Kennedy	Melissa	Chef, Contentieux	\$120,692.93	\$196.11
Kohl	Robert	Conseiller juridique principal	\$166,116.88	\$438.69
Koor	Elle	Chef, Projet de la BDNI	\$166,076.92	\$256.80
Law	Leo	Créateur d'applications	\$103,237.21	\$579.52
Leung	Antoinette	Comptable principale	\$139,784.81	\$232.17
Liu	Winfield	Conseiller juridique principal	\$145,814.14	\$480.72
Lo	Yvonne	Juricomptable principale	\$125,591.91	\$218.64

MacCreedy	Charles	Chef adjoint, Information continue	\$148,732.23	\$548.67
Macfarlane	Charles	Directeur général	\$405,590.38	\$7,828.83
Mainville	Chantal	Conseillère juridique	\$122,033.22	\$238.89
Manarin	Karen	Conseillère juridique, Contentieux	\$155,445.46	\$257.25
Martin_Gorelle	Krista	Conseiller juridique principale	\$167,615.48	\$279.00
Martin_Sidey	Donna	Conseillère juridique	\$168,214.21	\$583.08
McCombe	Deborah	Géologue	\$135,121.06	\$577.29
McCurdy	David	Conseiller technique	\$129,968.22	\$224.01
McGregor	Mark	Chef, Services de technologie	\$109,448.87	\$628.32
McInnis	Cameron	Chef, Équipe du financement 1	\$148,817.51	\$668.25
McKall	Darren	Conseiller juridique principal	\$125,447.48	\$221.10
McKinnon	Kelley	Chef, Contentieux	\$173,269.91	\$241.02
McManus	Mark	Chef, Renseignements et service à la clientèle	\$115,665.30	\$1,701.60
Moniz	Andre	Conseiller juridique, Enquêtes	\$111,307.10	\$194.01
Moore	Paul	Vice-président	\$391,817.84	\$7,827.48
Morphy	H. Lorne	Commissaire	\$136,108.94	\$0.00
Mulima	Mark	Conseiller juridique	\$127,225.15	\$508.83
Nania	Viraf	Comptable principal	\$123,172.91	\$218.64
Naster	Jay	Conseiller juridique spécial	\$259,342.43	\$314.25
Nunes	Vera	Conseillère juridique	\$111,799.97	\$225.93
O'Donovan	Erin	Conseillère juridique	\$124,100.94	\$230.12
Oseni	Sarah	Conseillère juridique	\$142,003.16	\$300.81
Panzetta	Frank	Contrôleur	\$107,554.55	\$204.69
Pare	Maxime	Conseiller juridique principal	\$163,365.76	\$638.85
Paul	Margo	Directeur, Corporate Finance	\$202,489.79	\$332.61
Pavalow	Randee	Directeur, Marchés financiers	\$222,073.00	\$753.90
Petlock	Cindy	Chef, Réglementation des marchés	\$163,856.38	\$283.86
Petroff	Thomas	Analyste de marché principal	\$109,787.67	\$47.31
Pilipavicius	Rima	Juricomptable principale	\$131,927.10	\$239.40
Pilkey	Scott	Conseiller juridique principal, Enquêtes	\$176,033.18	\$657.96
Powley	Randall	Économiste en chef	\$165,631.68	\$280.44
Rafuse	Martha	Conseillère juridique	\$114,140.02	\$206.97
Ramsay	Anne	Comptable principale	\$140,114.49	\$220.09
Sanjoto	Winnie	Conseiller juridique	\$112,884.31	\$189.21
Sankar	Levi	Conseiller juridique, Enquêtes	\$103,297.53	\$241.32
Shay	Ralph	Directeur, Offres publiques d'achat	\$183,189.87	\$318.57
Sikora	Jody	Juricomptable	\$111,792.94	\$185.37
Silma	Susan	Directrice, Fonds d'investissements	\$157,199.13	\$253.44
Sinclair	Donna	Conseiller juridique, Enquêtes	\$100,333.39	\$568.92
Smith	Ian	Conseillère juridique, Contentieux	\$122,866.17	\$187.47
Spencer	Mary Ann	Directrice, Services généraux	\$212,424.17	\$338.37
Stern	Tracey	Conseillère juridique principale	\$157,996.74	\$260.61
Stevenson	John	Secrétaire de la Commission	\$176,794.70	\$301.68
Stow	Nancy	Chef, Services de soutien, recherche-développement, FEI	\$103,378.63	\$188.28
Superina	Johanna	Conseillère juridique principale, Contentieux	\$173,878.60	\$292.05
Switzer	Frank	Directeur, Communications	\$170,028.11	\$431.06
Tedesco	Felicia	Chef adjointe, Conformité	\$153,887.23	\$664.41
Tillie	Marcel	Comptable principal	\$144,307.72	\$667.29
Toledano	Lori	Juricomptable	\$110,668.08	\$384.81
Too	Byron	Chef, Services d'application	\$112,914.45	\$730.72
Tsatsos	Irene	Comptable principale	\$130,663.88	\$224.49
Vear	Michael	Juricomptable	\$105,172.50	\$1,967.49
Vranic	Iva	Chef, Équipe du financement 2	\$184,125.68	\$302.64
Walz	Trevor	Comptable	\$100,701.71	\$219.69
Watson	Michael	Directeur, Application de la loi	\$240,055.10	\$591.45
Welsh	Doug	Conseiller juridique	\$126,392.80	\$218.13
Wetston	Howard	Vice-président	\$303,391.20	\$3,913.74
Whiler	Rick	Comptable principal	\$157,297.01	\$252.96
Williams-Kinghorn	Terri	Chef - Bureau du service FÉI	\$117,699.01	\$293.28
Wolburgh_Jenah	Susan	Conseillère juridique générale & directrice des affaires	\$237,290.09	\$377.49
Wootton	Kate	Conseillère juridique, Contentieux	\$104,165.33	\$294.93

Je certifie que les renseignements fournis dans ce document sont exacts, conformément à la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

This record has been approved by: _____			
		Président-directeur général	
David Brown		Titre du poste	
(416) 593-8203		March 14, 2004	
Numéro de téléphone		Date	
Préparé en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public			

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

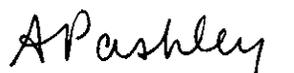
La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et le Conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG LLP
Chartered Accountants
Yonge Corporate Centre
4100 Yonge Street Suite 200
Toronto ON M2P 2H3

Telephone (416) 228-7000
Telefax (416) 228-7123
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent.

Un autre cabinet de comptables agréés a fait rapport sur les chiffres correspondants de l'exercice 2003.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 7 mai 2004

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Bilan

31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

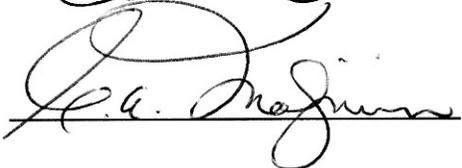
	2004	2003
Actif		
Encaisse	653 556 \$	1 142 375 \$
Intérêts courus et autres	1 916 758	1 496 121
Placements (note 2)	112 309 047	121 471 156
Immobilisations, montant net (note 3)	834 958	959 830
	115 714 319 \$	125 069 482 \$
Passifs et actifs nets		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	951 993 \$	939 479 \$
Subventions à payer (note 5 b))	103 080 117	111 741 117
Apports reportés (note 5 a))	3 392 068	3 383 000
	107 424 178	116 063 596
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	834 958	959 830
Non affectés	7 455 183	8 046 056
	8 290 141	9 005 886
	115 714 319 \$	125 069 482 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Robert G. Power, président



Cathryn Nadjiwon, trésorière

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario (note 5a)	99 990 932 \$	102 259 708 \$
Subventions annulées ou recouvrées	1 552 919	1 743 045
Revenus de placement	5 199 994	4 734 431
	<u>106 743 845</u>	<u>108 737 184</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises (note 5)	96 685 700	98 519 400
Charges découlant de l'octroi de subventions	9 168 821	8 681 752
Sommes versées, autres que des subventions, à la collectivité (note 6)	210 003	236 906
	<u>106 064 524</u>	<u>107 438 058</u>
Services de soutien	1 042 723	978 628
Amortissement	352 343	466 437
	<u>107 459 590</u>	<u>108 883 123</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(715 745) \$</u>	<u>(145 939) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

			2004	2003
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actifs nets au début de l'exercice	959 830 \$	8 046 056 \$	9 005 886 \$	9 151 825 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(352 343)	(363 402)	(715 745)	(145 939)
Achat d'immobilisations	227 471	(227 471)	–	–
Actifs nets à la fin de l'exercice	834 958 \$	7 455 183 \$	8 290 141 \$	9 005 886 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(715 745) \$	(145 939) \$
Amortissement d'immobilisations hors caisse	352 343	466 437
<u>Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation</u>	<u>(9 060 055)</u>	<u>(7 144 984)</u>
	(9 423 457)	(6 824 486)
Activités d'investissement		
Diminution nette des placements	9 162 109	7 198 469
<u>Achat d'immobilisations</u>	<u>(227 471)</u>	<u>(277 593)</u>
	8 934 638	6 920 876
Augmentation (diminution) des liquidités	(488 819)	96 390
Liquidités au début de l'exercice	1 142 375	1 045 985
<u>Liquidités à la fin de l'exercice</u>	<u>653 556 \$</u>	<u>1 142 375 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2004

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « FTO »), un organisme du ministère de la Culture (le « ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance du gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques à travers l'Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou comme montants à recevoir, si le montant devant être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

b) Placements

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût. Les obligations sont constatées au coût non amorti.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel le conseil d'administration les approuve.

d) Charges

Les charges ministérielles sont réparties entre l'octroi de subventions et les services de soutien selon le pourcentage des activités de chaque ministère qui est consacré à ces activités.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

2. Placements

Les placements, présentés au coût, sont les suivants :

	2004	2003
Bons du Trésor	99 736 707 \$	112 579 047 \$
Acceptations bancaires	12 572 340	8 892 109
	112 309 047 \$	121 471 156 \$

La valeur marchande des placements se rapproche de leur coût.

Les bons du Trésor et les acceptations bancaires viennent à échéance au cours des cinq prochains mois et portent intérêt à un taux variant de 2,0 % à 4,4 % (2,8 % à 4,4 % en 2003).

3. Immobilisations

	2004		2003	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	720 493 \$	594 479 \$	126 014 \$	116 301 \$
Matériel informatique	739 886	528 624	211 262	229 610
Logiciels	551 677	532 877	18 800	11 639
Améliorations locatives	1 200 738	721 856	478 882	602 280
	3 212 794 \$	2 377 836 \$	834 958 \$	959 830 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

4. Financement accordé par le gouvernement

Le 1^{er} avril 1999, la FTO a commencé à recevoir du financement du ministère pour un nouveau mandat qui sera exécuté par l'intermédiaire de deux programmes : subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province. Au cours des exercices terminés les 31 mars 2004 et 2003, la FTO a reçu 100 millions de dollars en financement.

Depuis avril 1996 et jusqu'à l'exercice 2001, la FTO a reçu du financement du ministère pour des programmes de partenariat qui comprennent le programme Connexions communautaires, le Fonds Accès et le programme Liaisons communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente avec le ministère qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

5. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. L'historique des apports reportés est comme suit :

			2004	2003
	Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province	Programmes de partenariat	Total	Total
Apports reportés au début de l'exercice	3 377 854 \$	5 146 \$	3 383 000 \$	5 642 708 \$
Activités au cours de l'exercice				
Financement reçu (note 4)	100 000 000	–	100 000 000	100 000 000
Revenus de placement comptabilisés à titre de produits	5 154 004	45 990	5 199 994	4 734 431
Subventions promises	(96 685 700)	–	(96 685 700)	(98 519 400)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(9 118 148)	(50 673)	(9 168 821)	(8 681 752)
Services de soutien et amortissement	(1 395 066)	–	(1 395 066)	(1 445 065)
Financement d'origine interne	513 214	–	513 214	–
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	1 531 318	14 129	1 545 447	1 652 078
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(100 000 378)	9 446	(99 990 932)	(102 259 708)
Apports reportés à la fin de l'exercice	3 377 476 \$	14 592 \$	3 392 068 \$	3 383 000 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

5. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises et qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer est comme suit :

	2004	2003
Subventions promises		
Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province	96 685 700 \$	97 526 900 \$
Programmes de partenariat	–	992 500
	96 685 700	98 519 400
Subventions annulées	(1 242 420)	(1 357 900)
Subventions payées	(104 104 280)	(101 719 353)
	(8 661 000)	(4 557 853)
Subventions à payer au début de l'exercice	111 741 117	116 298 970
Subventions à payer à la fin de l'exercice	103 080 117 \$	111 741 117 \$

Subventions à payer à divers organisme au cours des exercices terminés les 31 mars :

2005	68 762 417 \$
2006	25 099 800
2007	7 968 700
2008	1 075 900
2009	173 300
	103 080 117 \$

6. Sommes versées, autres que des subventions, à la collectivité

Les sommes versées, autres que des subventions, à la collectivité constituent des activités de bienfaisance autres que des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par la FTO et une aide technique aux organismes communautaires. Le poste comprend les frais faisant partie des activités courantes.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

7. Engagement

Les loyers annuels minimums futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux sont comme suit :

2005	384 000 \$
2006	334 000
2007	281 000
2008	226 000
	1 225 000 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui ont eu lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

9. Actifs et passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des intérêts courus et autres, des créiteurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces éléments ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue.

La valeur marchande des placements est présentée à la note 2.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

Membres du personnel de La Fondation Trillium de l'Ontario dont le salaire s'est élevé à plus de 100 000 \$ au cours de l'année civile 2003 (non vérifié):

<u>Nom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u> \$	<u>Avantages imposables</u> \$
Robin Cardozo	Chef de la direction	197 949	10 789
Anne Pashley	Vice-présidente des finances et de l'administration	129 964	9 097
Diane Labelle-Davey	Directrice des ressources humaines et des relations avec les bénévoles	119 418	8 774
Patricia Else	Directrice des programmes de subvention	118 228	6 892
Gayle Waxman	Directrice des politiques, recherche et évaluation	114 664	6 876

Liste établie en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

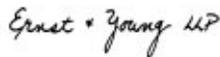
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Musée royal de l'Ontario au 30 juin 2003 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 30 juin 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 14 août 2003.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

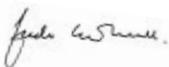
BILANS

Aux 30 juin

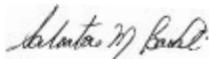
	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme <i>[note 4]</i>	797	1 213
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario <i>[note 13]</i>	1 049	3 415
Autres débiteurs	1 688	1 224
Stocks	112	455
Frais d'expositions reportés et autres actifs	1 838	1 447
Total de l'actif à court terme	5 484	7 754
Placements <i>[note 4]</i>	44	481
Charge de retraite comptabilisée d'avance <i>[note 14]</i>	3 035	3 155
Immobilisations, montant net <i>[note 5]</i>	57 527	45 147
Autres actifs	286	303
	66 376	56 840
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Dette bancaire <i>[note 15]</i>	2 213	-
Créditeurs et charges à payer	7 861	4 111
Produits comptabilisés d'avance <i>[note 7]</i>	5 261	5 769
Total du passif à court terme	15 335	9 880
Apports de capital reportés <i>[note 8]</i>	48 233	44 765
Charges à payer autres que les prestations de retraite <i>[note 14]</i>	1 229	858
Total du passif	64 797	55 503
Actif net <i>[note 9]</i>	1 579	1 337
	66 376	56 840

Voir les notes ci-jointes

Au nom du Conseil,



Jack Cockwell, Administrateur



Salvatore M. Badali, Administrateur

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercices terminés les 30 juin

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Produits		
Subventions <i>[note 10]</i>	24 632	23 193
Droits d'entrée	4 610	4 561
Programmes du Musée	2 003	2 149
Services complémentaires	8 117	8 602
Revenus de placements	58	62
Dons en nature	60 614	1 087
Amortissement des apports de capital reportés <i>[note 2]</i>	11 774	11 705
Divers	1 403	1 632
	113 211	52 991
Charges <i>[note 11]</i>		
Conservation et gestion des collections	10 624	11 090
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	7 698	7 212
Services complémentaires	6 291	6 665
Charges générales et administratives	3 338	3 388
Programmes éducatifs et grand public	1 971	2 113
Bibliothèque et services d'information	2 030	2 202
Aménagement des expositions et galeries	1 333	1 344
Commercialisation et relations publiques	1 580	1 698
Expositions temporaires	4 409	2 628
Artefacts et spécimens		
- Dons en nature	60 614	1 087
- Acquisitions	868	1 137
Amortissement des immobilisations <i>[note 2]</i>	12 189	11 953
Divers	24	76
	112 969	52 593
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	242	398
Actif net au début de l'exercice <i>[note 9]</i>	1 337	8
Apports de capital affectés à l'achat d'un terrain <i>[note 9]</i>	-	931
Actif net à la fin de l'exercice <i>[note 9]</i>	1 579	1 337

Voir les notes ci-jointes

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 30 juin

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	242	398
Ajouter (soustraire) les éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	12 189	11 953
Amortissement des apports de capital reportés	(11 774)	(11 705)
	657	646
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement		
liés aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	2 366	(2 150)
Autres débiteurs	(464)	137
Stocks	343	71
Frais d'expositions reportés et autres actifs	(391)	(614)
Créditeurs et charges à payer	(1 186)	286
Produits comptabilisés d'avance	(508)	1 074
Variation nette de la charge de retraite comptabilisée d'avance	120	81
Variation nette des charges à payer autres que les prestations de retraite	371	419
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 308	(50)
Activités d'investissement et de financement		
Acquisitions d'immobilisations	(24 569)	(3 947)
Augmentation de la dette bancaire	2 213	-
Vente de placements, montant net	437	1 331
Diminution des autres actifs	17	19
Apports reçus affectés à l'achat d'un terrain	-	931
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	15 242	2 948
Augmentation des créditeurs et des charges à payer liée aux immobilisations	4 936	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement	(1 724)	1 282
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice		
	(416)	1 232
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	1 213	(19)
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	797	1 213

Voir les notes ci-jointes

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1) Généralités

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'étonnement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2) Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario

Le Conseil d'administration a approuvé la phase 1 d'un vaste projet de réaménagement du Musée (« Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario »). Le projet sera réalisé en deux phases, et les coûts prévisionnels globaux s'élèvent à 200 millions de dollars, avant les frais de financement et de collecte de fonds. La première phase, totalisant des frais de 150 millions de dollars, devrait se terminer en décembre 2005. La phase II coûtera 50 millions de dollars supplémentaires et devrait se terminer un an plus tard. Le projet total comprend la construction et la restauration des édifices originaux de même que de nouvelles salles d'une superficie de 40 000 pieds carrés. Le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario modifiera de façon permanente le fondement économique du Musée, permettant d'aller chercher des revenus annuels supplémentaires afin de soutenir l'excellence dans son ensemble.

Le financement pour ce projet proviendra des secteurs public et privé. À ce jour, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à octroyer 60 millions de dollars à ce projet. Une collecte de fonds permettra de financer le solde. Au 30 juin 2003, le Musée a engagé des dépenses de 22,9

millions de dollars (1,6 million de dollars en 2002) pour ce projet, lequel est constaté au bilan à titre d'immobilisations.

En prévision de ce projet, la durée non écoulée de certaines immobilisations a été réduite et, de ce fait, à partir de l'exercice 2002, la période d'amortissement de ces actifs a été révisée en conséquence. De plus, l'amortissement des apports de capital reportés connexes a été révisé.

3) Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions de l'État. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit des « actifs investis en immobilisations ». Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande. Les revenus de placements comprennent les intérêts, les dividendes, les gains (pertes) matérialisé(s), et la variation nette des gains et pertes non matérialisés.

Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles vendus dans les boutiques, de publications et de fournitures, sont comptabilisés au moindre des montants suivants : coût moyen ou valeur de réalisation nette.

Frais d'expositions et autres frais reportés

Les frais d'expositions sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et ils sont alors passés en charges au cours de la période des expositions auxquelles ils se rapportent.

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt actuels sur les obligations à long terme.

L'actif (obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain ou de la perte actuariel net cumulatif sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 12 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 17 ans.

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Mise en valeur des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts-estimateurs indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charges.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

4) Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent ce qui suit :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	295	124
Fonds du marché monétaire	448	457
Acceptations de banque	98	1 113
	841	1 694
Moins les montants comptabilisés à titre		
de placements à long terme	44	481
Encaisse et placements à court terme	797	1 213

Les montants des placements classés dans la catégorie à long terme représentent l'encaisse et les placements à court terme détenus pour les apports de capital reportés non dépensés [note 8].

5) Immobilisations

a) Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	(en milliers de dollars)			
Terrain et bâtiments	55 843	36 191	55 843	31 783
Galeries	37 744	28 176	37 710	21 632
Mise en valeur des bâtiments	14 104	9 917	10 930	9 094
Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario [note 2]	22 867	—	1 620	—
Mobilier et matériel	2 266	1 013	2 589	1 036
	132 824	75 297	108 692	63 545
Moins l'amortissement cumulé	75 297		63 545	
Valeur comptable nette	57 527		45 147	

b) La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à ce qui suit :

	2003	2002
	en milliers de dollars	
Solde au début de l'exercice	45 147	53 153
Acquisition d'immobilisations financées par des apports de capital affectés		
Terrain	—	931
Autres immobilisations	17 299	2 659
Acquisitions d'immobilisations financées par la dette bancaire, les créanciers et les charges à payer	7 154	—
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	116	357
Amortissement des immobilisations	(12 189)	(11 953)
Solde à la fin de l'exercice	57 527	45 147

6) Artefacts et spécimens

Au 30 juin 2003, la collection comptait environ 5 951 000 artefacts et spécimens. Au cours de l'exercice, le Musée a ajouté environ 1 000 objets à ses collections par le biais de dons et d'acquisition d'artefacts.

7) Produits comptabilisés d'avance

Les produits comptabilisés d'avance représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

8) Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital est constaté à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	44 765	53 522
Amortissement des apports de capital reportés	(11 774)	(11 705)
Apports affectés reçus ou à recevoir pour les acquisitions d'immobilisations [note 13]	15 242	2 948
Solde à la fin de l'exercice	48 233	44 765

Au 30 juin 2003, des apports de capital reportés de 44 000 \$ (2 101 000 \$ en 2002) avaient été reçus mais non dépensés.

9) Actif net

Les variations des composantes de l'actif net au 30 juin s'établissent comme suit :

	2003		2002		
	Déficit de fonctionnement	Affectés par le Conseil	Investis en immobi- lisations	Total	Total
	(en milliers de dollars)				
Solde au début					
de l'exercice	(2 396)	1 250	2 483	1 337	8
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	123	119	—	242	398
Apports provenant de la province d'Ontario affectés à l'acquisition d'un terrain	—	—	—	—	931
Variation nette des actifs investis en immobilisations	289	10	(299)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	(1 984)	1 379	2 184	1 579	1 337

10) Subventions

Les subventions se présentent comme suit :

	2003	2002
	en milliers de dollars	
Province d'Ontario		
Exploitation	18 518	18 518
Divers	1 465	339
Gouvernement du Canada	92	167
Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 13]	4 557	4 169
	24 632	23 193

11) Charges

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution de l'actif net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Salaires et charges sociales [note 14]	22 783	23 173
Biens et services acquis	29 572	28 333
Dons en nature	60 614	1 087
	112 969	52 593

12) Bénévolat au Musée

Au cours de l'exercice, les bénévoles du Musée ont fourni un apport d'environ 86 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée ainsi que des voyages locaux visant à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 1,8 million de dollars annuellement.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario, organisme de bénévolat indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003, les bénévoles du Musée ont versé un apport de 60 000 \$ (70 000 \$ en 2002) à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée. L'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario a fourni un apport de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2002) pour l'achat d'artefacts et de spécimens.

13) Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et des sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets en immobilisations.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Au 30 juin 2003, les soldes des fonds de la Fondation s'établissent comme suit :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Fonds non affectés	335	399
Fonds affectés		
Disponibles actuellement	7 447	5 885
Disponibles à une date ultérieure	5 264	11 346
	12 711	17 231
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	6 339	6 855
Grevés d'affectations d'origine interne	5 528	1 870
	11 867	8 725
	24 913	26 355

Au cours de l'exercice, la Fondation a octroyé 10 780 000 \$ (6 118 000 \$ en 2002) au Musée. De cette somme, 4 557 000 (4 169 000 \$ en 2002) ont été constatés à titre de subventions [note 10] et 5 876 000 \$ (1 620 000 \$ en 2002) ont été comptabilisés comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario. Le solde a été comptabilisé dans les produits comptabilisés d'avance.

14) Avantages sociaux

Le Musée offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages sociaux qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces régimes.

La charge nette (le bénéfice net) découlant des régimes d'avantages sociaux du Musée se présente comme suit :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Régime de retraite à prestations déterminées	479	419
Autres avantages postérieurs à l'emploi	480	505
	959	924

Les informations relatives au régime de retraite et aux régimes d'avantages autres que les prestations de retraite au 30 juin s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2003	2002	2003	2002
	(en milliers de dollars)			
Charges à payer	51 906	43 299	3 828	3 393
Valeur marchande des actifs des régimes	39 801	42 243	—	—
Déficit	(12 105)	(1 056)	(3 828)	(3 393)
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	(6 104)	(6 682)	2 401	2 757
Coûts non constatés des services passés	(4 483)	(5 010)	—	—
Perte actuarielle nette (gain actuariel net) non constaté(e)	25 727	15 903	198	(222)
Actifs (passifs) au bilan	3 035	3 155	(1 229)	(858)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2003 %	2002 %	2003 %	2002 %
Taux d'actualisation	6,25	7,25	6,25	7,25
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,25	7,50	—	—
Taux de croissance de la rémunération	4,25	4,25	—	—
Taux de croissance des prestations de retraite	—	—	—	—

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance moyen pondéré initial présumé du coût des avantages au titre des soins médicaux et dentaires a été établi à 7,2 % et le taux de croissance annuel ultime, à 4,5 %.

Le tableau ci-après présente des informations supplémentaires relatives au régime de retraite et aux régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2003	2002	2003	2002
(en milliers de dollars)				
Cotisations des employés	645	597	—	—
Cotisations de l'employeur	359	336	109	86
Prestations versées	2 231	2 123	109	86

15) Marge de Crédit

La dette bancaire représente un prélèvement sur une marge de crédit d'exploitation de 3 000 000 \$ dont les intérêts sont payables au taux préférentiel.

MEMBRES DU PERSONNEL DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO DONT LE SALAIRE S'EST ÉLEVÉ À PLUS DE 100 000 \$

Nom	Titre	Salaire	Avantages imposables
Baker, Alan	Chef, CBCB	107 407,54 \$	301,66 \$
Barnett, Robert	Vice-président, Développement des galeries	119 686,52 \$	341 ,27 \$
Beckel, Margaret	Administratrice en chef des opérations/Secrétaire du Conseil d'administration	200 617 \$	8 056,10 \$
Collins, Desmond	Chef du Département de paléobiologie	102 803,95 \$	289,65 \$
Darling, Chris	Conservateur principal	100 869,15 \$	269,68 \$
Engstrom, Mark	Directeur, Recherche	107 740,03 \$	302,62 \$
Graesser, William	Directeur général, Finances	105 637,45 \$	301,08 \$
Hushion, Anthony	Vice-président, Expositions, Gestion de projet et Nouvelles ressources médiatiques	144 119,89 \$	396,50 \$
Koester, Christopher	Directeur général, Ressources humaines et Développement organisationnelle	107 206,66 \$	301,08 \$
Peters, Joel	Vice-président, Promotion et Développement commercial	124 490,71 \$	354,71 \$
Rahimi, Dan	Directeur, Gestion des collections	105 637,45 \$	301,08 \$
Shaikoli, Al	Directeur général, Installations	105 637,45 \$	301,08 \$
Shoreman, Michael	Vice-président principal, Affaires et Travaux de développement	163 948,07 \$	467,22 \$
Sues, Hans-Dieter	Vice-président, Collections et Recherche	138 060,90 \$	377,64 \$
Thorsell, William	Président-directeur général	234 697,95 \$	1 684,92 \$
Wicks, Fred	Chef du Département des sciences de la Terre	102 205,33 \$	288,46 \$

MEMBRES DU PERSONNEL DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO DONT LE SALAIRE S'EST ÉLEVÉ À PLUS DE 100 000 \$

Nom	Titre	Salaire	Avantages imposables
Baker, Alan	Chef, CBCB	107 407,54 \$	301,66 \$
Barnett, Robert	Vice-président, Développement des galeries	119 686,52 \$	341 ,27 \$
Beckel, Margaret	Administratrice en chef des opérations/Secrétaire du Conseil d'administration	200 617 \$	8 056,10 \$
Collins, Desmond	Chef du Département de paléobiologie	102 803,95 \$	289,65 \$
Darling, Chris	Conservateur principal	100 869,15 \$	269,68 \$
Engstrom, Mark	Directeur, Recherche	107 740,03 \$	302,62 \$
Graesser, William	Directeur général, Finances	105 637,45 \$	301,08 \$
Hushion, Anthony	Vice-président, Expositions, Gestion de projet et Nouvelles ressources médiatiques	144 119,89 \$	396,50 \$
Koester, Christopher	Directeur général, Ressources humaines et Développement organisationnelle	107 206,66 \$	301,08 \$
Peters, Joel	Vice-président, Promotion et Développement commercial	124 490,71 \$	354,71 \$
Rahimi, Dan	Directeur, Gestion des collections	105 637,45 \$	301,08 \$
Shaikoli, Al	Directeur général, Installations	105 637,45 \$	301,08 \$
Shoreman, Michael	Vice-président principal, Affaires et Travaux de développement	163 948,07 \$	467,22 \$
Sues, Hans-Dieter	Vice-président, Collections et Recherche	138 060,90 \$	377,64 \$
Thorsell, William	Président-directeur général	234 697,95 \$	1 684,92 \$
Wicks, Fred	Chef du Département des sciences de la Terre	102 205,33 \$	288,46 \$

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO**RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION
À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS**

La direction a préparé les états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et elle en accepte l'entière responsabilité. Pour préparer des états financiers, il faut se servir d'estimations établies par la direction selon son bon jugement, particulièrement lorsqu'il est impossible de finaliser avec certitude les transactions relevant de la période comptable en cours. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, eu égard à l'importance relative, et en fonction des données disponibles au 4 juin 2004.

La direction dispose d'un système de contrôle interne pour garantir avec une certitude raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière est prête en temps opportun. Le système s'appuie sur des politiques et des méthodes établies ainsi que sur une structure organisationnelle qui permette une délégation des pouvoirs et une répartition des responsabilités. Le Service de la vérification interne de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTEO) évalue indépendamment et régulièrement l'efficacité de ces contrôles internes et fait rapport à ce propos à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de TVOntario de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Le conseil d'administration a nommé un certain nombre de ses membres à un comité de vérification. Ce comité rencontre périodiquement les membres de la direction, le comité de vérification interne et le vérificateur provincial pour discuter de divers sujets, dont vérification, contrôle interne, conventions comptables et information financière. Le comité de la vérification et le comité des finances ont conjointement étudié les états financiers avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

Le bureau du vérificateur provincial a effectué une vérification annuelle conformément à l'article II de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Le rapport du vérificateur provincial décrit la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Isabel Bassett
Présidente-directrice générale
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
Le 4 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUROffice of the
Provincial Auditor
of OntarioBureau du
vérificateur provincial
de l'OntarioBox 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862**À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario et à la ministre de la Formation et des Collèges et Universités.**

J'ai vérifié l'État de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2004, l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir, l'État des changements intervenus dans l'avoir et l'État des encaisses pour l'exercice terminé. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et des changements dans sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. R. McCarter'.

J. R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint
Toronto, Ontario
Le 4 juin 2004

L' éducation, c'est notre affaire !

Exercice terminé le 31 mars 2004

État de la situation financière

au 31 mars 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	8 436	11 525
Débiteurs (note 4)	4 698	3 349
Stocks	467	451
Frais payés d'avance	758	521
	14 359	15 846
Charges de retraite reportées (note 5)		
	3 410	4 579
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 6)		
	4 046	3 811
Immobilisations nettes (note 7)	21 431	20 955
Total de l'actif	43 246	45 191
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	7 599	9 948
Recettes reportées (note 8)	5 248	3 223
Obligations locatives (note 9)	38	64
	12 885	13 235
Dette à long terme		
Obligations locatives (note 9)	0	38
Futurs avantages sociaux des employés (note 5)	2 495	1 770
Apport reporté (note 10)	18 170	19 341
	20 665	21 149
Avoir		
Avoir placé dans des immobilisations	7 269	5 324
Charges de retraite reportées et affectées (note 5)	3 410	4 579
Avoir non affecté	(983)	904
	9 696	10 807
Total du passif et de l'avoir	43 246	45 191

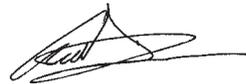
Engagements et éléments de passif éventuels (note 14, note 17)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



PRÉSIDENTE



DIRECTEUR

État des résultats d'exploitation et de l'avoir

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Recettes		
Subventions et aide financière des gouvernements (note 11)	60 176	56 717
Recettes gagnées par l'OTEO (note 12)	14 819	15 608
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	2 361	1 775
Charges de retraite reportées (note 5)	0	237
Recettes et fonds de renouvellement, montants nets	0	247
	77 356	74 584
Dépenses		
Services éducatifs (note 13)	62 806	61 083
Coût des recettes gagnées par l'OTEO (note 12)	5 645	5 554
Services administratifs	5 310	5 130
Amortissement des immobilisations	3 537	2 973
Charges de retraite (note 5)	1 169	0
	78 467	74 740
Insuffisance des recettes par rapport aux dépenses	(1 111)	(156)
Avoir, début de l'exercice	10 807	14 163
Don à la Fondation de TVOntario	0	(3 200)
Avoir, fin de l'exercice	9 696	10 807

*Voir les notes afférentes aux états financiers.***État des changements intervenus dans l'avoir**

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004			2003	
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)	
	Placements dans les immobiliers	Crédits de retraite accumulés affectés	Non affectés	Total	Total
Solde, début de l'exercice	5 324	4 579	904	10,807	14 163
Excédent/ (Déficit) des recettes sur les dépenses	(1 176)	(1 169)	1 234	(1 111)	(156)
Placements en immobilisations	3 121	0	(3 121)	0	0
Don à la Fondation de TVOntario	0	0	0	0	(3 200)
Solde, fin de l'exercice	7 269	3 410	(983)	9 696	10 807

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des encaisses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Actifs		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des recettes sur les dépenses	(1 111)	(156)
Ajouter/déduire les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	3 537	2 973
Amortissement des apports reportés	(2 361)	(1 775)
Charges de retraite (revenu)	1 169	(237)
Prestations après-retraite	725	637
Gain provenant de l'aliénation des immobilisations	(4)	(27)
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(1 349)	(707)
Stocks	(16)	126
Frais payés d'avance	(237)	157
Recettes reportées	2 025	191
Créditeurs et charges à payer	(2 349)	842
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	29	2,024
Activités de placement et de financement		
Ajout d'immobilisations	(4 043)	(7 472)
Apports reportés de l'exercice actuel	955	5 060
Produits provenant de l'aliénation des immobilisations	34	55
Obligations locatives	(64)	(97)
Don à la Fondation de TVOntario	0	(3,200)
Encaisse utilisée pour des activités de placement et de financement	(3 118)	(5 654)
Baisse nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	(3 089)	(3 630)
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	11 525	15 155
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	8 436	11 525

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L' éducation, c'est notre affaire !

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2004

1 Autorité et mandat

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée en juin 1970, en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario. Conformément à cette loi, la principale mission de l'Office est de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer, d'exposer ou de s'occuper des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré, autorisé à émettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario et d'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2 Résumé des principales conventions comptables**(a) Méthode de comptabilité**

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus.

(b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou à la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les magasins et les fournitures sont évalués au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins réserve pour obsolescence. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou de la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon

la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

(d) Constataion des recettes

i. Les recettes provenant de l'octroi des droits afférents à des émissions sont inscrites dans l'état des résultats au moment de la vente de ces droits.

ii. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les recettes provenant de sociétés commanditaires sont inscrites une fois le contrat signé, à l'exception des contributions pluriannuelles qui le sont à la réception des sommes en espèces.

iii. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.

iv. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.

v. Les droits d'inscription aux cours et aux tests d'évaluation en éducation générale (GED) sont inscrits dans l'état des résultats au moment des inscriptions.

(e) Futurs avantages sociaux des employés

L'Office calcule ses obligations conformément aux régimes de pension à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, moins réserve des actifs de régime. L'actif et les obligations temporaires sont amortis au cours de la période de service moyenne que l'on prévoit rester aux employés en activité et qui, selon les

attentes, devraient toucher des prestations de retraite en vertu de ces régimes.

Pour le régime de pension à prestations déterminées, un service d'actuaire indépendant détermine sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et d'autres avantages à la retraite, d'après la méthode de répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction. L'actif du régime de retraite est estimé à la valeur du marché.

(f) Utilisation des estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada exige que la direction procède à des estimations et fasse des hypothèses. Ces dernières affectent l'actif et le passif ainsi que les renseignements sur les éventualités à la date des états financiers et le montant des recettes et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

3 Encaisse et placements à court terme

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties – capital et intérêts – par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la Loi sur les banques (Canada).

L'encaisse et les placements à court terme de 8 436 000 \$ (11 525 000 \$ en 2003) incluent des placements de 7 137 000 \$ (8 311 000 \$ en 2003) arrivant à échéance en 180 jours, ayant un taux de rendement moyen de 2,5 % (2,7 % en 2003) dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

4 Débiteurs

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Financement de projets	2 934	1 937
Clientèle commerciale	1 015	830
Autres	749	582
	4 698	3 349

5 Futurs avantages sociaux des employés

L'Office maintient à l'intention de la plupart de ses employés un régime de pension à prestations déterminées non contributifs. En vertu du régime de pension à prestations déterminées, l'Office avait au 31 mars une prestation acquise de 3 410 000 \$ (4 579 000 \$ en 2003). Les charges de retraite différées de l'Office se montaient à 1 169 000 \$ pour l'année (237 000 \$ de revenu en 2003). Aucune cotisations patronales n'ont été versées au régime pendant l'année, et 2 520 000 \$ de prestations de retraite (2 282 000 \$ en 2003) ont été payées.

L'Office maintient également à l'intention de ses employés un régime de pension à prestations déterminées. Aucune cotisations n'ont été versées au régime de pension à prestations déterminées au cours de l'année (0 \$ en 2003).

L'Office offre aussi à ses employés des prestations après-retraite non validables, dont prestations de soins de santé, selon un système à frais partagés. Au 31 mars, le régime de prestations par répartition après-retraite disposait d'un passif net en prestations accumulées 2 495 000 \$ (1 770 000 \$ en 2003). Pendant l'année, l'Office a payé 94 000 \$ (87 000 \$ en 2003) de prestations après-retraite. Les dépenses en prestations après-retraite de l'Office pour l'année se sont montées à 820 000 \$ (724 000 \$ en 2003).

L'estimation la plus récente du régime de pension à prestations déterminées, du régime de pension à prestations déterminée et du régime de prestations après-retraite date du 1^{er} janvier 2004. Au 31 mars, d'autres données sur les régimes de pension à prestations déterminées de l'Office étaient les suivantes :

	Régimes de retraite		Régime de prestations après-retraite	
	2004	2003	2004	2003
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
Valeur marchande de l'actif du régime de retraite	76 975	68 455	0	0
Engagements contractés au titre du régime de retraite	75 162	67 842	6 440	5 349
Excédent/déficit du régime	1 813	613	(6 440)	(5 349)

Les principales hypothèses actuarielles faites pour évaluer les provisions actuarielles constituées de l'Office sont :

	Régimes de retraite		Régime de prestations après-retraite	
	2004	2003	2004	2003
Taux d'actualisation	6,00%	6,50%	6,00%	6,50%
Rendement attendu du capital investi sur l'actif de régime de retraite	8,00%	8,00%	0	0
Taux d'augmentation des prestations	4,50%	4,50%	N/A	N/A
Augmentation des dépenses de santé	N/A	N/A	9,00%	8,50%
Augmentation des dépenses en soins dentaires	N/A	N/A	4,50%	4,50%

Au 1^{er} janvier 2003, le régime de retraite couvrant la majorité des employés a été modifié de façon que lorsque la somme de l'âge et des années de service décomptées sont égales à 80 ou plus, au lieu de 85 ou plus, une rente sans réduction s'applique. L'âge minimum pour prendre la retraite reste 55 ans. À compter du 1^{er} janvier 2004, cette rente a été étendue aux membres du régime de prestations par répartition. Les membres admissibles aux régimes peuvent aussi tirer parti de la période d'admissibilité à la retraite anticipée et recevoir une rente sans réduction et des prestations de raccordement s'ils prennent leur retraite entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2004. Il n'a pas été tenu compte de l'effet de la fenêtre de retraite anticipée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004 dans les résultats actuariels de l'exercice.

6 Placements détenus pour le renouvellement des immobilisations

Depuis l'exercice 1984, une partie des fonds reçus tous les ans est mise de côté afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que celui-ci dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme qui ont rapporté un taux d'intérêt moyen de 2,8 % au cours de l'exercice. Les changements dans le Fonds ont été les suivants :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	3 811	8 034
Affectation des subventions :		
Subventions du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (note 11)	961	961
ministère de l'Éducation, (note 11)	128	0
Intérêts créditeurs	101	122
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	(955)	(5 306)
Solde, fin de l'exercice	4 046	3 811

7 Immobilisations nettes

Les immobilisations sont les suivantes :

	2003		2004	
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	236	0	236	236
Immeubles	4 760	3 042	1 718	1 851
Émetteurs	27 027	22 810	4 217	4 909
Matériel de vérification des émetteurs	1 105	864	241	270
Matériel technique sur place	25 952	18,832	7 120	5 388
Améliorations locatives	7 630	3 648	3 982	2 197
Matériel informatique	6 204	3 779	2 425	2 173
Mobiliers et agencements	2 693	1 758	935	687
Matériel de bureau	1 159	1 002	157	245
Véhicules	534	428	106	182
Construction en cours	294	0	294	2 817
	77 594	56 163	21 431	20 955

8 Recettes reportées

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Subventions du gouvernement provincial pour des projets de programmation (note 11)	5 183	3 098
Financement de projets par le secteur privé et autres revenus	65	125
	5 248	3 223

Les dépenses liées aux recettes reportées figurant ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2005.

9 Obligations locatives

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Obligations locatives, début de l'exercice	102	199
Moins : paiement des locations-acquisitions	(64)	(97)
Obligations locatives, fin de l'exercice	38	102
Obligations locatives existantes	38	64
Obligations locatives à long terme	0	38
	38	102

10 Apports reportés

Les apports reportés représentent les apports reçus pour acheter des immobilisations. L'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations est inscrit dans l'État des résultats d'exploitation de l'avoir. Les changements dans la balance des apports reportés sont les suivants :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
	19 341	20 279
Ajouter : les subventions :		
Ministère de la Formation et collèges et Universités :	961	961
Ministère de l'Éducation	128	0
Intérêts créditeurs	101	122
Apports reportés, exercice en cours	955	5 060
Moins : Retrait pour l'acquisition d'immobilisations	(955)	(5 306)
Amortissement des apports	(2 361)	(1 775)
Apports reportés, fin de l'exercice	18 170	19 341

11 Subventions et autre aide des gouvernements

	2004 (en milliers de dollars)	2003 (en milliers de dollars)
Gouvernement provincial		
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités :		
Subvention de base	48 040	48 040
Moins : Montant alloué pour le renouvellement des immobilisations (note 6)	(961)	(961)
	47 079	47 079
Subventions et autre aide financière pour projet de programmation :		
Ministère de l'Éducation		
Subvention pour le Centre d'études indépendantes	6 421	6 421
Moins : Montant alloué pour le renouvellement des immobilisations (note 6)	(128)	0
Subventions de transition du Centre d'études indépendantes	0	500
Subvention - Stratégie de lecture et de mathématiques au primaire	5 848	0
Autres	685	494
Aide financière reportée de l'exercice précédent	3 098	2 963
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	(5 183)	(3 098)
	10 741	7 280
Total des subventions et de l'aide financière du provincial	57 820	54 359
Gouvernement fédéral		
Subventions et autre aide financière pour projet de programmation :		
Patrimoine Canada	2 350	2 305
Autre aide	6	53
Total Fédéral	2 356	2 358
Total des subventions et de l'aide financière du fédéral	60 176	56 717

En 2004, le ministère de l'Éducation a accepté de financer (7 225 000 \$) l'élaboration et la prestation du prototype et des modules du volet de l'apprentissage en ligne de la Stratégie de lecture et de mathématiques au primaire du ministère. La subvention totale s'élevait à 5 848 000 \$, sur lesquels 1 580 000 \$ ont été dépensés pendant l'exercice. Le solde (4 268 000 \$) a été reporté et des dépenses connexes ont été prévues au budget de l'exercice 2005.

12 Recettes gagnées et coût des recettes gagnées par l'OTEO

	2004 (en milliers de dollars)			2003 (en milliers de dollars)		
	Recettes	Coût	Recettes nettes	Recettes	Coût	Recettes nettes
Vente d'émissions et octroi de licences	1 369	1 499	(130)	1 947	1 633	314
Souscription publique	7 527	3 989	3 538	7 569	3 837	3 732
Financement de projets par le privé*	513	0	513	762	0	762
Recettes de la cablodistribution	2 170	41	2 129	1 763	39	1 724
Recettes du CEI **	2 003	0	2 003	2 120	0	2 120
Autres recettes	1 237	116	1 121	1 447	45	1 402
	14 819	5 645	9 174	15 608	5 554	10 054
			2004			2003
			(\$000's)			(\$000's)
* Financement de projets par le secteur privé :						
Recettes accumulées au cours de l'exercice			507			797
Recettes reportées de l'exercice précédent			71			36
Recettes reportées de l'exercice précédent			(65)			(71)
			513			762

** Toutes les dépenses du CEI sont comprises dans les Services éducatifs (voir la note 13).

Pour plus de détails sur le revenu total du CEI, voir la note 16.

13 Services éducatifs

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
TVO	28 049	28 867
TFO	16 693	15 321
CEI	8 917	8 823
Appui technique	5 142	4 578
Communications et branding	3 155	2 648
Recherche et cote d'écoute	850	846
	62 806	61 083

14 Engagements

L'Office a signé des contrats de location-acquisition et de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement.

Les engagements locatifs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

2005	1 940
2006	1 449
2007	967
2008	399
2009	5
	4 760
2010 et après	2
Total des paiements locatifs futurs	4 762

15 Matériel et services donnés

L'Office a recours aux services de bénévoles surtout pour l'aider dans ses activités de souscription publique. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les états financiers.

16 Le Centre d'études indépendantes

Un accord daté du 7 mars 2002 visant le transfert du Centre d'études Indépendantes (CEI) à l'Office a été signé par le ministère de l'Éducation, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et l'Office. Le transfert réel de l'exploitation du CEI à l'Office a eu lieu le 1^{er} avril 2002.

Le CEI fournit une vaste gamme de cours d'éducation à distance en anglais et en français qui permettent aux adultes d'obtenir des crédits en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou de se perfectionner personnellement. Il offre également un programme du niveau primaire à l'intention des enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes de l'école de jour. Le programme de tests d'évaluation en éducation générale (GED) est aussi disponible par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et les recettes gagnées par le CEI. Le volet de la subvention réservé à des projets spéciaux (élaboration de cours) est reporté à l'exercice suivant jusqu'à ce que les projets soient terminés.

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Les activités ont été financées par :		
Aide financière du ministère de l'Éducation au CEI (note 11)	6 421	6 421
Aide financière reportée de l'exercice précédent	2 289	0
Aide financière reportée à l'exercice suivant	(635)	(2 289)
Montant alloué au Fonds de renouvellement des immobilisations	(128)	0
Subventions du CEI constatées	7 947	4 132
Recettes gagnées par le CEI	2 003	2 120
Total des subventions du CEI et des recettes gagnées par le CEI	9 950	6 252

Les dépenses reliées aux reports ci-dessous ont été prévues au budget de l'exercice 2005.

17 Passifs éventuels

On entend par passifs éventuels des réclamations juridiques ayant pu être faites contre l'Office. Bien qu'il soit impossible pour le moment de connaître le dénouement de ces réclamations, car on ne peut prévoir de façon certaine les résultats des poursuites judiciaires, des dispositions adéquates ont été prises pour répondre de toute responsabilité qui, selon l'opinion de la direction, pourrait entraîner à l'avenir des règlements. On tiendra compte des écarts entre les dispositions et les règlements réels au moment où ces derniers auront lieu.

18 Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

19 La Fondation TVOntario

La Fondation de TVOntario a reçu la désignation de fondation publique le 1^{er} avril 1998, conformément à la Loi sur les corporations canadiennes. Le conseil d'administration de la Fondation, qui est nommé par le conseil d'administration de l'Office, se compose exclusivement de membres du conseil d'administration de l'Office. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* dont objectif est de recevoir et de maintenir un fonds ou des

fonds et de verser la totalité ou une partie du capital et du revenu à l'Office, tant et aussi longtemps que l'Office aura le statut d'organisme charitable et que son objectif sera de promouvoir la télévision éducative et la programmation pour enfants.

Conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus, les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Office. La situation financière et les résultats opérationnels de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 sont les suivants :

Situation financière au 31 mars

	2004 (en milliers de dollars)	2003 (en milliers de dollars)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	3 524	3 330
Total de l'actif	3 524	3 330
Passif et avoir		
Passif		
Charges à payer	128	0
	128	0
Avoir		
Affecté (caisse de jumelage des dons)	3 318	3 225
Non affecté	78	105
	3 396	3 330
Total du passif et de l'avoir	3 524	3 330

Résultats des activités pour l'exercice se terminant le 31 mars

	2004 (en milliers de dollars)	2003 (en milliers de dollars)
Recettes		
Dons	101	55
Don affecté par l'OTEO	0	3 200
Revenu en intérêts	93	25
Recettes totales	194	3,280
Versement à l'OTEO	128	4
Excédent des recettes par rapport au versement fait à l'OTEO	66	3 276
Avoir, début de l'exercice	3 330	54
Avoir, fin de l'exercice	3 396	3 330

Le Conseil d'administration de l'Office a accepté de financer les dépenses d'exploitation de la Fondation jusqu'au 31 mars 2007. Les dépenses nettes de la Fondation assumées par l'Office au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 étaient de 101 000 \$ (38 000 \$ en 2003).

Les placements à court terme ont rapporté un taux d'intérêt moyen de 2,9 % au cours de l'exercice.

Conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation a comptabilisé le contingent des versements de 128 000 \$ comme un versement à l'Office.

OTÉO

EMPLOYÉS QUI ONT TOUCHÉ UN SALAIRE DE 100,000 \$ OU PLUS EN 2003

Nom	Poste	Salaire payé (\$)	Avantages imposables (\$)
Arnold, Clara	Directrice, Ressources humaines	108 647	903
Bassett, Isabel	Présidente-directrice générale	104 827	11 948
Blackburn, Russell (nom professionnel : Pierre Granger)	Animateur/Réalisateur	133 570	673
Buttignol, Rudy	Directeur, Documentaires œuvres dramatiques et réseau	114 144	948
Cole, Ellen T.	Directrice, Communications	103 894	864
Ellingson, Pat	Directrice, Programmation Enfance et émissions de jour	118 344	973
Grant, Doug	Directeur, Affaires publiques	122 564	1 018
Irwin, Sarah	Directrice en chef, Independent Learning Centre	106 212	880
Paikin, Steve	Animateur/Réalisateur	173 572	2 692
Paquin, Claudette	Directrice en chef, TFO	120 153	997
Robock, Lee	Administratrice générale	138 539	3 197
Taylor, Pamela	Directrice, Service juridique	114 051	945
Todd, Paula	Animatrice/Réalisatrice	171 586	2 931

Préparé conformément à la *Loie de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*
Mars 17, 2004

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

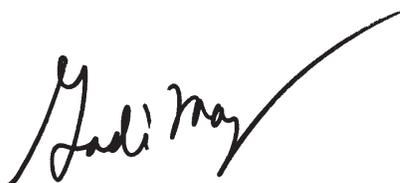
Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 11 juin 2004.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :



Gadi Mayman

Directeur général et vice-président (par intérim)
Office ontarien de financement
Le 11 juin 2004

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Rapport du vérificateur

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2004, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.R. McCarter".

J.R. McCarter, CA

Toronto (Ontario)
11 juillet 2004

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Bilan

Au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	141 \$	136 \$
Comptes débiteurs	2 852	2 809
Montant dû par les organismes (note 4 (iii))	1 140	1 193
Prêts à recevoir (note 2)	6	5
Total de l'actif à court terme	4 139 \$	4 143 \$
Actif à long terme		
Immobilisations (note 3)	1 866	975
Prêts à recevoir (note 2)	79 027	79 033
Total de l'actif	85 032 \$	84 151 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 809 \$	3 874 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – Organismes (note 4 (iii))	1 140 \$	1 193 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – dette de la SOAM (note 2)	6	5
Total du passif	5 955 \$	5 072 \$
Dette à long terme		
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 2)	79 037	79 043
Total du passif	84 992 \$	84 115 \$
Bénéfices non répartis	40	36
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 032 \$	84 151 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Colin Andersen
Président



Gadi Mayman
Directeur général et vice-président
par intérim de l'Office ontarien de
financement

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2004	2003
RECETTES		
Intérêts	7 600 \$	7 600 \$
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (note 4(ii))	13 432	12 791
Total des recettes	21 023 \$	20 391 \$
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette à long terme	7 596 \$	7 597 \$
Traitements, salaires et avantages sociaux	10 298	9 413
Frais administratifs et généraux	2 338	2 458
Amortissement	787	920
Total des dépenses	21 019 \$	20 388 \$
Revenu provenant des activités continues	4 \$	3 \$
Revenu net provenant des activités abandonnées (note 7(i))	-	6 132
Revenu net provenant des activités de l'exercice	4 \$	6 135 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	36	73 980
Transfert des bénéfices non répartis de la Caisse d'épargne de l'Ontario à la province de l'Ontario (note 7(i))	-	(80 079)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	40 \$	36 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004	2003
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement		
Recettes des activités continues	4 \$	3 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :		
Amortissement	787	920
Variation nette des comptes débiteurs et fournisseurs et des charges à payer	892	(436)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités abandonnées	-	10 608
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement	1 683 \$	11 095 \$
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement		
Remboursements versés à la province concernant les prêts de la SOAM	(5) \$	(9) \$
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	5	9
Rentrées (sorties) nettes liées au financement des activités abandonnées	-	(370 242)
Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	-	(370 242) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(1 678) \$	(485) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement des activités abandonnées	-	337 901
Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	(1 678) \$	337 416 \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5	(21 731) \$
Encaisse au début de l'exercice	136	21 867
Encaisse à la fin de l'exercice	141 \$	136 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes aux états financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2004

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, et de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (i) Généralités : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
- (ii) Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous, à compter de l'année d'acquisition, c'est-à-dire qu'un amortissement de demi-année est imputé au cours de l'année d'acquisition et au cours de l'année de disposition, quelle que soit l'année d'acquisition ou de disposition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

- (iii) Incertitude relative à la mesure : La préparation des états financiers de l'OOF exige que la gestion fasse des estimations et des hypothèses fondées sur les renseignements disponibles lors de l'établissement des états financiers, qui seront rajustées chaque année pour faire état des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2004, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2004-2005 se chiffrait à 6 000 \$ (31 mars 2003 – 5 000 \$ arrivant à échéance en 2003-2004); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes aux états financiers

31 mars 2006 et après) est constituée de 16 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (22 000 \$ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 et après, au 31 mars 2003).

L'encours de la dette s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)

Exercice prenant fin le 31 mars	Au 31 mars 2004		Au 31 mars 2003	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2004	- \$		5 \$	11,25
2005	6	11,25	6	11,25
2006-2009	6	11,25	6	11,25
1 - 5 ans	12		17	
6 - 10 ans	79 031	9,61	79 031 \$	9,61
Total	79 043 \$		79 048 \$	

3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2004	Chiffre net au 31 mars 2003
Meubles et matériel	313 \$	229 \$	84 \$	58 \$
Matériel informatique	6 344	4 949	1 395	875
Améliorations locatives	820	433	387	42
Total	7 477 \$	5 611 \$	1 866 \$	975 \$

4. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics** : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers. Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2004, un montant de 131 millions de dollars (55 millions de dollars au 31 mars 2003), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes aux états financiers

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le capital impayé. Les billets sont par la suite convertis en emprunt à terme fixe et on met la touche finale aux conditions de remboursement. Au 31 mars 2004, outre le billet du Centre Centennial des sciences et de la technologie et une ligne de crédit de la Commission de transport Ontario Northland, les débiteurs représentent des débetures.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant le Toronto District School Board et la ville de Windsor.

	(en milliers de dollars)	
	31 mars 2004	31 mars 2003
Toronto District School Board	55 200 \$	- \$
Commission de transport Ontario Northland	51 111	29 180
Corporation de la ville de Windsor	24 221	24 999
Centre Centennial des sciences et de la technologie	500	750
	131 032 \$	54 929 \$

Le Toronto District School Board a été constitué en personne morale aux termes de la *Loi sur l'éducation* et existe en vertu des lois de la province. Les conseillères et conseillers scolaires sont élus pour représenter les supporters du système d'éducation publique de la ville de Toronto. La débeture de 10 ans de 55,2 millions de dollars a été émise le 31 mars 2004, au taux de 3,999 %; elle arrivera à échéance en mars 2014. Les remboursements de principal et d'intérêts commenceront en mars 2008.

La Commission de transport Ontario Northland (ONTC) est un organisme de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les débetures en cours de l'ONTC au 31 mars 2004 se chiffrent à 27,1 millions de dollars; elles ont été émises en trois étapes : 3,9 millions de dollars à raison de 5,64 %, arrivant à échéance en avril 2008; 12,7 millions de dollars à raison de 6,37 %, arrivant à échéance en août 2014; et 19 millions de dollars à raison de 5,6 %, arrivant à échéance en décembre 2014. Par ailleurs, le ministre des Finances a demandé à l'OOF, le 31 mars 2004, d'assumer les lignes de crédit de la province consenties à l'ONTC, d'un montant maximal de 27 millions de dollars, qui expirent le 30 septembre 2004. Les montants prélevés sur ces lignes de crédit, au 31 mars 2004, se chiffraient à 24 millions de dollars.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale. Il existe une débeture de 20 ans au taux de 6,41 %, arrivant à échéance en mars 2021.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, aux termes de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'un contrat de prêt, le taux d'intérêt payé sur le capital impayé (ne devant pas dépasser 1,0 million de dollars) correspond au taux d'intérêt débiteur, rajusté et payable mensuellement. Le taux

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes aux états financiers

d'intérêt au 31 mars 2004 était de 2,28 % (31 mars 2003 – 3,03 % sur 500 000 \$ et 2,94 % sur 250 000 \$). L'emprunteur accepte de rembourser un quart du montant total en principal à la fin de chaque exercice, le remboursement principal final s'effectuant le 31 mars 2006.

- (ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre des activités normales, l'OOF offre des services de gestion des investissements aux autres organismes mentionnés ci-dessous. Les fonds gérés au nom d'autres organismes publics, au 31 mars 2004 (qui ne sont pas reflétés dans les présents états financiers), consistent en obligations du Trésor à court terme de la province.

	(en milliers de dollars)	
	31 mars 2004	31 mars 2003
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	183 217 \$	244 099 \$
Société immobilière de l'Ontario	111 498	62 700
Fondation Trillium de l'Ontario	99 737	111 594
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 996	31 996
Agence de foresterie du parc Algonquin	1 852	1 803
Total	428 300 \$	452 192 \$

L'OOF gère également la dette et les investissements au nom de la province, y compris le contrôle de la gestion des fonds détenus par l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu une entente en mars 2002 visant à éliminer les déchets nucléaires et le combustible irradié, et à désaffecter les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur en 2003-2004. Pendant l'année, le Secrétariat à la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario a été transféré à l'OOF, constituant ainsi une partie de la Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et d'investissement pour la période se terminant le 31 mars 2004 se chiffrait à 13,4 millions de dollars (31 mars 2003 – 12,8 millions de dollars).

- (iii) **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** : La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certaines autres obligations de l'ancien Toronto Hydro. L'OOF offre des services et conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de la dette – estimé à 27,6 milliards de dollars, au 31 mars 2004 (31 mars 2003 – 26,8 milliards de dollars). En mai 2003, l'OOF a obtenu une approbation du Conseil de gestion au chapitre de postes supplémentaires et des frais de fonctionnement directs connexes, afin de s'acquitter du mandat de la SFIEO.

L'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) : L'OOFIEM est devenu opérationnel le 22 avril 2003. L'OOF gère la dette de l'OOFIEM qui inclut des emprunts à la province de l'Ontario de 1 milliard de dollars, un emprunt à la Société ontarienne des eaux de 120 millions de dollars et des Obligations de financement de projets de l'Ontario de 323 millions de dollars au 31 mars 2004.

L'OOF a aidé à mettre sur pied l'OOFIEM et offre des services de gestion des investissements, des liquidités et des transactions financières connexes à l'OOFIEM selon le principe de la rémunération des services.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes aux états financiers

Après l'annonce du budget de l'Ontario 2004, l'OOFIEM est devenu l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS). L'OOFIS assumera aussi un mandat plus large en offrant un financement aux hôpitaux, conseils scolaires, collèges et universités et fournisseurs de logements abordables.

Montant dû par les organismes / Montant dû à la province de l'Ontario : Voici le total des coûts au nom de la SFIEO et de l'OOFIEM durant l'exercice et le total du solde impayé de la SFIEO et de l'OOFIEM dû à la province, au 31 mars :

(en milliers de dollars)

	Coûts engagés 31 mars 2004	Solde impayé 31 mars 2004	Solde impayé 31 mars 2003
SFIEO	1 994 \$	695 \$	1 193 \$
OOFIEM	1 076	445	-
Total	3 070 \$	1 140 \$	1 193 \$

5. AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations déterminées, car l'OOF ne dispose pas de renseignements suffisants lui permettant d'appliquer la comptabilité de régime de retraite à prestations déterminées à ce régime. À compter du 1^{er} avril 2003, le coût du régime de retraite est payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas déclaré dans les états financiers. Par ailleurs, le coût des avantages après retraite et des avantages qui ne sont pas liés au régime de retraite est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion, et n'est pas déclaré dans les états financiers. Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2003 s'élevaient à 346 552 \$.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts non remboursés, des fournisseurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

7. CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

(i) Activités abandonnées

Jusqu'à la fermeture des bureaux, le 31 mars 2003, l'OOF exploitait la Caisse d'épargne de l'Ontario (la Caisse), en tant que mandataire du ministre des Finances. La Caisse acceptait des dépôts du grand public, du gouvernement et d'autres organismes publics. Ces dépôts faisaient partie du Trésor et représentaient un passif réel pour la province. La Caisse a été vendue à la société Desjardins Credit Union (DCU) le 31 mars 2003, et les bénéfices non répartis de la Caisse de 80,1 millions de dollars ont été transférés à la province de l'Ontario, au 31 mars 2003.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes aux états financiers

Principaux résultats financiers de la Caisse d'épargne de l'Ontario avant la vente le 31 mars 2003 :

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>
Total des recettes	87 372 \$
Total des dépenses	<u>81 240</u>
Revenu net provenant des activités	6 132
Bénéfices non répartis, début de l'exercice	<u>73 947</u>
Bénéfices non répartis, fin de l'exercice	<u>80 079 \$</u>

(ii) Activités postérieures à la vente

En vertu des conditions de l'accord de vente entre la province et la société Desjardins Credit Union (DCU), la province a reçu des recettes supplémentaires provenant de la vente, s'établissant à 2,97 millions de dollars, le 28 novembre 2003.

Par ailleurs, la province a payé le montant d'environ 9 millions de dollars, intérêts compris, en raison d'une sous-évaluation de l'actif initial transféré par la province à la société DCU.

8. FAUX FRAIS ET ENGAGEMENTS

L'OOF peut faire de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires. Au 31 mars 2004, l'OOF n'était pas au courant de poursuites judiciaires éventuelles ou réelles à son égard, sauf celles provenant de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario jusqu'à la date de sa vente, le 31 mars 2003. Ces faux frais pourraient inclure les procès civils et les procédures de règlement des griefs. Il n'existe pas de demandes de règlement matérielles en souffrance. Les règlements, le cas échéant, liés à la Caisse d'épargne de l'Ontario, concernant ces faux frais, seront comptabilisés par la province au cours de la période durant laquelle le règlement se produit. Les résultats et la disposition finale de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs de 2002-2003 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2003-2004.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes aux états financiers

10. DIVULGATION DES SALAIRES

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p.ex., salaire, rémunération au rendement et indemnité de départ) versée durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en 2003 à ces personnes figurent ci-dessous :

Nom	Poste	Salaire	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur (par intérim), gestion de la dette	157 648 \$	242 \$
Ken Broadbent	Chef, opérations de change	124 957 \$	193 \$
Joseph Campos	Directeur, contrôle des risques	156 082 \$	259 \$
Edmundo Castellanes	Chef, opérations de contrôle des risques	107 328 \$	181 \$
Robert Coke	Directeur, recherche stratégique et sur les opérations	118 586 \$	206 \$
James Devine	Chef, effets à moyen terme et placements privés	154 628 \$	242 \$
Bryan Everitt	Chef, solutions commerciales de la TI et recherches sur le fonctionnement	107 654 \$	196 \$
Michael Gourley	Vice-président et directeur général, OOF (auparavant)	937 629 \$	13 628 \$
Susan Guinn	Directrice, marchés de détail	115 246 \$	207 \$
Andrew Hainsworth	Chef, financement	155 363 \$	242 \$
Douglas Harrington	Chef, ingénierie financière et contrôle des risques	101 531 \$	242 \$
John Logie	Chef, ingénierie financière	122 287 \$	192 \$
Michael Manning	Directeur général (par intérim), marchés financiers	231 602 \$	338 \$
Gadi Mayman	Vice-président et directeur général, OOF (par intérim)	231 602 \$	338 \$
Christine Moszynski	Directrice, marchés financiers et trésorerie	139 716 \$	230 \$
Dermot Muir	Conseiller juridique	144 937 \$	-
David Peters	Chef, gestion de la dette	154 261 \$	242 \$
Ken Russell	Conseiller juridique	158 369 \$	287 \$
Corey Simpson	Directrice	176 689 \$	309 \$
Jeffery Telford	Chef, gestion de l'infrastructure informatique	102 107 \$	191 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**RAPPORT DE LA DIRECTION****Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière**

Les états financiers ci-inclus de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Résumé des principales conventions comptables inclus dans la Note 3 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés dans les limites raisonnables de l'importance relative des questions et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 12 mai 2004.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour assurer une mesure de protection des actifs et un acquis de renseignements fiables disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée d'autorité et l'attribution des responsabilités.

Les états financiers en question ont été vérifiés par Horwath Orenstein LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendants désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

La directrice générale,

La directrice des services généraux,



Marguerite Jackson



Robin Dafoe

Toronto, Canada
Le 12 mai 2004

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'attention des membres du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office).

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2004 et l'état des revenus, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public.

Horwath Ormiston LLP

Toronto (Ontario)
Le 12 mai 2004

Comptables agréés

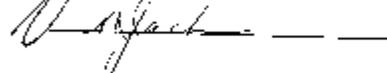
OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

31 mars 2004

	2004	2003 <i>Note 8</i>
ACTIF		
Encaisse	11 529 602 \$	5 042 006 \$
Comptes débiteurs	233 386	3 505 377
Immobilisations corporelles (<i>Note 4</i>)	195 793	-
	11 958 781 \$	8 547 383 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Comptes créditeurs et frais à payer	5 920 824 \$	7 966 247 \$
Excédent	6 037 957	581 136
	11 958 781 \$	8 547 383 \$


 AU NOM DU CONSEIL
 PRÉSIDENT


 DIRECTRICE GÉNÉRALE

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
État des revenus, des dépenses et de l'excédent
pour l'exercice terminée 31 mars 2004

	2004	2003 <i>Note 8</i>
REVENUS		
Ministère de l'Éducation		
Allocation de base	44 071 729 \$	47 550 000 \$
Allocations uniques	–	7 750 851
Autres revenus	499 830	511 605
	44 571 559 \$	55 812 456 \$
DÉPENSES		
Services et frais de location	28 468 179 \$	34 548 050 \$
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	8 378 763	9 850 089
Transport et de communication	1 913 451	5 322 283
Fournitures et équipements	354 345	931 498
	39 114 738	50 651 920
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 456 821	5 160 536
EXCÉDENT (DÉFICIT) – DÉBUT DE L'EXERCICE	581 136	(4 579 400)
EXCÉDENT – FIN DE L'EXERCICE	6 037 957 \$	581 136 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'OFFICE

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'« Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif visait à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun au public les renseignements obtenus et les recommandations formulées visant à améliorer le système de l'éducation.

2. MODIFICATION COMPTABLE

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2003, l'Office adoptait, avec effet rétroactif, la politique de capitalisation des immobilisations corporelles, sans redressement des exercices antérieurs, dans un souci de conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Avant le 31 mars 2003, l'Office imputait à l'exercice la totalité des immobilisations acquises pendant ce dernier. L'effet cumulatif de l'adoption de cette politique a été déterminé comme étant non significatif.

3. PRINCIPALE CONVENTION COMPTABLE

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux et selon des méthodes visant l'amortissement sur la durée de vie utile et sont amorties tout au long de leur durée de vie utile estimée en fonction des méthodes et des taux suivants :

Mobilier et agencements	20 %	Amortissement linéaire
Équipement informatique	33.33 %	Amortissement linéaire

Dans le cas des immobilisations corporelles acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier et agencements	Équipement informatique	Total
Coût en début d'exercice	111 660 \$	26 249 \$	137 909 \$
Acquisitions pendant l'exercice	21 272	69 712	90 984
Amortissement pendant l'exercice	(24 351)	(8 749)	(33 100)
Valeur comptable nette en fin d'exercice	108 581 \$	87 212 \$	195 793 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Notes afférentes aux états financiers****pour l'exercice terminé le 31 mars 2004**

5. ENGAGEMENTS

i) L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Aux termes de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel pré-établi en fonction de la superficie en pieds carrés.

Les loyers minimaux exigibles relatifs aux baux de location-exploitation pour le matériel de bureau et les locaux pour les cinq prochaines années sont estimés comme suit :

2005	676 946 \$
2006	609 340 \$
2007	618 200 \$
2008	618 200 \$
2009	618 200 \$

ii) L'Office a conclu une entente de services avec un tiers selon laquelle ce dernier s'engage à fournir divers services de soutien technique informatique pour un coût annuel d'environ de 450 000 \$. Cette entente a été conclue pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2005.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers se composent des liquidités, des comptes débiteurs et créditeurs, ainsi que des charges à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Office ne s'expose à aucun risque de crédit relatif à ces instruments financiers. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de sa juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté étant donné qu'il ne fournirait pas de renseignements additionnels utiles.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables agréés.

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Education Quality & Accountability Office

Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avantages imposables
DUCHARME	MONIQUE	Co-ordinator, French Lang. Assess	\$106,653.98	\$188.92
JACKSON	MARGUERITE	Chief Executive Officer	\$195,059.58	\$364.50
JONES	RICHARD	Director, Assessment & Reporting	\$106,089.78	\$195.34
KESTELL	MARY-LOU	Education Officer	\$102,873.15	\$188.92
SAUNDERS	KELSEY	Co-ordinator, English Lang. Assess.	\$101,468.05	\$182.10

Office ontarien de financement de 'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM)

Responsabilité en matière de comptabilité financière

Les états financiers consolidés de l'OOFIEM qui accompagnent le présent rapport ont été préparés conformément aux principes comptables que l'Institut Canadien des Comptables agréés recommande pour les gouvernements et sont sous la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite forcément le recours à des estimations fondées sur le jugement de la direction.

La direction tient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont sauvegardés et que des informations financières fiables sont disponibles au moment opportun. Le système s'appuie sur des politiques et des procédures formelles et sur une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités en bonne et due forme. Les Services de vérification interne du Secrétariat du Conseil de gestion, qui fournissent des services de vérification au ministère des Finances, évaluent séparément et continuellement l'efficacité de ces mesures de contrôle interne et soumettent leurs constatations à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par le biais du comité de vérification, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapport financier et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour répondre aux questions soulevées par ces derniers et pour examiner les états financiers avant de recommander au conseil d'administration de les approuver.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Ce dernier a le devoir de faire connaître son opinion à savoir si les états financiers sont présentés en bonne et due forme conformément aux principes comptables que l'ICCA recommande pour les gouvernements. Le rapport du vérificateur, qui apparaît à la page suivante, fait état de l'envergure de l'examen du vérificateur provincial et de l'opinion de ce dernier.

Pour la direction,



Bill Ralph
Président-directeur général



Gregg Smyth
Vice-président et agent en chef des finances

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Destinataires : L'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités et le ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités en date du 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Alors que la direction de l'Office est responsable des états financiers, ma responsabilité se limite à faire connaître mon opinion sur ces états financiers d'après ma vérification.

J'ai effectué la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Selon ces normes, j'ai le devoir de procéder à une vérification pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante. Toute vérification comprend l'examen par sondage des preuves à l'appui des montants et des informations présentés dans les états financiers. Toute vérification comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des importantes estimations faites par la direction ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Selon moi, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office en date du 31 mars 2004 ainsi que les résultats de ses activités et ses fonds de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ce conformément aux principes comptables que l'Institut Canadien des Comptables Agréés recommande pour les gouvernements.

Toronto, Ontario
4 juin 2004


J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

BILAN

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse	290 \$
Intérêt à recevoir	1 972
Investissements à court terme	1 302 976
Total de l'actif à court terme	1 305 238

Actif à long terme

Prêts à rembourser par les municipalités (Note 2)	133 998
Coûts d'émissions obligataires (Note 3)	1 383
Immobilisations (Note 4)	166
Total de l'actif à long terme	135 547

Total de l'actif

1 440 785 \$

PASSIF

Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (Note 5)	1 232 \$
Intérêts à payer (Note 6)	5 829
Total du passif à court terme	7 061

Dettes à long terme

Obligations de financement de projets de l'Ontario (Note 7)	323 404
Montant dû à l'Agence ontarienne des eaux (Note 8)	120 000
Montant dû à la province de l'Ontario (Note 9)	1 000 000
Total de la dette à long terme	1 443 404

Total du passif

1 450 465

Déficit

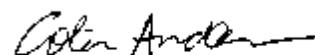
(9 680)

Total du passif et du déficit

1 440 785 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Approuvé pour le Conseil d'administration :



Colin Andersen
Président



Bill Ralph
Président-directeur général

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT pour l'exercice clos le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

RECETTE	
Produit des intérêts	39 323 \$
Recettes totales	39 323
DÉPENSES	
Intérêts payés	
À la province de l'Ontario	27 575
Sur les Obligations de financement de projets de l'Ontario	12 447
À l'Agence ontarienne des eaux	3 317
Ventes et marketing	1 995
Salaires, traitements et prestations	1 760
Frais administratifs et généraux	1 570
Amortissement des coûts d'émissions obligataires	306
Amortissement des immobilisations	33
Total des dépenses	49 003
Perte consécutive aux opérations	9 680
Déficit, début de l'exercice	-
Déficit, fin de l'exercice	9 680 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Perte consécutive aux opérations	(9 680) \$
Ajustements visant les éléments sans effet sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations	33
Amortissement des coûts d'émissions obligataires	306
Augmentation nette des fonds de roulement	(1 297 887)
Flux de trésorerie utilisé dans les activités de fonctionnement	<u>(1 307 228)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Produit de la vente d'Obligations de financement de projets de l'Ontario	323 404
Produit du prêt accordé par l'Agence ontarienne des eaux	120 000
Produit du prêt accordé par la province de l'Ontario	1 000 000
Prêts émis aux municipalités	(133 998)
Coûts d'émissions obligataires	(1 689)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>1 307 717</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Acquisition d'immobilisations	(199)
Flux de trésorerie utilisé dans les activités d'investissement	<u>(199)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	290
Encaisse, début de l'exercice	-
Encaisse, fin de l'exercice	<u><u>290 \$</u></u>

Voir les notes accompagnant les états financiers

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2004

(Les montants indiqués aux tableaux sont en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) a été constitué le 19 août 2002 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* et maintenu comme société de la Couronne sans capital-action aux termes des dispositions de la *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités* (la « Loi »). L'OOFIEM est entré en activité en avril 2003.

En vertu de la Loi, les missions de L'OOFIEM sont les suivantes :

- réduire considérablement les coûts de financement de l'infrastructure pour les municipalités et autres organismes publics selon les prescriptions de la législation;
- 1. obtenir du financement pour ses activités;
- entreprendre d'autres missions sur l'ordre du lieutenant gouverneur en conseil..

En tant que société de la Couronne, l'OOFIEM est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) qui sont recommandés dans le manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) destiné au secteur public et, le cas échéant, conformément aux principes comptables proposés dans le manuel de comptabilité de l'ICCA destiné aux sociétés du secteur privé du Canada.

Prêts en cours

Les prêts bénéficiant de conditions privilégiées sont actualisés selon le coût d'emprunt moyen de l'OOFIEM. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée représente essentiellement une subvention.

Les prêts bénéficiant de conditions privilégiées significatives sont comptabilisés selon la valeur nominale escomptée du montant représentant la subvention. La portion représentant la subvention est reconnue comme dépense à la date de l'émission du prêt et amortie sur la durée du prêt. Les prêts bénéficiant de conditions privilégiées non significatives sont comptabilisés selon la valeur nominale. L'OOFIEM a adopté une politique où le prêt sera considéré comme bénéficiant de conditions privilégiées significatives si la valeur des avantages offerts est supérieure à 25 % du prêt total.

Les prêts en cours sont comptabilisés selon leur valeur estimative réalisable nette.

Incertitude relative à la mesure

Afin de préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction est appelée à recourir à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants indiqués comme actif et passif et sur les montants indiqués comme recette et dépenses durant la période du rapport. Les montants réels ne correspondent pas nécessairement à ces estimations.

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Effets commerciaux et charges à payer	10 \$
Monant dû à l'Office ontarien de financement - services administratifs	445
- Coûts de fonctionnement de l'OOFIEM	777
Total	1 232 \$

6. INTÉRÊT À PAYER

Obligations de financement de projets de l'Ontario	5 574 \$
Agence ontarienne des eaux	255
Province de l'Ontario	-
Total	5 829 \$

7. OBLIGATIONS DE FINANCEMENT DE PROJETS DE L'ONTARIO

Émission d'obligations	Taux d'intérêt %	Date d'échéance	Arriéré au 31 mars 2004	
			Principal	Intérêt couru
Émission 2003-1	4.25	6 mai 2008	323 404	\$ 5 574
			323 404	\$ 5 574

8. MONTANT DÛ À L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

L'Agence ontarienne des eaux est un apparenté. Elle a accordé un prêt de 21 ans de l'ordre de 120 millions de dollars à l'OOFIEM en échange d'un billet à ordre qui arrive à échéance le 1^{er} mars 2023. L'intérêt applicable au billet à ordre est payé trimestriellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base au-dessous de la moyenne du taux au jour le jour du certificat de placement sur un mois..

9. MONTANT DÛ À LA PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a accordé à l'OOFIEM un prêt de 50 ans de l'ordre d'un milliard de dollars en échange d'un billet à ordre qui arrive à échéance le 31 mars 2053. L'intérêt sur le billet à ordre est rajusté et payable trimestriellement au taux d'intérêt de trois mois des bons du trésor de la Province.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Outre les prêts consentis par l'Agence ontarienne des eaux et la province de l'Ontario, l'OOFIEM reçoit des services administratifs que lui fournit l'Office ontarien de financement (OOF) selon le principe de la rémunération des services à l'acte. Pour l'exercice clos le 31 mars 2004, l'OOFIEM a reçu de la part de l'OOF des services totalisant 1 076 466 \$ et doit à l'OOF un montant de 444 813 \$, qui est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges à payer. D'autre part, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, l'OOFIEM a consenti à la province de l'Ontario des prêts au jour le jour qui ont gagné des intérêts totalisant 37 513 \$. Jusqu'au 31 mars 2004, aucun prêt au jour le jour consenti à la province de l'Ontario n'était en souffrance.

11. PRESTATIONS FUTURES

L'OOFIEM fournit des prestations de retraite à ses employés à plein temps qui participent au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées institué par la province de l'Ontario. Le coût du régime de retraite est payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas comptabilisé dans les états financiers. C'est le Secrétariat du Conseil de gestion qui paie également le coût des prestations aux retraités qui ne participent pas au régime de retraite. Ce coût n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables présentées pour l'encaisse, les intérêts à recevoir, les investissements à court terme, les comptes créditeurs et les charges à payer se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

13. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

L'OOFIEM, dans le cours normal de ses activités, peut s'exposer à diverses actions en justice. Jusqu'au 31 mars 2004, l'OOFIEM n'avait connaissance de telles poursuites.

14. ENGAGEMENTS

Le 18 août 2003, le ministre des Finances a annoncé que 88 communautés seraient admissibles à des prêts à faible taux d'intérêt d'une valeur de 1 milliard de dollars qui permettraient de renforcer les collectivités locales. Jusqu'au 31 mars 2004, des prêts totalisant 134 millions de dollars avaient été accordés à 31 municipalités.

15. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'OOFIEM compte sur les fonds que fournit la province de l'Ontario pour générer des intérêts et des revenus de placement, lesquels sont utilisés pour assurer les privilèges fournis aux municipalités et recouvrer les dépenses de fonctionnement. D'autre part, l'OOFIEM émet des Obligations de financement de projets de l'Ontario, lesquelles sont exonérées des impôts de la province de l'Ontario. Compte tenu de l'appui de la province, qui accorde à l'OOFIEM un prêt de 50 ans en plus de l'exemption fiscale pour les Obligations de financement de projets de l'Ontario, l'OOFIEM est considéré comme une entité en pleine activité.

16. DIVULGATION DES TRAITEMENTS

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation des traitements (salaires, rémunération au rendement, indemnité de départ) supérieurs à 100 000 \$ payés aux employés de la fonction publique de l'Ontario au cours de l'exercice. Les montants payés à ces fonctionnaires au cours de l'exercice 2003 sont présentés ci-dessous :

Nom	Fonction	Rémunération	Prestations imposables
Bill Ralph	Président-directeur général	158 670 \$	256 \$
Gregg Smyth	Vice-président du financement des collectivités et directeur financier	115 429 \$	211 \$
Susan McGovern	Vice-président des relations communautaires et des communications	109 819 \$	191 \$

17. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 18 mai 2004, le ministre des Finances a annoncé la création de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS) reconnu dans le budget de l'Ontario de 2004. L'OOFIS remplace l'OOFIEM et assume la totalité de l'actif et du passif de l'OOFIEM, y compris les engagements pris dans le cadre du programme de prêts aux municipalités de 2003-2004 et du programme d'émission 2003-1 des Obligations de financement de projets de l'Ontario.

L'OOFIS a été constitué aux termes d'un règlement de la Loi, qui a changé le nom de l'Office pour le remplacer par OOFIS. Le conseil d'administration de l'OOFIEM servira de conseil d'administration pour l'OOFIS.

L'OOFIS élaborera et mettra en oeuvre un programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure qui fournit un financement efficient et abordable permettant de répondre aux grandes priorités au niveau des infrastructures municipales et des infrastructures dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement. L'OOFIS financera ce programme en offrant un nouvel instrument financier appelé Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION (OIIC)

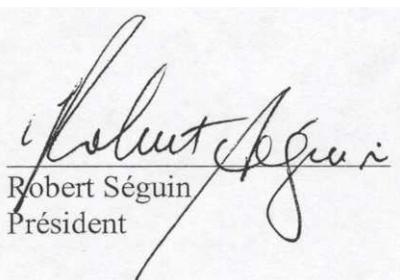
Responsabilité en matière de communication de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement le recours à des estimations fondées sur le jugement de la direction.

La direction possède un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation de tâches adéquates.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Le vérificateur provincial a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, expose la portée de l'examen du vérificateur provincial et son opinion.

Au nom de la direction,



Robert Séguin
Président



Diane Frith
Directrice des finances

Ontario Immigrant Investor Corporation

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

À l'Ontario Immigrant Investor Corporation
et au ministre du Développement économique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de l'Ontario Immigrant Investor Corporation au 31 mars 2004 et les états des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2004 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Toronto (Ontario)
Le 13 août 2004

Gary R. Peall, CA
Vérificateur provincial adjoint par intérim

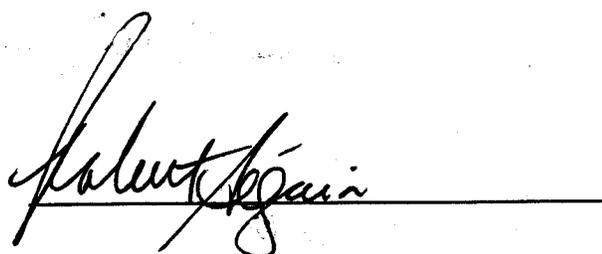
ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Bilan
Au 31 mars 2004

	2004 \$	2003 \$
<u>ACTIF</u>		
Encaisse	28 365	1 666
Comptes débiteurs	1 751 339	2 049 020
Placements (Note 3)	65 173 105	42 450 659
Frais de commission reportés (Note 5)	2 169 013	1 416 493
	<u>69 121 822</u>	<u>45 917 838</u>
<u>PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</u>		
Passif		
Comptes créditeurs	125 105	230 294
Allocations provinciales remboursables (Note 4)	66 198 388	44 468 179
	<u>66 323 493</u>	<u>44 698 473</u>
Bénéfices non répartis	<u>2 798 329</u>	<u>1 219 365</u>
	<u>69 121 822</u>	<u>45 917 838</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



Vice-président



Administrateur

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Résultats d'exploitation et bénéfices non répartis
Exercice terminé le 31 mars 2004

	2004 \$	2003 \$
Revenu		
Intérêts	<u>2 388 869</u>	<u>1 090 469</u>
Charges (Note 6)		
Amortissement des frais de commission reportés (Note 5)	684 639	397 208
Moins le recouvrement des frais de commission reportés passés en charges (Note 5)	—	(3 076)
Frais de gestion des placement (Note 3)	<u>125 266</u>	<u>25 740</u>
	<u>809 905</u>	<u>419 872</u>
Bénéfice net	1 578 964	670 597
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	<u>1 219 365</u>	<u>548 768</u>
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	<u><u>2 798 329</u></u>	<u><u>1 219 365</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION**Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2004**

	2004	2003
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 578 964	670 597
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		
Comptes débiteurs	297 681	(2 049 020)
Frais de commission reportés	(752 520)	(714 843)
Comptes créditeurs	(105 189)	230 294
	<u>1 018 936</u>	<u>(1 862 972)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de placement et de financement		
Placements	(22 722 446)	(42 450 659)
Allocations provinciales remboursables	21 730 209	16 644 626
	<u>(992 237)</u>	<u>(25 806 033)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	26 699	(27 669 005)
Encaisse, au début de l'exercice	<u>1 666</u>	<u>27 670 671</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u><u>28 365</u></u>	<u><u>1 666</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION**Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2004****1. NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Ontario Immigrant Investor Corporation a été établie à titre de corporation sans capital-actions le 30 avril 1999 conformément au Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Corporation a été établie afin de participer à un programme d'immigration des investisseurs (PII) fédéral modifié. En vertu du nouveau PII, chaque province participante est tenue d'établir un véhicule pour recevoir et investir l'argent des immigrants investisseurs dans le but de créer ou de maintenir des emplois au Canada de façon à favoriser le développement d'une économie vigoureuse et viable. Chaque province participante garantit en retour aux immigrants investisseurs que leur placement sera remboursé au bout de cinq ans sans intérêt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode comptable**

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût historique. En ce qui a trait aux placements acquis avec escompte, les coûts sont redressés en fonction de l'intérêt couru gagné.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers oblige la direction à recourir à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés au titre du revenu et des charges pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

d) Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs est proche de leur juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. La valeur comptable des placements et des allocations provinciales remboursables est également proche de leur juste valeur en raison de la nature de ces instruments. Sauf indication contraire, la direction considère que la Corporation n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers.

3. PLACEMENTS

Les placements se composent de titres à revenu fixe émis par la Province de l'Ontario, arrivant à échéance entre un et cinq ans, avec des rendements variant entre 2,18 % et 5,42 %.

Le portefeuille de placements est géré par l'Office ontarien de financement (OOF) conformément aux modalités et conditions établies dans une entente signée entre l'OOF, la Corporation et la Province. L'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements en contrepartie de ces services.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2004

4. ALLOCATIONS PROVINCIALES REMBOURSABLES

La Corporation contracte des obligations à long terme relativement aux fonds reçus en vertu du programme d'immigration des investisseurs fédéral, conformément aux modalités et conditions établies dans l'entente signée en juin 1999 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Corporation. L'entente stipule que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la Corporation, reçoit des fonds de la part d'immigrants investisseurs et transfère la part de l'Ontario de ces fonds (allocation provinciale) à la Corporation. La Corporation remboursera les allocations provinciales reçues sans intérêt à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans après la date à laquelle l'allocation provinciale a été reçue à l'origine. La demande de résidence permanente peut être retirée par l'investisseur ou rejetée par le gouvernement fédéral. Le cas échéant, l'allocation provinciale se rapportant à l'investisseur doit être remboursée par la Corporation dans les 90 jours qui suivent l'avis écrit de demande de remboursement de la part de l'investisseur. Les fonds reçus relativement aux demandes en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également considérés comme étant remboursables dans une période de 90 jours.

Conformément au décret 1243/99, la Province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles arrivent à échéance. Le calendrier de remboursement des allocations provinciales se présente comme suit :

	\$
Échéant à 90 jours sur demande	1 384 298
Échéant pendant l'exercice 2005	1 790 802
Échéant pendant l'exercice 2006	6 611 937
Échéant pendant l'exercice 2007	18 682 698
Échéant pendant l'exercice 2008	16 942 842
Échéant pendant l'exercice 2009	<u>20 785 811</u>
	<u>66 198 388</u>

5. FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

À compter de l'exercice 2002, la Corporation a versé une commission aux intermédiaires pour avoir présenté de nouveaux immigrants investisseurs dont la demande de résidence permanente en Ontario a été acceptée en vertu du programme d'immigration des investisseurs fédéral. La commission est amortie pour être passée en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la même période que les allocations provinciales remboursables s'y rapportant, qui est normalement de cinq ans. L'amortissement commence pendant l'exercice au cours duquel l'allocation se rapportant à la commission est reçue. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'immigrant investisseur ou rejetée par le gouvernement fédéral, la Corporation récupère la commission pendant l'année où cela se produit, en soustrayant de l'amortissement le montant de la commission déjà amorti ainsi que le solde non amorti s'y rapportant.

	\$
Solde, au début de l'exercice	1 416 493
Commissions versées	1 437 159
Amortissement	<u>(684 639)</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>2 169 013</u>

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION**Notes afférentes aux états financiers**
31 mars 2004

6. CHARGES

Le soutien administratif ainsi que les locaux, les services financiers et juridiques et les ressources humaines sont fournis sans frais par le ministère du Développement économique et du Commerce.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

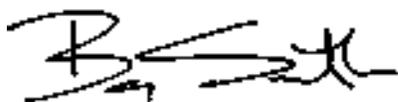
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction et au conseil d'administration de veiller à ce que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

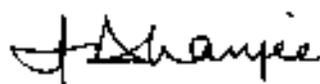
Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait au maintien des contrôles internes appropriés et qu'elle fournisse une information financière fiable et précise.

Le conseil d'administration rencontre trimestriellement le comité des finances, de la vérification et de l'exploitation afin d'examiner le rendement financier de la Société. Le comité des finances, de la vérification et de l'exploitation rencontre également, une fois l'an, les vérificateurs externes afin de passer en revue les états financiers et le rapport de ces derniers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les vérificateurs externes de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, KPMG, ont vérifié les états financiers. Il leur incombe d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Dans leur rapport des vérificateurs, les vérificateurs précisent l'étendue de leur travail et expriment leur opinion.



Barry Smith
Président et chef de la direction



Imtiaz Dhanjee
Vice-président, Finances

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du
Tourisme et des Loisirs

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 14 mai 2004

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

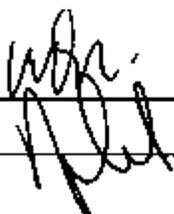
	2004	2003
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 255 896 \$	1 338 119 \$
Encaisse destinée à des projets d'immobilisations	269 757	757 002
Acomptes des clients	5 187 510	3 756 194
Débiteurs	2 100 183	2 607 793
Stocks	333 949	382 941
Charges payées d'avance	431 707	279 349
	<u>10 579 002</u>	<u>9 121 398</u>
Autres éléments d'actif	–	37 629
Immobilisations (note 2)	131 166 909	136 369 528
Avantages sociaux futurs (note 5)	546 600	880 400
	<u>142 292 511 \$</u>	<u>146 408 955 \$</u>

Passif et insuffisance

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 164 664 \$	5 241 906 \$
Produits reportés	5 187 510	3 756 194
	<u>10 352 174</u>	<u>8 998 100</u>
Insuffisance	(10 910 368)	(7 940 933)
Surplus d'apport (note 3)	142 850 705	145 351 788
Engagements (note 4)		
	<u>142 292 511 \$</u>	<u>146 408 955 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, administrateur

, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Produits		
Aliments et boissons	15 300 437 \$	21 046 305 \$
Location d'installations	9 875 249	11 733 263
Stationnement	5 590 053	5 727 274
Autres	6 038 068	7 380 873
	36 803 807 \$	45 887 715 \$
Bénéfice d'exploitation brut	20 481 057 \$	27 235 707 \$
Charges d'exploitation	15 210 934	17 109 537
Bénéfice d'exploitation net	5 270 123	10 126 170
Intérêts débiteurs	–	4 503 715
Amortissement, moins la réaffectation aux charges d'exploitation de 99 696 \$ (96 000 \$ en 2003) à l'égard du parc de stationnement	4 739 558	4 850 133
Bénéfice net	530 565 \$	772 322 \$

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Insuffisance au début de l'exercice	(7 940 933) \$	(8 713 255) \$
Bénéfice net	530 565	772 322
Distribution à l'Office ontarien de financement	(3 500 000)	–
Insuffisance à la fin de l'exercice	(10 910 368) \$	(7 940 933) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice net	530 565 \$	772 322 \$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement	4 839 254	4 946 133
Intérêts courus	–	4 503 715
	5 369 819	10 222 170
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation :		
Débiteurs	507 610	(54 880)
Stocks	48 992	(81 439)
Charges payées d'avance	(152 358)	10 105
Avantages sociaux futurs	333 800	(511 300)
Créditeurs et charges à payer	(1 346 999)	745 721
	4 760 864	10 330 377
Financement		
Remboursement du financement provisoire des travaux d'agrandissement	–	(17 238 641)
Paiement de distribution à l'Office ontarien de financement	(2 500 000)	–
Remboursement du surplus d'apport	(2 501 083)	–
	(5 001 083)	(17 238 641)
Investissement		
Recouvrement du coût d'éléments d'actif	2 501 083	7 446 127
Acquisition d'immobilisations	(1 830 332)	(2 216 680)
	670 751	5 229 447
Augmentation (diminution) de l'encaisse	430 532	(1 678 817)
Encaisse au début de l'exercice	2 095 121	3 773 938
Encaisse à la fin de l'exercice	2 525 653 \$	2 095 121 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

PROJET Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») est une entreprise d'État sous l'autorité du ministre du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto de 1988*. La Société est considérée comme un organisme de la Couronne en vertu de cette loi et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons du consommateur ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès qu'ils sont gagnés. Les frais d'annulation sont constatés lorsque l'événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

c) Autres éléments d'actif

Les frais d'aménagement reportés, qui sont compris dans les autres éléments d'actif, représentent les charges, déduction faite des produits de préexploitation, engagées durant la période de démarrage. Ce montant est amorti sur cinq ans selon la méthode linéaire.

d) Immobilisations

Les immobilisations qui sont financées par des subventions gouvernementales sont présentées déduction faite de ces subventions.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

PROJET Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations (suite)

Le 1^{er} avril 2003, la Société a adopté le chapitre 3063 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulé « Dépréciation d'actifs à long terme ». Les actifs à long terme, qui englobent les bâtiments, les améliorations locatives, le mobilier, les agencements et le matériel informatique, sont amortis sur leur durée d'utilisation prévue. La Société soumet à un test de dépréciation ses actifs à long terme une fois l'an ou plus fréquemment lorsque la survenance d'événements ou de changements de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle d'un groupe d'actifs est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable du groupe d'actifs à long terme sur sa juste valeur. Au 31 mars 2004, aucune perte de valeur n'avait été constatée.

L'amortissement est imputé linéairement sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans

e) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

f) Instruments financiers

La valeur comptable des acomptes de clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

PROJET Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan et sur les montants des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les estimations, de par leur nature même, comportant des incertitudes. Les résultats réels pourraient donc être différents des résultats estimés.

h) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

2. Immobilisations

			2004	2003
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments	216 673 412 \$	26 946 266 \$	189 727 146 \$	196 452 484 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	14 895 645	11 357 148	3 538 497	3 728 412
Améliorations locatives	27 650 008	26 846 274	803 734	1 740 483
	259 219 065	65 149 688	194 069 377	201 921 379
Soustraire les subventions gouvernementales	85 914 604	23 012 136	62 902 468	65 551 851
	173 304 461 \$	42 137 552 \$	131 166 909 \$	136 369 528 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

PROJET Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

3. Surplus d'apport

	2004	2003
Surplus d'apport, solde d'ouverture	145 351 788 \$	– \$
Paiement provenant du produit du règlement	(2 501 083)	–
Financement provisoire des travaux d'agrandissement viré au surplus d'apport	–	145 351 788
Surplus d'apport, solde de clôture	142 850 705 \$	145 351 788 \$

Conformément à un décret, l'Office ontarien du financement (« OOF ») a libéré la Société, en date du 30 mars 2003, de toutes ses obligations en vertu du financement provisoire des travaux d'agrandissement.

En outre, en 2003, la Société a réglé un litige ayant trait à la construction de la South Facility, donnant lieu à un règlement de 9 500 000 \$, plus les intérêts, à payer à la Société. De ce montant, une tranche de 7 446 127 \$ a été reçue au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003. Le solde de 2 501 083 \$, y compris les intérêts, a été reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004. La Société a comptabilisé les montants reçus en diminution des immobilisations.

En vertu du décret mentionné précédemment, la Société a remis tous les produits reçus du règlement à la province d'Ontario au cours de l'exercice où ces montants ont été reçus.

La Société a comptabilisé la somme remise au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003 en réduction du financement provisoire des travaux d'agrandissement. Le solde du financement provisoire des travaux d'agrandissement au 31 mars 2003, soit 145 351 788 \$ (après les remboursements de 9 752 514 \$ au cours de l'exercice et le paiement de 7 446 127 \$ provenant du produit du règlement), a été viré au surplus d'apport. La Société a comptabilisé le montant remis au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 en diminution du surplus d'apport.

La Société a convenu d'effectuer un paiement de distribution minimal annuel à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF. Le 3 avril 2004, le conseil d'administration a adopté une résolution demandant le virement d'une distribution additionnelle totalisant 1 000 000 \$ à l'OOF. La Société a inscrit cette distribution additionnelle au 31 mars 2004.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

PROJET Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

4. Engagements

La Société s'est engagée à faire des distributions annuelles minimales à l'OOF, comme il est indiqué à la note 4, de même qu'à verser des paiements annuels minimums en vertu de divers contrats de location-exploitation pour des installations, des espaces de stationnement, des bureaux, des véhicules, du matériel électronique et du matériel comme suit :

2005	5 553 049 \$
2006	5 460 993
2007	5 483 647
2008	5 551 068
2009	5 689 376
Par la suite	341 727 157
	369 465 290 \$

5. Avantages sociaux futurs

La Société a mis sur pied un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les employés versent des cotisations à un taux déterminé et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. En outre, certains employés à la retraite touchent des prestations de maladie et autres avantages complémentaires payés par la Société.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages futurs acquis par l'employé est établi selon la méthode de répartition au prorata des services et il est imputé aux charges à mesure que les services sont rendus. Le coût est fondé sur les hypothèses les plus probables posées par la direction quant aux taux de rendement prévus des placements de la caisse de retraite, aux prévisions salariales, au taux de mortalité parmi les participants, aux cessations d'emploi et à l'âge du départ à la retraite des participants. Les rajustements en raison des modifications au régime, des gains ou des pertes actuariels et des changements aux hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

PROJET Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Comme l'indique le tableau suivant, la société a un déficit de financement s'élevant à 644 900 \$ (1 154 800 \$ en 2003) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de financement est compensé par des pertes actuarielles nettes non amorties de 1 191 500 \$ (2 035 200 \$ en 2003); il en résulte un actif des avantages sociaux futurs de 546 600 \$ (880 400 \$ en 2003) inclus dans les présents états financiers.

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur le régime de retraite et sur les régimes d'avantages des employés de la Société :

	2004		2003	
	Régime de retraite	Avantages des employés	Régime de retraite	Avantages des employés
Actifs du régime				
Valeur marchande au début de l'exercice	7 666 200	\$ 649 500	\$ 6 447 100	\$ 706 100
Rendement réel des actifs du régime	1 280 100	22 400	(271 500)	(39 800)
Cotisations de l'employeur	465 200	46 200	1 268 500	46 200
Cotisations des salariés	298 400	—	309 800	—
Prestations versées	(210 500)	(63 000)	(87 700)	(63 000)
Valeur marchande à la fin de l'exercice	9 499 400	\$ 655 100	\$ 7 666 200	\$ 649 500
Obligation découlant du régime				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	7 817 800	\$ 1 652 700	\$ 6 325 400	\$ 1 444 800
Coût des services rendus au cours de l'exercice	871 300	63 600	877 700	55 400
Intérêts débiteurs	558 000	109 500	501 100	102 800
Prestations versées	(210 500)	(63 000)	(87 700)	(63 000)
Perte actuarielle	—	—	201 300	112 700
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 036 600	\$ 1 762 800	\$ 7 817 800	\$ 1 652 700

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

PROJET Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

5. Avantages sociaux futurs (suite)

	2004		2003	
	Régime de retraite	Avantages des employés	Régime de retraite	Avantages des employés
Excédent (déficit) du régime				
Valeur marchande moins l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	462 800	\$ (1 107 700)	\$ (151 600)	\$ (1 003 200)
Perte actuarielle nette non amortie	960 700	230 800	1 790 100	245 100
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 423 500	\$ (876 900)	\$ 1 638 500	\$ (758 100)
Charges au titre du régime				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations d'employés	572 900	\$ 63 600	\$ 567 900	\$ 55 400
Intérêts débiteurs	558 000	109 500	501 100	61 600
Rendement prévu des actifs du régime	(556 000)	(22 400)	(483 900)	–
Amortissement net	105 300	9 800	52 000	3 600
Charge nette au titre des régimes	680 200	\$ 160 500	\$ 637 100	\$ 120 600
Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime, à long terme	7,0 %	3,5 %	7,0 %	3,5 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	–	4,0 %	–
Taux de croissance du coût des soins de santé	s.o.	6,0 %	–	6,0 %

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
DHANJEE	IMTIAZ	Director, Finance & Control	\$117,800.06	\$6,433.34
FERNANDES	ANGELO	Executive Chef	\$172,800.10	\$6,125.86
HOUGHTON	JOHN	VP, Sales & Marketing	\$189,300.02	\$6,433.72
KWOK	ANNIE	Director, Catering	\$160,954.14	\$6,564.22
LEE	ESTHER	VP, Human Resources & Admin	\$147,400.40	\$5,969.86
LILLEYMAN	TIMOTHY	Director, Food & Beverage	\$175,800.10	\$5,167.28
MCDONALD	WILLIAM	Director, Technology Services	\$106,400.44	\$5,832.84
QUATTROCIOCCHI	VINCE	VP, Operations	\$133,800.06	\$6,753.23
SMITH	BARRY	President & CEO	\$349,800.14	\$10,206.44
STODDART	CAROLE	VP, Customer Services	\$122,800.12	\$5,584.96



BDO Dunwoody LLP
Chartered Accountants
and Consultants

60 Columbia Way Suite 400
Markham Ontario Canada L3R 0C9
Telephone: (905) 946-1066
Telefax: (905) 946-9524

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Régie des transports en commun du grand Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Régie des transports en commun du grand Toronto au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de actifs net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance que ces états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le bureau exécutif, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

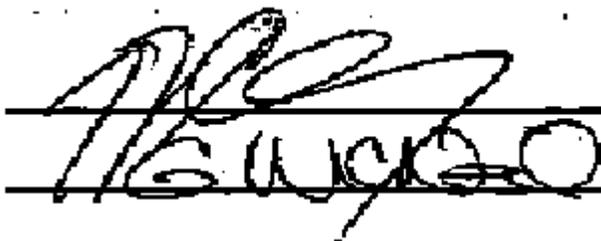
Comptables agréés

Toronto (Ontario)
le 9 juin 2004

Régie des transports en commun du grand Toronto

Bilan

	2004	2003
(en milliers de dollars)		
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	78 979 \$	43 030 \$
Placements à court terme	--	10 901
Débiteurs	5 112	4 474
Apport à recevoir de la province	13 284	14 433
Apport à recevoir des municipalités	6 807	9 433
Apport à recevoir du gouvernement du Canada	1 911	--
Pièces de rechange et fournitures	2 181	1 994
Frais payés d'avance	804	1 170
	109 078	85 435
Immobilisations (note 1)	952 490	838 205
Location à long terme (note 2)	31 477	31 804
	1 093 045 \$	955 444 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges	54 105 \$	36 424 \$
Revenu reporté à l'égard des billets vendus et non utilisés	5 618	5 259
Dette envers la province de l'Ontario (note 3)	8 158	4 380
	67 881	46 063
Avantages sociaux futurs des salariés (note 4)	21 236	19 411
	89 117	65 474
Actif net		
Actif net investi dans les immobilisations	952 490	838 205
Actif net investi dans des immobilisations incorporelles	31 477	31 804
Actif net affecté aux réserves (note 5)	26 332	26 332
Insuffisance de l'actif net	(6 371)	(6 371)
	1 003 928	889 970
	1 093 045 \$	955 444 \$



Administrateur

Administrateur

Régie des transports en commun du grand Toronto État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Produits d'exploitation	188 190 \$	182 620 \$
Revenu de placement	562	953
Apport des municipalités	14 682	16 850
Apport du gouvernement du Canada	1 911	133
Apport de la province de l'Ontario	210 872	133 168
Remboursement de l'apport de la province de l'Ontario	(8 158)	(4 380)
	408 059	329 344
Dépenses		
Main-d'œuvre et administration	75 967	69 923
Services	11 952	10 872
Fournitures	1 129	1 256
Entretien des installations	32 954	32 022
Entretien du matériel	35 120	32 635
Exploitation	68 098	69 038
Amortissement des immobilisations	68 554	57 732
Amortissement des immobilisations incorporelles	327	327
	294 101	273 805
Excédent des recettes sur les dépenses avant les acquisitions	113 958 \$	55 539 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2004					2003
	Investi dans les immobilisations	Investi dans les immobilisations incorporelles	Actif net affecté aux réserves (note 5)	Insuffisance	Total	Total
(en milliers de dollars)						
Actif net						
Solde au début de l'exercice	838 205 \$	31 804 \$	26 332 \$	(6 371)	889 970 \$	834 431 \$
Excédent (insuffisance) des recettes sur les (par rapport aux) dépenses avant les acquisitions	(68 554)	(327)	--	182 839	113 958	55 539
Investissement dans les immobilisations	192 703	--	--	(192 703)	--	--
Cession des immobilisations	(9 864)	--	--	9 864	--	--
Solde à la fin de l'exercice	952 490 \$	31 477 \$	26 332 \$	(6 371)\$	1 003 928 \$	889 970 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Liquidités provenant des (affectées aux) :		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses	113 958 \$	55 539 \$
Rajustements pour rapprocher l'excédent des recettes sur les dépenses aux liquidités provenant des activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations et des immobilisation incorporelles	68 881	58 059
Perte sur la cession d'immobilisations	2 662	63
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	25 048	(14 903)
	<u>210 549</u>	<u>98 758</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions	((192 703))	(128 998)
Produit de la cession d'immobilisations	7 202	98
Produit (achat) de placements à court terme	10 901	(6 920)
	<u>(174 600)</u>	<u>(135 820)</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	35 949	(37 062)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>43 030</u>	<u>80 092</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>78 979 \$</u>	<u>43 030 \$</u>

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers.

Régie des transports en commun du grand Toronto Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2004

But de l'organisme	<p>La Régie des transports en commun du grand Toronto (la « RTCGT » ou la « Régie ») est un organisme de la Couronne qui exerce ses activités sous la dénomination de « Réseau GO ». En sa qualité de personne morale sans capital-actions, le Réseau GO relève du ministère des Transports (le « MTO »). Il exploite un réseau interrégional de transport en commun consistant en corridors intégrés de trains et d'autobus, desservant principalement les collectivités de toute la région du grand Toronto, dont les villes de Toronto et Hamilton et les régions de Halton, Peel, York et Durham. Il dessert également les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, ainsi que les villes de Barrie, de Guelph et de Bradford-West Gwillimbury.</p> <p>Jusqu'au 1^{er} janvier 2002, le Réseau GO relevait de la Commission des services du grand Toronto. Le 1^{er} janvier 2002, la Loi de 2001 sur le Réseau GO est entrée en vigueur et le Réseau GO relève depuis lors de la province de l'Ontario par le biais du ministère des transports.</p>																								
Méthode de présentation	Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif.																								
Espèces et quasi-espèces	On entend par espèces et quasi-espèces les placements très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins et consistant en instruments du marché monétaire.																								
Placements à court terme	Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande; ils englobent les sommes ayant une échéance initiale supérieure à trois mois mais inférieure à un an.																								
Pièces de rechange et fournitures	Les pièces de rechange et les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement.																								
Immobilisations	<p>Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement accumulé.</p> <p>La Régie pourvoit à l'amortissement des différentes catégories d'éléments d'actif selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td colspan="2">Bâtiments et matériel</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Abris et guichets</td> <td style="text-align: right;">5 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Autres bâtiments</td> <td style="text-align: right;">20 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Améliorations locatives</td> <td style="text-align: right;">20 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Locomotives</td> <td style="text-align: right;">20 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Autre matériel roulant des chemins de fer</td> <td style="text-align: right;">25 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer</td> <td style="text-align: right;">20 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Travaux sur les voies et installation</td> <td style="text-align: right;">20 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Autobus</td> <td style="text-align: right;">12 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Terrains de stationnement</td> <td style="text-align: right;">20 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Divers - Mobilier</td> <td style="text-align: right;">12 ans</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">- Autres</td> <td style="text-align: right;">3 à 5 ans</td> </tr> </table>	Bâtiments et matériel		Abris et guichets	5 ans	Autres bâtiments	20 ans	Améliorations locatives	20 ans	Locomotives	20 ans	Autre matériel roulant des chemins de fer	25 ans	Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	20 ans	Travaux sur les voies et installation	20 ans	Autobus	12 ans	Terrains de stationnement	20 ans	Divers - Mobilier	12 ans	- Autres	3 à 5 ans
Bâtiments et matériel																									
Abris et guichets	5 ans																								
Autres bâtiments	20 ans																								
Améliorations locatives	20 ans																								
Locomotives	20 ans																								
Autre matériel roulant des chemins de fer	25 ans																								
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	20 ans																								
Travaux sur les voies et installation	20 ans																								
Autobus	12 ans																								
Terrains de stationnement	20 ans																								
Divers - Mobilier	12 ans																								
- Autres	3 à 5 ans																								

Régie des transports en commun du grand Toronto

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2004

Immobilisations (suite)	Les études de viabilité de l'extension future représentent les coûts reportés par projet jusqu'à ce que la viabilité de chaque projet soit établie. Lorsque le projet est achevé, les coûts sont amortis selon une catégorie d'éléments d'actif spécifique. Si un projet est abandonné, les coûts reportés sont portés aux résultats d'exploitation de l'exercice durant lequel la décision est prise.
Location à long terme	Le poste Location à long terme représente le règlement anticipé du bail concernant la gare Union. Le montant est amorti selon la méthode linéaire sur 100 ans, soit le terme du bail prorogé d'une période de renouvellement.
Avantages sociaux futurs des salariés	<p>La Régie prévoit des droits à pension par l'entremise d'une participation à la caisse de retraite OMERS. Les charges pour l'exercice également les cotisations exigées pour l'exercice.</p> <p>La Régie prévoit également d'autres avantages sociaux au moyen de la méthode de répartition des prestations, qui reflète les avantages prévus pour les services rendus jusqu'à présent. Les rajustements découlant des modifications aux régimes d'avantages, des gains et pertes actuariels et des modifications des hypothèses sont amortis sur les revenus sur la durée résiduelle moyenne d'activité estimée des membres.</p>
Revenus tirés des services de transport de banlieue	Les revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu. Les montants reportés figurent dans le bilan à titre de passif à court terme.
Apports	La Régie comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports sont constatés comme des recettes au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses correspondantes.
Actif net affecté aux réserves	<p>L'actif net affecté aux réserves fait l'objet d'une restriction interne en vue de financer les obligations futures prévues et de permettre à la Régie de réagir avec souplesse aux imprévus. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil de la Régie et ressortent au bilan, dans les capitaux propres.</p> <p>La réserve du Fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (FRDIFM) a été établie dans le but de faciliter le financement de grandes dépenses en immobilisations.</p> <p>La réserve Engagement de l'emploi a été établie dans le but de financer les obligations générales de la Régie liées à l'emploi.</p> <p>La réserve de Franchise auto-assurée a été établie dans le but de financer toute réclamations contre cet élément du programme d'assurance de la Régie.</p>

Régie des transports en commun du grand Toronto Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2004

Actif net affecté aux réserves (suite)

La réserve de Stabilisation a été établie dans le but d'aider à financer les fluctuations d'une année à l'autre dans les budgets de fonctionnement et de l'équipement de la Régie.

Toute opération touchant les réserves doit être approuvée par le conseil de la Régie et figurer dans les résultats.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans les revenus généraux à titre de revenu de placement.

Utilisation d'estimations

Pour la préparations d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit effectuer des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif, de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation. Les estimations importantes comprennent le financement, le recouvrement d'immobilisations, le revenu reporté, l'amortissement des immobilisations et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ceux qui ont fait l'objet de l'estimation, à la lumière de l'information additionnelle qui est mise à jour.

Instruments financiers

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Régie ne court aucun risque important – en matière de taux d'intérêt, de devises ou de crédit – du fait de ses instruments financiers. La direction est d'avis que la valeur comptable des instruments financiers de la Régie avoisine la juste valeur, sauf indication contraire.

Régie des transports en commun du grand Toronto
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. Immobilisations

	2004		2003	
	Coût	Amortis- sément cumulé	Coût	Amortis- sément cumulé
Terrains	181 138 \$	— \$	163 643 \$	— \$
Bâtiments	268 116	141 889	255 864	130 378
Améliorations locatives	24 907	13 572	24 418	12 384
Locomotives et autre matériel roulant des chemins de fer	300 074	81 349	220 342	68 674
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	436 354	292 165	430 721	275 781
Travaux sur les voies et installation	87 706	45 537	86 130	41 542
Travaux de construction en cours	65 441	—	53 545	—
Autobus	132 682	44 831	106 752	46 477
Terrains de stationnement	103 842	40 533	100 512	38 909
Divers	63 845	51 739	62 718	52 295
	1 664 105 \$	711 615 \$	1 504 645 \$	666 440 \$
		952 490 \$		838 205 \$

La Régie capitalise les charges de personnel de génie lorsque les heures ont été consacrées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant capitalisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'élève à 2 462 \$ (1 989 en 2003).

2. Location à long terme

	2004		2003	
	Coût	Amortis- sément cumulé	Coût	Amortis- sément cumulé
Bail de la gare Union	32 703 \$	1 226 \$	32 703 \$	899 \$
		31 477 \$		31 804 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

3. Dette envers la province

Les sommes dues à la province de l'Ontario comprennent des apports reçus en 2003-2004 en excédent des besoins en capitaux.

4. Avantages sociaux futurs des salariés

Régime de pension

La Régie prévoit des droits à pension pour la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise d'une participation à la caisse de retraite du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, la Régie a passé en charges des cotisations de 1 543 \$ (258 \$ en 2003).

Suite au rapatriement de la RTCGT à la province en 2002, les employés (qu'ils fassent ou non partie d'une unité de négociation) ont demandé à la province de rectifier l'écart dans les prestations de pension auxquelles ont droit les employés du Réseau GO. Au moment de la cession en 1999 du Réseau GO par la province à la Commission des services du grand Toronto, les régimes de pension provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a été établi dans le contexte d'OMERS. Le montant de l'obligation en vertu des pensions, ainsi que la responsabilité ultime, demeurent des questions non résolues.

Autres avantages sociaux futurs

La Régie prévoit aussi des prestations d'assurance-vie et d'assurance soins médicaux pour ses retraités, de même qu'une protection en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, ainsi que des prestations de cessation d'emploi pour les retraités. Non provisionné, ce régime d'avantages nécessite des cotisations négligeables de la part des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux prestations d'assurance-vie et d'assurance soins médicaux. Un nombre limité de salariés sont admissibles aux prestations de cessation d'emploi.

En 2004, la direction de la Régie a fait procéder à une évaluation actuarielle à des fins comptables; il en est résulté une obligation au titre des prestations constituées de 26 864 \$ au 31 mars 2004 et un solde de perte actuarielle non amortie de 5 628 \$.

Pour les besoins de la comptabilisation des régimes d'avantages sociaux autres que les prestations de retraite, la Régie a pour principe de constater, au cours d'un exercice, les gains et pertes actuariels qui excèdent l'amortissement minimal (soit la partie des gains et pertes actuariels qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, divisée par la durée résiduelle moyenne d'activité).

Régie des transports en commun du grand Toronto
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

Hypothèses

Taux d'actualisation – 6,25 % (6,75 % en 2003)

Durée résiduelle moyenne d'activité – 13,8 ans (11 ans en 2003)

Taux d'augmentation de la rémunération – 3,5 % par année (4,0 % en 2003)

Taux d'augmentation des soins de santé – 10 % en 2004, passant progressivement à 4 % en 2010 et par la suite

Taux d'augmentation des soins dentaires – 4 % par année.

	2004	2003
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	1 263 \$	1 231 \$
Intérêts	1 431	1 340
Coût des avantages futurs des employés	2 694\$	2 571 \$
Prestations versées	729 \$	562 \$

5. Actif net affecté aux réserves

	FRDIFM	Engagement de l'emploi	Franchise auto-assurée	Stabilisation	Total des réserves
Solde au début l'exercice	21 051 \$	889 \$	2 013 \$	2 379 \$	26 332 \$
Dépenses	-	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	21 051 \$	889 \$	2 013 \$	2 379 \$	26 332 \$

6. Engagements

- a) Les versements minimaux en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2005	2 660 \$
2006	2 244
2007	2 100
2008	1 984
2009	1 972
Par la suite	2 487
	13 447 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

- b) La Régie a également affecté une somme d'environ 165 829 \$ à diverses acquisitions d'immobilisations pendant l'exercice en cours.
- c) La Régie est partie à un bail avec la RTCRT visant 243 voitures et 42 locomotives pour un loyer global de 1 \$ par an jusqu'au 1^{er} juillet 2006.
- d) La prestation et le maintien d'une partie appréciable des services rendus par la Régie relèvent de tiers qui font appel à du matériel roulant appartenant à la Régie ou loué à la Régie des transports en commun de la région de Toronto (RTCRT) par la Régie. Ces services sont régis par des ententes avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Canadien Pacifique Limitée (le « CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par un nombre de conventions de service de moindre envergure. La Régie a conclu les conventions suivantes pour une somme d'environ 75 800 \$ par année :
- (i) accord-cadre d'exploitation avec le CN se terminant le 31 mai 2008;
 - (ii) convention de service de banlieue avec le CP se terminant le 1^{er} juillet 2008;
 - (iii) contrat de maintenance du matériel avec Bombardier se terminant le 31 mai 2006.

7. Passif éventuel

Diverses poursuites ont été intentées contre la Régie à la suite d'incidents qui ont eu lieu dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction et de ses conseillers juridiques, on ne peut encore prévoir l'issue de ces poursuites. Dans l'éventualité où ces poursuites donneraient lieu à une perte, celle-ci serait passée en charges dès l'année du règlement. Voir également la note 4.

GO Transit

Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avantages imposables
BOYLE	ROBERT	Director, Facilities Services	\$111,368.48	\$379.44
CHUNG	FRANCES	Director, Financial Services	\$117,201.74	\$383.16
JENKINS	WILLIAM	Director, Customer Services	\$105,831.46	\$360.36
MCNEIL	GARY	Managing Director & CEO	\$153,393.69	\$5,648.78
NORMAN	JEAN	Director, Corporate Services	\$119,662.04	\$390.30
PERCY	GREGORY	Director, Rail Services	\$107,302.88	\$365.22
ROBINSON	ALLAN	Director, Bus Services	\$108,614.45	\$369.60

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 2004 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et du déficit pour l'exercice clos à cette date. La direction de la Régie est responsable de ces états financiers. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers à la suite de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces principes exigent que je planifie et effectue une vérification me permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces états financiers sont exempts d'erreurs importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondage, des pièces justificatives des montants et des mentions que renferment les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent de façon juste, à tous les égards, la situation financière de la Régie au 31 mars 2004 et les résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables recommandés aux gouvernements par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.



Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2004

Gary R. Peall, c.a.
Vérificateur provincial adjoint par intérim

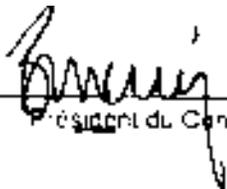
RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Bilan
Le 31 mars 2004

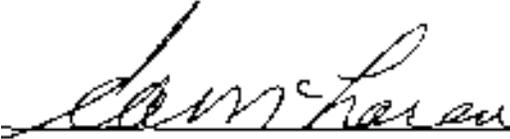
	2004 (en milliers de dollars)	2003 (en milliers de dollars)
<u>ACTIF</u>		
À court terme		
Montant dû par la province de l'Ontario	8 540	8 625
Immobilisations données en garantie (note 3)	174 002	194 231
	<u>182 542</u>	<u>202 856</u>
<u>PASSIF ET DÉFICIT</u>		
Passif à court terme		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	10 581	4 041
Intérêts sur la dette à long terme	8 540	8 625
	<u>19 121</u>	<u>12 666</u>
Dette à long terme (note 4)	448 341	460 262
Insuffisance de l'actif	<u>(284 920)</u>	<u>(270 072)</u>
	<u>182 542</u>	<u>202 856</u>

Voir les notes qui accompagnent les états financiers.

Approuvé par :



Président du Conseil



Membre du conseil

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État des résultats d'exploitation et du déficit
pour l'exercice clos le 31 mars 2004

	2004 (en milliers de dollars)	2003 (en milliers de dollars)
Revenus		
Subventions de fonctionnement de la province	38 416	38 282
Amortissement des profits (pertes) de change reportés sur la dette à long terme	1 572	(11 027)
	<u>39 988</u>	<u>27 255</u>
Charges		
Amortisation des immobilisations	20 229	21 090
Intérêts sur la dette à long terme	34 607	35 054
	<u>54 836</u>	<u>56 144</u>
Excédent des charges sur les produits	(14 848)	(28 889)
Déficit au début de l'exercice	<u>(270 072)</u>	<u>(241 183)</u>
Déficit à la fin de l'exercice	<u><u>(284 920)</u></u>	<u><u>(270 072)</u></u>

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO**Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)****1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ**

La Régie des transports en commun de la région de Toronto (la Régie) a été constituée en société sans capital social en vertu de la *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto*. Le 7 août 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto* qui a depuis été abrogée, les activités de transport en commun de la Régie ont été transférées à la Régie des transports en commun du grand Toronto (Réseau GO) sans dédommagement. Le transfert comprenait tous les éléments d'actif et de passif ainsi que les employés, à l'exception du matériel ferroviaire et de la dette qui y est reliée représentés par les conventions de vente conditionnelle décrites à la note 4, que la Régie continue à administrer.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers sont préparés par la direction conformément aux principes comptables recommandés aux gouvernements par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée utile estimée des éléments d'actif comme suit :

Autre matériel ferroviaire	25 ans
Locomotives	20 ans
Révision des locomotives	5 ans

b) Conversion des devises

La dette à long terme payable en dollars américains est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les profits ou les pertes de change non réalisés découlant de la conversion sont reportés et amortis sur la durée de la dette à courir.

c) Dépenses administratives

Les services administratifs sont fournis par le ministère des Transports sans frais.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constituées de locomotives et autre matériel ferroviaire donnés en garantie pour la dette à long terme décrite à la note 4.

	2004			2003
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Autre matériel ferroviaire	363 308	221 550	141 758	156 290
Locomotives	110 905	78 661	32 244	37 789
Révision des locomotives	7 312	7 312	—	152
	<u>481 525</u>	<u>307 523</u>	<u>174 002</u>	<u>194 231</u>

4. DETTE À LONG TERME

À la demande du ministre des Finances de l'Ontario, la Régie a conclu une transaction de financement le 31 mars 1994. Aux termes de la transaction, 42 locomotives et 243 voitures à deux niveaux ont été vendues au prix de 311 867 \$US (431 530 \$CAN) et rachetées immédiatement de la même contrepartie au même prix en vertu de conventions de vente conditionnelle venant à échéance le 1^{er} juillet 2006. Le produit de la vente originale a été remis à la province après déduction des frais de transaction de 4 271 \$. Sous réserve des conventions de vente conditionnelle, la Régie a consenti à rembourser l'obligation et les intérêts qui y sont rattachés sur une période de 12 ans. Conformément à un protocole d'entente intervenu en décembre 1993 avec le ministre des Finances et confirmé par le sous-ministre des Transports dans une lettre datée du 9 juillet 1997, la province versera des subventions de fonctionnement à la Régie en temps et lieux, d'un montant nécessaire pour permettre à la Régie de respecter ses obligations eu égard à la dette et aux intérêts.

La transaction a été comptabilisée comme un financement garantie. La dette est garantie par les locomotives et les voitures à deux niveaux, pour lesquelles la Régie conserve un droit d'utilisation. Le 7 août 1999, la Régie a signé un bail de matériel en vue de louer ces locomotives et ces voitures à la Régie des transports en commun du grand Toronto (Réseau GO) pour un montant symbolique annuel de un dollar. En vertu de ce bail, qui vient à échéance le 1^{er} juillet 2006, le Réseau GO est responsable de l'entretien et de toutes les autres obligations connexes.

Afin de réduire au minimum le risque de fluctuation des taux de change couru par le gouvernement de l'Ontario, la province a conclu un accord d'échange de devises. À la fin de l'exercice, la dette était couverte à hauteur d'environ 78 % par l'accord d'échange de devises. Comme la Régie n'est pas partie à cet accord, les répercussions de ce dernier ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. À ce titre, la Régie reconnaît et reporte la totalité de l'impact des fluctuations des devises moins l'amortissement cumulé, alors que la province prend à sa charge les profits ou les pertes de compensation en vertu de l'échange. En raison de la nature exceptionnelle de la dette à long terme, il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur marchande de cette transaction.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)

4. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Numéro de CVC	Prêt maximal en \$US	Taux d'intérêt moyen %	Solde au 31 mars 2004 \$US	Garantie
1	14 487	7,27536	13 956	Voitures à deux niveaux
2	108 926	7,26143	106 582	Voitures à deux niveaux
3	23 794	7,38419	21 226	Locomotives
4	70 319	7,28488	67 552	Voitures à deux niveaux
5	60 702	7,36798	60 487	Voitures à deux niveaux
6	41 926	7,39563	40 546	Locomotives
	<u>320 154</u>		<u>310 349</u>	
Taux de conversion en dollars canadiens			1,3113	
\$CAN			406 961	
Gain de change différé moins l'amortissement cumulé de 29 492 \$			<u>51 961</u>	
			458 922	
Moins : tranche à moins d'un an			<u>(10 581)</u>	
			<u>448 341</u>	

Les remboursements annuels par exercice que la Régie doit faire en dollars américains sont les suivants :

Exercice	Remboursement de capital en \$US	Intérêts \$US	Total \$US
2004-2005	8 069	22 597	30 666
2005-2006	8 911	22 073	30 984
2006-2007	293 369	10 727	304 096
	<u>310 349</u>	<u>55 397</u>	<u>365 746</u>

5. ÉTAT DES LIQUIDITÉS

Aucun état des liquidités n'a été exigé, étant donné que les renseignements qu'il mentionnerait étaient facilement accessibles en consultant ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO**RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE
L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les états financiers de la Société de logement de l'Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils sont la responsabilité de la direction de la Société. Lors de la préparation d'états financiers, il faut nécessairement utiliser des estimations établies selon le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions affectant l'exercice en cours ne seront finalisées avec certitude qu'à des périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, selon des seuils d'importance relative raisonnables et sur la base de l'information disponible au 30 mars 2004.

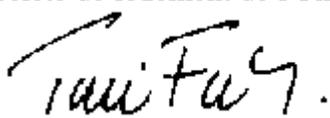
La direction tient un système de contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible rapidement. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et communique ses résultats à la direction et au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et des contrôles internes. C'est au conseil qu'il revient d'examiner et d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial adjoint, dont la responsabilité est d'évaluer si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, décrit brièvement la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,

La directrice générale de la
Société de logement de l'Ontario.



Toni Farley

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



Rapport du vérificateur

À l'attention de la Société de Logement de L'Ontario
Et du ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Société de Logement de L'Ontario au 31 décembre 2003, ainsi que les résultants d'exploitation et le déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 19 mars 2003

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État des résultats et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

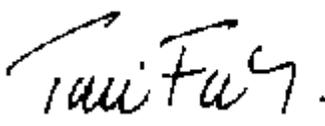
	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	98,790	98,485
Investissements immobiliers (note 2)	31,531	34,618
Montant dû de la province de l'Ontario (note 3)	675	459
	130,996	133,562
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,360,523	1,360,434
	1,491,519	1,493,996
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	67,076	68,547
Versement de la dette à long terme exigible à court terme	34,745	32,646
Dette à long terme (note 4)	952,960	989,202
	1,054,781	1,090,395
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,360,523	1,360,434
PASSIF ÉVENTUEL (note 5)		
DÉFICIT ACCUMULÉ	(923,785)	(956,833)
	1,491,519	1,493,996

Voir les notes accompagnant les états financiers.

Pour le compte du conseil :



 Directeur



 Administrateur

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État des résultats et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Subventions de la province :		
- Service de la dette	98,974	98,992
- Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	16,888	16,888
Intérêts reçus des logements pour étudiants	2,078	2,340
Total des recettes	117,940	118,220
Dépenses :		
Intérêt sur les débetures :		
- Biens transférés	64,462	66,551
- Logements pour étudiants	2,078	2,340
Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	16,888	16,888
Programme de bourses	1,325	971
Divers	139	213
Total des dépenses	84,892	86,963
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (note 6)	33,048	31,257
Remboursement de capital à la province	-	(26,073)
Déficit accumulé, Début de l'exercice	(956,833)	(962,017)
Déficit accumulé, Fin de l'exercice	(923,785)	(956,833)

Voir les note accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2003

NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de logement de l'Ontario est un organisme du ministère des Affaires municipales et du Logement qui continue d'exister aux termes de la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*, L.R.O. de 1990, chap. O.21.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la Société était le plus grand locateur de l'Ontario, détenant environ 84 000 logements sociaux. Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* (LRLS), la propriété des logements sociaux a été transférée à compter du 1^{er} janvier 2001 aux sociétés locales de logement (SLL) qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux. La LRLS exigeait que les biens soient transférés aux SLL sans contrepartie, ce qui a entraîné une perte pour la Société.

La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens. Elle a également conservé la responsabilité de l'administration des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif et du passif éventuel. Les paiements du service de la dette et autres dépenses de la Société sont recouverts auprès du ministère des Affaires municipales et du Logement sous forme de subventions.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils reflètent le rôle secondaire de la Société, lequel consiste principalement à assurer le service de la dette fédérale et provinciale liée aux logements sociaux qui ont été transférés aux SLL. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

- i. Les subventions de la province sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses sont engagées.
- ii. La perte liée au transfert des logements sociaux et d'autres biens s'est traduite par un déficit accumulé qui sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour payer le remboursement du principal de la dette à long terme de la Société.
- iii. Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2003

2. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
(a) Logements pour étudiants	30 377	33 426
(b) Logements provinciaux	1 154	1 192
	31 531	34 618

(a) Logements pour étudiants

Cet investissement représente des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement scolaire verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs. En 2003, une université a remboursé l'avance consentie pour la réalisation d'un projet dont le coût initial était de 2 862 \$.

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	44 877	47 739
Moins : remboursements de capital cumulés	14 500	14 313
	30 377	33 426

(b) Logements provinciaux

Tous les biens immeubles ont été transférés aux SLL municipales, sauf un immeuble d'habitation pour lequel certaines questions juridiques n'ont pas été réglées. L'avance consentie pour payer le coût de cet immeuble est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et celle-ci reçoit de la province une subvention égale au versement sur sa dette à long terme correspondante.

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	1 262	1 262
Moins : remboursements de capital cumulés	108	70
	1 154	1 192

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2003

3. FONDS POUR LES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, puis de prêter les fonds sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débetures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débetures individuelles – le taux moyen pondéré est de 10,3 %.

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, au cours de la période allant de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débetures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province.

Au 31 décembre 2003, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	3 900	3 811
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques à des universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts à recevoir	33 283	33 283
	1 360 523	1 360 434
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 323 340	1 323 340
Intérêts à payer	33 283	33 283
Solde du Fonds	3 900	3 811
	1 360 523	1 360 434

Les taux d'intérêts sur les hypothèques consenties aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débetures correspondantes de la Société. Cependant, les taux d'intérêts sur les prêts à la province traduisent les taux moins élevés en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisent pas à assurer le service des débetures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2003

Voici le détail des opérations liées au solde du Fonds :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Solde – Début de l'exercice	3 811	3 743
Intérêts créditeurs sur les prêts et hypothèques	119 178	119 157
Subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement	16 888	16 888
Intérêts versés sur les débentures du RPC	(135 977)	(135 977)
Solde – Fin de l'exercice	3 900	3 811

4. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	881 544	911 935
Prêts remboursables à la province	106 161	109 913
	987 705	1 021 848
Moins : versement exigible à court terme	34 745	32 646
	952 960	989 202

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu des fonds d'immobilisation de la province de l'Ontario pour financer des investissements dans des biens immobiliers – maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province, qui avaient auparavant été inclus dans le surplus d'apport, ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministre des Finances. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats et du déficit et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,8 % et de 7,1 % (2002 – 6,8 % et 7,1 % respectivement). Les frais d'intérêts pour l'exercice s'élevaient à 66,5 millions de dollars (2002 – 68,9 millions), dont 7,6 millions de dollars (2002 – 7,9 millions) ont été versés à la province.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2003

Voici le calendrier de remboursement du principal et des intérêts au cours des cinq prochaines années :

	Débitures de la SCHL	Prêts remboursables à la province	Total
	en milliers de dollars		
2004	90 999	11 357	102 356
2005	90 967	11 348	102 315
2006	90 863	11 316	102 179
2007	90 743	11 290	102 033
2008	90 664	11 269	101 933

5. PASSIF ÉVENTUEL

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est responsable des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les ensembles financés par la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement rembourse tous les coûts engagés par la Société. Au 31 décembre 2003, les prêts hypothécaires impayés s'élevaient à 4,95 milliards de dollars pour les ensembles financés par la province. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

La Société est une partie défenderesse dans le cadre d'une poursuite judiciaire. Il est impossible de prévoir les coûts que la Société pourrait devoir assumer suite au règlement de ce litige.

6. EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2003

7. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère des Affaires municipales et du Logement fournit gratuitement des services administratifs à la Société.

8. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme on l'explique ci-dessous, la juste valeur marchande estimative de ces instruments financiers est fondée sur les prix du marché pertinents et sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2003. L'estimation de la juste valeur marchande n'indique pas nécessairement le montant que la Société peut recevoir ou engager dans des transactions commerciales réelles. Cette estimation est de nature subjective et implique des éléments d'incertitude ainsi que d'importantes questions de jugement et ne peut par conséquent être déterminée avec précision. Des changements dans les hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les estimations.

La juste valeur marchande des montants dus à la province de l'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur marchande des débentures de la SCHL est fondée sur les rentrées futures liées à chaque instrument et actualisées grâce à un taux d'intérêt basé sur des instruments d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Au 31 décembre 2003, la juste valeur marchande globale des débentures de la SCHL dépassait leur valeur comptable globale par 114,2 millions de dollars (2002 – 53,9 millions de dollars).

Comme la Société est contrôlée par la province de l'Ontario, la juste valeur marchande des prêts remboursables à la province (106,2 millions de dollars au 31 décembre 2003) n'a pas été calculée.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

responsabilité relative aux états financiers

La direction de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers qui accompagnent le présent rapport. Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Place de l'Ontario possède des systèmes de contrôle comptable interne visant à fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est exacte et fiable, que l'actif et le passif de la Société sont comptabilisés adéquatement et que l'actif est protégé.

Les états financiers ont été revus par le comité de vérification de La Place de l'Ontario et ont été approuvés par son conseil d'administration. Ils ont de plus été vérifiés par le vérificateur provincial, dont la responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers représentent fidèlement ou non la situation financière de la Société, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers décrit la portée des vérifications de ce dernier ainsi que de l'opinion formulée.

L'administrateur général,



Glenn Dobbin

La directrice, finances et administration,



Marsha O'Connor

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario



rapport du vérificateur

À la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et
au ministre du Tourisme et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2003 ainsi que les états des résultats et des capitaux propres, de l'évolution des capitaux propres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Place de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Gary R. Peall, CA, vérificateur provincial adjoint par intérim

Toronto (Ontario)

21 mai 2004

états financiers

bilan au 31 décembre 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
<i>actif</i>		
Actif à court terme		
Encaisse (Note 8)	1 712	2 406
Débiteurs	973	531
Stocks	3	12
Charges payées d'avance	40	152
	2 728	3 101
Immobilisations (Note 3)	114 533	113 816
	117 261	116 917
<i>Passif et capitaux propres</i>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 305	1 683
Montant à verser à la province de l'Ontario	1 434	59
Crédit reporté	216	267
	3 955	2 009
Contributions différées au titre des immobilisations (Note 4)	13 424	11 999
Contributions différées au titre des immobilisations non dépensées (Note 4)	—	190
	13 424	12 189
Capitaux propres		
Investis dans des immobilisations (Note 6)	101 109	101 817
Bénéfices non répartis/(Déficit)	(1 227)	902
	99 882	102 719
	117 261	116 917
Engagements et éventualités (Notes 8, 9)		

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Approuvé au nom de la Société.



Administrateur



Administrateur

états financiers

État des résultats et des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Revenu d'exploitation (Annexe 1)	10 941	12 674
Dépenses de fonctionnement et frais d'administration (Annexe 2)	14 279	14 515
Déficit d'exploitation avant les éléments suivants	(3 338)	(1 841)
Subventions d'exploitation de la province de l'Ontario	1 209	3 028
Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	1 575	1 657
Amortissement des immobilisations	(2 283)	(2 377)
	501	2 308
Revenu net/(perte) pour l'exercice	(2 837)	467
Capitaux propres, au début de l'exercice	102 719	102 252
Capitaux propres, à la fin de l'exercice	99 882	102 719

états financiers

État de l'évolution des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
	Investissements dans des immobilisations	Bénéfices non répartis (Déficit)
	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	101 817	902
Revenu net/(perte)	(708)	(2 129)
Solde, à la fin de l'exercice	101 109	(1 227)
	102 719	102 252
	99 882	102 719

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

états financiers

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Activités de fonctionnement		
Revenu net/(perte) pour l'exercice	(2 837)	467
Redressement du revenu net n'exigeant pas de décaissement		
■ Amortissement des immobilisations	2 283	2 377
■ Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	(1 575)	(1 657)
Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement, nette	1 625	720
Encaisse générée (utilisée) par les activités de fonctionnement	(504)	1 907
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations - nettes	(3 000)	(1 798)
Encaisse utilisée aux fins des activités d'investissement	(3 000)	(1 798)
Activités de financement		
Perte sur la vente	2 810	1 561
Fonds transférés à Parcs Canada (Note 5)	—	(250)
	2 810	1 311
Augmentation/(diminution) de l'encaisse durant l'exercice	(694)	1 420
Encaisse, au début de l'exercice	2 406	986
Encaisse, à la fin de l'exercice	1 712	2 406

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

états financiers

Annexes du revenu d'exploitation et des dépenses de fonctionnement et frais d'administration - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

Annexe 1	2003	2002
Revenu d'exploitation	(milliers \$)	(milliers \$)
Droits d'entrée	5 331	6 043
Stationnement	1 612	1 876
Concessions et services de traiteur	1 294	1 524
Marina	758	811
Revenu de la cinéosphère	563	679
Revenu de commandites	480	392
Intérêts créditeurs	60	55
Amphithéâtre	632	820
Autre revenu	211	474
	10 941	12 674

Annexe 2

Dépenses de fonctionnement et frais d'administration

Traitements et salaires	6 020	5 982
Avantages sociaux des employés (Note 7)	754	749
Publicité	1 670	1 629
Programmation et divertissements	1 568	1 534
Entretien des lieux	791	973
Frais généraux et d'administration (Note 9)	1 020	625
Fournitures	676	794
Services publics	784	1 076
Services de conciergerie	404	467
Commandites	—	11
Transports et communications	285	302
Services de consultants professionnels	142	178
Autres	165	195
	14 279	14 515

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.

notes accompagnant les états financiers - 31 décembre 2003

1. Nature des activités

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario (la « Société » ou la « Place de l'Ontario »), un organisme de la Couronne provincial, exploite un parc récréatif de 96 acres sur trois îles créées à l'aide de terre à remblai, le long du secteur riverain de Toronto. Le parc comprend une vaste gamme d'installations et un large éventail de programmes et d'attractions uniques et de bonne qualité, traduisant le caractère de l'Ontario et convenant à tous les âges. Le parc a été conçu dans le but d'offrir aux visiteurs un aperçu des ressources et des réalisations ontariennes.

Les droits d'entrée et les frais exigés pour les diverses attractions au sein du parc sont soumis à l'approbation de la province de l'Ontario (la « province »). Par ailleurs, la province accorde des subventions au parc qui l'aident à défrayer une partie du coût des activités, des programmes et de la modernisation du parc.

En plus des diverses attractions et activités exploitées directement par la Place de l'Ontario, la Société a signé avec différentes sociétés du secteur privé, pour la saison de 2003, des licences, des baux fonciers et des ententes relatives à la tenue d'événements spéciaux.

2. Principales conventions comptables

a) Principes comptables

Les états financiers représentent les déclarations de la direction et ils sont dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation estimative des immobilisations tel qu'indiqué ci-après :

Immeubles	25 ans
Attractions	10 ans
Équipement, agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans

d) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif au moment de la production des états financiers et les sommes déclarées des revenus et des dépenses pour la période. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

notes accompagnant les états financiers - 31 décembre 2003

3. Immobilisations

Les immobilisations se présentent comme suit :

	2003			2002
	Coût (milliers \$)	Amortissement cumulé (milliers \$)	Valeur comptable nette (milliers \$)	Valeur comptable nette (milliers \$)
Terrains, lots de grève	101 660	—	101 660	101 660
Immeubles	6 753	2 322	4 431	4 490
Attractions	11 233	5 518	5 715	4 126
Équipement, agencements	7 052	4 412	2 640	3 357
Matériel informatique	346	259	87	183
	127 044	12 511	114 533	113 816

4. Contributions différées au titre des immobilisations

Les contributions différées au titre des immobilisations représentent le montant des subventions affectées à l'achat d'immobilisations amortissables. Ces dernières ont été comptabilisées et les subventions correspondantes ont été différées et seront amorties en tant que revenu de la même façon que les immobilisations. Les changements qui sont survenus dans les contributions différées au titre des immobilisations se présentent comme suit :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Solde, au début de l'exercice	12 189	12 535
Montant amorti par rapport au revenu	(1 575)	(1 657)
Subventions d'équipement reçues	2 810	1 561
Transferts à Parcs Canada (Note 5)	—	(250)
Solde, à la fin de l'exercice	13 424	12 189

5. Vente de H.M.C.S. Haida à Parcs Canada

En octobre 2002, la Société et le ministère du Tourisme et des Loisirs ont vendu le H.M.C.S. Haida, ainsi que les articles et les artefacts connexes à Parcs Canada pour la somme de 1 \$. Dans le cadre de cette transaction, la Société a reçu une subvention d'équipement de 700 000 \$. La Société a versé 250 000 \$ de cette somme à Parcs Canada comme contribution de la Société pour compenser les frais engagés par Parcs Canada pour creuser un canal afin de permettre de déplacer le Haida. Le solde de la subvention d'équipement a été utilisé pour la restauration des lieux à leur état original et pour d'autres améliorations apportées aux immobilisations.

notes accompagnant les états financiers - 31 décembre 2003

6. Investis dans des immobilisations

Le solde au poste investis dans des immobilisations représente le montant net de l'investissement de la Société dans les immobilisations moins le solde des contributions différées au titre des immobilisations à la fin de l'exercice.

7. Avantages sociaux des employés

a) Avantages liés à la retraite

La Société offre un régime de retraite à tout son personnel permanent, ainsi qu'aux membres du personnel non permanent qui veulent y participer, par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui sont des régimes visant le personnel de plusieurs employeurs, établis par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés en tant que régimes à cotisations déterminées car la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour leur appliquer les normes comptables relatives aux régimes à prestations déterminées. La cotisation de la Société au titre de la CRF et de la Caisse de retraite du SEFPO s'élevait à 116 251 \$ pour l'année (69 071 \$ en 2002) et elle est comprise dans les avantages sociaux des employés à l'annexe des dépenses de fonctionnement et frais d'administration.

b) Avantages non liés à la retraite

Le coût des avantages non liés à la retraite obtenus par les employés à la retraite est assumé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans l'état des résultats et des capitaux propres. Les paiements des indemnités de départ imposées par la loi sont comptabilisés à la prise de retraite ou au départ des employés admissibles.

8. Location

Les paiements minimums de location d'équipement et les frais de licences s'élèvent à 34 748 \$ pour 2004 et à 22 550 \$ pour 2005.

9. Impôts fonciers

La Société est d'avis, et a reçu un avis juridique à cet effet en 1997, qu'elle n'a aucune obligation légale de payer des subventions tenant lieu d'impôts fonciers relativement à la Place de l'Ontario. Par conséquent, durant l'exercice 1996-1997, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution selon laquelle, dès l'année d'imposition 1996, la Société n'effectuerait aucun paiement ou n'inscrirait aucune charge au titre d'impôts fonciers ou de subventions tenant lieu d'impôts fonciers relativement aux portions de terrain de la Place de l'Ontario qui ne sont pas occupées par des locataires. La Société a informé le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme de l'époque, ainsi que le ministère des Affaires municipales et du Logement de la décision du conseil.

notes accompagnant les états financiers - 31 décembre 2003

9. Impôts fonciers (suite)

Voici des renseignements pertinents sur les impôts fonciers comptabilisés pour les trois dernières années :

Année	Impôt foncier facturé aux concessionnaires	Obligation reconnue par la Société quant à l'impôt foncier pour les locaux occupés par les concessionnaires	Total	Montant reçu des concessionnaires	Montant versé à la ville de Toronto	Remboursement reçu de la ville de Toronto
2001	419 224	—	419 224	365 629	429 028	466 782
2002	288 943	—	288 943	258 483	—	—
2003	329 687	331 000	660 687	264 629	—	—
Total	1 037 854	331 000	1 368 854*	888 741**	429 028	466 782

*Le montant de 1 368 854 \$ est inclus dans le solde de fin d'exercice de la Société au poste des créditeurs et charges à payer.

** Le montant de 888 741 \$ est inclus dans le solde de l'encaisse de fin d'exercice de la Société et est conservé en fiducie pour la ville de Toronto.

En 2001 et en 2002, la Société n'a pas reçu d'avis de cotisation pour l'impôt foncier de la ville de Toronto. En juin 2003, elle a reçu un avis de cotisation selon ce qui suit :

- a) 2 195 165 \$ pour la portion du terrain imposable occupée par des locataires en 2001, 2002 et 2003;
- b) 4 704 547 \$ pour les subventions tenant lieu d'impôts fonciers pour le terrain occupé par la Société en 2001, 2002 et 2003.

Les montants facturés en juin 2003 en sus des montants d'impôt foncier déjà comptabilisés et indiqués dans le tableau qui précède font l'objet d'un différend avec la ville de Toronto et ne sont par conséquent pas inscrits dans les états financiers de la Société. La position de la Société est qu'elle paiera à la ville de Toronto les fonds déjà reçus des concessionnaires ainsi que les 331 000 \$ accumulés par la Société en 2003 pour les locaux occupés par les concessionnaires, mais qu'elle n'est pas responsable de tout montant en sus. Si l'on détermine que la Société doit verser des montants additionnels à la ville, la Société demandera une subvention additionnelle à la province pour couvrir ces versements. Les opérations de la Société ne lui permettent pas actuellement d'obtenir des fonds pour des subventions tenant lieu d'impôts fonciers.

10. Chiffres correspondants de l'exercice antérieur

Les chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été redressés au besoin pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice en cours.

contexte

Organisation

La Place de l'Ontario, qui a été inaugurée en mai 1971 en tant que société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, est administrée par un conseil d'administration de 13 membres qui relève du ministre du Tourisme et des Loisirs. Les membres de la direction de la Société sont : le président et le vice-président du conseil d'administration, l'administrateur général et le secrétaire/trésorier.

Personnel

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, le nombre d'employés de la Société pendant la saison d'exploitation de pointe était le suivant :

- La Place de l'Ontario comptait 64 employés à temps plein pendant la saison d'exploitation de pointe du parc, deux employés saisonniers et environ 420 étudiants, provenant principalement des collèges et des universités de l'Ontario.
- Environ 463 employés de plus ont travaillé dans les concessions du parc.

employés dont la rémunération était de 100 000 \$ ou plus en 2003

Glenn Dobbin, administrateur général – 134 562,23 \$

Marsha O'Connor, directrice des finances et de l'administration – 107 302,30 \$

Tom Chrzan, administrateur général adjoint – 105 210,74 \$

Divulgence conforme à la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

principales caractéristiques du parc

Le parc récréatif de 38 hectares (96 acres) s'étend sur trois îles et a été créé à l'aide de terre de remblai. Les principales caractéristiques de la Place de l'Ontario sont les suivantes :

Île Est

L'amphithéâtre Molson (9 000 sièges et 7 000 places populaires sur la pelouse); la scène Festival pour enfants (400 sièges); le parc d'attractions nautiques Soak City; les mini-bateaux tamponneurs; les mini-golfs; les Whiz Kids Mini Racers; First Flight; Freefall; Cyclone Speedway; Pre-School Kids Play; Super Slide; le service de navette dans une embarcation; huit casse-croûte; trois boutiques de cadeaux; et un stationnement public (capacité de 300 voitures et autobus).

Pods

La ciné sphère (cinéma IMAX^{MD} de 752 sièges); le complexe de divertissements Atlantis ainsi que 3 100 mètres carrés pouvant servir à des expositions sur des thèmes particuliers.

Île Ouest

Le manège Wilderness Adventure; le simulateur de mouvements Mars (30 sièges); la Go Zone; la OP Driving School; Mega Maze; Cool Hoops; les bateaux tamponneurs; la cloche d'un temple japonais; des pédalos; un restaurant avec service à table; quatre casse-croûte; une boutique de cadeaux et une marina avec 300 places.

Partie continentale

Stationnement public (1 800 places); et une marina avec 60 places.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont été dressés selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur les meilleurs jugements de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 4 juin 2004.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. Les Services de vérification interne du ministère des Finances évaluent de manière continue l'efficacité de ces contrôles internes et présentent leurs conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,



Gadi Mayman

Vice-président et chef de la direction (par intérim)

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2004 et les états des revenus, des dépenses, du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Toronto (Ontario)
Le 4 juillet 2004

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.R. McCarter".

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bilan au 31 mars 2004

(en millions de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	8 \$	3 \$
Débiteurs	355	248
Intérêts à recevoir	12	31
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	<u>250</u>	<u>651</u>
	<u>625</u>	<u>933</u>
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir (note 11)	248	218
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (notes 5 et 11)	351	351
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	12 080	12 337
Frais d'emprunt reportés	<u>451</u>	<u>673</u>
	<u>13 755 \$</u>	<u>14 512 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	250 \$	210 \$
Intérêts à payer	563	556
Effets à payer à court terme (note 7)	1 177	3 413
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	<u>3 945</u>	<u>1 665</u>
	<u>5 935</u>	<u>5 844</u>
Dette à long terme (note 7)	22 433	21 752
Contrats d'achat d'électricité (CAÉ) (notes 9 et 16)	4 021	4 125
Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	<u>1 916</u>	<u>2 974</u>
	<u>34 305</u>	<u>34 695</u>
Éventualités et garanties (note 14)		
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 11)	<u>(20 550)</u>	<u>(20 183)</u>
	<u>13 755 \$</u>	<u>14 512 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :



Colin Andersen
Président



Gadi Mayman
Vice-président (par intérim)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en millions de dollars)

	2004	2003
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (note 1)	1 000 \$	889 \$
Montant résiduel des recettes générales (note 1)	—	24
Paiements en remplacement d'impôts (note 11)	627	711
Intérêts	771	964
Ventes d'électricité (note 9)	510	635
Réduction nette des CAÉ (note 9)	104	161
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 11)	—	197
Produit de la vente des effets de Hydro One (note 6)	—	206
Autres	10	10
Total des revenus	<u>3 022</u>	<u>3 797</u>
DÉPENSES		
Intérêts		
– Dette à court terme	78	147
– Dette à long terme	1 812	1 867
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	142	162
Amortissement des frais d'emprunt reportés	91	105
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité (note 12)	253	665
Achats d'électricité (note 9)	797	786
Approvisionnement temporaire en électricité (note 13)	70	—
Frais de garantie d'emprunt	134	147
Exploitation	12	16
Total des dépenses	<u>3 389</u>	<u>3 895</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses	367	98
Passif non provisionné, au début de l'exercice	<u>20 183</u>	20 085
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	<u>20 550 \$</u>	<u>20 183 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en millions de dollars)

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	367 \$	98 \$
Rajustements		
Amortissement des frais d'emprunt reportés	(91)	(105)
Réduction nette des CAÉ (note 9)	104	161
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	(142)	(162)
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir	30	(18)
Autres éléments	163	69
Flux de trésorerie requis par l'exploitation	<u>431</u>	<u>43</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	5 490	967
Moins remboursement de dette à long terme	<u>2 279</u>	<u>2 775</u>
Émission (remboursement) de dette à long terme, montant net	3 211	(1 808)
Émission (remboursement) de dette à court terme, montant net	(2 236)	(583)
Paiement à valoir sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	(1 200)	—
Vente d'effets à recevoir (note 6)	—	1 878
Remboursement d'effets à recevoir	<u>661</u>	<u>536</u>
Flux de trésorerie provenant du financement	<u>436</u>	<u>23</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	5	(20)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	<u>3</u>	<u>23</u>
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	<u>8 \$</u>	<u>3 \$</u>
<hr/>		
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'insuffisance des revenus sur les dépenses	<u>1 883 \$</u>	<u>2 117 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

1) Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La SFIÉO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, lesquelles comprennent :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), qui coordonne le système indépendant centralisé réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1^{er} avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIGMÉ en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars sous forme de titres de créance remboursables à la SFIÉO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIÉO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIÉO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution de l'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kilowatt heure pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. Jusqu'au moment de l'ouverture du marché, soit le 1^{er} mai 2002, la SFIÉO continuait d'être partie à un accord sur l'attribution des recettes aux entités remplaçantes et avait droit au montant résiduel prévu des recettes générales du réseau après le paiement des charges d'exploitation d'OPG, de Hydro One et de la SIGMÉ.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Puisque la SFIÉO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne le montant estimatif du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité, l'évaluation des CAÉ et la date prévue d'extinction des obligations de la SFIÉO. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers et feront l'objet d'un rajustement annuel suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Frais d'emprunt reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous jacente.

Constataion des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises

La dette comprend les obligations, effets et débetures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité est évalué selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT). La révision périodique de ce passif entraînera une modification du coût estimatif des contrats, laquelle sera amortie sur une période d'au plus dix ans.

3) Continuité de l'exploitation

Pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, la SFIÉO dépend d'emprunts faits par la Province. Elle dépend aussi du plan à long terme d'extinction du passif non provisionné adopté par le gouvernement et décrit à la note 11.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

5) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIÉO la fraction du bénéfice net combiné d'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, le bénéfice total des filiales n'a pas dépassé le coût de financement de la Province. Par conséquent, aucun transfert au titre du revenu réservé au secteur de l'électricité n'a été constaté (197 millions de dollars en mars 2003).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

6) Effets à recevoir et prêts en cours

(En millions de dollars)

	Échéance	Taux d'intérêt	Versement	31 mars 2004	31 mars 2003
Province de l'Ontario	2039 - 2041	5,85	mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2005 - 2011	5,44 à 6,65	semestriel	3 200	3 200
Hydro One		5,4 à 13,50	semestriel	—	651
SIGMÉ	2009	7,90	semestriel	78	78
				<u>12 163</u>	<u>12 814</u>
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir				<u>250</u>	<u>651</u>
				11 913	12 163
Plus les prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPÉ) (note 9)				<u>167</u>	<u>174</u>
				<u>12 080 \$</u>	<u>12 337 \$</u>

La SFIÉO a convenu avec OPG, Hydro One et la SIGMÉ de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

Le 5 mars 2003, avec l'accord préalable de Hydro One, la SFIÉO a achevé la vente d'effets de Hydro One dont la valeur nominale s'élevait à 1 878 millions de dollars. La SFIÉO a ainsi réalisé un gain de 206 millions de dollars puisque le taux de l'intérêt payable sur ces effets était supérieur aux taux du marché.

En 2002, la SFIÉO avait par ailleurs convenu avec OPG de reporter jusqu'en décembre 2004 des remboursements de principal totalisant 200 millions de dollars qui devaient être effectués initialement en mars et septembre 2002. Ces remboursements ont à nouveau été reportés, cette fois à décembre 2006. En outre, la SFIÉO a convenu avec OPG de reporter à la période comprise entre mars 2005 et septembre 2006 des remboursements de principal totalisant 500 millions de dollars qui devaient être effectués initialement entre mars 2003 et septembre 2004.

7) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2004, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(En millions de dollars) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Franc suisse	Total 2004	Total 2003
Échéance					
1 an	4 563	559	—	5 122	5 078
2 ans	1 131	425	—	1 556	3 250
3 ans	2 074	739	—	2 813	1 425
4 ans	528	1 053	—	1 581	119
5 ans	3 095	388	—	3 483	1 959
1 à 5 ans	11 391	3 164	—	14 555	11 831
6 à 10 ans	4 375	1 026	307	5 708	7 667
11 à 15 ans	648	—	—	648	648
16 à 20 ans	3 678	—	—	3 678	3 678
21 à 25 ans	2 116	—	—	2 116	2 077
26 à 50 ans	850	—	—	850	929
Total	23 058 \$	4 190 \$	307 \$	27 555 \$	26 830 \$

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement est de 6,54 % (6,78 % en mars 2003), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 17 octobre 2031. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2004 s'élevait à 4,5 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars en mars 2003), couverte à 100 % en dollars canadiens (67,7 %, soit 2,6 milliards de dollars, en mars 2003). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

(En millions de dollars)	31 mars 2004			31 mars 2003		
	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	1 177	—	1 177	3 413	—	3 413
Tranche à court terme des titres à long terme	3 697	248	3 945	350	1 315	1 665
Titres à long terme	11 520	10 913	22 433	9 791	11 961	21 752
	16 394 \$	11 161 \$	27 555 \$	13 554 \$	13 276 \$	26 830 \$

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIÉO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et elle est comparée aux valeurs boursières, le cas échéant. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2004, la juste valeur estimative de la dette de la SFIÉO s'élevait à 32,2 milliards de dollars (31,2 milliards de dollars en mars 2003). Elle était supérieure à la valeur comptable de 27,6 milliards de dollars (26,8 milliards de dollars en mars 2003), étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux en vigueur au moment de l'émission, de même qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

8) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIÉO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très sévères afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIÉO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIÉO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIÉO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la SFIÉO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises et les montants des opérations en devises, non couverts, ne peuvent dépasser 5 % du total de la dette (20 % au 31 mars 2003). Au 31 mars 2004, une tranche de 0,1 % de ces paiements et montants (6,3 % en mars 2003) était dépourvue de couverture et était libellée entièrement en dollars américains.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Le risque de taux variable auquel est exposée la SFIÉO découle de l'évolution des taux à court terme sur une période de 12 mois. La SFIÉO réduit son risque de taux en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, le risque de taux non couvert, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 20 % du total de la dette. Au 31 mars 2004, la dette à taux variable de la SFIÉO représentait 8 % de sa dette totale (13,5 % en mars 2003).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIÉO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Conformément aux explications de la note 3, la SFIÉO s'en remet à la Province pour financer la dette échue et couvrir toute insuffisance.

Le tableau qui suit renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIÉO, par type, en cours au 31 mars 2004, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché, ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés (en millions de dollars)									
Au 31 mars 2004									
Exercice d'échéance	2005	2006	2007	2008	2009	6-10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL 2004	TOTAL 2003
Swaps de devises	-	425	739	496	388	1 309	—	3 357	2 355
Swaps de taux d'intérêt	292	1 488	1 826	1 272	588	1 446	1 436	8 348	7 043
Contrats de change à terme	1 578	—	—	—	—	—	—	1 578	720
Autre ¹	112	—	—	—	—	—	—	112	50
Total	1 982 \$	1 913	2 565	1 768	976	2 755	1 436	13 395 \$	10 168 \$

⁽¹⁾ Comprend les options et les contrats à terme normalisés.

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIÉO a des gains non réalisés. Le tableau suivant présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés au 31 mars 2004.

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2004	31 mars 2003
Risque de crédit brut ⁽¹⁾	5 398	4 167
Moins compensation ⁽²⁾	(5 787)	(4 293)
Risque de crédit net⁽³⁾	(389) \$	(126) \$

Notes:

⁽¹⁾ Le risque de crédit brut concerne notamment les swaps, les contrats de change à terme, les options et les contrats à terme normalisés.

⁽²⁾ Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente. Cependant, les contrats cadres prévoient la compensation à la liquidation.

⁽³⁾ Le risque de contrepartie positif (au sens où les contreparties avaient une dette envers la SFIÉO) s'établissait à 130 millions de dollars (202 millions de dollars en mars 2003) et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIÉO avait une dette envers cette contrepartie), à 519 millions de dollars (328 millions de dollars en mars 2003), soit un risque de crédit net total de (389) millions de dollars ((126) millions de dollars en mars 2003).

La SFIÉO gère son risque de crédit lié aux instruments dérivés en s'assurant régulièrement de suivre les limites établies et en traitant avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. La SFIÉO limite également ce risque en concluant des contrats (contrats cadres) avec la quasi-totalité de ses contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIÉO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise ou ne pouvait être exercée. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Au 31 mars 2004, les plus importantes concentrations de risque de crédit étaient associées à une contrepartie dont la cote était de « A+ », représentant plus de 10 % du risque de crédit net. Si la SFIÉO devait remplacer tous ses contrats de swaps avec cette contrepartie, il lui en coûterait 60 millions de dollars.

9) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité (CAÉ) et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPÉ) de l'Ontario. À titre de société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue la contrepartie à ces contrats. Ces contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient être supérieurs à celui du marché. Depuis l'ouverture du marché de l'électricité le 1^{er} mai 2002, cette électricité a été vendue au prix du marché, lequel a été généralement inférieur au prix coûtant. Avant l'ouverture du marché, l'électricité achetée auprès des PPÉ a été revendue au prix coûtant au réseau géré par OPG.

Au cours de l'exercice, la SFIÉO a acheté 797 millions de dollars d'électricité (786 millions de dollars en 2003) et a vendu cette électricité à 510 millions de dollars (635 millions de dollars en 2003). Le 18 avril 2002, l'entente de gestion des contrats des PPÉ conclue entre Enron et la SFIÉO a été confiée à UBS Warburg Energy (Canada) Ltd. Les honoraires annuels comprennent une tranche fixe d'environ 750 000 \$ et une tranche variable fondée sur le fait de réduire au minimum les pertes sur la vente de l'électricité produite par les PPÉ, qui a totalisé 6,8 millions de dollars (10 millions de dollars en 2002).

Le passif au titre des PPÉ est évalué à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) depuis que la SFIÉO a remplacé Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999. Avec l'ouverture du marché de l'électricité en mai 2002, le modèle de la VAFT a été mis à jour au 31 mars 2003, de sorte que le passif estimatif a été ramené de 4 286 à 3 745 milliards de dollars. Ce changement sera amorti sur dix ans. En outre, chaque année, l'intérêt calculé au taux de la VAFT est ajouté au passif et le montant estimatif de la perte en cours d'exercice du modèle de la VAFT est déduit du passif, comme l'indique le tableau ci après :

État du passif au titre des PPÉ (en millions de dollars)

Au 31 mars 2004

	2004	2003
Passif au titre des PPÉ au début de l'exercice	3 745 \$	4 286 \$
Frais d'intérêt pour l'exercice	221	253
Moins la perte estimative en cours d'exercice	(283)	(372)
Réévaluation au 31 mars 2003		(422)
Total partiel	3 683	3 745
Plus : Frais de réévaluation non amortis		
Réévaluation brute	422	422
Amortissement cumulé	(84)	(42)
	338	380
	4 021 \$	4 125 \$

Les prêts aux PPÉ ont diminué d'un montant net de 7 millions de dollars pendant l'exercice pour atteindre 167 millions de dollars au 31 mars 2004 (174 millions de dollars en 2003), principalement en raison des remboursements de principal.

10) Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire

En tant que société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIÉO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1^{er} avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux. En mars 2002, la Province et OPG ont conclu l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) afin de mettre sur pied, de financer et de gérer des fonds distincts pour disposer des sommes nécessaires au règlement des frais de gestion des déchets nucléaires et à la cessation de l'exploitation des centrales.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Le conseil d'administration de la SFIÉO a approuvé le financement, pour les quatre prochaines années, du fonds d'intendance de la cessation de l'exploitation des centrales qu'OPG a établi, ce qui règle ainsi le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire. La SFIÉO a versé, le 24 juillet 2003, une somme de 1 200 millions de dollars à valoir sur ce passif.

Le taux d'intérêt correspond à l'Indice des prix à la consommation de l'Ontario plus 3,25 %, conformément à l'ONFA, dont les modalités ont été arrêtées définitivement le 24 juillet 2003. Ce taux était précédemment fixé au niveau estimatif de 5,75 %. Le passif a été rajusté en fonction du taux stipulé par l'ONFA. Un engagement de payer 1 916 millions de dollars au 31 mars 2004 (2 974 millions de dollars en mars 2003) a été pris à l'égard du fonds d'intendance de la cessation de l'exploitation des centrales.

11) Passif non provisionné

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 19,4 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité d'Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIÉO le 1^{er} avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir et 1,5 milliard de dollars en prêts en cours et autres actifs. Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour rembourser la dette au sein même de ce secteur. Ce plan est fondé sur les revenus et flux de trésorerie provenant des sources suivantes au **1^{er} avril 1999** :

- des **effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards de dollars), d'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIGMÉ (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;
- des **paiements en remplacement** d'impôts sur les bénéficiaires, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par OPG, Hydro One et les services municipaux de distribution de l'électricité;
- une **redevance de liquidation de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;
- un **revenu réservé au secteur de l'électricité**. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein même du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné d'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Aux termes du plan à long terme, les obligations de la SFIÉO seront probablement éteintes pendant la période comprise entre 2012 et 2020. Une importante hypothèse retenue pour cette estimation est l'adoption du projet de loi visant des réformes du secteur de l'électricité (voir la note 16). Ces réformes concernent notamment l'obligation pour les consommateurs de payer le coût intégral des contrats de production existants et nouveaux, ce qui éliminerait la prise en charge, par la SFIÉO, de la fraction du coût des achats d'électricité qui dépasse le prix du marché. En outre, le prix de la production des centrales nucléaires et des centrales hydroélectriques de base d'OPG serait réglementé en vue de la récupération des coûts approuvés, y compris le coût du capital. Parmi les autres hypothèses importantes, il faut signaler la fermeture, à la fin de 2007, des centrales alimentées au charbon d'OPG.

12) Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité

Le 11 novembre 2002, la Province a dévoilé un programme conçu pour fournir de l'électricité aux consommateurs désignés et à faible volume au tarif fixe de 4,3 cents le kilowatt heure (kWh) au moins jusqu'en 2006, et ce, rétroactivement au 1^{er} mai 2002. Les fournisseurs d'électricité continuent de toucher le prix du marché libre fixé sur le marché de la SIGMÉ. Le programme est administré par l'entremise du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité, que gère la SFIÉO.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Le 18 décembre 2003, la Loi de 2003 modifiant la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (établissement du coût de l'électricité)* a été adoptée. En vertu de cette loi, le gel du prix à 4,3 cents le kWh a été supprimé en date du 1^{er} avril 2004 et remplacé par une structure de prix plus proche du coût véritable de l'électricité, accompagnée d'importantes mesures d'incitation pour conserver l'énergie. Selon le régime des tarifs provisoire mis en place le 1^{er} avril 2004, la première tranche de 750 kWh de consommation par mois est facturée à 4,7 cents le kWh et l'excédent à 5,5 cents le kWh. Ce régime restera en place jusqu'à ce que la Commission de l'énergie de l'Ontario crée un mécanisme de fixation des tarifs, au plus tard le 1^{er} mai 2005.

Les débours du Fonds, qui ont atteint 643 millions de dollars au cours de l'année (1 461 millions de dollars en mars 2003), ont été amputés d'une partie du remboursement versé par OPG aux termes de l'Entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, soit 390 millions de dollars (796 millions de dollars en mars 2003), ce qui laisse un coût net pour la SFIÉO de 253 millions de dollars (665 millions de dollars en mars 2003).

13) Approvisionnement temporaire en électricité

En avril 2003, la SFIÉO a reçu instruction d'entreprendre un projet visant à installer de 200 à 400 mégawatts de production temporaire pour renflouer les réserves en électricité de l'Ontario pendant l'été et l'automne de 2003.

La SFIÉO a assuré la mise en place d'un dispositif de production alimentée au gaz naturel de 249 mégawatts en été 2003 à un coût de 70 millions de dollars. Tous les contrats s'y rapportant ont expiré le 31 décembre 2003.

14. Éventualités et garanties

La SFIÉO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIÉO le 1^{er} avril 1999. Aux termes de la restructuration d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999, chaque société remplaçante (OPG, Hydro One, OSIÉ et SIGMÉ, et leurs filiales respectives) doit prendre en charge les obligations liées aux activités de l'ancienne Ontario Hydro qui lui ont été transférées. Si ces obligations restent à la charge de la SFIÉO, la société remplaçante est également tenue d'indemniser cette dernière. En ce qui concerne les poursuites judiciaires touchant les activités d'Ontario Hydro conservées par la SFIÉO, il est impossible de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites pour le moment. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers à leur endroit. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve de franchises de 10 et de 20 millions de dollars respectivement, la SFIÉO a convenu d'indemniser Hydro One et OPG en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet d'un transfert aux sociétés ou devant faire l'objet d'un transfert en date du 1^{er} avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations.

La SFIÉO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 102 millions de dollars au 31 mars 2004 (113 millions de dollars en mars 2003).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO**15) Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**

La SFIÉO était l'administrateur du régime et de la caisse de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Elle était chargée de conclure un accord avec chacune des sociétés remplaçantes sur la répartition des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO et sur leur transfert aux régimes des sociétés remplaçantes. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO), filiale en propriété exclusive de la SFIÉO, agissait en qualité de mandataire de celle-ci pour remplir les responsabilités d'administration, d'investissement et autres du régime et de la caisse de retraite de la SFIÉO.

La SCRÉO a présenté une demande au surintendant des services financiers de l'Ontario aux fins d'approbation du transfert des actifs du régime de retraite de la SFIÉO aux régimes des quatre entités d'exploitation remplaçantes. Le surintendant a donné son aval au transfert le 6 juin 2001. Exception faite de certains documents et actifs d'une valeur minimale, tous les actifs de la caisse de retraite ont été transférés aux régimes des sociétés remplaçantes le 29 juin 2001. Les fonctions de la SCRÉO ayant été remplies, la SFIÉO s'affaire à dissoudre la société.

16) Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Le 15 avril 2004, le gouvernement a publié son projet de réformes du secteur de l'électricité. Le projet de loi s'y rapportant à déposer en juin se traduirait, s'il était adopté par l'Assemblée législative, par la création d'un secteur de l'électricité à la fois réglementé et concurrentiel dans lequel les producteurs recevraient des prix fixés au moyen de plusieurs mécanismes. Le prix de l'électricité produite par les centrales nucléaires et par les centrales hydroélectriques de base d'OPG serait réglementé, tandis que celui de l'électricité produite dans le cadre de contrats existants ou nouveaux serait contractuel. Le coût à payer par les consommateurs serait mixte : le tarif réglementé pratiqué par les usines relevant d'OPG, le coût intégral des contrats de production existants et nouveaux, et le prix du marché pour les autres installations de production.

Si l'Assemblée législative adoptait le projet de loi et si les réformes du marché devenaient une réalité, la SFIÉO commencerait à toucher les prix effectifs fixés aux contrats pour l'électricité et ne prendrait plus à sa charge la fraction du coût des contrats d'achat d'électricité passés avec les producteurs privés qui dépasse le prix du marché. Étant donné que le passif au titre des contrats d'achat d'électricité figurant au bilan représente la valeur actualisée nette des coûts estimatifs supérieurs au prix du marché engagés dans le cadre de ces contrats, la SFIÉO s'attend à l'élimination de ce passif, estimé à 3,9 milliards de dollars au moment de l'adoption du projet de loi. La SFIÉO fera en sorte que toutes les répercussions des réformes du secteur de l'électricité soient comptabilisées correctement dans ses livres pour la période au cours de laquelle les modifications prendront effet.

Société immobilière de l'Ontario

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

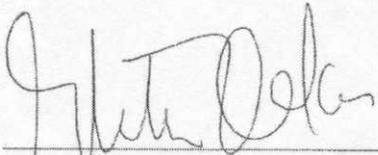
Les états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada; c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation d'états financiers exige le recours à des prévisions fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant un impact sur la période comptable actuelle ne peuvent être finalisées avec certitude qu'à une date postérieure. Les états financiers ont été élaborés adéquatement en respectant le seuil d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 14 juin 2004.

La direction possède un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation de tâches adéquates. Une fonction de vérification interne, gérée par le Secrétariat du Conseil de gestion, permet d'évaluer régulièrement et de manière indépendante l'efficacité des contrôles internes et de rendre compte des résultats à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes. Le Conseil d'administration examine les états financiers et les approuve.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial adjoint. Le vérificateur provincial adjoint a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers sont présentés avec fidélité, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui apparaît à la page suivante, expose la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,



Peter Oakes
Directeur financier et trésorier
Le 14 juin 2004

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au président du Conseil de gestion du gouvernement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2004 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Peall".

Toronto (Ontario)
Le 14 juin 2004

Gary R. Peall, CA
Vérificateur provincial adjoint par intérim

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

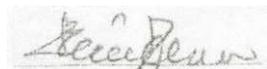
BILAN

Au 31 mars	2004		2003	
ÉLÉMENTS D'ACTIF				
ACTIFS À COURT TERME				
Liquidités	33 600	\$	15 409	\$
Frais payés d'avance	301		443	
Comptes débiteurs (note 6)	2 703		13 711	
Recouvrements du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	770		2 000	
	37 374		31 563	
Immobilisations (note 3)	4 349		1 967	
	41 723	\$	33 530	\$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
PASSIF À COURT TERME				
Comptes créditeurs et charges à payer	9 222	\$	9 390	\$
Provision pour indemnités de départ (note 2)	3 202		2 000	
Tranche des obligations de location-acquisition exigible à court terme (note 4b)	533		461	
	12 957		11 851	
Obligations de location-acquisition (note 4b)	254		430	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	28 512		21 249	
	41 723	\$	33 530	\$

Réserve pour éventualités (note 5)

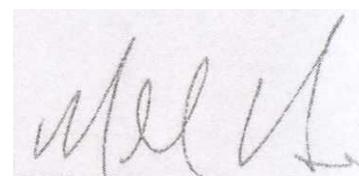
Se reporter aux Notes accompagnant les états financiers

Au nom du Conseil :


 Michael Fern

Président suppléant du Conseil : _____

Président du sous-comité de la vérification :


 Malcolm Heins

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice se terminant le 31 mars	2004		2003	
RECETTES				
Frais de gestion (note 6)	31 482	\$	30 431	\$
Remboursement des dépenses (au lieu des honoraires) (note 6)	13 938		12 938	
Coûts directs récupérables (note 6)	7 315		5 508	
Intérêt bancaire et autre revenus	692		414	
	53 427	\$	49 291	\$
DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux (note 2)	29 914	\$	26 773	\$
Dépenses de fonctionnement directes	14 236		15 708	
Amortissement	1 964		1 352	
Intérêt versé sur les obligations de location-acquisition	50		34	
Frais d'administration (note 6)	-		1 042	
Pertes sur aliénation d'immobilisations	-		3	
	46 164	\$	44 912	\$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES INDEMNITÉS DE DÉPART	7 263		4 379	
Provision pour indemnités de départ (note 2)	930		(900)	
Recouvrement du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	(930)		900	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 263		4 379	\$
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE	21 249		16 870	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, FIN DE L'EXERCICE	28 512	\$	21 249	\$

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
 (Société de la Couronne de l'Ontario)
 (en milliers de dollars)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice se terminant le 31 mars	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :		
Excédent des revenus sur les dépenses	7 263	\$ 4 379
Redressement pour :		
Amortissement	1 964	1 352
Perte sur aliénation d'immobilisations	-	3
Provision pour indemnités de départ (note 2)	1 502	(900)
Recouvrement du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	930	900
	11 659	5 734
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	11 008	(5 118)
Diminution des frais payés d'avance	142	247
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(168)	3 405
	22 641	4 268
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations (note 3)	(3 868)	(1 423)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Indemnités de départ versées au cours de l'exercice (note 2)	(300)	(1 400)
Recouvrement des indemnités de départ du Secrétariat du Conseil de gestion au cours de l'exercice (note 2)	300	1 400
Remboursement des obligations de location-acquisition	(582)	(537)
	(582)	(537)
Augmentation nette des liquidités	18 191	2 308
Liquidités, début de l'exercice	15 409	13 101
Liquidités, fin de l'exercice	33 600	\$ 15 409 \$

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice se terminant le 31 mars 2004

NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été mise sur pied en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, à titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario (la Province). À titre de société de la Couronne et d'organisme de services de la Province, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

La Société offre des services de gestion de projets et de gestion immobilière aux ministères et aux organismes du gouvernement ontarien qui détiennent des éléments d'actif ou qui ont besoin des services immobiliers de la Société. La Société gère une superficie louable de 51,9 millions de pieds carrés dont 43,7 millions appartiennent à la Province et 8,2 millions sont loués du secteur privé, ainsi que 90 000 acres de terres appartenant à la Province.

D'après la *Loi*, et selon les directives du ministre des Finances, tous les fonds excédentaires sont versés au Trésor de la province de l'Ontario. Dans la détermination du montant payable, le cas échéant, le ministre des Finances s'assurera que le paiement ne nuira pas à la capacité de la Société à s'acquitter de ses dettes, à respecter ses obligations quand elles arrivent à échéance et à honorer ses engagements contractuels.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici les principales conventions comptables que l'on a respectées dans le cadre de la préparation des présents états financiers :

a) Liquidités

Les liquidités consistent en l'encaisse, les comptes bancaires courants et, le cas échéant, les placements à court terme portant une échéance de moins de 90 jours.

b) Le recours aux prévisions

Pour préparer des états financiers qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des prévisions et des hypothèses relativement aux recettes et aux dépenses ayant un impact sur les éléments d'actif, de passif et les sommes connexes déclarés en date des états financiers. Les montants réels peuvent différer de ces prévisions.

c) Immobilisations

Les immobilisations d'une valeur de plus de mille dollars dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année en cours sont capitalisées selon le coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant, sur la durée de leur vie utile, comme indiqué ci-dessous :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Logiciels adaptés	5 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

d) Régimes de retraite des employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société fournissait des prestations de retraite à ses employés classifiés à temps plein, en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, à savoir des caisses de retraite interentreprises à prestations déterminées.

Selon les modifications apportées à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, qui sont entrées en vigueur le 30 novembre 2001, les employés de la Société ne font plus partie de la fonction publique de l'Ontario. Les employés ayant participé à la Caisse de retraite des fonctionnaires ou à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué à contribuer à la Caisse de retraite des fonctionnaires après le 30 novembre 2001. Ce régime est justifié à titre de régime à cotisations déterminées puisque la Société ne possède pas suffisamment de renseignements pour mettre en application les principes comptables des régimes à prestations déterminées.

Les employés permanents à temps plein embauchés après le 29 novembre 2001 participent à un régime de retraite et d'épargne à cotisations déterminées, administré par un tiers administrateur. La Société et l'employé versent le même montant à ce régime.

Les charges de retraite représentent les sommes que la Société a versées aux divers régimes au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

2. INDEMNITÉS DE DÉPART

Indemnités recouvrables

La provision pour indemnités de départ recouvrables couvre les indemnités de départ du personnel associées à la réorganisation de la Société et à la sous-traitance de ses installations et de ses services de gestion immobilière suite à l'approbation par le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) d'une nouvelle structure de gouvernance pour la Société. Ces indemnités de départ sont recouvrables auprès du SCG. La provision pour indemnités de départ restante au 31 mars 2004 concerne les employés en congé d'invalidité de longue durée.

Remaniement de la Société

Au cours de l'exercice financier, la Société a approuvé une nouvelle structure organisationnelle relativement à ses activités de gestion du portefeuille afin d'améliorer ses services à la clientèle. Ce remaniement devrait être terminé au courant de l'exercice 2005. Conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, le coût total estimatif des indemnités de départ, soit 2 766 \$, a été inclus dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux de l'exercice en cours. La portion non versée de ces indemnités de départ était de 2 432 \$ au 31 mars 2004; elle est incluse dans la provision pour indemnités de départ.

Les changements apportés à la provision pour indemnités de départ sont les suivants :

31 mars	2004	2003
Provision recouvrable pour indemnités de départ, début de l'exercice	2 000 \$	2 500 \$
Augmentation (réduction) de la provision	(930)	900
Indemnités de départ versées	(300)	(1 400)
Provision recouvrable pour indemnités de départ, fin de l'exercice	770	2 000
Provision pour indemnités de départ liée au remaniement, fin de l'exercice	2 432	-
Provision totale pour indemnités de départ, fin de l'exercice	3 202 \$	2 000 \$

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	31 mars		2004	2003
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comp- table nette	Valeur comptable nette
Matériel et logiciels informatiques	2 028 \$	1 793 \$	235 \$	321 \$
Matériel et logiciels informatiques en location-acquisition	1 932	1 243	689	853
Logiciels adaptés	4 367	1 039	3 328	666
Mobilier et agencements	66	39	27	33
Améliorations locatives	856	786	70	94
	9 249 \$	4 900 \$	4 349 \$	1 967 \$

Le coût total des immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'élève à 4 346 \$ (2 566 \$ en 2003), dont 3 868 \$ (1 423 \$ en 2003) en espèces et 478 \$ (1 143 \$ en 2003) au chapitre de la location-acquisition.

Certaines immobilisations ne font pas partie des états financiers puisque le SCG les a offertes gratuitement à la Société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

4. ENGAGEMENTS DE LOCATION

a) Location-exploitation

Les contrats de location-exploitation sont imputés à l'exercice conformément aux modalités des ententes de location. Selon les modalités des contrats de location-exploitation relatifs aux espaces, aux véhicules et à l'équipement de bureau du gouvernement, la Société doit verser les frais de location suivants :

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

2005	1 400 \$
2006	59
2007	46
2008	30
2009	8
	<u>1 543 \$</u>

b) Location-acquisition

La Société loue une partie de son matériel informatique et de ses logiciels. Les contrats de location qui représentent l'acquisition d'un élément d'actif et la création d'une dette sont enregistrés comme des achats d'éléments d'actif et la dette connexe est comprise dans les « obligations de location-acquisition ».

Le tableau suivant est un calendrier des montants minimaux de frais de location que la Société devra verser dans le cadre des contrats de location-acquisition qui prendront fin le 31 mars 2007. Le solde des obligations de location-acquisition y est également inclus.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

2005	533 \$
2006	308
2007	21
Total minimal des frais de location	<u>862</u>
Moins : montant de l'intérêt de 6,13 %	<u>75</u>
Solde de l'obligation	<u>787</u>
Moins : portion actuelle	<u>533</u>
Portion à long terme	<u>254 \$</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

5. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

La Société agit en qualité d'agent du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, la Société est en droit d'être dédommée pour toutes les dépenses engagées en bonne et due forme dans l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement ontarien.

6. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

En plus des liquidités inscrites au bilan, la Société détient plusieurs autres comptes de résultats et un compte de réserve. Les fonds dans ces comptes sont détenus en fiducie et sont administrés au nom du SCG. Ils se rapportent directement à l'exploitation des propriétés appartenant au SCG et louées par celui-ci ainsi qu'aux services offerts aux autres ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario. Au 31 mars 2004, les soldes en caisse de l'ensemble des comptes de résultats et du compte de réserve se chiffraient à 43 140 \$ (84 496 \$ en 2003) et à 91 158 \$ (62 700 \$ en 2003) respectivement.

Les comptes débiteurs comprennent 2 589 \$ (13 626 \$ en 2003) provenant du SCG et d'autres ministères.

La Société dépend de la Province sur le plan économique, puisque toutes les sommes versées par la Province pour la prestation de services sont sous le contrôle du ministre / président du Conseil de gestion du gouvernement.

Les sources de revenu de la Société sont les suivantes :

a) Frais de gestion

Il s'agit des frais, établis en fonction du marché, imputés pour des services de gestion des installations et de l'actif et de gestion de projets concernant les éléments d'actif appartenant au SCG.

b) Remboursement des dépenses (au lieu des honoraires)

En attendant la mise en œuvre de la tarification intégrale, les frais généraux engagés par la Société (baux négociés par des tiers, services financiers et juridiques, services de négociation, de vérification, de relations internes, de communications et de ressources humaines) sont financés par le SCG à titre d'affectation annuelle tout comme les coûts d'administration liés à la vente et à l'achat de propriétés au nom des ministères.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

c) Coûts directs récupérables

Dans les régions du Nord et de l'Est, le personnel de la Société coordonne et fournit des services directs d'exploitation et d'entretien des immeubles à l'appui du portefeuille. Les coûts connexes sont recouvrables auprès du SCG et financés à partir des loyers payés au titre de l'exploitation et de l'entretien en vertu des baux. En outre, la Société a également récupéré les frais remboursables associés à des projets spéciaux entrepris au nom du SCG.

Les frais administratifs comprennent les ressources humaines, les services d'informatique et de traitement des données et les services de consultation financière achetés au SCG. Aucun service de ce genre n'a été acheté au SCG pendant l'exercice 2004.

Seuls les employés classifiés à temps plein embauchés avant le 30 novembre 2001 et comptant plus de dix ans de service ouvrant droit à pension à la retraite ont le droit de recevoir des prestations de retraite non liées à la pension. Le coût de ces prestations étant défrayé par le SCG, il ne figure pas dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

7. CAISSES DE RETRAITE

Les contributions obligatoires de la Société aux caisses de retraite (voir note 1c) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 se chiffrent à 1 307 \$ (951 \$ en 2003) et sont comprises dans le volet des salaires et des avantages sociaux de l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer se chiffrent très près de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

9. DIVULGATION DES TRAITEMENTS

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public exige la divulgation des traitements des employés du secteur public de l'Ontario qui touchent un salaire annuel de plus de 100 000 \$. Le tableau suivant fait donc état des salaires qu'ont touchés les employés concernés de la Société, pour l'année civile 2003.

Nom	Poste	Salaire	Avantages imposables
Adari, Andreea	Avocate	105 906 \$	266 \$
Amos, Ian	Analyste principal des affaires	107 080	263
Brown, Douglas J.	Vice-président régional (région de l'Est)	145 843	515
Budd, Robert	V-p, Vice-président régional (Ventes)	155 136	363
Carrozzi, Pasquale	Chef de projet principal	108 986	263
Contestabile, John C.	Vice-président, Examen des biens	153 615	368
Cursio, John G. P.	Chef, Serv. relatifs aux proj. et à la constr.	124 557	301
Dadd, Gregory	Premier v-p, Plan. stratégique et politique	143 902	371
Farrugia, Marylee	V-p directrice et avocate générale	244 381	15 585
Foster, Kerry	Chef de projet principal	112 999	273
Gerrard, William	DG, Environnement et patrimoine	109 921	263
Grace, Patrick	Directeur général, Projet Hydro	104 266	552
Gregory, Linda	Vice-présidente, contrôlease	156 286	675
Hankinson, James	V-p, promotion des projets spéciaux	110 609	0
Hard, William G. T.	Vice-président, Planification financière	131 751	317
Johnson, Peter	Vice-président / Trésorier adjoint	105 734	274
Krapez, Mark	Chef de projet principal	108 986	263
Krishnamurthy, V. S.	Contrôleur	100 062	311
Labelle, Hubert	Vice-président régional (région du Nord)	153 089	368

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Nom	Poste	Salaire	Avantages imposables
Lambie, Tobin	V-p principal, Aff. internes et rel. publ.	184 611 \$	15 258 \$
Leroux, Peter	V-p directeur, Gestion des installations	249 809	17 645
Lin, Joseph	Directeur général, SIG et arpentage	102 417	254
Martin, Graham	Directeur général, Acquisitions	101 618	254
Massiah, Erwin	Vice-président régional (RGT)	158 597	382
Mazzotta, Angela	V-p, Services de soutien aux installations	155 068	608
McCreery, William	Chef de projet principal	126 512	604
Miele, Tony	Président-directeur général	368 402	31 219
Miles, John	Directeur, RH et relations avec les employés	112 110	278
Munaretto, Domenic	Analyste principal des affaires	107 080	263
Neally, Robert	Chef de projet principal	126 013	304
Noel, Richard	Chef de projet principal (chef d'équipe)	126 318	295
Oakes, G. Peter	Directeur financier et trésorier	219 913	21 714
Plamondon, Daniel	Vice-président, Gestion des projets	152 664	368
Robinson, Lori	Vice-présidente, Planification des biens	153 565	368
Salerno, Paul	Directeur général, Marketing	108 739	255
Searchfield, Bradley	Vice-président directeur, Division de la gestion immobilière et des ventes	258 140	16 245
Segreto, Anthony	Chef de projet	106 000	0
Speck, Robert	Agent administratif principal	126 519	11 667
St. Pierre, Viateur	Chef de projet principal (chef d'équipe)	123 963	291
Storozuk, James P.	V-p, Technologie de l'information	154 818	372
Van Vliet, John	Vice-président régional (région du S.-O.)	153 340	368
Walford, Robert	Vice-président, Locations	143 747	367
Watkins, Reg	Chef de projet principal	125 995	304
Wilson, Peter	Vice-président, Marketing immobilier	146 787	368
Zala, Gregory	Directeur général, Stratégie de portefeuille	101 306	256

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers. Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 12 février 2004.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des actifs et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

Le vice-président, Finances, chef des finances et trésorier,



Dave Goulding

Gary Sherkey

*Toronto, Canada
Le 12 février 2004*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**Au conseil d'administration de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité
(la « SIGMÉ »)**

Nous avons vérifié le bilan de la SIGMÉ au 31 décembre 2003 ainsi que les états des résultats et du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIGMÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIGMÉ au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Le 12 février 2004

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Exercice terminé le 31 décembre 2003	Exercice terminé le 31 décembre 2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	4 923 \$	1 111 \$
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie		
Amortissement	51 160	46 216
Diminution (augmentation) des charges de retraite payées d'avance	4 276	(209)
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs	2 258	1 713
	62 617 \$	48 831 \$
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation		
Cotisations au régime de retraite	(4 395)	(135)
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(1 832)	(3 406)
Augmentation des charges payées d'avance et comptes débiteurs	(1 170)	(11 999)
Diminution des sommes à payer en vertu de la convention de transition pour la répartition des produits	-	12 626
	(7 397)	(2 914)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	55 220 \$	45 917 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente (achat) de placements à court terme, montant net	52 716	(65 158)
Achat de placements à long terme	(6 464)	-
Nouvelles immobilisations	(12 351)	(49 050)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	33 901 \$	(114 208) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(100 000)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(100 000)	-
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	47 818	116 109
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	36 939 \$	47 818 \$
Voir les notes afférentes aux états financiers		
Information supplémentaire (en milliers de dollars canadiens)		
Intérêts payés	23 291 \$	23 291 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la SIGMÉ) est un organisme sans but lucratif et non assujéti à l'impôt sur le revenu qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIGMÉ exerce ses activités aux termes d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Les objectifs de la SIGMÉ, tels que décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et fonctions attribués à la SIGMÉ en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords lui donnant le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIGMÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- créer et faire fonctionner les marchés administrés par la SIGMÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre, et fournir ces renseignements au public;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIGMÉ avec les leurs.

Le secteur des services publics d'électricité en Amérique du Nord a entamé un processus visant à remplacer le cadre monopolistique en termes de production d'énergie par un marché concurrentiel. Le 30 octobre 1998, le gouvernement de l'Ontario a promulgué la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* dans le but de restructurer les activités exercées par Ontario Hydro et d'ouvrir la voie à la concurrence. Le 1^{er} mai 2002, le gouvernement de l'Ontario a ouvert le marché concurrentiel de l'électricité.

Le 9 décembre 2002, le gouvernement a adopté le projet de loi 210, la *Loi modifiant diverses lois en ce qui concerne l'établissement aux prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité* qui, entre autres, vise à geler le prix de l'électricité pour une tranche du marché concurrentiel, plus particulièrement la clientèle désignée et la clientèle dont la consommation est moins élevée, jusqu'au 1^{er} mai 2006 à 4,3 cents le kilowatt/heure. Le 15 décembre 2003, le gouvernement de l'Ontario nouvellement élu a adopté le projet de loi 4, ainsi que la *Loi modifiant la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. En vertu du projet de loi 4, à partir du 1^{er} avril 2004, les petits consommateurs et les consommateurs désignés paieront 4,7 cents le kilowatt/heure pour les premiers 750 kilowatts/heure consommés dans le mois, et 5,5 cents le kilowatt/heure pour toute consommation au-dessus de ce seuil. Ces tarifs d'électricité seront maintenus jusqu'à ce que la Commission de l'énergie de l'Ontario adopte une nouvelle structure tarifaire, prévue au plus tard pour le 1^{er} mai 2005.

Les signaux pour le prix de gros d'énergie au détail continuent à être fixés sur le marché et les méthodes et systèmes sont les mêmes que ceux utilisés avant les projets de loi 210 ou 4. En outre, les clients actuels qui ne sont pas des clients désignés ou des clients dont le taux de consommation est moins élevé continuent de payer selon les prix du marché qui sont les mêmes que ceux fixés avant les projets de loi 210 ou 4.

La *Loi sur l'électricité*, plus particulièrement l'article 19, exige que la SIGMÉ soumette annuellement à la Commission de l'énergie de l'Ontario pour fins d'examen ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle envisage imputer pour l'exercice à venir. Le projet de loi 210 a amendé l'article 19 afin que la présentation soit uniquement faite à la suite de l'approbation du ministre de l'Énergie, exigence qui demeure inchangée dans le projet de loi 4. La SIGMÉ a obtenu la permission du ministre de l'Énergie de soumettre ses prévisions budgétaires et les droits envisagés à la Commission de l'énergie de l'Ontario en octobre 2003. En décembre 2003, la Commission de l'énergie de l'Ontario a approuvé les prévisions budgétaires et les droits que la SIGMÉ envisage imputer. Comme le stipule la *Loi sur l'électricité*, la SIGMÉ appliquera les surplus à la réalisation de ses objectifs. La SIGMÉ s'attend de recouvrer tout déficit au moyen des droits futurs liés aux réseaux, sous réserve de l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Le 14 janvier 2004, le Groupe d'étude sur l'approvisionnement et la conservation en matière d'électricité a publié un rapport intitulé « Tough Choices: Addressing Ontario's Power Needs », adressé au ministre de l'Énergie. Ce groupe de travail a été établi en juin 2003 en vue d'élaborer un plan d'action visant la recherche de nouvelle capacité de production d'énergie, la promotion de la conservation de l'énergie et l'amélioration de la fiabilité du réseau de transport d'énergie électrique. Si le gouvernement de l'Ontario adopte les recommandations du Groupe d'étude sur l'approvisionnement et la conservation en matière d'électricité, plusieurs changements seront apportés à de nombreux aspects du secteur de l'électricité en Ontario, notamment aux rôles et aux responsabilités de la SIGMÉ.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Conformément à une convention conclue entre la SIGMÉ et les autres entités remplaçantes d'Ontario Hydro, la SIGMÉ a touché des droits liés aux réseaux et des droits liés aux services auxiliaires pendant la période jusqu'à l'ouverture du marché le 1^{er} mai 2002. Ces droits ont été approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario et ont été considérés comme ayant été réalisés selon les conditions de la convention.

Depuis l'ouverture des marchés administrés par la SIGMÉ le 1^{er} mai 2002, les droits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIGMÉ. Les droits liés aux réseaux sont considérés comme un produit au même moment où l'électricité est retirée de la grille.

Depuis l'ouverture du marché, les opérations des services auxiliaires sont devenues celles des intervenants du marché plutôt que celles de la SIGMÉ. Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIGMÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIGMÉ relativement aux intérêts sur les fonds passant par les comptes de règlement, ainsi que les amendes et pénalités passant par le compte d'ajustement. Ces produits sont constatés au moment où ils sont imputés.

c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance à l'acquisition est de moins de 90 jours.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme en titres du marché monétaire dont l'échéance à l'acquisition est de 90 jours ou plus sont classés à titre de placements à court terme et évalués au coût non amorti. Les primes et escomptes sont portés aux résultats selon la méthode du rendement constant sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

e) Travaux en cours

Les travaux en cours ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels nécessaires, et comprennent les sommes payées aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais reliés aux travaux en cours sont virés aux immobilisations en service lorsque le bien est jugé prêt à être mis en service.

f) Immobilisations en service

Les immobilisations sont capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe, les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

g) Amortissement

Le coût des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue des actifs, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été transférés d'Ontario Hydro ou ont été acquis, s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue
Installations	41
Systèmes de marché et applications	4 à 7
Infrastructures et autres actifs	3 à 10

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations et les pertes découlant des mises hors service anticipées sont portés aux résultats à titre d'ajustements de la charge d'amortissement. Les frais d'enlèvement sont imputés à la charge d'amortissement à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement d'immobilisations font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2003.

h) Placements à long terme

Les placements de portefeuille sont inscrits au coût, déduction faite des charges pour les pertes permanentes.

i) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite de la SIGMÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie collective, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail.

La SIGMÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents, déduction faite de l'actif des régimes. L'actif des régimes de retraite est évalué comme suit : les actions sont évaluées à une valeur axée sur la valeur marchande, selon laquelle l'actif est calculé d'après la moyenne mobile sur cinq ans de la valeur marchande à la fin de l'exercice, et les titres à revenu fixe sont évalués à la valeur marchande. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations et les meilleures estimations de la direction d'après la date de mesure du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se composent du coût des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts et ajustements résultant des modifications apportées aux régimes et aux hypothèses ainsi que des gains et pertes actuariels, qui sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services en cause.

j) Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables figurant au bilan au titre des instruments financiers, qui se composent des actifs à court terme et des passifs à court terme, se rapprochent de la juste valeur de ces éléments. La juste valeur des placements à long terme est présentée à la note 4. La juste valeur de la dette à long terme n'est pas disponible.

k) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises figurant à la date du bilan sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

l) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. IMMOBILISATIONS

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2003		31 décembre 2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations en service				
Installations	48 081 \$	5 312 \$	42 769 \$	44 156 \$
Système de marché et applications	205 070	67 593	137 477	145 423
Infrastructure et autres actifs	66 581	35 365	31 216	47 422
	319 732	108 270	211 462	237 001
Travaux en cours	1 664	-	1 664	14 243
	321 396 \$	108 270 \$	213 126 \$	251 244 \$

En 2003, des ajustements ont été effectués afin de tenir compte des estimations de la direction quant au reste de la durée d'utilisation des immobilisations. Ces changements des estimations se sont traduits par une augmentation de l'amortissement de 7 361 243 \$ pour l'exercice.

Des frais d'enlèvement de 1 920 219 \$ liés aux Systèmes informatique et d'acquisition de données ont été engagés en 2003. Ces frais ont été imputés à l'amortissement de l'exercice.

Les intérêts capitalisés sur les travaux en cours en 2003 se sont établis à 356 110 \$ (960 331 \$ en 2002).

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme représentent un placement effectué dans un fonds commun équilibré. Au 31 décembre 2003, la valeur marchande de ces placements s'établissait à 6 938 338 \$.

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Immobilisations en service	2 869 \$	2 178 \$
Exploitation	13 562	13 597
	16 431 \$	15 775 \$

6. DETTE À LONG TERME

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Effets à payer	253 200 \$	353 200 \$
Moins la partie à court terme	-	(275 000)
	253 200 \$	78 200 \$

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	78 200 \$	78 200 \$
Province d'Ontario	175 000	275 000
	253 200 \$	353 200 \$

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1^{er} mai 2009. L'intérêt court tous les jours et est remboursable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Effet à payer à la province d'Ontario

L'effet à long terme à payer à la province d'Ontario n'est pas garanti.

Aux termes de l'entente de prêt, la SIGMÉ peut se voir accorder une prolongation du délai de remboursement initial du 3 novembre 2003 si, le 27 octobre 2003 ou avant cette date, elle est incapable d'obtenir une cote de crédit ou si elle obtient une cote inférieure à un niveau déterminé. La date de remboursement sera alors reportée à la première des deux dates suivantes à survenir, soit le 31 mars 2005 ou six mois après l'obtention d'une cote de crédit ou une révision de celle-ci l'élevant au niveau requis.

La SIGMÉ a exercé l'option de prolongation en plus de conclure une entente de prêt révisée avec la province d'Ontario, remboursant 100 M\$ de l'encours du capital le 3 novembre 2003. Aux termes de l'entente révisée, l'emprunt portera intérêt quotidiennement à un taux égal au taux variable des acceptations bancaires majoré de 50 points de base. Au 31 décembre 2003, le taux d'intérêt s'élevait à 3,26 %. Aux termes de l'entente de prêt révisée, la SIGMÉ a le droit de rembourser par anticipation l'encours du capital à tous les trois mois par multiple de 5 M\$, intervalle qui coïncide avec le paiement des intérêts. Le 3 février 2004, la SIGMÉ a remboursé 25 M\$ de plus.

Condensé des principales hypothèses utilisées dans le calcul du coût des prestations et des obligations

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Prestations de retraite 2003	Prestations de retraite 2002	Autres avantages 2003	Autres avantages 2002
Taux d'actualisation	6,1%	6,6 %	6,1 %	6,6 %
Rendement prévu de l'actif du régime	7,25 %	7,25 %	—	—
Taux d'augmentation salariale	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'augmentation des prestations	3,0 %	3,0 %	—	—
Durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés	12 ans	12 ans	12 ans	12 ans

Il est supposé que les frais d'hospitalisation et le coût des médicaments augmenteront de 9,0 % en 2004, de 8,0 % en 2005, de 7,0 % en 2006, de 6,0 % en 2007 et de 5,0 % par année par la suite. Il est supposé que les frais dentaires grimperont de 5 % par année.

Condensé du coût des prestations et des cotisations au régime

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Prestations de retraite 2003	Prestations de retraite 2002	Autres avantages 2003	Autres avantages 2002
Coût des prestations (revenu)	4 276 \$	(209) \$	3 298 \$	2 639 \$
Cotisations de l'employeur	123	39	1 008	890
Cotisations des participants au régime	1 803	1 654	-	-
Prestations versées	9 228	7 833	1 008	890

Des cotisations de l'employeur d'un montant de 4,366 M\$ ont été versées au régime de pension agréé en décembre 2003.

8. INFORMATIONS SECTORIELLES

La SIGMÉ est une société unique engagée dans l'exploitation du marché de gros du réseau ontarien de l'électricité.

9. ENGAGEMENTS

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les obligations de la SIGMÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
2004	2 123
2005	1 755
2006	1 305
2007	994
2008	994

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres dans les états financiers de l'exercice 2002 ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice 2003.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avantages imposables
ALEXANIAN	HENRY	Engineer/ Officer, Solutions	\$100,968.40	\$469.80
ANDERSON	DAVID	Mgr., Quality Assurance & Development	\$167,671.77	\$514.08
ARAGO	LIEZL	Engineer/ Officer, Database	\$116,857.28	\$385.56
ARMSTRONG	LOUIS	Eng/ Officer, Telecom & Computer Ntwks	\$114,615.25	\$331.56
BABCOCK	TIM	Senior Operations Officer	\$126,679.96	\$510.99
BAKSI	JIM	Settlement Production Manager	\$170,125.88	\$568.62
BARGER	HERB	Operations Officer	\$101,765.29	\$479.61
BEAMER	DEREK	Corporate Policy Officer	\$111,009.82	\$448.20
BONERT	B.	Senior Engineer, Officer, Systems	\$100,827.30	\$422.28
BRINDLEY	STUART	Manager, Emergency Preparedness	\$185,039.54	\$517.32
BUCCIARELLI	FRANK	Section Head, IT & I	\$110,499.40	\$449.82
BURNS	STEPHEN	Sr. Eng/ Tech Officer, Market Limits	\$126,449.17	\$510.57
CAMPBELL	BRUCE	VP, Corporate & Legal Affairs	\$361,439.59	\$1,516.32
CARSON	BILL	Manager, IT Operations	\$149,761.01	\$745.20
CAVANAGH	STEVEN	Operations Officer	\$113,538.99	\$415.02
CHALMERS	JAMES	Operations Officer	\$119,684.03	\$453.91
CHAN	KEN	Sr. Eng/ Tech Off., Mrkt Limits/ Sys Cap	\$122,600.95	\$512.61
CHANDLER	HARRY	Director, Market Assmt & Compliance	\$221,543.24	\$991.44
CHARLAND	MARIO	Senior Operations Officer	\$128,335.45	\$518.22
CHIU	WANG	Senior Engineer/ Officer, Solutions	\$145,076.04	\$530.16
CHONG TAI	DAVID	Section Head, IT & I	\$116,031.02	\$564.96
CHUNG	SIMON	Senior Engineer/ Officer-Database	\$131,358.13	\$484.20
CONSTANTINESCU	BARB	Sr. Eng/ Tech Off., Connection Assmts	\$101,315.66	\$405.00
COOPER	STEVE	Sr. Eng/ Tech Off., Emergency Preprdnes	\$126,070.32	\$564.63
CORNFIELD	BRIAN	Senior Operations Officer	\$126,384.28	\$480.33
COWBOURNE	DEREK	Vice President, Market Services	\$375,794.16	\$1,406.16
DANG	NORM	Section Head, IT & I	\$109,999.00	\$536.13
DELLOW	MALCOLM	Engineer/ Officer, Solutions	\$108,250.02	\$424.44
DEVEREAUX	DAVID	Operations Officer	\$102,446.65	\$413.59
DICKSON	PAT	Manager, Human Resources	\$162,759.09	\$518.40
DORAN	PAT	Manager, Market Facilitation	\$160,708.59	\$826.20
DRENTH	JASON	Operations Officer	\$111,963.13	\$453.15
DREW	DENNIS	Senior Engineer/ Technical Officer	\$119,284.39	\$537.06
DRURY	PETER	Sr Eng/ Tech Off., Connection Assmts	\$107,032.00	\$504.21
ELMER	GEOFF	Senior Engineer/ Technical Off., Trng	\$106,928.28	\$519.51
FAHMY	GAMAL	Senior Engineer/ Officer, Solutions	\$107,405.20	\$516.96
FAIRCHILD	JOHN	Senior Operations Officer	\$143,503.98	\$539.91
FALVO	MICHAEL	Section Head, System Capability	\$141,167.91	\$753.30
FARRUGIA	ROGER	Senior Engineer/ Technical Officer	\$108,751.46	\$466.48
FINDLAY	J. AL	Manager, Customer Relations	\$185,901.26	\$822.96
FINKBEINER	DARREN	Manager, Design Authority	\$119,532.27	\$607.03
FOK	DANNY	Sr Eng/ Tech Off., Mrkt Limits/ Sys Cap	\$100,841.70	\$469.44
FONG	CLEMENT	Section Head, IT & I	\$151,533.01	\$577.74
FREIRE	JOSEPH	Senior Eng/ Tech Officer, Settlements	\$135,418.56	\$504.96
GATT	PAUL	Section Head, IT & I	\$116,539.29	\$567.54
GEMMILL	JEFF	Senior Operations Officer	\$123,923.53	\$415.26
GENOVESE	VITO	Senior Engineer/ Technical Officer	\$102,723.71	\$408.78
GIBBONS	ROBERT	Manager, Long Term Forecasts & Assmts	\$161,214.04	\$745.20
GIKE	RUSSELL	Engineer/ Officer, Shift Control	\$123,633.62	\$537.18
GOOCH	STEVE	Senior Engineer/ Officer, Solutions	\$109,032.01	\$492.72
GOULDING	DAVID	President & Chief Executive Officer	\$673,426.96	\$2,200.77
HARPER	HAROLD	Section Head, IT & I	\$114,971.77	\$529.71
HARRISON	CYNTHIA	Senior Engineer/ Tech Off., Settlements	\$105,388.68	\$422.28
HAY	LAWRENCE	Superintendent, Operations	\$141,207.41	\$603.78
HENDERSON	PETE	Section Head, Consistent Set Mgmt	\$146,692.04	\$516.24
HESS	TOM	Superintendent, Operations	\$142,883.14	\$581.76
HINE	GREGORY	Sr. Eng/ Technical Off., Assessments	\$100,376.00	\$413.10
HINKSON	KEITH	Engineer/ Technical Officer, Operations	\$100,669.18	\$445.20
HOY	DAVID	Senior Engineer/ Officer, Systems	\$110,862.26	\$482.91
INDEWEY	RICK	Senior Operations Officer	\$132,460.20	\$545.07

INGMAN	NICHOLAS	Project Engineer, Planning & Delivery	\$115,065.36	\$444.60
JOHNSON	LEN	Operations Officer	\$113,514.09	\$459.03
JONES	ROWAN	Supervisor, Wholesale Metering	\$108,386.05	\$448.20
JOVIC	RADO	Senior Engineer/ Officer, Solutions	\$114,508.66	\$440.64
JOYCE	BRYAN	Section Head, IT & I	\$104,399.28	\$433.08
JUTRAS	JAMES	Section Head, IT & I	\$108,547.60	\$516.90
KALINOVICH	MIKE	Human Resources Consultant	\$111,838.37	\$604.62
KANDOLA	HARDEEP	Senior Engineer/ Technical Officer	\$125,479.92	\$499.20
KAPTEYN	ROBERT	Operations Officer	\$106,523.77	\$423.99
KARABETSOS	TED	Engineer/ Technical Officer	\$106,871.52	\$457.77
KATHURIA	RAJ	Market Information Analyst	\$100,642.45	\$467.10
KATSURAS	GEORGE	Senior Regulatory Analyst	\$102,281.00	\$363.60
KELBERT	JIM	Senior Analyst, Rule Amendment	\$111,164.87	\$497.31
KITCHEN	BRUCE	Senior Operations Officer	\$121,295.37	\$495.66
KLAHSEN	PETER	Engineer/ Officer, Shift Control	\$124,408.44	\$525.03
KLINE	HEATHER	Supervisor, Mrkt Accounting & Reporting	\$106,035.00	\$441.18
KOT	JOHN	Senior Engineer/ Officer, Systems	\$105,929.80	\$489.78
KOZLIK	KEN	Director, Client Support	\$226,958.70	\$933.12
KULA	LEONARD	Design Authority Specialist	\$123,402.73	\$454.44
LAD	DILIP	Senior Eng/ Officer, Telecom & Network	\$103,696.59	\$390.96
LAFOYIANNIS	PETER	Supervisor, Market Information Services	\$130,010.10	\$511.35
LAM	LISA	Senior Eng/ Tech Officer, Settlements	\$141,037.75	\$501.72
LANGE	HELMUT	Engineer/ Technical Officer	\$101,024.68	\$0.00
LANGFORD	TIM	Operations Officer	\$116,609.58	\$372.06
LEE	DON	Director, Business Development	\$228,752.69	\$920.16
LEE	FRANK	Senior Engineer/ Officer, Database	\$129,780.52	\$495.33
LEONARD	TED	Corporate Controller	\$162,621.02	\$777.60
LEWIS	DAVID	Eng./ Off., Telecom & Comp. Networks	\$106,744.25	\$0.00
LIMBRICK	WILLIAM	Vice President, IT & I	\$336,006.94	\$1,445.04
LINDENMAYR	ERIC	Engineer/ Officer, Systems	\$111,216.19	\$475.77
LOCKE	BRUCE	Section Head, IT & I	\$122,648.02	\$462.78
LOUIE	CHAK	Sr. Eng./Tech Off. Mrkt Limits/ Sys Cap	\$113,852.76	\$501.66
LUBEK	JACK	Senior Analyst, Market Assessment	\$110,911.53	\$523.68
LYLE	ALEXANDER	Senior Engineer/ Officer, Systems	\$112,442.76	\$464.28
LYN	TYRONE	Section Head, IT & I	\$146,283.87	\$534.87
MACKAY	BRUCE	Manager, Contracts & Agreements	\$164,003.46	\$263.52
MACKENZIE	JOHN	Supervisor, Market Rules	\$107,648.90	\$445.50
MACNEIL	JAMES	Sr. Eng/ Tech. Off., Emergency Preprdnes	\$106,562.21	\$489.78
MAGUIRE	DANNY	Senior Operations Officer	\$130,782.24	\$525.87
MARIA	GAMAL	Manager, Technical Integration	\$168,702.56	\$751.68
MARTIN	DAN	Senior Operations Officer	\$132,280.31	\$510.24
MARTIN	DAVID	Operations Officer	\$116,947.60	\$388.26
MARTIN	ROSANNE	Assistant Treasurer	\$150,379.56	\$265.68
MARX	MICHAEL	Senior Operations Officer	\$121,971.25	\$512.25
MCCLOY	ROBERT	Engineer/ Technical Officer, Settlements	\$112,605.85	\$519.21
MCLELLAN	GARY	Superintendent, Operations	\$120,301.57	\$595.53
MCVEETY	MICHAEL	Senior Operations Officer	\$115,458.96	\$79.38
MEDAL	JOHN	Engineer/ Technical Officer, Operations	\$112,171.56	\$387.18
MEYER	GARRY	Superintendent, Operations	\$135,017.63	\$544.17
MILLER	ALLAN	Senior Engineer/ Technical Officer	\$124,501.82	\$579.93
MILNER	DEBORAH	Section Head, IT & I	\$106,733.90	\$436.86
MISNER	BRAD	Section Head, IT & I	\$110,413.19	\$442.80
MONIZE	FRANCIS	Corporate Policy Officer	\$107,740.20	\$522.06
MORRIS	ELIZABETH	Manager, Market Relations	\$133,636.54	\$680.40
MURPHY	PAUL	Chief Operating Officer	\$377,305.65	\$1,406.16
MURRAY	ROSS	Operations Officer	\$111,788.48	\$398.52
MURRAY	YVONNE C.	Manager, Audit	\$141,854.92	\$423.72
NOBLE	KERRY	Mgr., Planning, Delivery & Applications	\$154,863.46	\$771.12
ORCHESON	JAMES	Information Security Co-ordinator	\$101,713.00	\$505.53
PARCEY	TODD	Senior Operations Officer	\$130,452.64	\$522.45
PATERSON	WILLIAM	Engineer/ Officer, Shift Control	\$117,005.64	\$489.45
PAZZELLI	IVO	Eng./ Off., Telecom & Comp. Networks	\$107,164.23	\$393.90
PENN	RICHARD	Manager, Market Assessment	\$172,162.72	\$855.36
PETTENUZZO	RODNEY	Senior Engineer/ Technical Officer	\$103,629.43	\$481.20

PETTITT	W. (BILL)	Section Head, IT & I	\$114,462.46	\$550.17
PHILLIPS	DREW	Supervisor Training & Education	\$123,249.22	\$586.80
PITCHELL	KIM	Senior Engineer/ Technical Officer	\$117,794.18	\$554.37
RADAN	MIKE	Section Head, Market Limits	\$144,267.55	\$688.50
REYNOLDS	TERRY	Operations Officer	\$122,853.41	\$453.93
RIVARD	BRIAN	Senior Economic Advisor	\$112,818.51	\$442.26
ROBITAILLE	DAVID	Senior Engineer/ Technical Officer	\$100,750.40	\$481.95
ROCHESTER	DANIEL	Sup. Eng./ Tech. Off., Assessments	\$110,229.20	\$532.26
RUSSELL	KYLE	Operations Officer	\$107,499.88	\$365.22
SCHAEDLICH	KLAUS	Senior Exchange Engineer/ Officer	\$108,147.00	\$530.76
SCHLAG	GUNTER	Senior Engineer/ Officer, Systems	\$102,273.00	\$492.15
SCHLAG	STEVE	Engineer/ Officer, Shift Control	\$116,804.24	\$489.09
SCHMIDT	DAN	Manager, Market Facilitation	\$139,426.36	\$398.52
SCHNEIDER	HORST	Section Head, Infra. & Axclry Srvcs	\$116,671.55	\$432.54
SCOTT	CHRIS	Senior Engineer/ Officer, Systems	\$145,449.98	\$471.45
SEPA	TOIVO ROY	Business Strategist	\$100,376.00	\$486.30
SERGEJEWICH	PETER	Director, Market Development	\$222,102.91	\$900.72
SHALABY	AMIR	Manager, Regulatory Affairs	\$195,476.30	\$894.24
SHERKEY	GARY	VP, Finance, CFO & Treasurer	\$292,187.56	\$1,347.84
SINCLAIR	ROB	Senior Engineer/ Officer, Solutions	\$109,935.70	\$459.52
SOLOMONIAN	VAN	Sr. Methods & Qual Assur. Eng./Off.	\$102,602.78	\$433.08
SPRATT	TIMOTHY	Operations Officer	\$111,092.59	\$353.53
SPRINGGAY	GUY	Senior Market Relations Consultant	\$113,642.16	\$499.89
STEVENS	CHRIS	Director, Settlements	\$235,408.38	\$939.60
STEWART	ROY	General Counsel/ Secretary	\$253,270.46	\$1,127.52
STUBBERT	DAVE	Superintendent, Operations	\$134,032.39	\$571.86
STURGEON	DAN	Senior Operations Officer	\$124,404.06	\$468.84
SWANT	FRED	Engineer/ Officer, Shift Control	\$114,766.94	\$476.34
TABUE	ALAIN	Senior Engineer/ Officer, Systems	\$107,908.35	\$479.64
TAKATA	RICHARD	Engineer/ Officer, Shift Control	\$119,068.88	\$507.78
TANG	CHI	Section Head, Models & Data	\$138,387.55	\$675.54
TENCH	DON	Mgr., Consistent Information Set	\$179,161.74	\$816.48
THOMAS	DOUGLAS	Director, Finance	\$233,002.98	\$648.00
THOMAS	NORMAN	Director, Human Resources	\$231,387.92	\$972.00
THWAITES	SCOTT	Operations Officer	\$102,751.00	\$449.76
TRAVERS	SCOTT	Trainer/ Educator	\$100,499.50	\$479.58
TRICKEY	CANDICE	Market Relations Consultant	\$105,227.53	\$373.68
TROTTI	MICHAEL	Engineer/ Officer, Systems	\$107,159.25	\$452.28
TSAI	DAVID	Senior Analyst, Surveillance	\$107,042.00	\$518.97
TSE	NORMAN	Power Billing System Analyst	\$132,137.92	\$469.20
VENDITTI	MICHAEL	Senior Engineer/ Officer, Solutions	\$104,186.39	\$422.82
VERT	JAMES	Superintendent, Operations	\$134,617.69	\$551.51
VISCA	JOHN	Manager, Technology	\$146,691.98	\$254.88
WALDEN	DALE	Senior Operations Officer	\$127,987.59	\$517.41
WARREN	KIM	Manager, Shift Operations	\$162,689.47	\$777.60
WATSON	ALLAN	Operations Officer	\$116,687.07	\$430.98
WILBUR	BILL	Supervisor, Market Development	\$103,752.84	\$412.56
WILLIAMS	RALPH	Superintendent, Operations	\$144,309.73	\$593.58
WILSON	MARK	Section Head, Market Forecasts & Int.	\$125,918.81	\$576.62
WOLOSHANSKY	JOHN	Sr. Eng./Tech Off. Mrkt Limits/ Sys Cap	\$103,271.00	\$413.10
WONG	VICTOR	Manager, Settlement Support	\$160,985.52	\$450.90
WONG	YAM	Weather Services Meteorologist	\$103,421.16	\$454.86
WOO	BILL	Sr. Eng./Tech Off-Mrkt Limits/ Sys Cap	\$117,233.99	\$499.89
WOO	PETER	Senior Engineer/ Officer, Systems	\$125,236.06	\$503.67
WORTH	BRIAN	Senior Eng./ Tech. Officer, Settlements	\$101,076.40	\$480.90
WRIGHT-HILBIG	RHONDA	Sup., Compliance & Dispute Resolution	\$110,113.58	\$501.66
WYNN	JAN	Senior Engineer/ Technical Officer	\$101,432.90	\$484.50
YI	JAMES	Senior Engineer/ Officer, Systems	\$123,808.62	\$500.40
YI	SAM	Engineer/ Officer, Shift Control	\$105,416.15	\$439.83
YOUNG	TERRY	Dir., Crp Relations & Communications	\$165,849.08	\$596.16
ZAWORSKI	RICHARD	Eng./ Tech. Officer, Wholesale Metering	\$100,674.00	\$477.81
ZIEGLER	BARRY	Superintendent, Operations	\$141,749.03	\$611.46

Fiducies et autres états financiers

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario*Rapport du vérificateur*

À l'attention de la Commission de retraite des juges provinciaux
et du ministre des Finances,

J'ai vérifié l'état de l'évolution du solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice clos le 31 mars 2004. Comme décrit à la note 2, les états financiers ont été préparés en conformité avec l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon la convention comptable décrite à la note 2 afférente à l'état financier.

Cet état financier, qui n'a pas été, et ne devait pas l'être, préparé conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, est publié uniquement à titre d'information et à l'attention de la Commission de retraite des juges provinciaux et du ministre des Finances, aux fins de l'exécution de leurs obligations fiduciaires en vertu du règlement 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Il n'est pas prévu, et il ne devrait pas l'être, que cet état financier soit destiné à des personnes autres que les utilisateurs indiqués ou à toute autre fin.

Toronto (Ontario)
11 juin 2004

Gary R. Peall, CA
Vérificateur provincial adjoint intérimaire

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX**État de l'évolution du solde de la Caisse
Pour l'exercice clos le 31 mars 2004**

	2004 (en milliers de dollars)	2003 (en milliers de dollars)
Dépôts		
Cotisations		
Participants	2 944	2 900
Province de l'Ontario (note 4)	11 235	10 700
Intérêts créditeurs	<u>27 551</u>	<u>26 095</u>
	<u>41 730</u>	<u>39 695</u>
Paiements		
Prestations de retraite et allocations aux survivants	<u>15 882</u>	<u>15 171</u>
	<u>15 882</u>	<u>15 171</u>
Augmentation nette de la Caisse	25 848	24 524
Solde en dépôt auprès du ministre des Finances		
au début de l'exercice	<u>325 236</u>	<u>300 712</u>
À la fin de l'exercice	<u><u>351 084</u></u>	<u><u>325 236</u></u>

Voir les notes afférentes à l'état financier

Approuvé au nom de la Commission :



Président

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 2004

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est gérée par la Commission de retraite des juges provinciaux désignée par le Règlement de l'Ontario 67/92, dans sa version modifiée, pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La brève description de la Caisse qui suit ne donne que des renseignements généraux. Pour des renseignements complets, veuillez consulter le Règlement.

a) Description générale

La Caisse a pour objet de verser des prestations de retraite aux juges provinciaux et protonotaires retraités qui participent au régime ou des allocations aux survivants pour les personnes à leur charge.

b) Politique de capitalisation

Les participants contribuent à raison de 7 pour cent de leur salaire jusqu'au moment où ils satisfont aux exigences de service de base ou qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, selon la première de ces éventualités.

La cotisation que doit verser la province est calculée par évaluation actuarielle, comme décrit à la note 4.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont fondées sur l'âge et le nombre d'années de service à temps plein au crédit du participant au moment où il cesse d'exercer ses fonctions et du salaire à temps plein des juges au plus haut rang judiciaire occupé par le participant pendant qu'il était en fonctions. Les participants ont droit à ces prestations durant toute la durée de leur vie.

d) Pension d'invalidité

Les participants ayant atteint l'âge de 65 ans qui ont au minimum cinq années de service à temps plein et qui sont incapables d'exercer leurs fonctions en raison d'une lésion ou d'une maladie chronique ont droit à une rente complète.

e) Allocations aux survivants

Une allocation aux survivants correspondant à 60 pour cent des prestations de retraite est versée au conjoint sa vie durant ou aux enfants qui satisfont aux critères d'âge, de garde, de scolarisation ou d'invalidité définis à l'article 22 du Règlement.

f) Remboursements en cas de décès

En cas de décès, un remboursement est payable au représentant successoral du participant si personne n'a droit à une allocation aux survivants. Le montant du remboursement est égal aux cotisations du participant à la Caisse majorées des intérêts, déduction faite des prestations déjà payées.

g) Remboursements des retraits

S'il interrompt ses états de service pour une raison autre que le décès, le participant qui n'est pas admissible à des prestations de retraite a le droit de recevoir un remboursement de ses contributions à la Caisse plus intérêts.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX**Notes afférentes à l'état financier****31 mars 2004**

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE (SUITE)**h) Intérêts créditeurs**

Le calcul des intérêts créditeurs comporte deux composantes. Premièrement, tout l'argent frais, soit l'excédent des dépôts sur les prestations versées au cours de chaque exercice financier, rapporte des intérêts à un taux fixe, pendant 25 ans. Ce taux ne peut être inférieur au taux moyen pondéré applicable aux titres à long terme émis ou garantis par la province de l'Ontario au cours de l'exercice. Toutefois, aucun intérêt de ce genre n'a été crédité au cours des deux derniers exercices car le total des versements mensuels excédait le total des cotisations mensuelles. La deuxième composante, la plus importante, est constituée par les intérêts cumulés sur le solde de la Caisse en début d'exercice. Ce montant est un taux d'intérêt moyen pondéré appliqué à ce solde depuis la création du compte. Il s'élevait à 8,47 % pour l'exercice financier en cours (contre 8,68 %, en 2003).

i) Statut de la Caisse

La Caisse n'est pas soumise aux exigences de rapport imposées dans la *Loi sur les régimes de retraite* et ses règlements. Cependant, la Caisse a le statut de régime de retraite enregistré aux fins de l'impôt sur le revenu.

j) Indexation des prestations

Les prestations sont rajustées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des salaires pour l'ensemble des activités économiques du Canada publié par Statistique Canada, sous réserve d'un plafond de 7 pour cent pour une année donnée.

k) Prochains changements touchant la Caisse

La *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* limite les prestations de retraite payables par la Caisse pour les années de service postérieures à 1991. Le Conseil des ministres a approuvé le fait que les prestations dépassant la limite imposée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* soient fournies par le biais d'un compte supplémentaire distinct au sein du Trésor.

Les modalités de la Caisse sont en cours de révision afin de les rendre conformes aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et un décret sera nécessaire pour ouvrir le compte supplémentaire. L'Agence des douanes et du revenu du Canada est au courant du statut du compte supplémentaire. À ce jour, la Caisse a versé environ 20 271 739 \$ qui auraient dû être versés par le compte supplémentaire. Une fois le compte ouvert, il faudra procéder à un rapprochement entre ce compte et la Caisse, qui sont tous deux détenus par le Trésor de la province de l'Ontario.

2. CONVENTION COMPTABLE IMPORTANTE

L'état financier a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, car l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, stipule que la Caisse doit consister en des contributions et des sommes d'argent versées, transférées ou créditées à la Caisse, moins les montants payés.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 2004

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la province de l'Ontario.

4. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS FUTURES

La province est responsable de la dette non provisionnée de la Caisse de retraite des juges provinciaux et rembourse cette dette par des montants recommandés par les évaluations actuarielles périodiques de la Caisse. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse, au 31 mars 2003, a révélé que la valeur actuelle des contributions futures du gouvernement requises pour couvrir la dette non provisionnée s'élevait à 140 393 000 \$, et a recommandé que la province verse 13 802 000 \$ au cours de l'exercice 2004 en vue de ce total. Cependant, la contribution de la province au cours de l'exercice 2004 n'était que de 11 234 860 \$ (contre 10 700 000 \$ en 2003), parce que les résultats de l'évaluation actuarielle du 31 mars 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la contribution. La contribution de la province se basait sur la contribution de l'exercice 2001 rajustée en fonction des changements aux salaires prévus. La contribution de l'exercice 2005 sera rajustée afin de tenir compte des résultats de la dernière évaluation actuarielle.

La Commission de rémunération des juges provinciaux a été créée en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* afin de déterminer, par un processus indépendant et exécutoire, la rémunération des juges provinciaux. Le 5^e rapport triennal de la Commission de rémunération des juges provinciaux, publié en décembre 2003, a recommandé des augmentations d'environ 21,4 pour cent (y compris des changements au salaire industriel global canadien), sur une période de trois ans avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2001 et se terminant le 31 mars 2004. Si les recommandations sont mises en œuvre, il y aura une augmentation de 71 millions de dollars de la valeur actuelle des contributions du gouvernement non capitalisées. La province fait appel des recommandations de la Commission devant les tribunaux.

À la Commission de la sécurité professionnelle
et de l'assurance contre les accidents du travail

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent des montants basés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour atteindre un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir, et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne vérifie si les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) sont appropriés et uniformes.

Rôle de l'actuaire

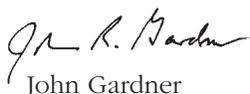
En ce qui a trait à la préparation des états financiers, la direction prépare une évaluation, y compris la sélection des hypothèses appropriées, de la dette au titre de l'indemnisation future de la Commission à la date du bilan. En ce qui concerne la préparation des états financiers, Eckler Partners Ltd. procède à l'examen de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future effectuée par la direction et fournit une opinion au conseil d'administration sur la pertinence de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future consignée par la direction de la Commission à la date du bilan. La formulation d'une telle opinion nécessite notamment un examen de la suffisance et de la fiabilité des données ainsi qu'un examen du processus d'évaluation utilisé par la direction. L'actuaire indépendant est tenu de déterminer si les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes et aux directives et règlements qui y sont associés. Lorsqu'il procède à l'examen de la dette au titre de l'indemnisation future qu'a déterminée la direction, qui est de par sa nature même intrinsèquement variable, l'actuaire émet des hypothèses concernant les taux de mortalité et d'intérêt futurs, les frais, les tendances connexes ainsi que les autres éventualités, en tenant compte des circonstances propres à la Commission. Il va de soi que la dette au titre de l'indemnisation future n'évoluera pas exactement comme prévu et pourrait, en fait, fluctuer considérablement par rapport aux prévisions. De plus, les prévisions ne

comportent aucune provision pour les nouvelles catégories de demandes de prestations qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans la base de données relative aux demandes de prestations.

La direction est responsable de l'exactitude et de l'intégrité des données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation. Le rapport de l'actuaire décrit la portée de l'examen et expose l'opinion à cet égard.

Rôle du vérificateur

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l., sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante et objective des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Lorsqu'ils effectuent leur vérification, les vérificateurs se servent du travail effectué par l'actuaire indépendant et de son rapport portant sur la dette au titre de l'indemnisation future de la Commission. Les vérificateurs ont un accès complet et sans restriction au conseil d'administration et au comité de vérification pour discuter de questions de vérification et d'information financière et des constatations connexes. Le rapport des vérificateurs expose l'étendue de leur vérification, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.



John Gardner
Administrateur

Le 12 mars 2004



Malen Ng
Chef des finances

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

*À la Commission de la sécurité professionnelle
et de l'assurance contre les accidents du travail,
au ministre du Travail
et au vérificateur provincial*



Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan de la CSPAAT au 31 décembre 2003, l'état des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG s.r.l.' with a horizontal line underneath.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 12 mars 2004

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars)	2003	2002
ACTIF		
Encaisse et quasi-espèces	452 \$	113 \$
Sommes à recevoir	653	526
Placements (note 3)	10 037	10 361
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	527	434
Biens, installations, équipement et autres éléments d'actif (note 5)	178	181
	<u>11 847 \$</u>	<u>11 615 \$</u>
PASSIF		
Sommes à payer	546 \$	380 \$
Emprunt hypothécaire (note 6)	71	72
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	527	434
Régimes d'avantages sociaux des employés (note 7)	378	355
Dette au titre de l'indemnisation future (note 8)	17 460	16 965
	<u>18 982</u>	<u>18 206</u>
DETTE NON PROVISIONNÉE (note 9)	<u>(7 135)</u>	<u>(6 591)</u>
	<u>11 847 \$</u>	<u>11 615 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



Jill Hutcheon, présidente intérimaire du conseil
Administratrice



John Gardner
Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DETTE NON PROVISIONNÉE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	2003	2002
OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT COURANT		
Revenus		
Primes provenant de l'exercice considéré	2 068 \$	1 997 \$
Placements (note 3)	456	246
	2 524	2 243
Dépenses		
Coûts d'indemnisation (note 8)	3 491	3 575
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	56	52
Frais administratifs et autres (note 10)	210	240
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 11)	172	160
	3 929	4 027
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses de fonctionnement courant	(1 405)	(1 784)
Primes pour dette non provisionnée	861	902
Transfert des services publics et électriques depuis l'annexe 2	—	(52)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(544)	(934)
Dettes non provisionnées, au début de l'exercice	6 591	5 657
Dettes non provisionnées, à la fin de l'exercice (note 9)	7 135 \$	6 591 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT		
Provenance de l'encaisse :		
Primes provenant de l'exercice considéré	2 099 \$	1 970 \$
Primes pour dette non provisionnée	855	888
Revenu de placement	316	337
	<u>3 270</u>	<u>3 195</u>
Affectation de l'encaisse :		
Requérants, survivants et fournisseurs de soins	(2 700)	(2 609)
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(56)	(52)
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(476)	(472)
Obligations et engagements sanctionnés par la loi	(160)	(162)
	<u>(3 392)</u>	<u>(3 295)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux opérations de fonctionnement courant	<u>(122)</u>	<u>(100)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE PLACEMENT		
Vente de placements	17 896	9 015
Achat de placements	(17 435)	(8 809)
	<u>461</u>	<u>206</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux opérations de placement	<u>461</u>	<u>206</u>
Augmentation de l'encaisse et des quasi-espèces		
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	113	7
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	<u>452 \$</u>	<u>113 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Le 31 décembre 2003

I. NATURE DU FONCTIONNEMENT

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle préconise la prévention des lésions et des maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations d'assurance aux travailleurs qui ont subi une lésion survenue du fait et au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle. La CSPAAT fournit également des prestations d'assurance à la plupart des survivants des travailleurs décédés par suite d'une lésion ou d'une maladie professionnelles et facilite le retour au travail rapide et sécuritaire des travailleurs blessés.

Les employeurs protégés par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* sont répartis en deux groupes : les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. Les employeurs de l'annexe 1 sont assurés en vertu d'un régime de « responsabilité collective » et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT. Les employeurs de l'annexe 2 sont « autoassurés » et sont individuellement responsables des coûts intégraux des demandes de prestations de leurs travailleurs. La CSPAAT verse des prestations d'assurance aux travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci lui remboursent les coûts des demandes de prestations, y compris les frais administratifs et les coûts liés aux activités de prévention de la CSPAAT.

La CSPAAT veille également à l'exécution de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* du gouvernement fédéral. Aux termes d'une entente conclue avec Développement des ressources humaines Canada, le gouvernement fédéral est considéré comme un employeur de l'annexe 2.

Le revenu de la CSPAAT provient des primes qu'elle perçoit auprès de tous les employeurs de l'annexe 1 qui sont couverts aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle tire également des revenus d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle maintient pour respecter ses obliga-

tions futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours. Les remboursements faits par les employeurs de l'annexe 2 contribuent également à accroître les revenus de la CSPAAT. La CSPAAT ne reçoit ni financement ni appui financier du gouvernement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'annexe 1 et de l'annexe 2 de la CSPAAT et ses filiales à 100 %. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes exigent que la direction effectue des estimations et émette des hypothèses qui ont des effets sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds qui consistent en des espèces et en des instruments du marché monétaire venant initialement à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Placements

Les placements sont constitués de valeurs mobilières à court terme, d'obligations, de titres de participation et de biens immobiliers.

Valeur comptable

Les valeurs mobilières à court terme consistent en des instruments du marché monétaire venant à échéance au bout de trois à 12 mois et sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les gains et pertes à la vente sont inclus dans le revenu de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les obligations et les coupons sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Les gains et pertes réalisés à la vente d'obligations et de coupons sont reportés et amortis sur une période de 20 ans ou jusqu'à ce que le titre vendu arrive à échéance, selon la première de ces éventualités.

Les titres de participation et les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition rajusté à leur juste valeur, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes fondée sur une période de cinq ans. Les gains et pertes réalisés sont reportés et amortis sur une période de quatre ans.

Juste valeur

La juste valeur des placements utilisée est la valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur à la cote n'est pas disponible, une juste valeur estimative est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables.

L'encaisse et les quasi-espèces libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La valeur comptable des valeurs mobilières à court terme, des bons du Trésor et des dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an, plus le revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur de ces instruments.

La juste valeur des obligations et des titres de participation libellés en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La juste valeur des biens immobiliers est fondée sur leur valeur d'expertise, qui est établie à intervalles réguliers.

Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun. Ce prix représente la quote-part revenant à la CSPAAT de l'actif net sous-jacent à sa juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats dérivés qui sont comptabilisés au taux de change négocié. Les revenus et dépenses sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes sur change réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu.

Instruments financiers dérivés

La CSPAAT est partie à des opérations de change à terme. Dès le départ, la valeur comptable des sommes à recevoir et à payer découlant de ces contrats est comprise dans la valeur comptable des placements. À échéance, les gains et pertes réalisés sur les opérations de change à terme sont reportés et amortis sur une période de quatre ans.

Juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers

La valeur comptable des sommes à recevoir et à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné qu'ils sont des instruments à court terme.

Caisse de retraite des travailleurs blessés

La caisse de retraite des travailleurs blessés est investie dans des valeurs mobilières à court terme, des obligations, des titres de participation et un fonds commun. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle que celle-ci est décrite précédemment. Les fluctuations de la juste valeur sont comprises dans les revenus de placements de la caisse de retraite des travailleurs blessés durant l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Biens, installations, équipement et autres éléments d'actif

Les biens, installations, équipement et autres éléments d'actif sont inscrits au coût d'acquisition. Le coût des bâtiments comprend les frais d'aménagement et de financement et les autres coûts capitalisés avant le jour où ils deviennent complètement opérationnels. À ce moment-là, l'amortissement commence. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charge le coût des immobilisations en fonction de leur durée d'utilisation estimative. Dans le cas des bâtiments, de l'équipement de bureau et du matériel informatique, on prévoit une durée d'utilisation respective de 20 ans, cinq ans et trois ans.

Primes

Avant le début de l'exercice, la CSPAAT établit le montant total des primes que les employeurs de l'annexe 1 doivent payer et les informe de leur taux de prime pour l'année suivante. Le revenu provenant des primes est déterminé par l'application du taux de prime aux masses salariales des employeurs de l'annexe 1.

Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée.

Les employeurs de l'annexe 2 sont individuellement responsables du paiement de toutes les prestations d'assurance ayant trait aux demandes de prestations de leurs travailleurs. Les remboursements des prestations versées et des frais administratifs reliés aux demandes de prestations sont compris dans le revenu provenant des primes.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle qui estime la valeur actuelle des paiements futurs relatifs à la perte de gains, à la réintégration au marché du travail, à l'indemnisation pour invalidité de courte et de longue durée, aux soins de santé, aux prestations de survivant, aux prestations de retraite et aux frais administratifs liés aux demandes de prestations. Elle représente une provision pour les paiements d'indemnisation futurs et les frais administratifs futurs liés aux demandes de prestations présentées par suite d'un accident survenu le 31 décembre ou avant cette date. La valeur de cette provision a été déterminée en estimant les paiements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre et aux lois pertinentes.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes

de prestations se rapportant à l'annexe 2. Les coûts liés à ces demandes ne sont pas considérés comme relevant de la CSPAAT, puisqu'ils constituent une obligation des employeurs de l'annexe 2.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour les demandes de prestations futures reliées aux maladies professionnelles ou pour les lésions et maladies qui ne sont pas actuellement considérées comme étant reliées au travail.

3. PLACEMENTS ET REVENU DE PLACEMENTS

La valeur comptable des placements comprend ce qui suit :		
(en millions de dollars)	2003	2002
Placements au coût d'acquisition	9 948 \$	10 376 \$
Rajustements à la juste valeur	286	265
Gains nets non amortis réalisés à la vente des placements	(244)	(328)
Revenu de placement à recevoir	47	48
	10 037 \$	10 361 \$

La valeur des placements est répartie par catégorie comme suit :				
(en millions de dollars)	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Valeurs mobilières à revenu fixe				
Obligations	2 320 \$	2 829 \$	1 854 \$	2 374 \$
	2 320	2 829	1 854	2 374
Titres de participation				
Canadiens	1 946	2 404	2 060	2 140
Étrangers - États-Unis	2 180	2 324	2 657	2 597
- Mondiaux	3 153	3 108	3 386	3 061
	7 279	7 836	8 103	7 798
Biens immobiliers	391	412	356	374
Revenu de placement à recevoir	47	48	48	48
	10 037 \$	11 125 \$	10 361 \$	10 594 \$

Obligations, selon l'échéance, au 31 décembre :						
(en millions de dollars)	2003					2002
	Durée à l'échéance					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	
Obligations d'État						
Valeur comptable	1 \$	859 \$	573 \$	504 \$	1 937 \$	1 674 \$
Juste valeur	1 \$	879 \$	599 \$	533 \$	2 012 \$	1 758 \$
Rendement (%)*	2,8	5,1	5,5	5,8	5,4	4,4
Obligations de sociétés						
Valeur comptable	3 \$	317 \$	249 \$	209 \$	778 \$	589 \$
Juste valeur	3 \$	328 \$	263 \$	223 \$	817 \$	616 \$
Rendement (%)*	2,7	3,8	5,1	5,9	4,8	5,2
Moins : Gains non amortis					395 \$	409 \$
Total						
Valeur comptable	4 \$	1 176 \$	822 \$	713 \$	2 320 \$	1 854 \$
Juste valeur	4 \$	1 207 \$	862 \$	756 \$	2 829 \$	2 374 \$
Rendement (%)*	2,7	4,7	5,4	5,8	5,2	4,6

**Le rendement moyen reflète le rendement à l'échéance et correspond au taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de chaque obligation égale à sa juste valeur au 31 décembre.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte causée par les mouvements défavorables des taux des devises étrangères par rapport au dollar canadien. De temps à autre, la CSPAAT utilise des contrats de change pour couvrir le risque de change. Les contrats de change sont des ententes visant à changer une quantité de devise contre une autre à une date ultérieure et à un prix établi, convenu au moment du contrat. La juste valeur de ces instruments financiers pourrait varier en fonction des changements de variables sous-jacentes touchant les contrats, telles les fluctuations des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats.

Les montants nominaux de référence des contrats de change sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens au taux de change contractuel en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en circulation de 2003 viennent à échéance au cours des trois premiers mois de 2004.

Au 31 décembre 2003, la valeur nominale de référence des contrats de change en circulation était de 1 256 millions de dollars (2002 : 243 millions de dollars). Les contrats en circulation qui étaient dans une position favorable avaient une juste valeur de 28 millions de dollars (2002 : 8 millions de dollars) et ceux dans une position défavorable avaient une juste valeur négative de 3 millions de dollars (2002 : valeur négative de 7 millions de dollars).

La juste valeur du portefeuille de placements comprend 5 380 millions de dollars (2002 : 5 631 millions de dollars) de valeurs mobilières libellées en devises étrangères.

Prêts de valeurs mobilières

La CSPAAT tire un revenu additionnel en participant à un programme de prêts de valeurs mobilières. Les valeurs

Le revenu selon la catégorie de placements se répartit comme suit :		
(en millions de dollars)	2003	2002
Valeurs mobilières à court terme	9 \$	4 \$
Obligations	170	203
Titres de participation et biens immobiliers	301	62
	480	269
Frais de placement	(24)	(23)
Revenu de placement	456 \$	246 \$

Les gains nets réalisés et les pertes nettes non réalisées reportés ont été amortis par imputation au revenu de placement au cours de l'exercice de la façon suivante		
(en millions de dollars)	2003	2002
Gains (pertes) nets réalisés	129 \$	225 \$
Gains (pertes) nets non réalisés	21	(310)
	150 \$	(85) \$

mobilières qu'elle détient sont prêtées à d'autres moyennant certains frais et sont assorties de garanties de haute qualité. La juste valeur de la garantie dépasse toujours celle des valeurs mobilières prêtées, et la garantie est évaluée à la valeur du marché chaque jour. Le programme est géré par un établissement financier canadien.

Au 31 décembre 2003, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées s'élevait à 976 millions de dollars (2002 : 992 millions de dollars).

4. CAISSE DE RETRAITE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS

Pour les lésions et maladies survenues avant le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAT met en réserve des fonds correspondant à 10 % de chaque versement fait aux travailleurs blessés.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAT met en réserve dans la caisse de retraite des travailleurs qui ont reçu des prestations pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs un montant correspondant à 5 % des prestations pour perte de gains, pour ce qui est des accidents survenus après le 31 décembre 1997. Le travailleur blessé peut choisir de cotiser un montant additionnel correspondant à 5 % de chaque versement qu'il reçoit pour sa perte de gains. Ces fonds sont distincts de ceux de la caisse d'assurance de la CSPAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

Les valeurs mobilières sous-jacentes du fonds commun comprennent des valeurs mobilières à revenu fixe évaluées à 71 millions de dollars (2002 : 67 millions de dollars), des titres de participation évalués à 143 millions de dollars (2002 : 123 millions de dollars) et des instruments du marché monétaire évalués à 9 millions de dollars (2002 : 7 millions de dollars).

La valeur comptable de la caisse au 31 décembre était la suivante :		
(en millions de dollars)	2003	2002
Encaisse et quasi-espèces	33 \$	29 \$
Obligations	117	95
Titres de participation	154	113
Placements dans le fonds commun	223	197
	527 \$	434 \$

La variation de l'actif net se répartit comme suit :		
(en millions de dollars)	2003	2002
Montant mis en réserve aux termes de la Loi	56 \$	52 \$
Revenu (ou perte) de placement	52	(15)
Coûts d'indemnisation payés	(15)	(15)
Augmentation de l'actif net	93	22
Actif net, au début de l'exercice	434	412
Actif net, à la fin de l'exercice	527 \$	434 \$

5. BIENS, INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en millions de dollars)	2003		2002
	Coût	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments et améliorations locatives	221 \$	129 \$	137 \$
Équipement de bureau	110	5	7
Matériel informatique	115	19	24
	446	153	168
Autres éléments d'actif	25	25	13
	471 \$	178 \$	181 \$

L'amortissement a été de 30 millions de dollars en 2003 (2002 : 43 millions de dollars).

6. EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

Par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, 799549 Ontario Inc., la CSPAAT détient une participation de 75 % dans le contrat de copropriété de son bureau central situé au 200, rue Front Ouest, à Toronto. En 1993, la CSPAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer une partie de la conception et de la construction de cet immeuble. L'immeuble sert de garantie à cet emprunt, qui arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

La juste valeur de l'emprunt hypothécaire au 31 décembre 2003 était de 74 millions de dollars (2002 : 80 millions de dollars), soit une valeur comptable de 71 millions de dollars (2002 : 72 millions de dollars). Les frais d'intérêts hypothécaires s'élevant à 7 millions de dollars pour l'exercice ont été imputés aux coûts d'occupation (2002 : 7 millions de dollars).

7. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

La CSPAAT maintient plusieurs régimes d'avantages sociaux pour les employés actuels et retraités admissibles. Le coût des régimes d'avantages sociaux des employés est comptabilisé au cours de la période visée au cours de laquelle les employés ont fourni le service.

Régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux

La CSPAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations pour la santé et sécurité au travail, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAT est un régime à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et des gains moyens durant les cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années. Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT vise à s'assurer que les employés de la CSPAAT et des associations pour la santé et sécurité au travail dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral recevront des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux.

Les opérations de placement ainsi que les fonctions administratives et comptables liées à ces régimes de retraite

sont administrées par la CSPAAT. Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, au taux de rendement des placements, à la mortalité chez les membres, aux cessations d'emploi et à l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Au nombre des autres avantages sociaux offerts, mentionnons l'assurance médicale, l'assurance soins dentaires et l'assurance vie, les jours de congé annuel accumulés, la protection du revenu à court terme pour couvrir les périodes de maladie et autres absences ainsi que les frais liés aux prestations d'assurance fournies aux employés qui subissent une lésion au cours de l'emploi.

Les renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux de la CSPAAT, dans l'ensemble, sont les suivants :

(en millions de dollars)	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux		Total des régimes	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES								
Début de l'exercice	1 042,6 \$	1 057,0 \$	10,9 \$	10,3 \$	316,5 \$	283,8 \$	1 370,0 \$	1 351,1 \$
Coût des services rendus de l'exercice	43,5	54,6	0,4	0,5	4,1	3,5	48,0	58,6
Frais d'intérêts	70,8	74,7	0,8	0,8	14,7	13,3	86,3	88,8
Prestations versées	(37,9)	(35,4)	(0,2)	(0,1)	(5,2)	(4,7)	(43,3)	(40,2)
Cotisations pour services passés	2,5	1,8	-	-	-	-	2,5	1,8
Cotisations pour services courants	3,6	-	0,3	0,3	-	-	3,9	0,3
Coût des prestations au titre des services passés	2,2	11,7	-	-	-	-	2,2	11,7
Perte (gain) actuariel	86,5	(121,8)	1,7	(0,9)	27,8	21,8	116,0	(100,9)
Rajustement actuariel	-	-	-	-	-	(1,2)	-	(1,2)
Fin de l'exercice	1 213,8	1 042,6	13,9	10,9	357,9	316,5	1 585,6	1 370,0
ACTIF DU RÉGIME								
Juste valeur au début de l'exercice	1 056,2	1 147,1	1,6	1,2	-	-	1 057,8	1 148,3
Rendement réel de l'actif du régime	148,0	(57,5)	-	-	-	-	148,0	(57,5)
Cotisations de l'employeur	24,1	-	0,3	0,2	5,2	4,7	29,6	4,9
Cotisations pour services courants	3,6	-	0,3	0,3	-	-	3,9	0,3
Cotisations pour services passés	2,5	2,0	-	-	-	-	2,5	2,0
Prestations versées	(37,9)	(35,4)	(0,2)	(0,1)	(5,2)	(4,7)	(43,3)	(40,2)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 196,5	1 056,2	2,0	1,6	-	-	1 198,5	1 057,8
CAPITALISATION								
Situation de capitalisation, excédent (insuffisance) du régime	(17,3)	13,6	(11,9)	(9,3)	(357,9)	(316,5)	(387,1)	(312,2)
Perte (gain) net actuariel non amorti	82,4	64,9	(0,1)	(1,9)	(1,7)	(24,7)	80,6	38,3
Coûts non amortis des prestations au titre des services passés	15,0	13,8	-	-	26,4	28,8	41,4	42,6
Obligations transitoires non amorties	(117,9)	(129,7)	5,0	5,6	-	-	(112,9)	(124,1)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	(37,8)	(37,4)	(7,0)	(5,6)	(333,2)	(312,4)	(378,0)	(355,4)
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 213,8	1 042,6	13,9	10,9	357,9	316,5	1 585,6	1 370,0
Juste valeur de l'actif du régime, à la fin de l'exercice	1 196,5	1 056,2	2,0	1,6	-	-	1 198,5	1 057,8
Situation de capitalisation, excédent (insuffisance) du régime	(17,3)	13,6	(11,9)	(9,3)	(357,9)	(316,5)	(387,1)	(312,2)
DÉPENSES NETTES DU RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX								
Coût des services rendus de l'exercice	43,5	54,6	0,4	0,5	4,1	3,5	48,0	58,6
Frais d'intérêts	70,8	74,7	0,8	0,8	14,7	13,3	86,3	88,8
Rendement prévu de l'actif du régime	(79,0)	(85,5)	(0,1)	-	-	-	(79,1)	(85,5)
Amortissement des prestations au titre des services passés	1,0	0,2	-	-	2,4	2,5	3,4	2,7
Amortissement des obligations transitoires	(11,8)	(11,8)	0,5	0,5	-	-	(11,3)	(11,3)
Amortissement de la perte (gain) net actuariel	-	-	(0,1)	-	4,7	2,1	4,6	2,1
Dépenses nettes du régime d'avantages sociaux	24,5 \$	32,2 \$	1,5 \$	1,8 \$	25,9 \$	21,4 \$	51,9 \$	55,4 \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées au 31 décembre pour évaluer le régime de retraite des employés, le régime de retraite complémentaire des employés et les autres régimes d'avantages sociaux sont les suivantes :

	Régime de retraite des employés		Régime de retraite Complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Taux d'actualisation	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %
Taux prévu de rendement à long terme de l'actif du régime	7,0 %	7,0 %	3,5 %	3,5 %	-	-
Taux d'indexation de la rémunération	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Indexation des coûts médicaux	-	-	-	-	7,0 %	7,0 %
Indexation des coûts des soins dentaires	-	-	-	-	4,0 %	4,0 %
Période moyenne de service restante (années)	14	14	14	14	14	14

8. DETTE AU TITRE DE L'INDEMNISATION FUTURE ET COÛTS D'INDEMNISATION

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision, déterminée selon des calculs actuariels, constituée pour couvrir les paiements d'indemnisation futurs liés à des demandes de prestations acceptées et les frais engagés pour administrer ces paiements. Ceux-ci ont été actualisés selon le rendement net présumé des placements indiqué ci-dessous. Les estimations des paiements d'indemnisation futurs s'appliquent aux demandes de prestations découlant des lésions et des maladies déclarées et non déclarées survenues le 31 décembre 2003 ou avant cette date. Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation ainsi que des pratiques en matière d'indemnisation en vigueur le 31 décembre 2003. La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en appliquant les méthodes actuarielles reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La valeur actuarielle des paiements d'indemnisation futurs reflète les hypothèses économiques et actuarielles, qui sont fondées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil des ans pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle actuelle des paiements d'indemnisation futurs. L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation

future s'appuie sur les principales hypothèses économiques à long terme présentées ci-après :

Les estimations de la mortalité sont fondées sur les données en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés de 1996 à 2000, rajustés en fonction des améliorations en matière de mortalité jusqu'à 2003 et des survivants des travailleurs décédés, et sur les tables de survie de l'Ontario de 1995-1997, rajustées en fonction des améliorations en matière de mortalité jusqu'à 2003. Des provisions ont été créées pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et l'indexation des prestations. La direction est d'avis que les méthodes d'évaluation et les hypothèses sont, dans l'ensemble, appropriées. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées le 31 décembre de chaque année, lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée par des cabinets indépendants. Les premières demandes de prestations pour perte de gains aux termes du Projet de loi 99, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998, approchent maintenant la date de leur premier et dernier réexamen au 72^e mois. Un examen détaillé de ces prestations et des hypothèses sous-jacentes utilisées dans l'évaluation est prévu pour 2004.

Le changement sur le plan de la valeur actuelle des paiements d'indemnisation futurs rattachés aux lésions et aux maladies reliées au travail déclarées et non déclarées est comptabilisé sous le poste des coûts d'indemnisation. Tout rajustement résultant des réexamens continus de l'admissibilité, des résultats des exercices précédents ou des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes est également comptabilisé sous le poste des dépenses d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future comprend une provision de 831 millions de dollars (2002 : 808 millions de dollars) pour les coûts futurs des frais administratifs reliés aux demandes de prestations existantes. Les frais administratifs et autres ont été réduits de 291 millions de dollars (2002 : 284 millions de dollars). Ce montant a été dégagé de la provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future reliée aux frais administratifs des demandes de prestations engagés au cours de l'exercice.

	2003	2002
Taux d'inflation	3,0 %	3,0 %
Taux de rendement des placements	7,0 %	7,0 %
Taux d'indexation des prestations		
Indexation totale	3,0 %	3,0 %
Indexation partielle	0,5 %	0,5 %
Rendement des placements, déduction faite de l'indexation		
Indexation totale	4,0 %	4,0 %
Indexation partielle	6,5 %	6,5 %
Taux d'indexation de la rémunération	4,0 %	4,0 %
Taux d'indexation des coûts de soins de santé	6,5 %	6,5 %

La provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future et les coûts d'indemnisation payés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2003					2002			
	Réintégration au marché du travail			Invalidité de courte et de longue durée	Soins de santé	Prestations de survivant	Frais administratifs liés aux demandes de prestations	Total	Total
	Perte de gains	Soutien du revenu	Fournisseurs externes						
Dette au titre de l'indemnisation future, au début de l'exercice	1 600 \$	156 \$	273 \$	10 479 \$	2 052 \$	1 597 \$	808 \$	16 965 \$	16 130 \$
Transfert des services publics et d'électricité depuis l'annexe 2	-	-	-	-	-	-	-	-	143
Coûts d'indemnisation	994	-	160	1 222	628	173	314	3 491	3 575
Coûts d'indemnisation payés									
Au cours de l'exercice									
Annexe 1	(562)	(44)	(106)	(1 282)	(350)	(133)	(291)	(2 768)	(2 666)
Annexe 2	(65)	(3)	(4)	(106)	(36)	(14)	-	(228)	(217)
	(627)	(47)	(110)	(1 388)	(386)	(147)	(291)	(2 996)	(2 883)
Évolution de la dette au titre de l'indemnisation future	367	(47)	50	(166)	242	26	23	495	835
Dette au titre de l'indemnisation future	1 967 \$	109 \$	323 \$	10 313 \$	2 294 \$	1 623 \$	831 \$	17 460 \$	16 965 \$

9. RAPPROCHEMENT ACTUARIEL DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2003	2002
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	6 591 \$	5 657 \$
Ajouter (retrancher) :		
Transfert des services publics et d'électricité depuis l'annexe 2	-	52
Revenu de placements non gagné en raison de la moins-value des éléments d'actif investis	464	398
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée	(861)	(902)
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit :		
Indexation des prestations moins élevée que prévue	(116)	10
Rendement des placements inférieur (supérieur) aux prévisions	321	531
Résultats en matière d'indemnisation pour les exercices précédents et l'exercice considéré	165	65
Changements dans les hypothèses :		
Mortalité	146	-
Indemnité pour PNF	64	-
Perte de gains à long terme	47	-
Prestations de soins de santé	271	566
Invalidité de longue durée	14	52
Allocations de réadaptation aux établissements externes	57	67
Autres changements	(28)	95
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	7 135 \$	6 591 \$

10. FRAIS ADMINISTRATIFS ET AUTRES

Les frais administratifs et autres comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	2003	2002
Salaires et avantages sociaux	335 \$	331 \$
Amortissement et entretien de l'équipement	40	53
Frais d'occupation	44	40
Communications	12	16
Fournitures et services	21	20
Déplacements et entretien des véhicules	6	8
Mise au point et intégration des nouveaux systèmes	26	44
Autres	17	12
	501	524
Frais administratifs liés aux demandes de prestations (note 8)	(291)	(284)
	210 \$	240 \$

II. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Obligations et engagements sanctionnés par la loi aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, et tel que décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, la CSPAAT est tenue de rembourser le gouvernement de l'Ontario des frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La CSPAAT est aussi tenue de financer le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers du patronat. Ces remboursements et les sommes prévues pour le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail. La CSPAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé, les associations pour la santé et sécurité au travail, les centres de formation et les cliniques.

Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 172 millions de dollars en 2003 (2002 : 160 millions de dollars).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont reliées; la valeur de ces titres s'est élevée à 262 millions de dollars (2002 : 222 millions de dollars).

Autres

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la sécurité et la santé au travail, les états financiers comprennent des sommes provenant d'opérations de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario. De telles opérations sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui s'appliquent lors d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces opérations ne sont pas importants.

I2. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Contrats de location-exploitation

Au 31 décembre 2003, la CSPAAT avait conclu des contrats de location-exploitation non résiliables dont les paiements minimums futurs sont d'environ 16 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années et d'un total de 26 millions de dollars après cette période.

Poursuites

La CSPAAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. De l'avis de la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet important sur les dépenses de la CSPAAT ou sur sa situation financière.

Ligne de crédit bancaire

La CSPAAT détient une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale.

I3. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains montants correspondants ont été réagencés aux fins de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

*À la Commission de la sécurité professionnelle
et de l'assurance contre les accidents du travail*

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
ABASS	SHAZAM T.	Architect	\$100,918.81	\$208.93
ABRAMS	BRENDA E.	General Counsel	\$126,126.71	\$246.00
ACHAR	RAMACH ANDRA	Medical Consultant	\$212,083.00	\$0.00
ADAMO	VALERIE	VP, Information Services / CIO	\$121,593.00	\$330.72
AH-YOONG	GEORGES	Director, Financial Planning & Analysis	\$212,087.36	\$226.14
ALLINGHAM	RICHARD	Director, Research & Evaluation	\$111,952.00	\$249.86
ANGOVE	LINDA	VP, Corp. Strategy & Corp. Secretary	\$120,398.00	\$276.05
ARGUE	ROBERT	Director, Applications Development	\$150,226.77	\$239.46
ARONSHAM	MASHA	Medical Consultant	\$115,243.52	\$272.94
ARVISAIS	J.	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
BAIN	DONNA	Exec. Dir., Health Services Mgmt	\$137,105.00	\$278.50
BELANGER	ADELE MARIE	Legal Counsel	\$146,773.00	\$232.18
BELL	SUSAN	Director, Central Claims Processing	\$111,913.22	\$238.42
BENNETTO	JOHN	Director, Services Sector	\$119,233.56	\$228.42
BEREND	ANNE	VP, Human Resources	\$109,807.84	\$221.25
BISHOP	M.	Medical Consultant	\$136,952.04	\$272.94
BOLAND	JOHN	Asst. Dir., Industry Sector/ Small Bus.	\$141,652.00	\$201.24
BRIDGE	MARGARET	Medical Consultant	\$100,669.04	\$270.82
BROWN	ELIZABETH	Legal Counsel	\$132,078.00	\$242.10
BURTON	NEIL	Director, Client Server Development	\$114,288.00	\$251.26
CAMPBELL	CLARK	Dir., Mun. Education & Elec. Utilities	\$125,582.95	\$230.90
CANTLIE	GEORGE	Medical Consultant	\$110,984.38	\$272.94
CHAIN	MARYBELLE	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
CHAN	THOMAS	VP, Finance & Corp Services / CFO	\$139,636.04	\$339.20
CHEN	KATHY	Senior Specialist, Database	\$240,588.93	\$175.64
CHIN	CHARMAINE	Director, Central Claims Processing	\$126,697.00	\$214.58
CLEARY	FLOREEN	Director, Pre 1990 Claims	\$103,299.00	\$241.26
CUDE	BEVERLEY	Director, Technology Services	\$116,032.05	\$117.33
DAVID	LAWRENCE	Medical Consultant	\$113,144.00	\$272.94
DE DOMENICO	IVAN J.	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
DE LAIR	HAL	Dir., Ont. Occ. Health Services Network	\$133,801.00	\$0.00
DESLAURIERS	JEAN	Medical Consultant	\$101,407.80	\$272.94
DJAN	P. A.	Medical Consultant	\$134,585.00	\$0.00
DORCAS	DOW	Medical Consultant	\$105,423.00	\$0.00
DUDLEY	JOHN	Associate Director / Physician	\$136,865.00	\$290.42
FAHMY	NADIA	Director, Administrative Services	\$143,181.00	\$244.38
FIELD	PAUL	Director, Small Business	\$123,893.00	\$225.70
FORSYTH-PETROV	DEBORAH	Director, Systems Collections	\$108,543.11	\$218.54
FORTH	KENNETH	Director, Agriculture	\$104,957.45	\$224.74
FORTIN	CLAIRE MARIE	Dir., Medical Occupational Disease Pol.	\$108,154.86	\$227.62
GALWAY	KATHLEEN	Director, Business Operations Audit	\$109,591.02	\$212.42
GARG	S. K.	Medical Consultant	\$103,037.68	\$272.94
GEARY	JUDY	GM, Cen. Claims Pro. & Spec. Claim Svcs	\$133,085.00	\$317.84
GERMANSKY	MARTIN	Medical Consultant	\$191,024.00	\$272.94
GIBBS	HENRY	VP, Investments	\$133,085.00	\$447.46
HADJISKI	ANNA	Medical Consultant	\$281,419.00	\$262.25
HALL	NICK M.	Director, Automotive Sector	\$120,055.00	\$234.98
HAWKINS	ADAM J.	Director, Realty Investments	\$113,355.14	\$247.78
HECKADON	ROBERT	Associate Director / Physician	\$145,506.11	\$0.00
HERRINGTON	MICHAEL	Director, Small Business	\$162,559.00	\$225.70
HICKMAN	ROBERT	Medical Consultant	\$108,543.11	\$272.94
HIGGINS	JODI	Director, Small Business	\$133,085.00	\$239.30
HIKEL	RON	Acting Chair	\$119,681.97	\$159.84
HINRICHS	ROBERT	VP / Chief Actuary	\$110,577.10	\$436.02
HOLYOKE	PAUL	General Counsel	\$237,469.55	\$253.08
HORSEMAN	BROCK C.	Chief Operations Officer	\$191,583.00	\$498.48
HUSSAIN	ANDREW	Director, Technology Services	\$346,653.84	\$201.16
JACKSON	STEVEN	VP, Human Resources	\$101,957.23	\$225.04

JOHNSTON	MICHAEL BRUCE	Director, Prosecutions	\$111,996.00	\$232.50
JOLLEY	LINDA	VP, Policy & Research	\$130,226.93	\$172.22
JONES	DEREK	Medical Consultant	\$130,566.00	\$272.94
KANALEC	ANDREW D.	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
KELLY	J. BRIAN	Associate Director / Physician	\$150,782.00	\$301.60
KELLY	LINDA	Director, Specialist & Advisory Services	\$112,952.37	\$217.78
KEMPSTER	GEOFF	Director, Manufacturing Sector	\$113,715.14	\$235.94
KERR	FERGUS	Director, Mining Sector	\$113,223.35	\$234.86
KHAN	AMER	Senior Specialist, Technology	\$101,153.39	\$166.92
KOSMIDIS	ELIZABETH	Legal Counsel	\$115,323.00	\$239.46
KOSMYNA	ROMAN	Board Auditor	\$179,932.11	\$312.00
KULYNYCH	HEIDI	Director, Corp. Exec. Office	\$165,077.49	\$274.82
KWONG	PAUL	Project Director	\$126,059.50	\$240.18
LAMANNA	PAT	Director, Small Business	\$119,798.63	\$247.30
LAMOUREUX	LINDA	VP, Regulatory Services Division	\$159,269.00	\$192.52
LAU	ROBERT HING	Director, Financial Services	\$108,210.00	\$221.30
LESHCHYSHYN	DANA	Director, Construction Sector	\$123,130.19	\$253.62
LEVITSKY	MARIANNE	Director, Best Practices	\$110,307.93	\$228.34
LEWIS	OWEN	Director, Applications Development	\$118,176.00	\$236.46
LONDRY	DAVID	Director, Client Server Development	\$121,145.06	\$242.26
LOVELOCK	RONALD	Director, Prevention Services	\$111,525.78	\$231.34
LUCK	MARY	Director, Services Sector	\$108,340.08	\$225.25
MAEHLE	WALDEMAR	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
MASTRILLI	ARCANGELO	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
MCADAM	ROBERTA	Director, Revenue Audit Services	\$114,108.01	\$236.34
MCCARTHY	JANE	VP, Health Services	\$202,480.00	\$319.68
MCCLEAVE	DAVE	Director, Small Business	\$112,635.00	\$229.66
MCINTOSH-JANIS	FAYE	Dir., Occ. Disease & Survivor Benefits	\$105,803.08	\$219.25
MCKENNA	ERIN	Director, SIP & Specialty Projects	\$103,427.23	\$215.56
MCKENNA-BOOT	PATRICIA	Associate Director / Physician	\$137,227.00	\$281.06
MCLEAN	IAN	Executive Director, Special Projects	\$109,837.34	\$111.93
MCLEAN	KATHERINE	Customer Relationship Manager	\$100,966.11	\$208.01
MCMURTRIE	ROBERT	Treasurer	\$117,027.61	\$243.46
MEENAN	JOHN J.	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
MIKKELSEN	ALLAN CHARLES	Finance HR Business Partner	\$107,153.00	\$222.50
MORDEN	DONALD LAWRENCE	VP, Human Resources	\$161,551.90	\$265.68
MORRISON	RICHARD	Director, Small Business	\$116,557.00	\$237.62
MOULD	ROY	Chief Prev. & Corporate Strategy Officer	\$240,836.75	\$362.42
NOBLE	ELAINE	Legal Counsel	\$112,675.73	\$15.88
PAINVIN	CATHERINE	Director, Clinical Resources	\$157,571.00	\$320.32
PETER	ALICE	Director, Research Secretariat	\$105,799.63	\$220.34
PETRIE	GORDON	Director, Collection Services	\$104,231.99	\$216.49
POTTER	DOUGLAS	Senior Project Manager	\$102,362.00	\$178.88
PRICHETT	BARRY	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
PUSHKA	WAYNE	Director, Security & Investigations	\$116,617.00	\$235.30
RAMSEY	WILLARD	Actuary, Pricing & Valuation	\$141,676.75	\$292.08
RODENHURST	JOHN D.	Director, Business Innovations Services	\$100,734.35	\$209.56
ROHATYN	TARAS	Director, Small Business	\$108,387.15	\$225.30
SCHOFIELD	MICHEL	Physician Co-ordinator, Specialty Clinic	\$149,339.00	\$298.48
SCOPA	FERNAND	Director, Health Care Sector	\$111,016.10	\$230.54
SCULLION	CATHERINE	Medical Consultant	\$132,692.00	\$271.50
SGRO	JOSEPH	Director, Quality Improvement	\$131,486.00	\$252.22
SHAPIRO	GARY	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
SHARE	FRANCES	Director, Return to Work Project	\$101,871.33	\$211.58
SHEWELL	KATHRYN	Dir., Corporate Administrative Services	\$111,061.92	\$231.06
SIMMONS	WAYNE B.	Director, Bonds & Money Market	\$139,677.72	\$290.42
SLINGER	JOHN	VP, Regulatory Services & Appeals	\$134,630.18	\$280.02
STASILA	DAVE	Director, Investments	\$173,070.94	\$307.16
TARASCHUK	IHOR	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
THOMAS	ROY E.	Executive Director, Communications	\$122,434.27	\$248.82
THOMPSON	WAYNE	Director, Provider Relations	\$100,326.10	\$202.91
THOMSON	GARRY	GM, Industry Sector	\$189,101.00	\$313.52
TIMLIN	ROBERT J.	Project Director	\$109,522.00	\$227.78

TODOROVIC	SLAVICA	Director, Benefits Policy	\$120,398.00	\$249.86
TOMARKEN	JAMES	Medical Consultant	\$128,882.00	\$97.50
TOURCHIN	ROBERT W.	Director, Primary Metal Sector	\$108,872.00	\$226.34
TUCKER	CHERYL	Director, Community Relations	\$105,383.99	\$210.60
VALA WEBB	GORDON	Director, Knowledge Services	\$117,384.74	\$244.10
WALKER	JOHN	Medical Consultant	\$133,085.00	\$272.94
WALLACE	TIM	Senior Specialist, Operating Systems	\$111,040.96	\$210.57
WANG	KENNEDY	Director, Schedule II Sector	\$113,226.84	\$226.34
WEATHERBEE	WAYNE	GM, Small Business Services	\$191,721.23	\$318.76
WELTON	IAN	Director, Revenue Policy	\$122,715.70	\$249.86
WENTZELL	SCOTT	Medical Consultant	\$107,481.00	\$217.78
WHITNEY	DAVID	Director, Small Business	\$108,603.42	\$225.86
WILLIAMS	DAVID	President & CEO	\$257,173.30	\$447.16
WILLIAMS	SUSAN	Director, Customer Care	\$128,418.18	\$263.30
WISKIN	JOHN	Director, Schedule II Sector	\$110,261.00	\$229.46
WOOD	DEBORAH	Nurse Case Mgr., Advanced Practice	\$103,654.69	\$145.28
WRIGHT	GLEN	CEO & Chair of the Board	\$212,534.44	\$663.00
YOUNG	DAVID	Assistant Director, Revenue Audit	\$100,930.90	\$195.00

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les conventions comptables suivies dans la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des registres adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives concernant la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité de vérification de la Commission participe à l'examen en détails des états financiers consolidés avec la direction et les vérificateurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des vérifications, de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été acquittées adéquatement.



Leonard Lu
Président
Le 9 février 2004



Darla S. Sycamore, CA
Directrice, Finances

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») au 31 décembre 2003 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



**État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations
et des prestations constituées et de l'excédent**

Au 31 décembre <i>(en milliers de dollars)</i>	2003	2002
Actif		
Placements (note 4)	12 275 080 \$	11 491 227 \$
Cotisations à recevoir (note 7)	32 317	19 973
Immobilisations (note 5)	1 256	1 097
Total de l'actif	12 308 653	11 512 297
Passif		
Impôts sur les bénéfices retenus sur le service des prestations	8 952	8 977
Créditeurs et charges à payer	14 704	12 616
Cotisations à payer	951	1 130
Total du passif	24 607	22 723
Actif net disponible pour le service des prestations	12 284 046	11 489 574
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 8 b))	1 135 261	1 729 362
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les placements	13 419 307	13 218 936
Prestations constituées et excédent		
Prestations constituées	12 713 633	12 186 535
Excédent (note 8 b))	705 674	1 032 401
Total des prestations et de l'excédent	13 419 307 \$	13 218 936 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



Donald D. Weiss
Administrateur



Geoffrey H. Collins
Administrateur

**État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible
pour le service des prestations**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre <i>(en milliers de dollars)</i>	2003	2002
Augmentation de l'actif net		
Revenus de placement nets (note 6)	1 201 278 \$	41 848 \$
Cotisations (note 7)	270 927	135 197
Transferts provenant d'autres régimes	108 351	144 478
Augmentation de l'actif net	1 580 556	321 523
Diminution de l'actif net		
Prestations versées	728 456	721 225
Remboursements en cas de sortie et transferts	41 208	42 057
Charges d'exploitation (note 10)	16 420	13 734
Diminution de l'actif net	786 084	777 016
Augmentation (diminution) nette de l'actif net de l'exercice	794 472	(455 493)
Actif net au début de l'exercice	11 489 574	11 945 067
Actif net à la fin de l'exercice	12 284 046 \$	11 489 574 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2003	2002
<i>(en milliers de dollars)</i>		
	12 186 535 \$	11 573 932 \$
Prestations constituées au début de l'exercice		
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	839 293	809 150
Prestations constituées	386 866	399 512
Pertes subies	70 606	167 248
Augmentation totale	1 296 765	1 375 910
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	769 667	763 307
Diminution totale	769 667	763 307
Augmentation nette des prestations constituées	527 098	612 603
	12 713 633 \$	12 186 535 \$
Prestations constituées à la fin de l'exercice		

États consolidés de l'évolution de l'excédent

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2003	2002
<i>(en milliers de dollars)</i>		
	1 032 401 \$	1 555 091 \$
Excédent au début de l'exercice		
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	794 472	(455 493)
Variation du rajustement de la valeur actuarielle de l'actif	(594 101)	545 406
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	200 371	89 913
Augmentation nette des prestations constituées	(527 098)	(612 603)
Diminution nette de l'excédent	(326 727)	(522 690)
	705 674 \$	1 032 401 \$
Excédent à la fin de l'exercice		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2003**

Note 1 : Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1^{er} janvier 1990, la province de l'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires, 1990* (la «Loi») par laquelle le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes est maintenu. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires.

Note 2 : Description du Régime de retraite des fonctionnaires

Le Régime de retraite des fonctionnaires est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus complète, on se référera à la Loi.

a) Généralités

Le Régime de retraite des fonctionnaires est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la Loi. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (sous le numéro 0208777).

b) Cotisations

Le Régime de retraite des fonctionnaires est coordonné avec le Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujéti aux cotisations au RPC, plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations équivalentes. La Province, à titre de promoteur du Régime, a modifié le Régime afin de permettre une réduction des cotisations égale à 3 % du salaire des participants, à l'exception de ceux de la Ontario Provincial Police Association et des Juges de paix de l'Ontario. Les cotisations patronales sont maintenues au taux de 8 %. La réduction d'un an pour les employés est entrée en vigueur en mars 2003.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime de retraite des fonctionnaires 2 % de plus de leur salaire, une cotisation équivalente étant versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer le mécanisme de retraite anticipée améliorée 50/30 pour les agents de la PPO.

c) Prestations de retraite

Le versement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966). Le montant des prestations est égal au nombre d'années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (le «Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime de retraite des fonctionnaires afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains participants au Régime dont l'âge et le nombre d'années de service décomptées dans le Régime totalisent 80 ans ou plus (le «Facteur 80»). Le programme du Facteur 80 a pris fin le 31 mars 2002. Le Régime a été de nouveau modifié afin de permettre aux employés que leur employeur considère comme excédentaires de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint le Facteur 80. Pour qu'un participant soit admissible, lui-même et son employeur doivent respecter certaines conditions. Le programme devrait prendre fin le 31 mars 2006. Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou la succession du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations.

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Cessation d'emploi

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur escomptée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 %.

Note 3 : Résumé des principales conventions comptables*a) Mode de présentation*

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentent la situation du Régime de retraite des fonctionnaires en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au régime.

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif présentés et sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient être différents des résultats prévus.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la filiale en propriété exclusive, OPB Realty Inc.

c) Placements

Les placements négociés sont inscrits à la juste valeur fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti, qui se rapproche de leur juste valeur globale. Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont des placements non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale. Les gains et pertes matérialisés à la cession de placements sont portés aux revenus de placement. Les remboursements de retenues fiscales des territoires étrangers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les opérations de placement sont présentées à la date de l'opération.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise établie par des évaluateurs indépendants tous les ans. Les modifications de la valeur d'expertise à la suite d'une expertise sont inscrites dans les gains non matérialisés.

Les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, sous réserve d'une évaluation de la valeur recouvrable effectuée à la lumière d'une évaluation annuelle indépendante des biens titrisés. Les revenus sont comptabilisés au taux prévu pour l'instrument, et tout revenu tiré de la participation est comptabilisé au moment de sa matérialisation.

d) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et traitement du cas.

e) Prestations de retraite

Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La juste valeur des placements et les soldes de l'encaisse libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Note 4 : Placements

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens ¹	628 966 \$	631 451 \$	546 409 \$	545 803 \$
Étrangers ²	60 703	61 639	64 371	63 104
Contrats de change à terme	(14 895)	—	248	—
	674 774	693 090	611 028	608 907
Titres à revenu fixe				
Débitures spéciales de la province de l'Ontario	3 092 167	3 092 167	3 233 173	3 233 173
Obligations				
Canadiennes ³	1 941 136	1 867 774	1 828 303	1 752 563
Étrangères	275 628	240 161	291 894	237 556
	5 308 931	5 200 102	5 353 370	5 223 292
Actions				
Canadiennes ⁴	1 900 903	1 440 082	1 527 583	1 381 518
Étrangères	2 807 260	2 592 983	2 566 451	2 584 346
	4 708 163	4 033 065	4 094 034	3 965 864
Biens immobiliers	1 293 768	1 182 050	1 151 019	1 067 546
Prêts hypothécaires participatifs	36 331	36 331	20 312	20 312
Placements	12 021 967	11 144 638	11 229 763	10 885 921
Revenus à recevoir	253 113	253 113	261 464	261 464
Total	12 275 080 \$	11 397 751 \$	11 491 227 \$	11 147 385 \$

1. L'encaisse et les placements à court terme canadiens sont composés de 9,875 millions de dollars de liquidités (juste valeur et coût), de 599,022 millions de dollars de billets à court terme et de bons du Trésor à la juste valeur (coût de 601,507 millions de dollars) et de 20,069 millions de dollars de dépôts à terme (juste valeur et coût).
2. L'encaisse et les placements à court terme étrangers sont composés de 3,623 millions de dollars (juste valeur et coût) de liquidités, de 12,721 millions de dollars de billets à court terme et de bons du Trésor à la juste valeur (coût de 13,036 millions de dollars), de 35,860 millions de dollars de dépôts à terme à la juste valeur (coût de 36,053 millions de dollars) et de 8,499 millions de dollars de fonds en gestion commune à la juste valeur (coût de 8,927 millions de dollars).
3. Les obligations canadiennes comprennent des fonds d'obligations en gestion commune pour une juste valeur de 132,699 millions de dollars et un coût de 129,973 millions de dollars.
4. Les obligations étrangères comprennent des fonds d'obligations en gestion commune pour une juste valeur de 98,872 millions de dollars et un coût de 78,919 millions de dollars.

À titre d'administrateur de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la «caisse de retraite»), la Commission a adopté un énoncé de politiques et processus de placement. Cet énoncé présente les objectifs de placement, les rendements attendus et les lignes directrices pour la gestion de la caisse de retraite. Afin de réduire le risque et d'améliorer le rendement, les placements sont diversifiés entre différentes catégories d'actif. La répartition est déterminée d'après une analyse de la conjoncture actuelle et des conditions du marché des capitaux.

Afin d'être en mesure de s'adapter aux changements fondamentaux, la composition de l'actif de la caisse de retraite se situe dans les fourchettes suivantes :

Actions canadiennes	10 % à 20 %
Actions non canadiennes	20 % à 30 %
Biens immobiliers	5 % à 15 %
Total pour les actions et les biens immobiliers	35 % à 65 %
Obligations	35 % à 65 %
Titres à court terme	0 % à 10 %
Total pour titres à revenu fixe	35 % à 65 %

La politique relative à la composition à long terme de l'actif de la caisse de retraite se présente comme suit :

Actions	50 %
Titres à revenu fixe	50 %

Cette politique a été adoptée après évaluation des caractéristiques de risque des autres politiques possibles, compte tenu des besoins en liquidités de la caisse de retraite et des hypothèses économiques employées pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires.

Les débetures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale globale de 3,09 milliards de dollars. L'intérêt couru de 188 millions de dollars sur ces débetures est inclus dans les revenus à recevoir. En déterminant les flux de trésorerie actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, on obtient une valeur de 4,42 milliards de dollars. On compte actuellement 14 débetures spéciales de la province de l'Ontario venant à échéance au cours des 11 prochaines années, dont le taux d'intérêt moyen pondéré est de 11,97 %.

La Commission investit dans des obligations et des actions ordinaires de haute qualité. La juste valeur des placements libellés en monnaie étrangère fluctue selon le taux de change.

La Commission a conclu divers contrats de change à terme pour limiter son exposition aux fluctuations du taux de change. À la fin de l'exercice, la valeur nominale des contrats en cours totalisait 726 millions de dollars (47 millions de dollars en 2002), selon le cours à terme établi au contrat.

Au 31 décembre 2003, des titres de la caisse de retraite représentant près de 563 millions de dollars avaient été prêtés à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire de la caisse de retraite monte les prêts, et la caisse obtient une commission. Le dépositaire a adopté des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres comparables.

La valeur comptable des actifs immobiliers a été majorée de 28 millions de dollars par suite des évaluations indépendantes effectuées en date du 31 décembre 2003.

Voir le tableau des échéances des titres à revenu fixe et le tableau des placements supérieurs à 35 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

Note 5 : Immobilisations

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2003 Valeur comptable nette	2002 Valeur comptable nette
Équipement informatique	1 949 \$	1 178 \$	771 \$	530 \$
Améliorations locatives	1 459	1 206	253	330
Mobilier et agencements	788	556	232	237
Total des immobilisations	4 196 \$	2 940 \$	1 256 \$	1 097 \$

Note 6 : Revenus de placement nets

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de dollars)	2003	2002
Revenus d'intérêts		
Encaisse et placements à court terme :		
Canadiens ¹	15 201 \$	12 963 \$
Étrangers ²	912	902
Titres à revenu fixe		
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	377 137	389 972
Obligations :		
Canadiennes ³	109 626	114 759
Étrangères	11 600	15 613
Total des revenus d'intérêts	514 476	534 209
Revenus de dividendes		
Canadiens ⁴	35 492	30 402
Étrangers	59 576	56 734
Total des revenus de dividendes	95 068	87 136
Revenus tirés des biens immobiliers	99 278	89 233
Revenus tirés des prêts hypothécaires participatifs	1 723	81
Perte matérialisée	(29 197)	(303 837)
Gain (perte) non matérialisé(e)	533 488	(351 419)
Total des revenus de placement	1 214 836	55 403
Frais de gestion de placements et droits de garde	(13 558)	(13 555)
Revenus de placement nets	1 201 278 \$	41 848 \$

1. Comprend des intérêts de 0,782 million de dollars sur l'encaisse, de 13,876 millions de dollars sur les billets à court terme et les bons du Trésor et de 0,543 million de dollars sur les dépôts à terme.
2. Comprend des intérêts de 0,094 million de dollars sur l'encaisse, de 0,085 million de dollars sur les billets à court terme et les bons du Trésor et de 0,733 million de dollars sur les dépôts à terme.
3. Comprend des intérêts de 9,488 millions de dollars sur les fonds d'obligations en gestion commune.
4. Comprend des dividendes de 0,111 million de dollars sur les fonds en gestion commune.

Note 7 : Cotisations

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de dollars)	2003	2002
Participants		
Services courants	112 142 \$	60 753 \$
Services passés	7 958	12 956
	120 100	73 709
Employeurs		
Services courants	146 959	55 391
Services passés	3 868	6 097
	150 827	61 488
Total des cotisations	270 927 \$	135 197 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées par la Loi et résumées à la note 2.

Les cotisations à recevoir représentent les cotisations exigibles auprès des participants et des employeurs et les cotisations estimatives à recevoir des participants touchant des prestations en vertu du Régime de protection du revenu à long terme ainsi que la part équivalente des rachats facturés à l'employeur.

Les cotisations à recevoir des participants et des employeurs sont détaillées dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2003	2002
Participants	8 043	8 828
Employeurs	24 274	11 145
Total des cotisations à recevoir	32 317	19 973

Note 8 : Prestations constituées*a) Mode de capitalisation*

La capitalisation du Régime de retraite des fonctionnaires se fonde sur une méthode d'évaluation exigée en vertu de la Loi. Les actuaires de la Commission, Mercer, Consultation en ressources humaines Limitée («Mercer»), ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires, d'après sa capitalisation, au 31 décembre 2002. Cette évaluation indique l'existence d'un excédent actuariel de 25 millions de dollars.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation doivent avoir lieu au moins une fois tous les trois ans.

b) Méthode de comptabilisation

Les états financiers consolidés comprennent la valeur actuarielle de l'actif net et des prestations constituées aux 31 décembre 2003 et 2002, d'après des calculs actuariels établis à ces dates conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les normes de l'ICCA exigent que les obligations en matière de prestations constituées soient calculées au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables de la direction.

i) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées à des fins comptables, selon les recommandations de l'ICCA, reflètent les estimations les plus probables de la direction au sujet d'événements futurs. Elles comprennent des hypothèses non économiques, comme les taux de mortalité et de retraite, ainsi que des hypothèses économiques, comme les rendements des placements.

Les principales hypothèses utilisées à des fins comptables en 2003 et en 2002 étaient les suivantes :

	2003	2002
Intérêt	6,5 %	7,0 %
Inflation	2,5 %	3,0 %
Taux de rendement réel	4,0 %	4,0 %
Salaires	3,5 %	4,0 %
	+échelle ascendante	+échelle ascendante

ii) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif a pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur comptable de certains actifs, selon leur valeur actuarielle. Dans le cas de la Commission, deux rajustements sont effectués – un premier pour porter les débentures spéciales de la province de l'Ontario à un montant actualisé des flux de trésorerie, et un second, un rajustement de lissage, pour refléter les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés découlant des placements (autres que les débentures spéciales de la province de l'Ontario) sur une période de quatre ans, y compris l'exercice écoulé. Ces rajustements sont les suivants :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de dollars)	2003	2002
Rajustement pour les débentures spéciales de la province de l'Ontario, selon les flux de trésorerie actualisés	1 136 865 \$	1 235 213 \$
Perte nette (gain net) sur les placements reportée sur des périodes futures (rajustement actuariel de lissage)	(1 604)	494 149
	1 135 261 \$	1 729 362 \$

Le rajustement actuariel de lissage permet d'amortir les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés sur les placements sur une période de quatre ans. L'effet net de ce rajustement consiste en un report de 2 millions de dollars des gains nets (report de pertes nettes de 494 millions de dollars en 2002). Voici une analyse de ce rajustement :

Reports aux 31 décembre

		2003	2002
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Gain net (perte nette) annuel(le) sur les placements			
2000	381 071	-	(95 268) \$
2001	(195 949)	48 987 \$	97 975 \$
2002	(655 256)	327 628 \$	491 442 \$
2003	504 291	(378 219)	-
Total de la perte nette (du gain net) sur les placements reportée sur des périodes futures		(1 604) \$	494 149 \$

Note 9 : Prestations de retraite anticipée de la Police provinciale de l'Ontario

En vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, la Commission est tenue de présenter annuellement un rapport sur les prestations de retraite anticipée prévues par le Régime pour les participants qui sont au service de la Police provinciale de l'Ontario (PPO). Ces prestations de retraite anticipée sont offertes aux agents de la PPO qui sont âgés de 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le Régime. Les agents de la PPO versent 2 % de leur salaire au Régime en plus de la cotisation régulière. Leur employeur verse une cotisation équivalente.

L'obligation relative aux agents de la PPO qui sont admissibles et choisissent de prendre leur retraite en vertu des dispositions du Facteur 80 n'est pas incluse dans les prestations de retraite anticipée.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 tient compte des prestations de retraite anticipée des agents de la PPO. La valeur des cotisations et des prestations futures anticipées dans l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2002 a été mise à jour pour refléter les cotisations réelles reçues et les versements de prestations effectués au cours de la période arrêtée au 31 décembre 2003.

L'obligation additionnelle et l'actif relatif aux prestations de retraite anticipée des agents de la PPO au 31 décembre 2003, selon les actuaires de la Commission, se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	109 888 \$
Actif affecté au paiement des prestations de retraite anticipée des agents de la PPO	103 274
Valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures à recevoir des agents de la PPO et de leur employeur	213 162
<hr/>	
Valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée des agents de la PPO	200 459
<hr/>	
Excédent de l'actif et de la valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures disponibles sur la valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée des agents la PPO	12 703 \$

Note 10 : Charges d'exploitation

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2003	2002
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Salaires et avantages sociaux	8 510	7 028
Congés cumulés et frais de cessation d'emploi ¹	1 278	—
Services d'agence	482	344
Bureaux et exploitation	2 367	2 420
Services informatiques et professionnels	2 718	2 880
Amortissement	453	332
Communications	374	480
Vérification	115	114
Déplacements	73	86
Publications et frais d'enregistrement et de dépôt	50	50
<hr/>		
Total des charges d'exploitation	16 420	13 734

¹ Pour l'exercice 2003, un montant de 1,3 million de dollars se rapporte aux congés cumulés du personnel et à des prestations de cessation d'emploi à payer, qui étaient auparavant passés en charge au moment de leur paiement.

Note 11 : Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations et les avantages imposables perçus dans l'année par le chef de la direction et les quatre autres cadres supérieurs ayant reçu la rémunération la plus importante.

	Rémunération	Avantages imposables
Donald D. Weiss, président du Conseil et chef de la direction	240 109 \$	317 \$
Leonard Lu, président	321 584	432
Mark J. Fuller, vice-président directeur	289 857	402
Robert F. Kay, premier vice-président, Placements	257 267	356
Peter Shena, vice-président, Politiques et recherches	179 216	274

Valeurs à revenu fixe échues

Au 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2003		2002	
	Juste valeur	Rendement réel %	Juste valeur	Rendement réel %
Débiteures spéciales de la province de l'Ontario				
0 à 1 an	120 323 \$	9,82 – 12,78	100 898 \$	9,51 – 14,65
1 an à 5 ans	832 855	11,05 – 15,38	739 773	9,82 – 15,38
5 à 10 ans	1 677 050	10,38 – 13,33	1 531 886	10,38 – 13,33
Plus de 10 ans	450 939	11,19	860 616	11,10 – 11,19
	3 092 167		3 233 173	
Obligations				
Canadiennes :				
0 à 1 an	86 545	3,44 – 9,18	142 862	5,17 – 10,56
1 an à 5 ans	486 438	3,34 – 8,70	317 902	3,02 – 9,10
5 à 10 ans	809 999	4,62 – 8,18	837 444	4,36 – 7,72
Plus de 10 ans	425 455	2,87 – 7,27	410 260	3,68 – 7,99
Fonds d'obligations PH&N				
1 an à 30 ans	132 699	4,35	119 835	4,91
	1 941 136		1 828 303	
Étrangères :				
0 à 1 an	2 954	7,76	30 939	4,47 – 7,93
1 an à 5 ans	161 630	4,33 – 6,94	89 513	4,30 – 7,41
5 à 10 ans	62 099	2,76 – 5,43	117 896	3,74 – 5,71
Plus de 10 ans	48 945	4,90 – 5,22	53 546	5,07 – 5,47
	275 628		291 894	
	5 308 931 \$		5 353 370 \$	

Placements supérieurs à 35 millions de dollars *

Au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Échéances	Coupon %	Juste valeur ¹
Encaisse et placements à court terme			
Canadiens			
Gouvernement du Canada			339 331
Province de l'Ontario			50 377
Étrangers			
Banque Barclays			35 860
Valeurs à revenu fixe			
Débiteures spéciales de la province de l'Ontario	2004 – 2014	9,82 – 15,38	3 092 167
Canadiennes			
Gouvernement du Canada	2004 – 2036	3,00 – 10,25	624 982
Province de l'Ontario	2004 – 2029	3,75 – 9,50	192 973
Fonds d'obligations de sociétés de bonne qualité –			
Phillips Hager & North	2004 – 2033	3,65 – 8,55	132 699
Banque Royale du Canada	2008 – 2053	5,40 – 5,81	57 689
Titres hypothécaires LNH	2005 – 2011	5,25 – 5,50	56 781
Woodbine Entertainment Group	2011	8,58	52 998
Province de la Colombie-Britannique	2004 – 2012	5,75 – 9,00	52 716
Compagnies Loblaw Ltée	2008 – 2033	6,00 – 7,10	46 097
Financière Manuvie	2011 – 2016	5,70 – 6,70	44 222
Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie	2011 – 2028	5,80 – 6,87	39 429
Étrangères			
Trésor français	2005 – 2025	3,00 – 6,00	110 823
Trésor du Royaume-Uni	2006 – 2008	5,00 – 7,50	72 494
Obligations de la République fédérale d'Allemagne	2009 – 2034	3,75 – 5,63	57 122
Biens immobiliers			
OPB Realty Inc. (société de portefeuille en propriété exclusive)			1 280 768
Hypothèques participantes	2009 – 2019	5,00	36 331

¹ À l'exception des débiteures spéciales de la province de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	Actions	Juste valeur
Actions		
<u>Canadiennes</u>		
Banque Royale du Canada	1 922 \$	118 773 \$
Financière Manuvie	2 219	92 857
Fonds communs à petite capitalisation Sceptre	162	89 908
Banque Toronto Dominion	1 977	85 602
Banque de Nouvelle-Écosse	1 227	80 737
Banque canadienne impériale de commerce	1 243	79 526
Encana Corp.	1 529	77 993
Corporation Financière Power	1 671	73 548
Banque de Montréal	1 192	63 761
Suncor Énergie	1 925	62 550
Alcan Inc.	1 019	61 733
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	723	59 253
Petro-Canada	818	52 298
TransCanada PipeLines Limited	1 567	43 681
BCE Inc.	1 410	40 735
Société Aurifère Barrick	1 383	40 524
Rogers Communications	1 722	36 737
The Thomson Corporation	770	36 230
<u>Étrangères</u>		
<u>Américaines</u>		
Pfizer Inc.	1 391	63 486
Microsoft Corporation	1 430	50 567
General Electric	1 165	46 635
Altria Group Inc.	598	42 054
Johnson & Johnson Inc.	607	40 522
American International Group Inc.	459	39 336
Citigroup	623	39 091
Fannie Mae	382	37 053
Merck & Co. Inc.	619	36 926
Exxon Mobil Corp.	692	36 674
<u>Royaume-Uni</u>		
Vodafone	12 121	41 514
<u>France</u>		
Total S.A.	167	40 026

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avantages imposables
ANDERSON	STUART	Manager, Planning	\$112,493.88	\$190.72
BOWDEN	LINDA	VP, Corporate Services	\$123,823.01	\$278.76
EVAGELOU	ANTONIA	VP, Plan Administration	\$142,044.02	\$277.23
FARRUGIA	JOE	Dir., Planning & Information Tech.	\$163,276.69	\$244.13
FULLER	MARK	Exec. VP, Gen. Counsel & Secretary	\$289,857.15	\$401.78
HENRY	MARK	Director, Operational Policy	\$116,503.23	\$185.27
JOHNSON	PETER	Dir., Member & Pensioner Services	\$129,584.45	\$202.10
KAY	ROBERT	Sr. Vice President, Investments	\$257,267.13	\$355.67
KOJIMA	KAREN	Mgr., Treasury & Investment Acct.	\$112,376.87	\$190.72
LU	LEONARD	President	\$321,583.91	\$432.41
SHENA	PETER	VP, Policy & Research	\$179,216.03	\$273.80
SYCAMORE	DARLA	Treasurer & Dir., Treasury & Finance	\$149,829.99	\$232.15
WEISS	DONALD	Chairman & CEO	\$240,108.74	\$317.30
WYSEMAN	F. JAMES	Mgr., User Apps Support & Control	\$112,020.21	\$190.24

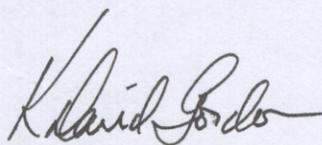
COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO
Le Fonds de garantie des prestations de retraite

Responsabilité de la direction en matière de renseignements financiers

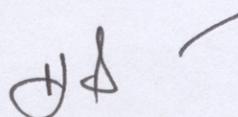
La direction est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle de tous les renseignements contenus dans les états financiers et dans les notes afférentes. Les états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers fait appel au bon jugement et aux meilleures estimations de la direction, surtout lorsque les transactions touchant la période en cours ne peuvent être déterminées avec certitude avant les exercices ultérieurs.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite respecte les normes d'intégrité les plus élevées en ce qui a trait à la prestation de ses services. La direction a mis au point et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité des renseignements ainsi que de la protection de ses actifs.

Les états financiers ont été évalués par le Bureau du vérificateur provincial. Le vérificateur provincial a pour responsabilité d'exprimer une opinion quant à la fidélité de la présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ont été approuvés par le comité de vérification de la Commission. Ci-joint, le rapport du vérificateur.



K. David Gordon
Surintendant adjoint des pensions



Harold M. Sookdeo
Chef comptable

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Commission des services financiers de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai fait la vérification du bilan du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des services financiers de l'Ontario en date du 31 mars 2004, des bilans des opérations et du déficit du Fonds ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers relèvent de la direction de la Commission. Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers en fonction de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent de ma part une planification et une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne présentent aucune inexactitude importante. Une vérification inclut l'examen, par sondage, preuve à l'appui, des montants et des divulgations se trouvant dans les états financiers. Une vérification comprend également une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations significatives apportées par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

Il est de mon avis que ces états financiers présentent raisonnablement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds de garantie de la Commission en date du 31 mars 2004 ainsi que ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Peall".

Toronto (Ontario)
Le 4 juin 2004

Gary R. Peall, C.A.
Vérificateur provincial adjoint par intérim

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Bilan

En date du 31 mars 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars) en milliers de dollars	
	(Après redressement Note 7)	
<u>ACTIF</u>		
Actuel		
Encaisse	620	53
Comptes clients	61,113	56,106
	<u>61,733</u>	<u>56,159</u>
Placements (Note 3)	554,866	299,991
	<u>616,599</u>	<u>356,150</u>
 <u>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</u>		
Actif		
Comptes fournisseurs et frais courus	7,378	4,132
Portion actuelle du prêt remboursable	11,000	-
	<u>18,378</u>	<u>4,132</u>
Créances payables	386,401	489,487
Prêt remboursable (Note 5)	319,000	-
	<u>723,779</u>	<u>493,619</u>
Déficit du Fonds	<u>(107,180)</u>	<u>(137,469)</u>
	<u>616,599</u>	<u>356,150</u>

Faux frais (Note 6)

Voir les notes qui accompagnent les énoncés financiers

Approuvé par :



 Directeur général et surintendant

Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Compte d'exploitation générale et déficit du Fonds
Pour l'année se terminant le 31 mars 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars) (en milliers de dollars)	
		(Après redressement Note 7)
Revenus		
Revenu des cotisations	53,374	51,171
Revenu de placements (Note 3)	9,873	10,988
Recouvrements	235	103
	<u>63,482</u>	<u>62,262</u>
Dépenses		
Créances	33,281	162,766
Frais de gestion de retraite (Note 4)	326	-
Frais de gestion de placement	272	290
Frais d'administration (Note 4)	301	249
	<u>34,180</u>	<u>163,305</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses avant les postes suivants	29,302	(101,043)
Augmentation latente de la valeur du marché des placements	987	201
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	30,289	(100,842)
Déficit du Fonds, début de l'année	(137,469)	(36,627)
Déficit du Fonds, fin de l'année	<u>(107,180)</u>	<u>(137,469)</u>

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Flux de trésorerie
Pour l'année se terminant le 31 mars 2004

	2004 (en milliers de dollars)	2003 (en milliers de dollars) (Note 7)
Entrée nette (décaissement) de fonds liée aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses moins les crédits qui n'affectent pas l'encaisse	30,289	(100,842)
Plus-value latente sur les placements	(987)	(201)
	<u>29,302</u>	<u>(101,043)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients	(5,007)	(14,464)
Comptes fournisseurs et frais courus	3,246	1,251
Créances payables	(103,086)	159,843
	<u>(75,545)</u>	<u>45,587</u>
Flux de trésorerie provenant d'activités de placement		
Achats de placements	(952,411)	(871,773)
Produits provenant de la vente de placements	698,523	826,222
	<u>(253,888)</u>	<u>(45,551)</u>
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		
Prêt remboursable	330,000	-
	<u>330,000</u>	<u>-</u>
Variation nette de la position de trésorerie	567	36
Position de trésorerie, début d'année	53	17
Position de trésorerie, fin de l'année	<u><u>620</u></u>	<u><u>53</u></u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes aux états financiers
31 mars 2004

1. OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du Fonds de garantie des prestations de retraite (le Fonds) est de garantir le paiement de certaines prestations de retraite provenant de certains régimes de retraite à prestations déterminées liquidés en vertu des conditions stipulées par la *Loi sur les régimes de retraite*, et les réglementations s'y rattachant. Les réglementations stipulent également le montant exigible des cotisations qui doit être versé dans le Fonds par les promoteurs du régime. Le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario en vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers de l'Ontario, 1997* est responsable de l'administration du Fonds.

La *Loi sur les régimes de retraite* stipule que si l'actif du Fonds est insuffisant pour répondre aux paiements des créances, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à faire des prêts selon les modalités et conditions stipulées par le lieutenant-gouverneur en conseil. La responsabilité totale du Fonds de garantir des prestations de retraite est limitée à l'actif du Fonds plus n'importe quel prêt obtenu de la province.

2. POLITIQUES DE COMPTABILITÉ IMPORTANTES

La direction de la Commission des services financiers de l'Ontario a préparé les présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les politiques de comptabilité importantes utilisées pour préparer ces énoncés sont résumées ci-dessous.

(a) Placements

Les placements comprennent des dépôts à court terme et des titres à revenu fixe émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des sociétés canadiennes. Les dépôts à court terme comptent des échéances de moins de douze mois. Ils sont inscrits à un coût proche de celui du marché. Les placements dans des obligations gouvernementales et de sociétés sont indiqués à la valeur à la cote. Dans l'ensemble, ils sont considérés comme des titres à court terme et peuvent être liquidés pour couvrir des créances formées contre le Fonds. Les primes ou les rabais ne sont pas amortis.

Les changements latents de la valeur du marché reflètent les changements relatifs aux gains ou aux pertes latents qui sont survenus à la suite du maintien des placements au cours de l'année.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes aux états financiers
31 mars 2004

2. POLITIQUES DE COMPTABILITÉ IMPORTANTES (suite)**(b) Créances payables**

Les créances payables constituent des obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées prescrits par la loi qui sont liquidés ou dont la liquidation est en cours en vertu des conditions précisées dans la *Loi sur les régimes de retraite*, et dont les montants peuvent être raisonnablement estimés. Elles sont déterminées annuellement à la suite d'une évaluation actuarielle à l'aide des meilleures évaluations de gestion de la Commission des services financiers de l'Ontario et représentent la valeur actuelle des futurs paiements pour régler les créances relatives aux prestations et aux dépenses des régimes de retraite admissibles qui se situent à différentes étapes du processus de liquidation. Les rajustements au passif du Fonds, le cas échéant, entre les montants reconnus basés sur des estimations et des créances réelles, seront imputés ou crédités au Fonds l'année durant laquelle les montants réels sont déterminés.

(c) Recettes tirées des cotisations

Les recettes annuelles tirées des cotisations provenant des régimes de retraite à prestations déterminées prescrits par la loi sont reconnues en se fondant sur une estimation parce que le revenu réel ne peut pas être déterminé tant que le régime de retraite ne dépose pas son certificat d'évaluation annuel neuf mois après la fin de l'exercice du régime.

Les rajustements aux recettes tirées des cotisations, le cas échéant, entre les montants estimés reconnus et les recettes réelles sont imputés ou crédités au revenu durant l'année au cours de laquelle les montants réels sont déterminés.

(d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction effectue des estimations et des hypothèses qui affectent le montant de l'actif et du passif déclaré à la date des états financiers et le montant déclaré des revenus et des dépenses pour la période. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

(e) Instruments financiers

Sauf stipulation contraire, la direction de la Commission des services financiers de l'Ontario est d'avis que le Fonds n'est pas exposé à des risques importants relatifs aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit découlant de ses instruments financiers. De plus, la valeur comptable des instruments financiers se rapproche de la valeur équitable sauf si cela est précisé autrement.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes aux états financiers
31 mars 2004

3. PLACEMENTS

La Commission des services financiers de l'Ontario a adopté un énoncé des politiques et des lignes directrices en matière de placement. L'énoncé décrit l'objectif du Fonds et offre des lignes directrices sur la gestion du Fonds.

Les placements consistent en les éléments suivants :

	2004 (en milliers de dollars)	2003 (en milliers de dollars)
Dépôts à court terme	402 985	125 070
Obligations gouvernementales et de sociétés à la valeur du marché (coût 150 111 \$; 2003 - 174 142 \$)	<u>151 188</u>	<u>174 921</u>
	<u>554 866</u>	<u>299 991</u>

Les dépôts à terme affichent un rendement moyen de 2,17 % (2003 – 2,96 %) et les obligations gouvernementales et de sociétés un rendement moyen de 3,82 % (2003 – 4,42 %).

Les revenus de placement comprennent l'intérêt dégagé des titres productifs d'intérêt et des gains/pertes réalisés à la suite de la vente de titres. Les gains nets réalisés sur la vente de titres s'élevaient à 578 662 \$ (2003- 839 659 \$). Les changements latents de la valeur marchande des placements sont reflétés séparément sur le compte d'exploitation générale et le déficit du Fonds.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES RÉGIMES DE RETRAITE

La *Loi sur les régimes de retraite* permet à la Commission des services financiers de l'Ontario d'imputer au Fonds les dépenses encourues pour administrer le Fonds. Durant l'exercice 2004, des frais d'administration de 301 016 \$ (2003- 249 298 \$) ont été versés à la Commission des services financiers de l'Ontario.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes aux états financiers
31 mars 2004

Au cours de l'exercice 2004, le Fonds a versé 326 000 \$ à une équipe d'experts dont les services avaient été retenus pour représenter le Fonds lors de procédures d'insolvabilité d'une société dont la défaillance pourrait résulter en une créance très importante pour le Fonds par les régimes de retraite de cette société.

Le ministère des Finances fournit sans frais des services administratifs liés au traitement des recettes annuelles tirées des cotisations.

5. PRÊT REMBOURSABLE

Le 31 mars 2004, le Fonds a obtenu un prêt de 330 millions de dollars de la province. Le prêt est sans intérêt et est remboursable en trente versements annuels égaux de 11 millions de dollars chacun, à compter du 1^{er} décembre 2004. Le contrat du prêt stipule que le ministère des Finances peut avancer n'importe quelle date de versement échelonné selon la position financière du Fonds.

6. FAUX FRAIS

Il y a présentement trois sociétés qui poursuivent leurs activités suite à un sursis des procédures en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) dont les régimes de retraite pourraient représenter de très importantes créances à l'égard du Fonds.

L'une de ces sociétés a déclaré avoir liquidé deux de ses régimes de retraite à compter du 28 mai 2004. La créance possible à l'égard du Fonds en ce qui concerne ces deux régimes est estimée à environ 50 millions de dollars. Il est à prévoir que les autres régimes de la société seront liquidés lorsque le sursis des procédures en vertu de la LACC cessera de produire ses effets. Cette situation entraînera une créance possible supplémentaire à l'égard du Fonds estimée à 65,4 millions de dollars.

Il est impossible de déterminer présentement les résultats des efforts de restructuration des deux autres sociétés et le montant des créances possibles à l'égard du Fonds.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes aux états financiers
31 mars 2004

7. MODIFICATION APPORTÉE À LA MÉTHODE COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2003, le Fonds a adopté les principes comptables généralement reconnus au Canada pour préparer ses états financiers. Ce changement exige que tous les revenus et les dépenses soient comptabilisés selon une comptabilité d'exercice. Auparavant, on préparait les états financiers selon une méthode comptable communiquée en vertu de laquelle les revenus et les dépenses étaient entrés selon une comptabilité de caisse, à l'exception des revenus de placement et des changements latents de la valeur marchande des placements, qui ont été inscrits selon une comptabilité d'exercice. Cette modification à la méthode comptable a été adoptée rétroactivement, ce qui a entraîné les changements suivants pour les états financiers du 31 mars 2003 dans leur version présentée antérieurement.

	2003 (en milliers de dollars)		
	Chiffres établis antérieurement	Augmentation (diminution)	Chiffres redressés
Actif actuel	-	56 159	56 159
Passif actuel	-	4 132	4 132
Créances payables	-	489 487	489 487
Solde du fonds (déficit)	301 726	(439 195)	(137 469)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	45 282	146 124	100 842

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, comprennent les montants fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction.

La direction est en accord avec le travail des spécialistes à l'égard de l'évaluation des réclamations impayées et a examiné de manière appropriée les compétences des spécialistes quant à l'établissement des montants et des renseignements divulgués dans les notes complémentaires. La direction n'a donné aucune instruction aux spécialistes eu égard à des valeurs ou à des montants établis afin de biaiser leur travail ni n'a agi de façon qu'une telle instruction soit donnée, et aucun fait qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance ou l'objectivité des spécialistes n'a été porté à notre attention.

Le fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles adhère aux plus hautes normes d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a mis en place et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les actifs sont protégés. Des vérifications internes sont effectuées afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et des rapports sont déposés auprès du Surintendant et directeur général ainsi qu'auprès du comité de vérification de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Les états financiers ont été examinés par Deloitte & Touche, comptables agréés qui remplissent leur mandat sous la direction du vérificateur provincial. La responsabilité des vérificateurs consiste à exprimer une opinion à l'égard de la fidélité de la présentation, et ce conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur examen et de leur rapport.



John Avgeris
Chef de service
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles



Peter McGuinness
Directeur de la comptabilité et de l'administration
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles

Deloitte.

Deloitte & Touche LLP
BCE Place
181 Bay Street
Suite 1400
Toronto ON M5J 2V1
Canada

Tel: (416) 601-6150
Fax: (416) 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au comité de vérification de la Commission des services financiers de l'Ontario
et au vérificateur provincial de l'Ontario

À la suite de notre nomination en tant que vérificateurs du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds »), dont la vérification est effectuée sous la direction du vérificateur provincial de l'Ontario, nous avons vérifié les bilans du Fonds aux 31 mars 2004 et 2003 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 mars 2004 et 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 2 juillet 2004

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
 (Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
BILANS

	Au 31 mars 2004 \$	Retraité Au 31 mars 2003 \$
<u>ACTIF</u>		
Fonds déposés	2 662 452	7 313 973
Débiteurs - Droits	927 420	717 294
Débiteurs - Créanciers	47 804 474	47 729 412
Moins : provision pour créances douteuses	<u>32 047 717</u>	<u>29 511 039</u>
	15 756 757	18 218 373
Matériel informatique	66 096	59 797
Moins : amortissement cumulé	<u>34 591</u>	<u>34 679</u>
	31 505	25 118
Réclamations impayées recouvrables	<u>9 126 391</u>	<u>10 335 646</u>
Total de l'actif	<u><u>28 504 525</u></u>	<u><u>36 610 404</u></u>
<u>PASSIF ET DÉFICIT DU FONDS</u>		
Créditeurs et charges à payer	1 328 839	1 149 257
Produits reportés	20 597 057	20 296 827
Réclamations impayées et frais de règlement (note 5)	<u>125 979 309</u>	<u>129 050 376</u>
	<u>147 905 205</u>	<u>150 496 460</u>
Déficit du Fonds	<u>(119 400 680)</u>	<u>(113 886 056)</u>
	<u>(119 400 680)</u>	<u>(113 886 056)</u>
Total du passif et du déficit du Fonds	<u><u>28 504 525</u></u>	<u><u>36 610 404</u></u>

APPROUVE :



Bryan P. Davies
 Directeur général et
 surintendant des services financiers
 Commission des services financiers de l'Ontario

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
 (Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT DU FONDS

	Exercice terminé le 31 mars 2004 \$	Retraité Exercice terminé le 31 mars 2003 \$
<u>PRODUITS</u>		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	8 433 423	8 645 361
Variation des produits reportés	<u>(300 230)</u>	<u>(1 587 038)</u>
Droits gagnés	8 133 193	7 058 323
Recouvrements sur exercices antérieurs	<u>284 620</u>	<u>197 604</u>
Total des produits	<u>8 417 813</u>	<u>7 255 927</u>
<u>CHARGES</u>		
Variation des réclamations impayées et des frais de règlement nets	(1 861 812)	12 536 950
Paiements de réclamation pour indemnités d'accidents	7 613 386	8 483 609
Frais d'administration		
Salaires	1 094 066	974 463
Avantages sociaux	131 761	159 611
Transport et communication	41 451	34 899
Services :		
Règlements (honoraires des avocats, etc.)	1 677 067	1 069 969
Frais de réclamation pour indemnités d'accidents	712 907	754 873
Autres	745 255	748 470
Créances douteuses	3 720 485	2 745 016
Fournitures et équipement	35 839	19 043
Amortissement du matériel informatique	22 032	19 932
Total des charges	<u>13 932 437</u>	<u>27 546 835</u>
Excédent des charges sur les produits	(5 514 624)	(20 290 908)
Déficit du Fonds au début	113 886 056	93 595 148
Déficit du Fonds à la fin	<u>119 400 680</u>	<u>113 886 056</u>

FONDS D'INDEMNATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
 (Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars 2004	Retraité Exercice terminé le 31 mars 2003
	\$	\$
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		
Rentrées		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	8 223 297	7 928 067
Remboursements par débiteurs	1 850 295	2 120 395
Recouvrements sur exercices antérieurs	279 285	192 761
Sorties		
Paiements législatifs	10 485 236	11 478 679
Paiements aux employés	1 216 032	1 113 616
Frais d'administration	3 274 711	2 490 496
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	(4 623 102)	(4 841 568)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Sorties		
Acquisition d'équipement	(28 419)	(37 675)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(28 419)	(37 675)
Diminution nette du Fonds, déposé au crédit du ministre des Finances	(4 651 521)	(4 879 243)
Solde du Fonds déposé au crédit du ministre des Finances au début	7 313 973	12 193 216
Solde du Fonds déposé au crédit du ministre des Finances à la fin	2 662 452	7 313 973

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Notes complémentaires

31 mars 2004 et 2003

1. AUTORITÉ

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le «Fonds») est administré selon la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (la «Loi»), L.R.O. 1990, chapitre M.41, telle qu'elle est amendée.

2. ACTIVITÉS DU FONDS

À l'origine, le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles provoqués par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident en Ontario. Les conducteurs non assurés devaient acquitter des droits annuels au Fonds. Toutefois, depuis le 1^{er} mars 1980, avec l'adoption de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire, tous les conducteurs ont l'obligation de prendre une assurance de responsabilité civile obligatoire, y compris une garantie non-assurance des tiers. Depuis cette date, le Fonds ne traite que les réclamations faites par des réclamants admissibles qui n'ont pas accès à une assurance-automobile ni à une assurance-responsabilité. En 1990, une loi a été promulguée afin d'élargir la protection pour y inclure une nouvelle disposition à l'égard du versement des indemnités d'accident légales par le Fonds conformément à l'Annexe sur les indemnités d'accident légales (l'« AIAL »). En 2002, une loi a été promulguée afin d'élargir le rôle du Fonds à l'égard de la gestion et du versement des indemnités d'accident légales aux assureurs insolubles de l'Ontario.

Le Fonds verse maintenant les indemnités selon quatre régimes d'indemnisation d'assurance automobile différents :

- 1) Système de réparation des torts – avant le 22 juin 1990
- 2) Régime de protection des automobilistes de l'Ontario – entre le 22 juin 1990 et le 31 décembre 1993
- 3) Projet de loi 164 – entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 octobre 1996
- 4) Projet de loi 59 – depuis le 1^{er} novembre 1996

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (l'« OAP1 ») approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurances, le Fonds ne couvre pas les règlements relatifs aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario, sauf dans le cas du versement d'indemnités d'accident où l'assureur ontarien est insolvable. Dans les cas où la compagnie d'assurances est insolvable et où le Fonds paie des réclamations d'indemnités d'accident, le Fonds a le pouvoir d'évaluer le marché afin de recouvrer les paiements relatifs aux réclamations et les frais de règlement et détient aussi un droit de réclamation sur les actifs de l'assureur insolvable.

La limite maximale actuelle d'une réclamation pour responsabilité civile que le Fonds peut verser est établie à 200 000 \$, y compris les intérêts avant jugement, plus les dépens accordés. En vertu du Code de la route de l'Ontario, un conducteur est responsable d'un accident alors que le propriétaire du véhicule est responsable du fait d'autrui. Tant le propriétaire que le conducteur se verront retirer leur privilège de conduire et, dans le cas où un jugement a été prononcé, un bref de saisie et de vente de biens immeubles sera déposé auprès du shérif de la juridiction de résidence du défendeur.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2004 et 2003**

2. ACTIVITÉS DU FONDS (suite)

Si le conducteur du véhicule ne peut être identifié, seules les réclamations liées à des blessures corporelles peuvent être réglées par le Fonds. Dans le cadre de ces procédures civiles, le superintendant de la CSFO est le défendeur désigné. Dans certaines circonstances, la loi prévoit que lorsque l'identité d'un conducteur est confirmée à une date ultérieure, sur la présentation d'une requête devant la Cour, on peut procéder à une substitution du conducteur dans le jugement.

À la suite de la conclusion d'un litige en vertu des chapitres 7, 12 ou 15 de la Loi, ou par suite de règlements en vertu du chapitre 4 de la Loi, le(s) demandeur(s) ou réclamant(s) présentent une demande de paiement auprès du ministre des Finances à même le Fonds. À ce moment, un compte débiteur est créé pour la totalité du montant de ces paiements, qui peuvent être recouvrés auprès du conducteur ou du propriétaire non assuré.

Le Fonds exerce ses activités sur le plan administratif sous la direction de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») et rembourse à la CSFO les coûts des services que la Commission fournit au Fonds.

Le lieutenant-gouverneur en conseil, lequel a un droit de regard sur la situation du Fonds et sur le montant versé par le Fonds au cours d'une période donnée, peut décréter qu'un montant qu'il juge nécessaire ou utile soit prélevé à même le Trésor et versé au Fonds à titre de subvention.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Ces principes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés au titre des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction alors que des renseignements additionnels seront disponibles dans l'avenir. Les justes valeurs ne peuvent être établies au titre des débiteurs – créanciers (montant net) et des réclamations impayées et frais de règlement (montant net). La juste valeur de la totalité des autres instruments financiers est égale à la valeur comptable.

Le sommaire des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers s'établit comme suit :

a) Matériel informatique

Le matériel informatique est comptabilisé au coût, moins l'amortissement cumulé. Le Fonds utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel informatique	3 ans
-----------------------	-------

b) Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire et produits reportés

Le Fonds touche des droits de 5,00 \$ au moment de l'émission ou du renouvellement de chaque permis de conduire d'une durée de cinq ans. Les produits sont constatés au prorata de la durée du permis, soit cinq ans, et la tranche non constatée est reflétée dans les produits reportés.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2004 et 2003**

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Débiteurs - Droits

En vertu de la Loi, le Fonds reçoit du ministère des Transports et de Serco DES un paiement de transfert interne mensuel qui représente les droits de permis de conduire prescrits par le Règlement 800 de l'Ontario. Les droits relatifs aux permis de conduire non transférés sont présentés à titre de débiteurs.

d) Réclamations impayées

Les réclamations impayées représentent les montants estimatifs requis pour régler la totalité des réclamations impayées, y compris un montant pour les réclamations non déclarées et les frais de règlement, et correspondent au montant brut des recouvrements et subrogation estimatifs. Les provisions pour sinistres sont établies en fonction des pratiques actuarielles reconnues au Canada appliquées aux régimes publics d'indemnisation pour blessures corporelles. Elles ne reflètent pas la valeur de rendement de l'argent ni ne comprennent une provision pour écarts défavorables puisque le Fonds ne déclare aucun revenu de placement.

La provision pour réclamations impayées et frais de règlement est établie en fonction d'estimations qui sont de par leur nature assujetties à l'incertitude et les variations pourraient être importantes à court terme. Les estimations sont choisies parmi un éventail de possibilités et sont ajustées à la hausse ou à la baisse, au fur et à mesure que des renseignements additionnels sont mis à jour au cours du règlement du sinistre. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience historique, mais des variations peuvent survenir en raison de modifications dans les interprétations judiciaires de contrats ou de modifications importantes au chapitre de l'ampleur et de la fréquence des réclamations par rapport aux tendances historiques. Toutes les modifications d'estimations sont comptabilisées dans la période considérée.

Le Fonds a l'obligation de verser certains montants fixes à des réclamants sur une base récurrente et a fait l'acquisition de rentes auprès d'assureurs-vie afin de respecter cette obligation. Seul un type de rente doit faire l'objet d'une présentation.

Il y a règlement lorsqu'une directive irrévocable émanant du Fonds est donnée au souscripteur de la rente l'enjoignant d'effectuer tous les paiements directement au réclamant. Il n'existe aucun droit en vertu du contrat non convertible, incessible et non négociable, prévoyant des prestations actuelles ou futures à l'endroit du Fonds. Le Fonds demeure tenu d'effectuer des paiements seulement dans l'éventualité où la compagnie d'assurance-vie fait défaut de paiement et uniquement dans la mesure où CompCorp, le Fonds d'indemnisation d'insolvabilité de l'industrie, n'effectuera pas les paiements exigibles. Le risque net pour le Fonds est constitué du risque de crédit lié aux compagnies d'assurance-vie. Le risque de crédit est réputé être nul au 31 mars 2004. Il y a une possibilité de gains éventuels parce que le Fonds a acquis une assurance sur certaines des durées de vie estimatives. Ces montants sont décrits à la note 8, intitulée *Gains éventuels*.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2004 et 2003

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Débiteurs - Créanciers

Le Fonds maintient un portefeuille de débiteurs, cumulé au cours des exercices par suite de jugements et de créances cédées au ministère des Finances. Le Fonds versera des dommages-intérêts aux victimes blessées et non responsables, qui ne peuvent avoir recours à une assurance de responsabilité civile, au nom des conducteurs non assurés défendeurs. Conformément à la Loi, ces montants sont recouvrables auprès des conducteurs non assurés.

Le total des remboursements reçus des créanciers est reflété dans l'état des flux de trésorerie.

La provision pour créances douteuses est établie au moyen d'un processus qui tient compte de l'âge du défendeur ou du créancier, du versement mensuel actuel requis du défendeur ou du créancier en vertu des règlements, du montant versé par le Fonds et des activités du compte depuis la date du jugement.

Le processus de radiation est tributaire de critères établis calqués sur ceux définis par le ministère des Finances. Ces critères sont utilisés afin de choisir, au début du mois d'avril, un bloc de comptes qui fait l'objet d'une analyse par le personnel du recouvrement. Le service de vérification interne du ministère des Finances vérifie le travail du personnel de recouvrement et fournit un certificat d'assurance afin d'attester que les critères établis pour la radiation ont été respectés. L'opération de radiation est autorisée par un décret en vertu de la Loi sur la Gestion des finances publiques.

Pendant l'exercice en cours, des radiations de 2,4 M\$ (2,9 M\$ en 2003) ont été traitées.

f) Recouvrements sur exercices antérieurs

Les recouvrements sur exercices antérieurs proviennent de deux sources principales : des recouvrements d'assurance et des recouvrements de frais judiciaires. Le Fonds est tenu, en vertu de l'AIAL, d'assurer le versement d'indemnités d'accident dans des délais précis. Ces délais ne permettent pas la tenue d'une enquête exhaustive sur la couverture d'assurance disponible et, dans certains cas, des renseignements ne sont pas divulgués par la police en raison d'enquêtes criminelles. Par conséquent, lorsque de nouveaux renseignements sont disponibles, le Fonds peut être tenu de poursuivre des assureurs privés aux fins de recouvrement.

De temps à autre, le Fonds peut aussi être partie à la défense de conducteurs non assurés ou du superintendant de la CSFO dans le cadre de procédures réputées abusives pour lesquelles le Fonds se voit attribuer des dépens par les tribunaux.

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2003, le Fonds a adopté rétroactivement une modification de convention comptable qui exige que toutes les opérations financières qui seront présentées dans le volume 2 des comptes publics soient présentées dans un format conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Auparavant, les états étaient présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée qui permettait de disposer de trente jours supplémentaires pour payer les biens et services relatifs à l'exercice financier s'étant tout juste terminé.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2004 et 2003

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (suite)

L'incidence de l'adoption de ces modifications s'est traduite par une augmentation de 105,8 M\$ du déficit du Fonds au 1^{er} avril 2002.

Le tableau suivant présente un sommaire des modifications apportées aux éléments du bilan :

	<u>31 mars 2004</u> (en milliers)	<u>31 mars 2003</u> (en milliers)
Fonds déposés au crédit du ministre des Finances	(868) \$	350 \$
Débiteurs (montant net)	16 684	18 936
Immobilisations (montant net)	32	25
Autres actifs (montant net)	9 126	10 335
Total de l'actif	24 974 \$	29 646 \$
Passif	147 905 \$	150 496 \$
Déficit du Fonds	(122 931)	(120 850)
Total du passif et des capitaux du Fonds	24 974 \$	29 646 \$

L'incidence sur l'état des résultats s'établit comme suit :

	<u>31 mars 2004</u> (en milliers)	<u>31 mars 2003</u> (en milliers)
<u>Produits</u>		
Droits relatifs aux permis de conduire	(300) \$	(1 587) \$
Paiement de transfert en avril 2004	(862)	-
Remboursement par des débiteurs aux flux de trésorerie	(1 850)	(2 120)
Total des produits	(3 012) \$	(3 707) \$
<u>Charges</u>		
Variation des réclamations impayées	(4 971) \$	9 033 \$
Frais d'administration	4 039	2 321
Total des charges	(932)	11 354
Excédent des charges sur les produits	(2 080) \$	(15 061) \$

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2004 et 2003

5. RÉCLAMATIONS IMPAYÉES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

- a) Les réclamations impayées et frais de règlement du Fonds sont composés des éléments suivants :

	31 mars 2004		31 mars 2003	
	Brut (en milliers)	Recouvrable (en milliers)	Brut (en milliers)	Recouvrable (en milliers)
VERSEMENT D'INDEMNITÉS D'ACCIDENT				
Indemnités d'accident légales	44 142 \$	- \$	52 256 \$	- \$
RESPONSABILITÉ CIVILE				
Dommages à la propriété	939	105	883	119
Blessures corporelles	80 898	9 021	75 911	10 217
Total RESPONSABILITÉ CIVILE	81 837	9 126	76 794	10 336
Totaux	125 979 \$	9 126 \$	129 050 \$	10 336 \$

- b) La variation de la provision brute pour réclamations impayées et frais de règlement s'établit comme suit :

	31 mars 2004 (en milliers)	31 mars 2003 (en milliers)
Réclamations impayées et frais de règlement au début	129 050 \$	117 671 \$
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes subies dans les exercices antérieurs	(16 766)	1 266
Montants versés au cours de l'exercice :		
Paiements législatifs	(10 485)	(11 479)
Frais de sinistres	(4 491)	(3 604)
Provision pour pertes subies pendant l'exercice en cours	28 671	25 196
Réclamations impayées et frais de règlement à la fin	125 979 \$	129 050 \$

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2004 et 2003

6. MONTANTS DUS À LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Les montants dus à la CSFO sont inclus dans les créditeurs et charges à payer et représentent les services fournis relativement à l'administration du Fonds et comprennent le loyer, les services informatiques, les services juridiques et d'autres services administratifs.

	<u>31 mars 2004</u> (en milliers)	<u>31 mars 2003</u> (en milliers)
Montants dus à la CSFO	300 \$	467 \$

7. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DU VÉRIFICATEUR

La Commission des services financiers de l'Ontario utilise les services de l'actuaire du Fonds. La responsabilité de l'actuaire consiste à effectuer une évaluation annuelle du passif du Fonds, qui comprend la provision pour réclamations impayées et frais de règlement, conformément à la pratique actuarielle reconnue. Au cours de cette évaluation, l'actuaire pose des hypothèses relatives aux taux futurs de fréquence et de l'ampleur des réclamations, à l'inflation, aux recouvrements et aux frais en tenant compte de la situation du Fonds. L'actuaire, dans le cadre de sa vérification des données sous-jacentes utilisées pour son évaluation, se fonde en outre sur le travail du vérificateur externe. Le rapport de l'actuaire précise la portée de son travail et présente son opinion.

Les vérificateurs externes exercent leurs activités sous la direction du vérificateur provincial de l'Ontario en vertu des modalités convenues. Leur responsabilité consiste à effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et présentent leur rapport au comité de vérification de la CSFO. Dans le cadre de l'exécution de leur vérification, les vérificateurs utilisent aussi le travail de l'actuaire et son rapport à l'égard des réclamations et frais de règlement. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur vérification et présente leur opinion.

8. GAINS ÉVENTUELS

Certains des versements provenant du Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 25 ans. Pendant cette période, et en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario représentée par le ministre des Finances.

À titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs au 31 mars 2004.

Au 31 mars 2004, les sommes versées par le Fonds à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents de véhicules automobiles sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 6,0 M\$ (5,5 M\$ en 2003), et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 3,9 M\$ (3,8 M\$ en 2003).

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2004 et 2003**

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Dans son budget du 18 mai 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention d'augmenter les droits relatifs aux permis de conduire versés au Fonds de 1\$ à 3\$ par année, entraînant une augmentation des produits annuels estimative de 18 M\$. Une étude menée par l'actuaire du Fonds en novembre 2003 indique que ces produits devraient stabiliser le déficit du Fonds.

Responsabilité de la direction

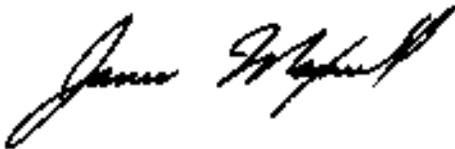
La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.



Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction



James Maxwell
*Chef de l'administration
et des finances*

Toronto, Canada
Le 16 janvier 2004

Rapport des vérificateurs



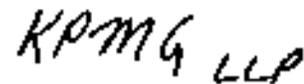
KPMG s.r.l.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2003, ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 16 janvier 2004

Société ontarienne
d'assurance-dépôts

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État de la situation financière

AU 31 DÉCEMBRE 2003, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Encaisse	684 \$	1 218 \$
Placements (note 2)	63 123	44 438
Revenu de primes à recevoir	2 729	2 219
Débiteurs et intérêts à recevoir	273	356
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	902	3 946
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 160 \$ (2002 - 3 077 \$))	<u>217</u>	<u>256</u>
	<u>67 928 \$</u>	<u>52 433 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 872	1 948
Revenu de primes reporté	2 788	2 280
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 4)	<u>2 505</u>	<u>5 066</u>
Total du passif	7 165	9 294
VALEUR NETTE		
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	<u>60 763</u>	<u>43 139</u>
	<u>67 928 \$</u>	<u>52 433 \$</u>

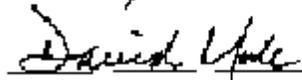
Éventualités (note 10)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



, administrateur



, administrateur

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Revenu de primes	15 122 \$	14 110 \$
Divers	<u>1 833</u>	<u>1 167</u>
	<u>16 955</u>	<u>15 277</u>
DÉPENSES		
Recouvrement de pertes	(6 608)	(5 116)
Salaires et charges sociales	3 823	4 220
Commission sur prêt	16	16
Frais d'exploitation	2 451	2 584
Recouvrement de frais d'exploitation	<u>(351)</u>	<u>(601)</u>
	<u>(669)</u>	<u>1 103</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	17 624	14 174
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	<u>43 139</u>	<u>28 965</u>
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	<u>60 763 \$</u>	<u>43 139 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses	17 624 \$	14 174 \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Recouvrement de pertes	(6 608)	(5 116)
Gains sur la cession d'immobilisations	(2)	(2)
Amortissement	<u>133</u>	<u>151</u>
	<u>11 147</u>	<u>9 207</u>
Variation des éléments suivants :		
Revenu de primes à recevoir	(510)	(1 164)
Débiteurs et intérêts à recevoir	83	645
Créditeurs et charges à payer	(76)	(11)
Revenu de primes reporté	<u>508</u>	<u>1 150</u>
	<u>5</u>	<u>620</u>
Montants nets d'assurance-dépôts (avancés) recouverts (note 4)	<u>7 091</u>	<u>(756)</u>
	<u>18 243</u>	<u>9 071</u>
Placements :		
Acquisition d'immobilisations	(94)	(88)
Produits de la vente d'immobilisations	<u>2</u>	<u>3</u>
	<u>(92)</u>	<u>(85)</u>
Augmentation des liquidités	18 151	8 986
Liquidités, au début de l'exercice	<u>45 656</u>	<u>36 670</u>
Liquidités, à la fin de l'exercice	<u>63 807 \$</u>	<u>45 656 \$</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés au cours de l'exercice	16 \$	7 \$
Intérêts perçus au cours de l'exercice	1 680 \$	1 277 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts. Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2003

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts, « entreprise opérationnelle » de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*.

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres;
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières;
- effectuer la collecte et la publication de statistiques;
- fournir de l'aide financière aux établissements membres;
- agir à titre d'administrateur des établissements membres;
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnisations.

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle les communique au gouvernement de l'Ontario, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en les modifiant s'il y a lieu.

En outre, les emprunts de la Société, le cas échéant, font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province d'Ontario. La garantie, qui portait sur un montant maximal de 75 millions \$, est arrivée à échéance le 31 décembre 2003. Une nouvelle garantie a été approuvée à hauteur de 150 millions \$ le 1^{er} janvier 2004 et elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008. En plus de la commission de garantie à raison de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre, la province d'Ontario fait payer un droit de 5 points de base sur la partie inutilisée de toute facilité de crédit garantie pour la période se terminant le 31 décembre de chaque année pendant laquelle la nouvelle garantie est en vigueur.

1. Résumé des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires ou credit unions auprès desquelles la Société a été désignée comme liquidateur.

a) Revenu de primes :

La SOAD a adopté un régime de primes différentielles appliqué, selon un système de classification des risques,

Société ontarienne d'assurance-dépôts

aux dépôts assurés détenus par les établissements membres. Les revenus tirés des primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été encaissés.

b) Provision pour pertes :

La provision pour pertes comprend une provision pour les avances d'assurance-dépôts et une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, ont toutes les chances d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est fixée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires et credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies précédemment. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

c) Prestations de retraite :

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels. Elle impute à son bénéfice le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie des employés jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

d) Avantages complémentaires de retraite :

Les avantages complémentaires de retraite sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations. Les

coûts de ces avantages complémentaires de retraite auxquels les employés peuvent prétendre sont déterminés sur une base actuarielle. Les charges à inscrire pour couvrir ces coûts représentent les futures dépenses actualisées pour les retraités actuels ainsi que celles pour la période d'activité des employés actuels jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

e) Placements :

Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés à leur coût non amorti. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

f) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, et les automobiles, selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 24 % par année.

2. Placements

Les placements ont des échéances de moins d'une année. Leur rendement moyen pondéré est de 2,62 % (2,84 % en 2002). En conformité avec la politique de placement de la Société et les règlements administratifs y afférents, tous les contrats de placement sont à taux fixes, facilement monnayables et ont au moins la cote R-1 « Middle » sur l'échelle du DBRS.

	2003	2002
	<i>(en milliers)</i>	
Bons du Trésor - Canada	31 941 \$	31 997 \$
Bons du Trésor - Ontario	8 446	8 960
Billets à ordre - autres provinces	7 931	1 984
Acceptations bancaires	14 805	1 497
Total des placements	63 123 \$	44 438 \$

3. Emprunts

La Société a une facilité de crédit renouvelable, approuvée par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre comme suit :

	Crédit maximum disponible	En cours au 31 déc. 2003
	<i>(en milliers)</i>	

Banque à charte canadienne	20 000 \$	Néant
----------------------------	-----------	-------

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province d'Ontario. Le taux d'intérêt de la marge de crédit est égal aux taux des acceptations bancaires plus 14 points de base.

La Société paie un droit annuel de 5 points de base à terme échu à la Province d'Ontario sur la partie inutilisée de cette marge de crédit auprès de la Banque à charte canadienne. La commission d'engagement perçue par la Banque à charte est de 3 points de base sur le montant moyen inutilisé de la marge, payable tous les trimestres à terme échu.

4. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière comme « charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2003	2002
	<i>(en milliers)</i>	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	5 066 \$	9 749 \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice	0	0
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice précédent	(6 608)	(5 116)
Augmentation (diminution) des avances d'assurance-dépôts recouvrables	(3 044)	1 189
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	(2 505)	(5 066)
Montants nets des avances (recouvrements) d'assurance-dépôts	(7 091) \$	756 \$

La provision générale pour pertes comprise dans la « charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'élevait à 2 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2002). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1 b).

5. Engagements en vertu de contrats de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Le loyer minimum annuel est de

140 000 \$. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, qui devraient s'élever ensemble à environ 280 000 \$ par année.

6. Impôts sur les bénéficiaires

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les pertes qu'elle a accumulées, pour un montant de 38 777 000 \$, aux fins fiscales, viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers)
1997	2004	7 449
1998	2005	6 885
1999	2006	5 975
2000	2007	4 992
2001	2008	4 191
2002	2009	5 161
2003	2010	4 124
		<u>38 777 \$</u>

7. Régime de retraite

Le 1^{er} janvier 1999, la Société a instauré un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite imputées aux résultats de 2003 se sont élevées à 310 000 \$ (319 000 \$ en 2002).

8. Avantages complémentaires de retraite

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite. La provision actuarielle constituée au 31 décembre 2003 s'élève à 784 000 \$ (708 000 \$ en 2002). Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, étaient de 105 000 \$ (81 000 \$ en 2002). Ces coûts peuvent faire l'objet d'une réévaluation actuarielle en fonction des gains et pertes techniques.

Les hypothèses de départ de l'évaluation actuarielle des avantages complémentaires ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 6,5 %, un taux d'augmentation des salaires de 4,0 % et un taux annuel d'accroissement des frais médicaux et dentaires de 11,0 %, baissant graduellement à 5 % par année sur huit ans.

9. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 55 000 \$ (84 000 \$ en 2002). Le total des frais des administrateurs était de 37 000 \$ (53 000 \$ en 2002). Les indemnités journalières sont de 500 \$ pour le président et de 300 \$ pour les autres administrateurs.

10. Éventualités

La Société fait l'objet de plusieurs actions en justice qui lui ont été intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agissait à titre d'administrateur ou de liquidateur mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

11. Divulgaration de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les placements, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir et les créditeurs et charges à payer, se rapproche de la valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

12. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*.

Employé	Titre	Rémunération*	Avantages imposables**
Brydges, Barry	Vice-président		
	Assurance et gestion des risques	135 942 \$	6 973 \$
Burgman, John Dale, Richard	Chef de l'information	110 208 \$	11 977 \$
	Directeur, Assurance et gestion des risques	104 862 \$	2 840 \$
Foster, C. William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	150 254 \$	11 356 \$
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	130 588 \$	12 349 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	210 592 \$	5 814 \$

* En 2003, il y a eu 27 périodes de paie au lieu du nombre normal de 26 sur un cycle à la quinzaine, ce qui fait que les chiffres des rémunérations semblent plus élevés que les taux annuels réels.

** Comprennent l'assurance-vie collective imposable, le stationnement et l'utilisation d'une voiture de la Société.

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice de 2002 ont été réagencés afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

Les états financiers de le Tuteur et curateur public de l'Ontario n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la Loi sur l'administration financière)
pour l'exercice clos le 31 mars 2004

Ministère	\$
Finances.....	147 888 723
Procureur général.....	47 169 500
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance.....	6 161 115
Formation, Collèges et Universités	5 557 581
Affaires municipales et Logement.....	3 464 429
Transports	1 317 488
Santé et Soins de longue durée	1 024 065
Richesses naturelles	647 151
Services aux consommateurs et aux entreprises	290 678
Entreprise, Débouchés et Innovation.....	287 568
Affaires civiques.....	56 346
Culture.....	40 137
Agriculture et Alimentation.....	21 131
Travail.....	100
RADIATIONS TOTALES.....	213 926 010

REMISES DE REVENUS DE 1 000 \$ ET PLUS

**(Aux termes de la *Loi sur le ministère du Revenu*)
accordées pour l'exercice clos le 31 mars 2004**

<u>Ministère des Finances</u>	\$
World Heart Corporation Impôt des sociétés	718 240
Municipalité régionale de York Taxe de vente au détail	442 699

Autres remises

Le 24 juillet 2003, une remise de la taxe de vente au détail a été accordée à Weeneebayko Health Ahtuskaywin (Weeneebayko) relative à toute la taxe de vente au détail payable sur son acquisition, le 1^{er} avril 1996, des biens mobiliers et des stocks de l'établissement fédéral Weeneebayko General Hospital (General), et à la taxe de vente au détail payable sur le matériel exonéré, et les réparations apportées au dit matériel dont il s'est porté acquéreur après le 1^{er} avril 1996, au montant approximatif de 33 000 \$ par an, à condition qu'il s'agisse de frais de fonctionnement général.